

Mirova Funds

SICAV

Rapport annuel audité

Au 31 décembre 2023

Aucune souscription ne doit être effectuée sur la seule base du rapport financier. Les souscriptions doivent être effectuées uniquement sur la base du Prospectus en vigueur, accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel si ce dernier a été publié ultérieurement.

Les données de performance indiquées représentent la performance passée et ne garantissent pas les résultats futurs. Les performances récentes pourront être supérieures ou inférieures aux performances passées. La valeur du principal et les rendements évoluant au fil du temps (notamment du fait des fluctuations de change), le prix de rachat des actions sera supérieur ou inférieur à leur prix initial. Les performances indiquées sont nettes de toutes les charges imputées aux Fonds, mais excluent l'impact des commissions de souscription et des frais de banque correspondants, et supposent un réinvestissement des distributions. Si de tels droits et frais avaient été inclus, les rendements auraient été inférieurs. Les performances d'autres classes d'actions peuvent être supérieures ou inférieures selon les écarts de commissions et de commissions de souscription. Pour les périodes au cours desquelles certaines classes d'actions étaient non souscrites ou encore inexistantes (les « classes d'actions inactives »), l'imputation des performances se fait sur la base des résultats effectifs de la classe d'actions active du Fonds qui, selon la société de gestion, présente les caractéristiques les plus proches de celles de la classe d'actions inactive en question, compte tenu de l'écart entre ratios de charges totales (RCT) et, le cas échéant, après conversion de la valeur d'inventaire nette de la classe d'actions active dans la devise de cotation de la classe d'actions inactive. La performance ainsi présentée pour la classe d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

Sauf indication contraire, tous les termes définis et utilisés dans le présent document ont le même sens que celui qui leur est donné dans le Prospectus du Fonds.

Mirova Funds

Table des matières

Gestion et administration	4
Rapport aux actionnaires	6
Rapport d'audit	20
État de l'actif net	23
État des variations de l'actif net	26
Mirova Global Sustainable Equity Fund	
Variation du nombre d'actions	29
Statistiques	36
État des investissements	38
Mirova US Sustainable Equity Fund	
Variation du nombre d'actions	40
Statistiques	41
État des investissements	42
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	
Variation du nombre d'actions	43
Statistiques	44
État des investissements	45
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	
Variation du nombre d'actions	48
Statistiques	50
État des investissements	51
Mirova Climate Solutions Equity Fund (anciennement Mirova Global Environmental Equity Fund)	
Variation du nombre d'actions	54
Statistiques	55
État des investissements	56
Mirova Europe Environmental Equity Fund	
Variation du nombre d'actions	58
Statistiques	60
État des investissements	61
Mirova Future of Food Fund	
Variation du nombre d'actions	63
Statistiques	65
État des investissements	66
Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund (anciennement Mirova Women Leaders Equity Fund)	
Variation du nombre d'actions	68
Statistiques	70
État des investissements	71

Mirova Funds

Table des matières (suite)

Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund (fusionné le 6 septembre 2023)	
Variation du nombre d'actions	73
Statistiques	74
Mirova Global Green Bond Fund	
Variation du nombre d'actions	75
Statistiques	78
État des investissements	79
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	
Variation du nombre d'actions	87
Statistiques	89
État des investissements	90
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	
Variation du nombre d'actions	97
Statistiques	99
État des investissements	100
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	
Variation du nombre d'actions	107
Statistiques	108
État des investissements	109
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	
Variation du nombre d'actions	114
Statistiques	116
État des investissements	117
Notes relatives aux états financiers	122
Informations supplémentaires (non auditées)	146
SFDR	162
Autres informations destinées aux Investisseurs suisses (non auditées)	437

Mirova Funds

Gestion et administration

Administrateurs

Mirova

Représentée par Tara Hans

Directrice des opérations Luxembourg de Mirova

Luxembourg SAS

Natixis Corporate and Investment Banking Luxembourg

Patrick Rougier (jusqu'au 30 juin 2023)

Directeur Général Adjoint

Jean-Baptiste Gubinelli (nommé le 16 juin 2023)

Vice-Président,

Directeur adjoint des opérations de fonds offshore (Natixis Investment Managers)

BPCE Life

Représentée par Frédéric Lipka

Directeur Général de BPCE Life

Gestionnaires financiers par délégation

Mirova

59, avenue Pierre Mendès

75013 Paris

France

Mirova US LLC

888 Boylston Street

02199-8197 Boston

Massachusetts

États-Unis

Société de gestion et Promoteur

Natixis Investment Managers S.A.

43, avenue Pierre Mendès

75013 Paris

France

Banque dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch

5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

(jusqu'au 3 décembre 2023)

Mirova Funds

Gestion et administration (suite)

Banque dépositaire (suite)

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
80, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(depuis le 4 décembre 2023)

Agent administratif, Agent payeur, Agent de cotation, Agent de domiciliation et Corporate agent, et Agent de registre et de transfert

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(jusqu'au 3 décembre 2023)

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
80, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(depuis le 4 décembre 2023)

Réviseur d'entreprise agréé

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator B.P.1443
L-2182 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	14,39 %
Indice MSCI World Net Dividends Reinvested Index	19,60 %

Les marchés d'actions mondiaux ont enregistré de bonnes performances en 2023, l'indice MSCI World des marchés développés affichant une performance de près de 24 % en dollar américain. Cependant, cette solide performance masque une grande partie de la volatilité que les investisseurs en actions ont dû affronter à diverses reprises tout au long de l'année. L'année a été marquée par la poursuite, voire le pic, du cycle de resserrement de politique monétaire le plus agressif depuis des décennies, les banques centrales du monde entier cherchant à contrer l'inflation.

À la fin de décembre 2023, le Mirova Global Sustainable Equity Fund R/A (EUR) sous-performait les marchés mondiaux (représentés par l'indice MSCI World Index Net Total Return EUR) depuis le début de l'année. Le Fonds a dégagé une performance de 13,20 %, sous-performant l'indice MSCI World Index Net Total Return EUR, qui a gagné 19,60 %.

Au cours de l'exercice, nous avons liquidé nos positions dans SVB Financial, Bright Horizons Family Solutions, Sunrun, Orsted et la société de télécommunications Verizon. Nous avons initié des positions dans Air Liquide, Enphase Energy, WM (anciennement Waste Management), AstraZeneca et Palto Alto Networks.

Dans nos portefeuilles mondiaux, nous avons maintenu notre surpondération à l'Europe, car nous y voyons davantage d'opportunités de valorisation par rapport aux États-Unis, et nous conservons un portefeuille bien équilibré qui, selon nous, pourrait bien performer dans de nombreux environnements différents.

En nous concentrant sur des domaines d'opportunité spécifiques pour 2024, nous pensons assister à une inversion, ou au moins un assouplissement, des vents contraires à court terme pour certains secteurs. En particulier, certaines sociétés du secteur des énergies renouvelables, de la santé et de la technologie pourraient être bien positionnées en 2024.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova US Sustainable Equity Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (USD)	21,91 %
Indice S&P 500 Net Dividends Reinvested Index	26,29 %

Nous avons maintenu notre surpondération à l'Europe, car nous y voyons davantage d'opportunités de valorisation par rapport aux États-Unis, et nous conservons un portefeuille bien équilibré qui, selon nous, pourrait bien performer dans de nombreux environnements différents. D'une part, nous sommes fortement exposés à des secteurs particulièrement défensifs tels que les services aux collectivités, la santé et la production alimentaire, ainsi qu'aux sociétés technologiques dotées de solides flux de revenus récurrents qui sont à même de résister dans des environnements économiques difficiles. Toutefois, nous sommes également exposés à des sociétés bien positionnées pour un contexte économique plus favorable ou une reprise de l'économie, notamment dans les énergies renouvelables et les fabricants automobiles et de pièces détachées, qui se concentrent sur une mobilité plus efficace et électrique, par exemple. En général, nous favorisons les sociétés de haute qualité et, en particulier lorsque les taux d'intérêt sont élevés, nous savons que les sociétés dont le bilan comporte des montants de dette importants et celles qui peuvent avoir besoin de refinancer cette dette auront plus de mal à générer une forte croissance des bénéfices. Par conséquent, nous continuons à orienter le portefeuille vers des sociétés de haute qualité dotées de bilans solides.

En nous concentrant sur des domaines d'opportunité spécifiques pour 2024, nous pensons assister à une inversion, ou au moins un assouplissement, des vents contraires à court terme pour certains secteurs. En particulier, certaines sociétés du secteur des énergies renouvelables, de la santé et de la technologie pourraient être bien positionnées en 2024.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	8,80 %
Indice MSCI Europe Dividend Net Reinvested Index	15,83 %

Les conflits en Ukraine et en Palestine, les tensions latentes entre les États-Unis et la Chine, les difficultés du secteur immobilier et de l'économie chinoise sont autant d'événements qui n'ont pas sapé l'optimisme des investisseurs. En effet, les indices d'actions européens ont clôturé le trimestre avec des résultats très positifs, soutenus par l'espoir d'une baisse de l'inflation combinée à la bonne performance de la croissance économique mondiale, à la solidité des résultats des sociétés et aux espoirs de baisses des taux attendues en 2024. Durant le trimestre, les contributions positives sont principalement venues des secteurs de la consommation de base, de la technologie et des matériaux. Au cours des deux derniers mois, la baisse des taux a été bénéfique pour les secteurs à long terme, tels que l'immobilier, qui a connu la plus forte hausse, mais auquel nous ne sommes pas exposés, ainsi que les « actions vertes » et le segment Bâtiment et construction, qui bénéficieraient d'une reprise économique. Notre absence d'exposition au secteur pétrolier contribue également à la performance. Le « baril » est en effet sous pression en raison de craintes d'une offre excessive. Le ralentissement des économies américaine et européenne ainsi qu'une demande potentiellement faible en Chine pèsent sur la demande, tandis que l'offre augmente au même moment (en raison d'une hausse des actions du brut américain). Enfin, au sein du secteur de la consommation, nous avons bénéficié de notre absence d'exposition aux fabricants de spiritueux et à Nestlé. Les services aux collectivités ont rebondi, profitant de la détente observée sur les taux d'intérêt, tandis que les semi-conducteurs ont affiché une forte croissance. La bonne performance des valeurs financières (Intesa, Aviva, Crédit Agricole, SEB) mérite également d'être soulignée. Parmi les industriels, Worldline a émis un avertissement inattendu sur les bénéfiques, tandis qu'Alstom et Siemens Energy ont eux aussi fait part d'importantes difficultés en termes de génération de flux de trésorerie, entraînant une forte baisse du cours de leurs actions.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	15,86 %
Indice MSCI EMU Net Dividends Reinvested Index	18,79 %

Pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2023, le Mirova Euro Sustainable Equity Fund a dégagé une performance de 15,86 % à sa valeur d'inventaire nette. Le Fonds a sous-performé son indice de référence, l'indice MSCI EMU Index NR, qui a dégagé un rendement de 18,79 %.

En Europe, les secteurs technologiques (+34,1 %) ont largement surperformé le marché, soutenus par la reprise du Nasdaq (+53,8 %), elle-même principalement soutenue par les Sept Magnifiques, qui constituent les sept plus grandes capitalisations boursières de l'indice : Nvidia +239 %, Meta +194 %, Tesla +102 %, Amazon +75 %, Alphabet +59 %, Microsoft +57 % et Apple +48 %. Les secteurs industriel, immobilier et financier ont également bénéficié de l'appétit des investisseurs pour les valeurs cycliques au cours de la dernière partie de l'année. L'assouplissement continu des mesures sanitaires en Chine et l'ouverture de la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine ont profité aux secteurs de la consommation, tandis que les semi-conducteurs ont bénéficié de l'enthousiasme suscité par l'intelligence artificielle et la demande potentielle qui en découle (BE Semiconductor +141,3 %, ASM International +99,4 %, STMicroelectronics +37,1 %, ASML +35,3 % et Infineon +33,0 %).

Malgré un contexte macroéconomique et géopolitique incertain, les marchés d'actions ont enregistré une performance remarquable en 2023, sous l'effet des anticipations d'assouplissement des politiques monétaires et de la forte baisse des taux d'intérêt au cours des deux derniers mois de l'année. Les marchés d'actions ont clôturé l'année 2023 en forte hausse (MSCI EMU TR +18,78 %, S&P 500 +24,2 % et Nasdaq 100 +53,8 %).

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Climate Solutions Equity Fund⁽¹⁾

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	(10,55) %
Indice MSCI WORLD Net Dividends Reinvested in euro Index	19,60 %

En 2023, le Mirova Climate Solution Equity Fund a enregistré une performance de -10,55 %, contre une performance de 19,60 % pour l'indice MSCI World Index (Net, EUR).

Dans ce contexte, Nextera Energy Partners (-54,38 %), Enphase (-51,82 %) et Wolfspeed (-51,26 %) ont le plus nui à la performance du portefeuille au cours de l'exercice.

En revanche, Bentley Systems (+36,98 %), Saint-Gobain (+51,34 %) et Ansys (+45,12 %) ont le plus contribué à la performance.

Au cours de l'exercice, nous avons initié un repositionnement du portefeuille afin de réduire la sensibilité globale du fonds aux taux d'intérêt.

À cette fin, nous avons réduit notre exposition à des acteurs et fournisseurs d'équipements purement axés sur les énergies renouvelables. Nous avons notamment cédé nos positions dans Hannon Armstrong, Shoals Technologies et Orsted pour privilégier les services publics intégrés du thème des énergies renouvelables et les sociétés exposées au réseau électrique, telles que EDP et Quanta Services.

Nous avons également initié des positions dans des sociétés ayant adopté les meilleures pratiques climatiques, telles que Munich Re et Astrazeneca, car nous pensons que la transition énergétique passera par les efforts de grandes entreprises de divers secteurs pour réduire leur impact sur l'environnement.

D'un point de vue géographique, fin décembre 2023, la majorité des actifs du fonds étaient investis aux États-Unis, qui représentent environ 56 % du portefeuille.

Nous pensons que les fondamentaux des fournisseurs de technologies vertes devraient continuer à s'améliorer ces prochaines années, soutenus par les réglementations gouvernementales visant à développer des capacités de production d'énergie locales et abordables. La hausse des factures de services publics, tout comme les préoccupations relatives à la sécurité énergétique en raison des tensions géopolitiques et de la multiplication des événements météorologiques extrêmes qui remettent en cause la fiabilité du réseau général, sont autant de facteurs majeurs qui devraient accélérer le développement de capacités et de technologies d'énergie alternative sur le long terme.

À court terme, les conditions de crédit resserrées et l'environnement macroéconomique incertain devraient selon nous continuer de peser sur les volumes et les prix des fournisseurs d'équipements écologiques.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

(1) Voir Note 1.

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Europe Environmental Equity Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	3,03 %
Indice MSCI Europe Net Dividends Reinvested Index	15,83 %

La majeure partie de la contribution a été apportée par les secteurs de la finance, des technologies de l'information et de l'industrie, tandis que les services aux collectivités et la santé ont pesé sur la performance.

Nos 5 meilleurs contributeurs ont été Saint-Gobain, ASML, Schneider Electric, Infineon et Air Liquide.

Nos 5 principaux détracteurs ont été Orsted, Alstom, Meyer Burger, Voltalia et Enphase.

Nous avons initié une position sur Iberdrola, Aalberts, Siemens, Neoen et Enphase, et avons liquidé nos positions dans Halma, Geberit, Michelin, Ecolab, Tomra, Orsted, Dassault Systèmes, Sunrun et Forvia. En outre, nous avons renforcé et recomposé certaines de nos positions existantes pour des raisons de valorisation et de construction de portefeuille.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Future of Food Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds J-S1/A (USD)	2,27 %
Indice MSCI WORLD Net Dividends Reinvested Index	23,79 %

Compte tenu de l'orientation du Mirova Future of Food Fund, qui est axé sur la résilience du système alimentaire, la réduction des pressions environnementales et l'amélioration des défis en matière de nutrition, le portefeuille a été inévitablement exposé à des surpondérations sectorielles, en particulier dans les secteurs des matériaux, de l'industrie et de la consommation de base. Ces secteurs ont été sous pression en raison de l'impact direct de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation au sein des secteurs de l'énergie, des transports et de l'alimentation. Toutefois, le rebond des valeurs cycliques lié à l'assouplissement attendu des taux d'intérêt a eu un impact positif sur la performance du fonds en fin d'année.

Au cours de l'exercice, nous avons réduit l'exposition aux ingrédients en cédant IFF et en réduisant nos positions dans DSM et Symrise. Nous avons cédé des micro-capitalisations faiblement pondérées qui n'auraient pas généré de liquidités dans un avenir proche. Tout en maintenant un haut degré de sélectivité en faveur d'une alimentation durable à l'avenir, nous avons renforcé nos positions dans Novozymes et avons initié une position dans Zoetis, dont les vaccins et la réduction du recours aux antibiotiques prônent une agriculture moins intensive.

Nous avons également orienté notre exposition vers des sociétés du secteur de l'eau, augmentant ainsi notre exposition à Xylem et Idex.

Après un an de déstockage et de révisions à la baisse au sein du secteur de la consommation, l'année 2024 devrait enregistrer une stabilisation voire une légère reprise des volumes.

Les transitions en faveur du capital naturel resteront l'une des priorités en matière d'investissement afin de faire reculer les pressions sur la biodiversité et le climat.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund⁽¹⁾

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	18,22 %
Indice MSCI World Net Dividends Reinvested Index	19,60 %

Les secteurs des technologies de l'information, de la santé et de la finance ont le plus contribué à la performance, tandis que les services aux collectivités et la consommation de base ont le plus nuí.

Nos 5 meilleurs contributeurs ont été NVIDIA, Eli Lilly, Microsoft, Air Liquide, Adobe et Ecolab.

Nos 5 principaux détracteurs ont été Estée Lauder, Orsted, IFF, Kering et American Water Works.

Nous avons initié des positions dans ServiceNow, Kering, Stora Enso et Stericycle, et avons liquidé nos positions dans Mondi, Ally Financial, Itron, Honest, Momentive, Splunk, Siemens Energy, Orsted, Ansys et NeoGenomics. En outre, nous avons renforcé et recomposé certaines de nos positions existantes pour des raisons de valorisation et de construction de portefeuille.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

(1) Voir Note 1.

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund⁽¹⁾

Rapport d'activités pour la période close le 6 septembre 2023

Performance de la période	
Fonds SI/A (EUR)	6,87 %
Indice MSCI Europe Net Dividends Reinvested	10,28 %

Marchés

Les marchés d'actions ont clôturé l'année 2023 en forte hausse (Eurostoxx : +18,5 %, S&P 500 : +25,6 % et Nasdaq 100 : +54,7 %). Le pessimisme des investisseurs et leur positionnement en début d'année expliquent en partie cette très bonne performance malgré un contexte géopolitique qui s'est détérioré tout au long de l'année avec la poursuite de la guerre en Ukraine et un nouveau conflit au Moyen-Orient.

En effet, les marchés d'actions ont bénéficié des anticipations de baisses des taux des banques centrales, en raison de la décélération de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique et d'un environnement macroéconomique solide, en particulier aux États-Unis. Au cours de la période, les obligations allemandes à 10 ans ont perdu 55 pb pour finir à 2,02 %, tandis que les bons du Trésor américain à 10 ans se sont stabilisés à 3,88 %. Les spreads de crédit se sont globalement resserrés, d'environ 20 pb pour le segment « investment grade » en euro, après un début d'année agité suite à la défaillance de la banque SVB.

Toutefois, le resserrement de la politique monétaire s'est poursuivi pendant une grande partie de l'année. Ainsi, la Fed a relevé ses taux de 100 pb entre début janvier et mi-juillet, puis les a maintenus à ces niveaux jusqu'à fin décembre (après une hausse de 425 pb en 2022). Toutefois, lors de la dernière réunion de décembre, la Fed a indiqué qu'elle envisageait d'éventuelles baisses de taux, et cela avant même que l'inflation n'atteigne 2 % afin de préserver l'activité économique. Quant à la BCE, elle a suspendu sa série de hausses de taux en octobre sans toutefois décider d'une future baisse (après avoir relevé son taux directeur de 0 % au printemps 2022 à 4 % en septembre 2023).

Comme mentionné ci-dessus, sur le plan économique, les États-Unis ont agréablement surpris avec une croissance du PIB d'environ 2,5 %, alimentée par une consommation des ménages très soutenue. Dans le même temps, la désinflation s'est poursuivie, notamment par la chute des prix de l'énergie. Dans la zone euro, les économies ont ralenti, en particulier en Europe du Nord, qui a été touchée par une récession manufacturière.

Contributions relatives à la performance

Cette année, la sélection des titres a pesé sur la performance. L'allocation sectorielle est neutre en termes d'impact sur la performance relative. Les surpondérations des services aux collectivités et des matériaux ont coûté de la performance, tout comme les sous-pondérations des biens de consommation discrétionnaire. En revanche, les surpondérations dans la technologie et les sous-pondérations dans l'énergie et la consommation de base ont soutenu la performance.

En termes de sélection de titres, nous notons les contributions négatives des sociétés liées au thème des énergies renouvelables (EDP Renovaveis, Alfen, Orsted, Encavis, Solaria Energia, Vestas Wind...) et de certains titres spécifiques tels que Novozymes, Stora Enso, Svenska Handelsbanken et Eurazeo.

Toutefois, des valeurs bancaires telles que BBVA ou Crédit Agricole, des valeurs technologiques comme STMicro et SAP et certaines sociétés spécifiques comme Alstom, Unibail, Air Liquide, Novo Nordisk et Saint-Gobain ont apporté des contributions positives.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

(1) Voir Note 1.

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Global Green Bond Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds SI/A (EUR)	7,00 %
Indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index (couvert en EUR)	7,07 %

L'année 2023 devrait être une bonne année pour les obligations, alimentée par une décélération rapide de l'inflation dans une dynamique économique relativement solide et, par conséquent, par l'anticipation de la fin du cycle de hausse des taux.

Cependant, ces perspectives n'ont commencé à se concrétiser qu'à la toute fin de l'année : les taux ont baissé fin 2023, les ramenant à des niveaux qui correspondent à ceux enregistrés fin 2022.

La résilience économique et la quête de rendement ont été bénéfiques aux marchés du crédit.

Le fonds a dégagé une performance brute de frais de 7,42 %, contre 7,07 % pour l'indice de référence.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds SI/A (EUR)	8,34 %
Indice Bloomberg Euro Aggregate 500MM Index	7,19 %

La performance du fonds a été de 8,72 % via l'attribution de performance Barclays Bloomberg.

- L'allocation a été positive grâce à une position longue sur les entreprises et les agences par rapport à une position courte sur la composante publique, le crédit ayant surperformé les autres classes d'actifs.
- La sélection a été positive.
- Les courbes de swaps et des obligations d'État ont été positives, tout comme le positionnement en termes de duration. Entre mi-janvier et fin février, nous avons une position courte en termes de duration et les rendements ont augmenté. En juin, nous avons opté pour une position longue en termes de duration par rapport à l'indice et les rendements ont baissé, en particulier au dernier trimestre.

Fin décembre, les obligations vertes et durables représentaient près de 90 % de la VIN.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds SI/A (EUR)	8,06 %
Indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index	8,19 %

Après les bouleversements majeurs déclenchés par les difficultés rencontrées par SVB et Crédit Suisse, les marchés ont connu une brève accalmie au deuxième trimestre avant le retour des turbulences au troisième trimestre, sur fond de bons résultats semestriels des entreprises et d'indicateurs macroéconomiques dans l'ensemble favorables. Début octobre, une forme d'euphorie s'est installée. L'économie a beau ralentir des deux côtés de l'Atlantique, cela se produit à un rythme beaucoup plus lent que redouté, l'emploi et la consommation se maintenant bien aux États-Unis, tandis que la désinflation se poursuit dans l'Occident. Cette croissance désinflationniste est due essentiellement au rebond des gains de productivité en Amérique du Nord, où la base industrielle est en train d'être rajeunie. Tout cela permet aux banques centrales de préparer le terrain pour une baisse de leurs taux d'intérêt. Le résultat ? Une quête de rendement qui bénéficie à toutes les classes d'actifs.

Les rendements des bons américains à 10 ans ont d'abord progressé de 0,43 point de pourcentage à près de 5 % le 19 octobre, avant de s'effondrer pour terminer l'année à moins de 3,88 %. Les taux allemands ont plus ou moins suivi la même trajectoire, passant de 2,84 % à 2,02 % le 29 décembre. Naturellement, l'indice LECPOAS (crédit européen par rapport aux taux allemands) s'est tout d'abord écarté, atteignant 1,65 %, avant de se resserrer à 1,38 %, contre 1,53 % fin septembre. Au cours de l'exercice, le fonds a généré un rendement net de +7,39 % (action R/A (EUR)), contre 8,19 % pour son indice.

Notre portefeuille reste en phase avec un scénario de réchauffement mondial de 1,5 degré.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds EI/A NPF (EUR)	11,37 %
ICE BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Index	12,24 %

À l'instar du T4 2022, l'année 2023 a été dominée par la volatilité du marché découlant i) de l'instabilité et la hausse des taux dans un contexte d'inflation persistante, et ii) des incidents bancaires d'une poignée d'acteurs régionaux américains, rapidement suivis par le sauvetage de Credit Suisse. Malgré cela, grâce à une corrélation historiquement nulle avec les taux souverains, des rendements élevés et une résilience grâce à des marges saines et à l'utilisation de ces marges pour réduire la dette, les fondamentaux des sociétés à haut rendement se sont nettement améliorés. L'amélioration des fondamentaux et, par conséquent, la hausse des notations, ainsi que la baisse de l'offre dans un contexte de stabilisation de divers conflits armés (encore limités à l'époque) ont fortement contribué à la performance du segment du haut rendement, à la fois en 2023 (> 12 %) et au T4 2023. En effet, la classe d'actifs a été la plus performante l'année dernière parmi les obligations et les obligations d'entreprises.

La part R/A a enregistré une performance nette de 6,29 % au T4 2023, contre 5,74 % pour son indice. Les performances (nettes) étaient respectivement de 1,54 % et 1,02 % au T2 et au T3 2023. Il est important de souligner que la part R/A a été créée/lancée le 14 mars 2023. La performance annuelle de la part EI/A NPF (EUR) a été de 11,37 %.

La centaine de sociétés en portefeuille a généré des produits d'intérêt de 4,2 % pour un rendement de près de 6 %, ce qui est conforme à un scénario de réchauffement climatique de 1,5 degré grâce à une approche ciblée de secteurs naturellement économes en énergie (recyclage, traitement de l'eau et des déchets, mobilité verte, construction de bout en bout partagée et efficace) ou proposant des alternatives aux combustibles fossiles et/ou des solutions consommant beaucoup moins d'énergie basées sur les énergies renouvelables.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Performance sur 1 an	
Fonds SI/A (EUR)	4,47 %
Indice BLOOMBERG Euro Aggregate 1-3 Year Total Return Index	4,02 %

L'année 2023 devrait être une bonne année pour les obligations, alimentée par une décélération rapide de l'inflation dans une dynamique économique relativement solide et, par conséquent, par l'anticipation de la fin du cycle de hausse des taux.

Cependant, ces perspectives n'ont commencé à se concrétiser qu'à la toute fin de l'année : les taux ont baissé fin 2023, les ramenant à des niveaux qui correspondent à ceux enregistrés fin 2022.

La résilience économique et la quête de rendement ont été bénéfiques aux marchés du crédit.

Le fonds a dégagé une performance brute de frais de 4,81 %, contre 4,02 % pour l'indice de référence.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 22 mars 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Mirova Funds

Rapport d'audit

Aux actionnaires de
Mirova Funds

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Mirova Funds (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de leurs opérations et des changements de leur actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état de l'actif net au 31 décembre 2023 ;
- l'état des investissements au 31 décembre 2023 ;
- l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes relatives aux états financiers, ainsi qu'un résumé des principales politiques comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons conduit notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et aux Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées au Luxembourg par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA adoptées au Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail dans la partie de notre rapport intitulée « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers ».

Nous estimons avoir obtenu, dans le cadre de notre audit, des éléments probants suffisants et appropriés pour émettre notre opinion.

Conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables, qui inclut les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (International Ethics Standards Board for Accountants ou « Code IESBA ») adopté au Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences déontologiques s'appliquant à notre audit des états financiers, nous sommes indépendants du Fonds. Nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques en vertu de ces exigences éthiques.

Autres informations

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations contenues dans le rapport annuel, mais n'incluent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous ne formulons pas de conclusion exprimant une quelconque assurance concernant ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations susmentionnées et de déterminer si elles présentent des contradictions importantes avec les états financiers ou les informations obtenues dans le cadre de l'audit, ou semblent autrement constituer une fausse déclaration. Si, sur la base du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe une anomalie significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
Tél : +352 494848 1, Fax : +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n° 10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

Rapport d'audit (suite)

Responsabilités du Conseil d'administration du Fonds concernant les états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux dispositions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers, et du contrôle interne que le Conseil d'administration du Fonds juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, le Conseil d'administration du Fonds est chargé d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre son activité, en divulguant s'il y a lieu, les questions liées à la continuité de l'activité et en utilisant la base comptable de la continuité d'exploitation, à moins que le Conseil d'administration du Fonds n'entende liquider le Fonds ou clôturer l'un de ses compartiments, ou bien cesser son exploitation, ou qu'il n'ait aucune autre alternative réaliste que de le faire.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé concernant l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectifs de nous assurer raisonnablement que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, dues à une fraude ou à une erreur, et d'établir un rapport d'audit incluant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance mais ne garantit pas qu'un audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF détectera systématiquement les anomalies significatives existantes. Les anomalies peuvent provenir d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si elles ont pu, individuellement ou dans l'ensemble, influencer raisonnablement les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit mené en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 et les ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et conservons une objectivité professionnelle tout au long de l'audit. Nous devons également :

- identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et exécuter des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour les anomalies résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluer l'adéquation des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des déclarations connexes faites par le Conseil d'administration du Fonds ;
- conclure sur l'adéquation de l'utilisation par le Conseil d'administration du Fonds de la base comptable de la continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative concernant des événements ou des conditions spécifiques, susceptible de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre son activité. Si nous concluons qu'une incertitude significative existe, nous devons renvoyer, dans notre rapport d'audit, aux déclarations connexes dans les états financiers ou, si ces déclarations sont inadéquates, modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des événements ou conditions futurs pourraient conduire le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son activité ;
- évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les déclarations, et déterminer si les états financiers présentent les transactions et événements sous-jacents de manière fidèle.

Mirova Funds

Rapport d'audit (suite)

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les résultats clés de l'audit, y compris toute défaillance importante du contrôle interne qui aurait été identifiée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représenté par

Luxembourg, le 12 avril 2024

Christophe Pittie

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a fait l'objet d'un audit par le Réviseur d'entreprises agréé. Par conséquent, c'est à elle seule que se réfère le rapport d'audit ; les autres versions résultent d'une traduction consciencieuse effectuée sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la SICAV. En cas de divergence entre la version anglaise et la traduction, la version anglaise fera foi.

Mirova Funds

État de l'actif net

Au 31 décembre 2023

		Mirova Global Sustainable Equity Fund	Mirova US Sustainable Equity Fund	Mirova Europe Sustainable Equity Fund	Mirova Euro Sustainable Equity Fund
	Notes	EUR	USD	EUR	EUR
ACTIFS					
<i>Portefeuille au coût d'acquisition</i>	(12)	3 787 144 036	9 097 035	449 828 590	695 392 058
Portefeuille d'investissements à la valeur de marché	(2)	4 558 361 708	10 751 902	490 941 369	917 151 413
Avoirs en banque		139 350 269	521 380	3 610 002	7 659 823
Créances à recevoir sur les ventes d'investissements		6 385 373	0	1 166 152	1 311 605
Créances à recevoir sur les souscriptions		8 226 155	0	65 424	61 467
Créances à recevoir sur les produits de prêt de titres		0	0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		1 012 076	2 688	388 957	423
Plus-values nettes latentes sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,8)	0	0	0	0
Plus-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,7)	8 429 944	130 193	357 842	0
Autres actifs	(2)	0	40 615	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		4 721 765 525	11 446 778	496 529 746	926 184 731
PASSIF					
Dettes à payer sur les achats d'investissements		0	0	114 987	0
Dettes à payer sur les rachats		5 284 658	0	339 482	654 150
Moins-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,7)	0	0	0	0
Moins-values nettes latentes sur les swaps	(2,9)	0	0	0	0
Impôts et charges à payer	(5)	7 993 120	4 663	1 073 604	1 464 415
TOTAL DU PASSIF		13 277 778	4 663	1 528 073	2 118 565
TOTAL DE L'ACTIF NET		4 708 487 747	11 442 115	495 001 673	924 066 166

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

État de l'actif net (suite)

Au 31 décembre 2023

Mirova Climate Solutions Equity Fund ⁽¹⁾	Mirova Europe Environmental Equity Fund	Mirova Future of Food Fund	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund ⁽¹⁾	Mirova Global Green Bond Fund	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund
EUR	EUR	USD	EUR	EUR	EUR	EUR
115 249 411	1 627 561 424	15 719 201	166 500 584	1 159 199 989	770 487 579	463 682 265
115 690 147	1 895 836 550	16 109 451	211 355 744	1 122 600 497	728 690 451	460 276 283
900 046	14 818 240	207 602	1 713 679	23 126 566	9 430 064	2 143 426
0	1 654 225	0	0	0	0	0
284 750	505 098	0	8 353	692 065	2 459 978	38 688
0	0	0	0	48 488	26 642	32 025
48 197	35 103	9 683	58 160	10 767 243	6 695 533	5 939 013
0	0	0	0	4 311 391	1 970 342	646 880
0	1 037 314	104 192	0	0	74 962	0
0	0	32 132	0	0	0	0
116 923 140	1 913 886 530	16 463 060	213 135 936	1 161 546 250	749 347 972	469 076 315
0	2 557 319	0	0	0	496 930	0
5 902	1 037 510	0	120 752	862 045	329 510	40 844
0	0	0	0	900 429	0	8
0	0	0	0	0	0	119 205
13 363	3 444 200	11 235	320 347	1 254 062	582 106	476 001
19 265	7 039 029	11 235	441 099	3 016 536	1 408 546	636 058
116 903 875	1 906 847 501	16 451 825	212 694 837	1 158 529 714	747 939 426	468 440 257

(1) Voir Note 1.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

État de l'actif net (suite)

Au 31 décembre 2023

		Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	Combiné
	Notes	EUR	EUR	EUR
ACTIFS				
<i>Portefeuille au coût d'acquisition</i>	(12)	67 301 249	336 973 282	9 661 785 715
Portefeuille d'investissements à la valeur de marché	(2)	71 142 474	341 055 376	10 937 418 632
Avoirs en banque		517 999	4 645 181	208 575 216
Créances à recevoir sur les ventes d'investissements		0	0	10 517 355
Créances à recevoir sur les souscriptions		6 092	59 855	12 407 925
Créances à recevoir sur les produits de prêt de titres		0	0	107 155
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		987 535	2 552 920	28 496 359
Plus-values nettes latentes sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,8)	12 116	260 520	7 201 249
Plus-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,7)	19 558	0	10 131 800
Autres actifs	(2)	0	0	65 855
TOTAL DE L'ACTIF		72 685 774	348 573 852	11 214 921 546
PASSIF				
Dettes à payer sur les achats d'investissements		89 219	423 434	3 681 889
Dettes à payer sur les rachats		1	10	8 674 864
Moins-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,7)	0	2 662	903 099
Moins-values nettes latentes sur les swaps	(2,9)	0	0	119 205
Impôts et charges à payer	(5)	31 613	165 702	16 832 925
TOTAL DU PASSIF		120 833	591 808	30 211 982
TOTAL DE L'ACTIF NET		72 564 941	347 982 044	11 184 709 564

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

État des variations de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Notes	Mirova Global Sustainable Equity Fund EUR	Mirova US Sustainable Equity Fund USD	Mirova Europe Sustainable Equity Fund EUR	Mirova Euro Sustainable Equity Fund EUR
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE/ DE PÉRIODE		4 307 145 952	9 281 100	485 084 131	885 343 200
REVENUS					
Dividendes, nets	(2)	54 475 152	75 168	14 050 558	27 173 436
Intérêts sur les obligations, nets		0	0	0	0
Intérêts bancaires		2 499 767	16 341	63 143	98 690
Revenus de prêt de titres	(6)	0	0	0	0
Autres revenus	(8)	0	37 228	526	1 180
TOTAL DES REVENUS		56 974 919	128 737	14 114 227	27 273 306
DÉPENSES					
Commissions de gestion	(3)	40 071 278	914	5 269 988	7 654 307
Commissions du dépositaire	(12)	1 343 403	22 460	190 726	285 549
Frais d'audit		105 259	217	13 308	24 372
Taxe de souscription	(5)	922 076	1 082	125 089	128 980
Intérêts payés sur les swaps		0	0	0	0
Commissions de performance	(4)	0	0	8	0
Autres dépenses	(2,12)	3 969 304	3 331	1 140 226	1 207 411
TOTAL DES DÉPENSES		46 411 320	28 004	6 739 345	9 300 619
REVENUS/(PERTES) NETS ISSUS DES INVESTISSEMENTS		10 563 599	100 733	7 374 882	17 972 687
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur cessions	(2,12)	(9 624 223)	(64 877)	(23 657 114)	(39 111 383)
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,12)	20 551 108	172 672	2 144 855	0
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,12)	0	0	0	0
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats de change à terme	(2,12)	10 640 224	(174 229)	(819 583)	(8 446)
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les swaps	(2,12)	0	0	0	0
PLUS-VALUE/(MOINS-VALUE) NETTE RÉALISÉE		32 130 708	34 299	(14 956 960)	(21 147 142)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur investissements	(2)	586 888 856	2 029 967	52 254 447	157 918 815
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,7)	14 664 508	95 432	1 639 808	0
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats à terme sur instruments	(2,8)	0	0	0	0
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats de change à terme	(2)	(368 735)	226	(2 691)	(450)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les swaps	(2,9)	0	0	0	0
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET		633 315 337	2 159 924	38 934 604	136 771 223
ÉVOLUTION DU CAPITAL					
Distribution de dividendes	(14)	(4 223 683)	0	(4 172 228)	(9 228 542)
Souscription d'actions		905 182 610	1 091	47 362 108	104 533 893
Rachats d'actions		(1 132 932 469)	0	(72 206 942)	(193 353 608)
Conversion monétaire		0	0	0	0
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE/DE PÉRIODE		4 708 487 747	11 442 115	495 001 673	924 066 166

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

État des variations de l'actif net (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mirova Climate Solutions Equity Fund ⁽¹⁾ EUR	Mirova Europe Environmental Equity Fund EUR	Mirova Future of Food Fund USD	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund ⁽¹⁾ EUR	Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund ⁽¹⁾ EUR	Mirova Global Green Bond Fund EUR	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund EUR
76 980 389	2 547 631 703	9 645 522	212 556 855	49 983 087	763 164 633	469 470 013
845 290	43 228 969	192 654	3 352 814	1 290 188	0	220
0	0	0	0	0	20 647 763	11 991 194
16 732	257 034	6 363	39 692	3 213	2 313 450	1 395 192
0	0	0	0	0	41 586	36 854
956	1 510	0	4 246	0	70 642	14 893
862 978	43 487 513	199 017	3 396 752	1 293 401	23 073 441	13 438 353
559 562	20 162 103	2 662	1 588 843	97 702	3 764 576	2 118 574
84 945	658 339	24 590	78 389	28 301	164 935	91 407
2 812	21 482	370	7 210	973	22 697	16 725
13 017	439 682	4 342	36 921	3 975	179 302	87 235
0	0	0	0	0	0	0
346	0	0	48	0	0	0
217 625	3 628 507	48 250	280 975	103 069	770 521	407 455
878 307	24 910 113	80 214	1 992 386	234 020	4 902 031	2 721 396
(15 329)	18 577 400	118 803	1 404 366	1 059 381	18 171 410	10 716 957
(22 581 517)	40 390 408	(694 909)	(6 045 863)	4 667 298	(11 844 762)	(21 861 720)
0	4 105 128	10 532	0	0	5 217 576	32 811
0	0	0	0	0	(7 957 925)	(432 512)
91 288	3 957 162	(14 148)	2 068 852	265 836	5 204 810	89 231
0	0	0	0	0	0	0
(22 505 558)	67 030 098	(579 722)	(2 572 645)	5 992 515	8 791 109	(11 455 233)
9 006 031	9 701 760	739 541	38 303 803	(2 354 185)	65 884 424	60 748 376
0	4 233 787	104 069	0	0	2 576 774	69 022
0	0	0	0	0	4 428 820	(39 568)
(858)	(1 024)	1 471	2 779	(208)	(21 056)	(48 393)
0	0	0	0	0	0	0
(13 500 385)	80 964 621	265 359	35 733 937	3 638 122	81 660 071	49 274 204
0	(11 699 252)	(2)	0	0	(469 901)	(1 951 194)
136 960 989	174 276 788	17 795 246	7 792 412	795 730	529 447 699	397 710 729
(83 537 118)	(884 326 359)	(11 254 300)	(43 388 367)	(54 416 939)	(215 272 788)	(166 564 326)
0	0	0	0	0	0	0
116 903 875	1 906 847 501	16 451 825	212 694 837	0	1 158 529 714	747 939 426

(1) Voir Note 1.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

État des variations de l'actif net (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Notes	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund EUR	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund EUR	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund EUR	Combiné EUR
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE/ DE PÉRIODE		386 299 652	50 539 622	300 030 512	10 551 963 758
REVENUS					
Dividendes, nets	(2)	0	0	0	144 659 077
Intérêts sur les obligations, nets		9 977 738	2 472 910	5 947 637	51 037 242
Intérêts bancaires		861 581	24 831	172 644	7 766 522
Revenus de prêt de titres	(6)	46 872	0	0	125 312
Autres revenus	(8)	6 192	544	3 371	137 761
TOTAL DES REVENUS		10 892 383	2 498 285	6 123 652	203 725 914
DÉPENSES					
Commissions de gestion	(3)	1 884 355	117 747	496 449	83 788 722
Commissions du dépositaire	(12)	77 865	29 576	45 430	3 121 458
Frais d'audit		12 119	1 141	5 882	234 511
Taxe de souscription	(5)	86 753	6 030	31 336	2 065 306
Intérêts payés sur les swaps		6 250	194	0	6 444
Commissions de performance	(4)	0	0	0	402
Autres dépenses	(2,12)	491 257	33 775	184 711	12 481 530
TOTAL DES DÉPENSES		2 558 599	188 463	763 808	101 698 373
REVENUS/(PERTES) NETS ISSUS DES INVESTISSEMENTS		8 333 784	2 309 822	5 359 844	102 027 541
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur cessions	(2,12)	(20 692 937)	632 357	163 140	(110 254 123)
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,12)	15	(7 199)	2 493	32 212 635
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,12)	(790 055)	5 918	(97 285)	(9 271 859)
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats de change à terme	(2,12)	(586)	(29 130)	10 078	21 299 205
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les swaps	(2,12)	15 363	(14 657)	0	706
PLUS-VALUE/(MOINS-VALUE) NETTE RÉALISÉE		(13 134 416)	2 897 111	5 438 270	36 014 105
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur investissements	(2)	45 956 253	3 627 344	8 382 804	1 038 825 865
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,7)	17	16 385	(2 662)	23 378 240
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,8)	226 470	(133 124)	163 260	4 645 858
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats de change à terme	(2)	2 210	102	74	(436 714)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les swaps	(2,9)	(119 205)	0	0	(119 205)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES ACTIVITÉS		32 931 329	6 407 818	13 981 746	1 102 308 149
ÉVOLUTION DU CAPITAL					
Distribution de dividendes	(14)	(102 630)	(354 843)	0	(32 202 275)
Souscription d'actions		150 260 377	50 204 133	125 741 997	2 646 379 850
Rachats d'actions		(100 948 471)	(34 231 789)	(91 772 211)	(3 083 139 501)
Conversion monétaire		0	0	0	(600 417)*
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE/DE PÉRIODE		468 440 257	72 564 941	347 982 044	11 184 709 564

* Pour chaque Fonds, l'actif net en début d'exercice est converti en EUR sur la base des taux de change utilisés en date du 31 décembre 2022. L'écart de change entre l'actif net en début d'exercice converti aux taux de change utilisés en date du 31 décembre 2022 et l'actif net en début d'exercice converti aux taux de change utilisés en date du 31 décembre 2023 s'élève à (600 417) EUR.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos
le 31 décembre 2023

F/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	91 113
Nombre d'actions émises	1 416
Nombre d'actions rachetées	(43 291)
Nombre d'actions à la fin	49 238
F/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 184 862
Nombre d'actions émises	18 109
Nombre d'actions rachetées	(435 385)
Nombre d'actions à la fin	767 586
H-I/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 264
Nombre d'actions émises	14 210
Nombre d'actions rachetées	(360)
Nombre d'actions à la fin	16 114
H-I/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	67 328
Nombre d'actions émises	874
Nombre d'actions rachetées	(21 902)
Nombre d'actions à la fin	46 300
H-N/A (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 018
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(212)
Nombre d'actions à la fin	806
H-N/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 978
Nombre d'actions émises	102 926
Nombre d'actions rachetées	(208)
Nombre d'actions à la fin	106 696
H-N/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	8 440
Nombre d'actions émises	2 136
Nombre d'actions rachetées	(1 058)
Nombre d'actions à la fin	9 518
H-N1R/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	65 207
Nombre d'actions émises	300
Nombre d'actions rachetées	(16 840)
Nombre d'actions à la fin	48 667
H-N1R/A NPF (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	9 404
Nombre d'actions émises	1 650
Nombre d'actions rachetées	(4 416)
Nombre d'actions à la fin	6 638

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice
le 31 décembre 2023 (suite)

H-N1R/A NPF (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	16 671
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(4 765)
Nombre d'actions à la fin	11 906
H-N1R/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	307 559
Nombre d'actions émises	9 701
Nombre d'actions rachetées	(34 918)
Nombre d'actions à la fin	282 342
H-R/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	39 033
Nombre d'actions émises	372
Nombre d'actions rachetées	(6 774)
Nombre d'actions à la fin	32 631
H-R/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	15 888
Nombre d'actions émises	478
Nombre d'actions rachetées	(10 592)
Nombre d'actions à la fin	5 774
H-R/A NPF (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	17 515
Nombre d'actions émises	520
Nombre d'actions rachetées	(525)
Nombre d'actions à la fin	17 510
H-R/A NPF (SGD)	
Nombre d'actions en circulation au début	458 731
Nombre d'actions émises	61 480
Nombre d'actions rachetées	(85 248)
Nombre d'actions à la fin	434 963
H-R/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	728 330
Nombre d'actions émises	47 720
Nombre d'actions rachetées	(203 688)
Nombre d'actions à la fin	572 362
H-RE/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	880
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	880
H-S1/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 230 649
Nombre d'actions émises	78 183
Nombre d'actions rachetées	(428 522)
Nombre d'actions à la fin	880 310

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice
le 31 décembre 2023 (suite)

H-S1/A NPF (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 991 313
Nombre d'actions émises	128 099
Nombre d'actions rachetées	(449 786)
Nombre d'actions à la fin	1 669 626
H-S1/A NPF (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	364 399
Nombre d'actions émises	83 762
Nombre d'actions rachetées	(85 860)
Nombre d'actions à la fin	362 301
H-S1/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	4 031 676
Nombre d'actions émises	114 252
Nombre d'actions rachetées	(944 941)
Nombre d'actions à la fin	3 200 987
H-S1/D NPF (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	52 718
Nombre d'actions émises	3 465
Nombre d'actions rachetées	(12 231)
Nombre d'actions à la fin	43 952
H-SI/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	952 582
Nombre d'actions émises	6 252
Nombre d'actions rachetées	(943 726)
Nombre d'actions à la fin	15 108
H-SI/A NPF (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	166
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(165)
Nombre d'actions à la fin	1
H-SI/A NPF (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 092 108
Nombre d'actions émises	6 118
Nombre d'actions rachetées	(357 395)
Nombre d'actions à la fin	1 740 831
H-SI/A NPF (SGD)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 225
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	3 225
H-SI/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	249 793
Nombre d'actions émises	1 725
Nombre d'actions rachetées	(12 038)
Nombre d'actions à la fin	239 480

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice
le 31 décembre 2023 (suite)

H-SI/D NPF (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 500
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(2 500)
Nombre d'actions à la fin	-
H-SI/D NPF (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	5 043
Nombre d'actions rachetées	(199)
Nombre d'actions à la fin	4 844
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	7 410
Nombre d'actions émises	1 393
Nombre d'actions rachetées	(1 697)
Nombre d'actions à la fin	7 106
I/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 440
Nombre d'actions émises	1 450
Nombre d'actions rachetées	(331)
Nombre d'actions à la fin	3 559
I/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	279 402
Nombre d'actions émises	34 134
Nombre d'actions rachetées	(46 175)
Nombre d'actions à la fin	267 361
I/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	212 650
Nombre d'actions émises	50 439
Nombre d'actions rachetées	(59 849)
Nombre d'actions à la fin	203 240
I/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	314 879
Nombre d'actions émises	59 581
Nombre d'actions rachetées	(80 623)
Nombre d'actions à la fin	293 837
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	15 797
Nombre d'actions émises	4 312
Nombre d'actions rachetées	(3 467)
Nombre d'actions à la fin	16 642
M/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 080
Nombre d'actions émises	101
Nombre d'actions rachetées	(197)
Nombre d'actions à la fin	1 984

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice
le 31 décembre 2023 (suite)

M1/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	7 577
Nombre d'actions émises	1 518
Nombre d'actions rachetées	(185)
Nombre d'actions à la fin	8 910
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	287 248
Nombre d'actions émises	100 613
Nombre d'actions rachetées	(77 501)
Nombre d'actions à la fin	310 360
N/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	295 532
Nombre d'actions émises	23 371
Nombre d'actions rachetées	(149 916)
Nombre d'actions à la fin	168 987
N/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	442 876
Nombre d'actions émises	80 465
Nombre d'actions rachetées	(188 503)
Nombre d'actions à la fin	334 838
N/D NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	154 358
Nombre d'actions émises	35 293
Nombre d'actions rachetées	(68 731)
Nombre d'actions à la fin	120 920
N1R/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	276 976
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(276 976)
Nombre d'actions à la fin	-
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 711 425
Nombre d'actions émises	245 438
Nombre d'actions rachetées	(511 764)
Nombre d'actions à la fin	1 445 099
R/A (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	46 720
Nombre d'actions émises	4 370
Nombre d'actions rachetées	(2 650)
Nombre d'actions à la fin	48 440
R/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	11 760
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(500)
Nombre d'actions à la fin	11 260

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice
le 31 décembre 2023 (suite)

R/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	236 092
Nombre d'actions émises	5 275
Nombre d'actions rachetées	(53 639)
Nombre d'actions à la fin	187 728
R/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	227 488
Nombre d'actions émises	13 832
Nombre d'actions rachetées	(48 101)
Nombre d'actions à la fin	193 219
R/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	846 561
Nombre d'actions émises	24 479
Nombre d'actions rachetées	(188 683)
Nombre d'actions à la fin	682 357
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 247
Nombre d'actions émises	1 752
Nombre d'actions rachetées	(1 012)
Nombre d'actions à la fin	2 987
R/D NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 147
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(807)
Nombre d'actions à la fin	340
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	29 674
Nombre d'actions émises	1 302
Nombre d'actions rachetées	(6 616)
Nombre d'actions à la fin	24 360
RE/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 249
Nombre d'actions émises	209
Nombre d'actions rachetées	(203)
Nombre d'actions à la fin	2 255
RE/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	325
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(135)
Nombre d'actions à la fin	190
S1/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 230 148
Nombre d'actions émises	310 037
Nombre d'actions rachetées	(921 026)
Nombre d'actions à la fin	619 159

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice
le 31 décembre 2023 (suite)

SI/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 249 634
Nombre d'actions émises	557 461
Nombre d'actions rachetées	(326 599)
Nombre d'actions à la fin	1 480 496
SI/A NPF (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 405 553
Nombre d'actions émises	1 237 076
Nombre d'actions rachetées	(1 139 664)
Nombre d'actions à la fin	1 502 965
SI/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 620 404
Nombre d'actions émises	2 696 391
Nombre d'actions rachetées	(973 396)
Nombre d'actions à la fin	4 343 399
SI/D NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	946 356
Nombre d'actions rachetées	(206 641)
Nombre d'actions à la fin	739 715
SI/D NPF (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	17 800
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(2 600)
Nombre d'actions à la fin	15 200

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	4 708 487 747	4 307 145 952	5 062 940 989
Valeur d'inventaire nette par action			
F/A NPF (EUR)	184,19	162,22	198,66
F/A NPF (USD)	154,20	131,20	171,20
H-I/A (USD)	174,08	146,64	182,92
H-I/A NPF (USD)	164,01	138,33	172,84
H-N/A (CHF)	123,19	108,35	140,57
H-N/A NPF (EUR)	109,47	94,36	122,13
H-N/A NPF (USD)	138,93	117,38	146,83
H-N1R/A NPF (EUR)	120,42	103,77	133,61
H-N1R/A NPF (CHF)	108,98	95,80	124,44
H-N1R/A NPF (GBP)	115,26	97,80	124,96
H-N1R/A NPF (USD)	130,30	109,88	137,11
H-R/A (USD)	168,12	143,00	179,99
H-R/A NPF (EUR)	104,48	90,91	118,96
H-R/A NPF (CHF)	134,04	119,37	156,84
H-R/A NPF (SGD)	145,93	126,02	160,81
H-R/A NPF (USD)	141,22	120,38	151,85
H-RE/A (USD)	114,93	98,34	124,42
H-S1/A NPF (EUR)	126,06	108,22	139,32
H-S1/A NPF (CHF)	100,56	88,29	114,22
H-S1/A NPF (GBP)	106,20	89,98	114,72
H-S1/A NPF (USD)	109,85	92,30	114,94
H-S1/D NPF (CHF)	99,78	88,13	114,04
H-SI/A NPF (EUR)	164,43	141,63	182,97
H-SI/A NPF (CHF)	148,88	138,05	177,69
H-SI/A NPF (GBP)	175,92	149,19	190,61
H-SI/A NPF (SGD)	118,11	100,76	126,86
H-SI/A NPF (USD)	188,03	158,31	197,50
H-SI/D NPF (CHF)	-	135,78	176,61
H-SI/D NPF (GBP)	188,06	-	-
I/A (EUR)	30 061,50	26 279,53	31 947,01
I/A (GBP)	126,84	113,53	130,60
I/A (USD)	169,56	143,21	185,50
I/A NPF (EUR)	200,07	175,25	213,47
I/A NPF (USD)	180,33	152,61	198,07
I/D (EUR)	151,07	132,76	161,59
M/D (EUR)	156 159,71	137 232,97	167 025,97
M1/D (EUR)	57 220,63	50 286,01	61 222,77
N/A (EUR)	300,58	263,13	320,32
N/A NPF (EUR)	185,75	162,93	198,73
N/A NPF (USD)	159,30	135,00	175,46
N/D NPF (USD)	168,37	142,96	185,80
N1R/A NPF (EUR)	-	102,07	-

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Statistiques (suite)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Valeur d'inventaire nette par action			
R/A (EUR)	276,22	244,01	299,65
R/A (CHF)	122,87	115,28	148,59
R/A (GBP)	110,39	99,85	116,06
R/A (USD)	167,79	143,20	187,43
R/A NPF (EUR)	188,14	166,53	204,96
R/A NPF (USD)	167,74	143,45	188,12
R/D (EUR)	161,06	142,28	174,77
R/D NPF (EUR)	157,74	139,62	171,75
RE/A (EUR)	257,62	228,95	282,92
RE/A NPF (EUR)	182,15	162,12	200,64
RE/D (EUR)	136,13	120,99	149,50
S1/A NPF (EUR)	133,49	116,52	141,43
SI/A NPF (EUR)	206,34	180,38	219,28
SI/A NPF (GBP)	129,02	115,48	132,84
SI/A NPF (USD)	171,76	145,07	187,91
SI/D NPF (EUR)	158,02	-	202,47
SI/D NPF (CHF)	135,49	126,45	161,50

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Belgique					
KBC Group NV	637 300	EUR	39 272 804	37 422 256	0,80
			39 272 804	37 422 256	0,80
Danemark					
Novo Nordisk A/S	2 038 574	DKK	70 449 443	190 906 983	4,06
Vestas Wind Systems A/S	4 849 884	DKK	116 252 728	139 421 971	2,96
			186 702 171	330 328 954	7,02
France					
Air Liquide SA	416 806	EUR	66 483 054	73 407 873	1,56
Credit Agricole SA	2 686 065	EUR	35 433 166	34 521 307	0,73
EssilorLuxottica SA	449 421	EUR	61 885 291	81 614 854	1,74
			163 801 511	189 544 034	4,03
Allemagne					
Mercedes-Benz Group AG	1 096 206	EUR	69 213 289	68 567 686	1,46
SAP SE	443 023	EUR	50 664 522	61 792 848	1,31
Symrise AG	1 049 930	EUR	106 802 555	104 615 025	2,22
			226 680 366	234 975 559	4,99
Grande-Bretagne					
AstraZeneca PLC	386 020	GBP	45 187 360	47 220 764	1,00
Legal & General Group PLC	21 742 877	GBP	63 228 971	63 005 877	1,34
			108 416 331	110 226 641	2,34
Hong Kong					
AIA Group Ltd	11 724 284	HKD	109 814 946	92 495 236	1,96
			109 814 946	92 495 236	1,96
Irlande					
Aptiv PLC	1 327 283	USD	124 407 999	107 802 318	2,29
			124 407 999	107 802 318	2,29
Japon					
Sekisui House Ltd	4 335 382	JPY	71 742 850	87 190 047	1,85
Takeda Pharmaceutical Co Ltd	3 015 534	JPY	91 416 440	78 499 296	1,67
Terumo Corp	2 210 000	JPY	69 600 332	65 590 358	1,39
			232 759 622	231 279 701	4,91
Pays-Bas					
Adyen NV 144A ⁽²⁾	62 838	EUR	90 363 808	73 306 811	1,56
ASML Holding NV	135 122	EUR	56 297 901	92 112 667	1,95
			146 661 709	165 419 478	3,51
Espagne					
Iberdrola SA	12 631 330	EUR	126 356 578	149 933 887	3,18
			126 356 578	149 933 887	3,18
Taiwan					
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd ADR	1 286 837	USD	96 376 359	121 152 445	2,57
			96 376 359	121 152 445	2,57
États-Unis					
Adobe Inc	403 391	USD	157 273 215	217 863 641	4,63
AGCO Corp	593 662	USD	74 255 220	65 248 272	1,39
American Water Works Co Inc	447 565	USD	55 082 399	53 477 667	1,14
Ball Corp ⁽³⁾	1 426 259	USD	91 733 452	74 266 435	1,58
Danaher Corp	561 051	USD	96 691 730	117 497 432	2,49
eBay Inc	4 559 441	USD	197 574 432	180 041 476	3,82

(2) Voir Note 13.

(3) Voir Note 11.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Global Sustainable Equity Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Ecolab Inc	970 703	USD	166 013 117	174 298 592	3,70
Edwards Lifesciences Corp	423 228	USD	40 386 196	29 213 900	0,62
Eli Lilly & Co	293 992	USD	58 990 154	155 138 566	3,29
Enphase Energy Inc	283 413	USD	46 158 058	33 902 316	0,72
Estee Lauder Cos Inc/The	329 738	USD	64 747 235	43 655 622	0,93
Intuitive Surgical Inc	178 151	USD	37 124 153	54 407 298	1,16
Mastercard Inc	596 522	USD	162 625 354	230 319 647	4,89
Microsoft Corp	634 205	USD	118 173 388	215 893 222	4,58
NextEra Energy Inc	1 942 690	USD	117 272 576	106 820 251	2,27
NVIDIA Corp	465 498	USD	65 690 883	208 685 031	4,43
Palo Alto Networks Inc	176 681	USD	51 139 235	47 163 982	1,00
Roper Technologies Inc	337 869	USD	117 426 685	166 746 067	3,54
Thermo Fisher Scientific Inc	380 405	USD	144 730 347	182 786 557	3,88
Veralto Corp	187 016	USD	13 968 130	13 926 525	0,30
Visa Inc	596 823	USD	101 485 098	140 662 534	2,99
Waste Management Inc	452 071	USD	68 053 913	73 295 538	1,56
Watts Water Technologies Inc	346 441	USD	37 381 521	65 339 717	1,39
Xylem Inc/NY	919 874	USD	96 158 125	95 230 879	2,02
			2 180 134 616	2 745 881 167	58,32
Total - Actions			3 741 385 012	4 516 461 676	95,92
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			3 741 385 012	4 516 461 676	95,92
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Actions					
Grande-Bretagne					
Unilever PLC	955 422	EUR	45 759 024	41 900 032	0,89
			45 759 024	41 900 032	0,89
Total - Actions			45 759 024	41 900 032	0,89
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			45 759 024	41 900 032	0,89
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			3 787 144 036	4 558 361 708	96,81

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande au siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova US Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos
le 31 décembre 2023

H-Q/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	93 292
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	93 292
I/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	30
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	30
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	10
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
R/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	30
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	30

Mirova Funds

Mirova US Sustainable Equity Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	USD	USD	USD
Total de la valeur d'inventaire nette	11 442 115	9 281 100	-
Valeur d'inventaire nette par action			
H-Q/A NPF (EUR)	110,95	93,16	-
I/A (USD)	115,36	94,63	-
R/A (EUR)	110,67	-	-
R/A (USD)	113,41	94,18	-

Mirova Funds

Mirova US Sustainable Equity Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en USD)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Irlande					
Accenture PLC	464	USD	140 978	162 822	1,42
Aptiv PLC	2 168	USD	235 495	194 513	1,70
			376 473	357 335	3,12
Taiwan					
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd ADR	3 276	USD	306 408	340 704	2,98
			306 408	340 704	2,98
États-Unis					
Adobe Inc	851	USD	363 717	507 707	4,44
AGCO Corp	1 292	USD	172 807	156 862	1,37
American Water Works Co Inc	2 705	USD	420 711	357 033	3,12
Ball Corp ⁽³⁾	3 654	USD	240 225	210 178	1,84
Cisco Systems Inc	2 124	USD	98 073	105 669	0,92
Colgate-Palmolive Co	1 870	USD	146 663	149 058	1,30
Danaher Corp	1 893	USD	435 198	437 927	3,83
eBay Inc	8 052	USD	378 219	351 228	3,07
Ecolab Inc	2 113	USD	357 586	419 114	3,66
Edwards Lifesciences Corp	929	USD	91 148	70 836	0,62
Eli Lilly & Co	935	USD	304 045	545 030	4,76
Enphase Energy Inc	617	USD	109 925	81 530	0,71
Estee Lauder Cos Inc/The	1 131	USD	297 636	165 409	1,45
First Solar Inc	2 226	USD	201 964	383 495	3,35
Intuitive Surgical Inc	1 161	USD	270 751	391 675	3,42
Mastercard Inc	1 311	USD	477 673	559 155	4,89
Microsoft Corp	2 732	USD	749 633	1 027 341	8,98
NextEra Energy Inc	5 071	USD	404 938	308 013	2,69
NVIDIA Corp	1 754	USD	315 162	868 616	7,59
Palo Alto Networks Inc	895	USD	279 634	263 918	2,31
Roper Technologies Inc	1 003	USD	432 403	546 805	4,78
Thermo Fisher Scientific Inc	1 007	USD	562 312	534 505	4,67
Veralto Corp	631	USD	57 717	51 906	0,45
Visa Inc	1 162	USD	250 550	302 527	2,65
Waste Management Inc	2 485	USD	398 909	445 063	3,89
Watts Water Technologies Inc	1 782	USD	248 317	371 262	3,25
Xylem Inc/NY	3 865	USD	348 238	442 001	3,86
			8 414 154	10 053 863	87,87
Total - Actions			9 097 035	10 751 902	93,97
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			9 097 035	10 751 902	93,97
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			9 097 035	10 751 902	93,97

(3) Voir Note 11.

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	40 223
Nombre d'actions émises	6 113
Nombre d'actions rachetées	(10 050)
Nombre d'actions à la fin	36 286
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	1
M/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 681
Nombre d'actions émises	106
Nombre d'actions rachetées	(287)
Nombre d'actions à la fin	2 500
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	42 654
Nombre d'actions émises	5 792
Nombre d'actions rachetées	(43 387)
Nombre d'actions à la fin	5 059
N/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 817
Nombre d'actions émises	950
Nombre d'actions rachetées	(1)
Nombre d'actions à la fin	4 766
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	394 547
Nombre d'actions émises	100 947
Nombre d'actions rachetées	(24 036)
Nombre d'actions à la fin	471 458
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	119
Nombre d'actions émises	25
Nombre d'actions rachetées	(27)
Nombre d'actions à la fin	117
RE/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	1
SI/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	931 138
Nombre d'actions émises	129 089
Nombre d'actions rachetées	(443 120)
Nombre d'actions à la fin	617 107

Mirova Funds

Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	495 001 673	485 084 131	419 398 997
Valeur d'inventaire nette par action			
I/A (EUR)	485,71	446,44	521,47
I/D (EUR)	440,79	412,02	487,38
M/D (EUR)	82 974,97	77 537,77	91 659,26
N/A (EUR)	114,66	105,47	123,36
N/A NPF (EUR)	95,53	88,10	103,24
R/A (EUR)	410,68	380,60	448,23
R/D (EUR)	394,37	368,71	435,95
RE/D (EUR)	110,70	103,89	123,79
SI/A NPF (EUR)	121,89	111,92	130,60

Mirova Funds

Mirova Europe Sustainable Equity Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Belgique					
KBC Group NV	210 809	EUR	11 346 725	12 378 704	2,50
UCB SA	74 430	EUR	5 845 537	5 872 527	1,19
Umicore SA	119 624	EUR	3 530 596	2 978 638	0,60
			20 722 858	21 229 869	4,29
Danemark					
Novo Nordisk A/S	138 439	DKK	12 634 390	12 964 441	2,62
Vestas Wind Systems A/S	484 005	DKK	9 970 033	13 913 927	2,81
			22 604 423	26 878 368	5,43
France					
Air Liquide SA	73 883	EUR	6 904 390	13 012 274	2,63
AXA SA	401 133	EUR	8 474 300	11 829 412	2,39
Capgemini SE	28 094	EUR	4 662 434	5 302 742	1,07
Cie de Saint-Gobain SA	267 000	EUR	10 833 497	17 798 220	3,60
Credit Agricole SA	850 402	EUR	8 766 204	10 929 367	2,21
Danone SA	227 995	EUR	13 691 422	13 378 747	2,70
Dassault Systèmes SE	119 253	EUR	3 103 263	5 275 156	1,07
Forvia SE	542 194	EUR	14 900 194	11 071 601	2,24
Getlink SE	290 501	EUR	4 424 261	4 812 149	0,97
Hermes International SCA	3 888	EUR	4 997 649	7 460 294	1,51
Hoffmann Green Cement Technologies SAS	18 711	EUR	377 319	149 688	0,03
Imerys SA	94 590	EUR	3 153 690	2 693 923	0,54
L'Oréal SA	14 414	EUR	1 993 316	6 495 669	1,31
MedinCell SA	304 883	EUR	2 133 179	2 195 158	0,44
Nexans SA	106 459	EUR	9 079 438	8 436 876	1,70
Orange SA	111 718	EUR	1 192 154	1 151 142	0,23
Renault SA	274 011	EUR	10 441 924	10 112 376	2,04
Sanofi SA	106 200	EUR	8 570 014	9 532 512	1,93
Teract SA	345 416	EUR	3 278 547	645 928	0,13
Veolia Environnement SA	434 601	EUR	10 276 691	12 412 205	2,51
Voltaia SA	680 169	EUR	10 418 833	7 087 361	1,43
Worldline SA/France 144A ⁽²⁾	147 310	EUR	7 717 058	2 308 348	0,47
			149 389 777	164 091 148	33,15
Allemagne					
AIXTRON SE	152 229	EUR	3 788 335	5 885 173	1,19
Allianz SE	33 818	EUR	7 159 113	8 182 265	1,65
Deutsche Post AG	50 739	EUR	1 933 325	2 275 898	0,46
Deutsche Telekom AG	688 338	EUR	14 323 280	14 971 352	3,03
Infineon Technologies AG	244 749	EUR	9 200 295	9 251 512	1,87
Mercedes-Benz Group AG	77 339	EUR	4 690 119	4 837 554	0,98
Siemens AG	53 552	EUR	8 445 385	9 099 556	1,84
Symrise AG	60 813	EUR	6 665 384	6 059 407	1,22
			56 205 236	60 562 717	12,24
Grande-Bretagne					
AstraZeneca PLC	143 749	GBP	12 777 933	17 584 419	3,55
Aviva PLC	1 858 333	GBP	9 706 860	9 322 460	1,88
Halma PLC	365 654	GBP	8 885 550	9 637 930	1,95

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Europe Sustainable Equity Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
RELX PLC	326 924	GBP	9 696 487	11 733 418	2,37
Vodafone Group PLC	5 888 960	GBP	8 393 757	4 659 365	0,94
			49 460 587	52 937 592	10,69
Irlande					
Smurfit Kappa Group PLC	230 498	EUR	6 115 289	8 270 268	1,67
			6 115 289	8 270 268	1,67
Italie					
Amplifon SpA	87 613	EUR	2 582 585	2 745 792	0,56
Intesa Sanpaolo SpA	5 113 236	EUR	10 708 572	13 516 839	2,73
			13 291 157	16 262 631	3,29
Luxembourg					
BenevolentAI	422 297	EUR	3 342 512	456 081	0,09
			3 342 512	456 081	0,09
Pays-Bas					
Alfen NV 144A ⁽²⁾	81 566	EUR	4 593 829	4 916 798	0,99
ASML Holding NV	28 398	EUR	7 225 739	19 358 917	3,91
			11 819 568	24 275 715	4,90
Norvège					
Norsk Hydro ASA	745 133	NOK	4 491 404	4 543 132	0,92
			4 491 404	4 543 132	0,92
Portugal					
EDP - Energias de Portugal SA	3 532 424	EUR	16 058 147	16 090 191	3,25
			16 058 147	16 090 191	3,25
Espagne					
Banco Santander SA	1 841 958	EUR	5 216 067	6 961 680	1,41
Corp. ACCIONA Energias Renovables SA	229 367	EUR	6 896 536	6 440 626	1,30
Iberdrola SA	968 408	EUR	10 921 302	11 495 003	2,32
			23 033 905	24 897 309	5,03
Suède					
Assa Abloy AB	213 716	SEK	4 901 457	5 573 031	1,13
Nibe Industrier AB	493 700	SEK	3 394 354	3 139 813	0,63
Skandinaviska Enskilda Banken AB	475 408	SEK	4 562 843	5 927 388	1,20
			12 858 654	14 640 232	2,96
Suisse					
DSM-Firmenich AG	73 269	EUR	8 901 768	6 740 748	1,36
Givaudan SA	1 844	CHF	5 369 709	6 910 076	1,39
Roche Holding AG	58 848	CHF	17 872 577	15 475 844	3,13
			32 144 054	29 126 668	5,88
Total - Actions			421 537 571	464 261 921	93,79
Fonds d'investissement					
France					
Natixis Investment Managers International - Ostrum SRI Money I C (EUR)	1 489	EUR	18 848 607	19 006 906	3,84
			18 848 607	19 006 906	3,84
Luxembourg					
Mirova Climate Solutions Equity Fund I/A NPF (EUR)	81 440	EUR	7 887 846	6 070 538	1,23
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund I/A (EUR)	15 634	EUR	1 536 334	1 601 703	0,32
			9 424 180	7 672 241	1,55
Total - Fonds d'investissement			28 272 787	26 679 147	5,39

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Europe Sustainable Equity Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Warrants					
France					
Teract SA 16/11/2025	301 330	EUR	18 232	301	0,00
			18 232	301	0,00
Total - Warrants			18 232	301	0,00
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			449 828 590	490 941 369	99,18
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			449 828 590	490 941 369	99,18

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	679
Nombre d'actions émises	216
Nombre d'actions rachetées	(309)
Nombre d'actions à la fin	586
I/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 662
Nombre d'actions émises	908
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	4 570
I/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	284 545
Nombre d'actions émises	22 123
Nombre d'actions rachetées	(177 356)
Nombre d'actions à la fin	129 312
M/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	28 946
Nombre d'actions émises	1 700
Nombre d'actions rachetées	(2 469)
Nombre d'actions à la fin	28 177
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	93 938
Nombre d'actions émises	32 637
Nombre d'actions rachetées	(27 276)
Nombre d'actions à la fin	99 299
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	440 496
Nombre d'actions émises	115 843
Nombre d'actions rachetées	(81 990)
Nombre d'actions à la fin	474 349
R/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	50 149
Nombre d'actions émises	10 557
Nombre d'actions rachetées	(9 320)
Nombre d'actions à la fin	51 386
R/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 478
Nombre d'actions émises	112
Nombre d'actions rachetées	(377)
Nombre d'actions à la fin	1 213
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 494
Nombre d'actions émises	287
Nombre d'actions rachetées	(719)
Nombre d'actions à la fin	1 062

Mirova Funds

Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	4 238
Nombre d'actions émises	280
Nombre d'actions rachetées	(737)
Nombre d'actions à la fin	3 781
RE/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	124
Nombre d'actions émises	22
Nombre d'actions rachetées	(1)
Nombre d'actions à la fin	145
SI/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 454 213
Nombre d'actions émises	767 104
Nombre d'actions rachetées	(717 162)
Nombre d'actions à la fin	1 504 155
SI/D NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	649 900
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(490 101)
Nombre d'actions à la fin	159 799

Mirova Funds

Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	924 066 166	885 343 200	1 132 752 903
Valeur d'inventaire nette par action			
I/A (EUR)	98 164,88	84 727,63	99 175,79
I/A NPF (EUR)	106,31	91,85	107,61
I/A NPF (USD)	133,48	111,40	139,07
I/D (EUR)	-	-	83 890,93
M/D (EUR)	18 528,60	16 239,98	19 193,88
N/A (EUR)	190,31	164,49	192,80
R/A (EUR)	140,67	122,43	144,50
R/A NPF (EUR)	107,53	93,77	110,89
R/A NPF (USD)	128,48	108,20	136,34
R/D (EUR)	165,74	145,37	171,81
RE/A (EUR)	162,79	142,51	169,21
RE/D (EUR)	112,76	98,94	117,48
SI/A NPF (EUR)	143,51	123,75	144,70
SI/D NPF (EUR)	127,52	111,78	132,11

Mirova Funds

Mirova Euro Sustainable Equity Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Belgique					
KBC Group NV	396 100	EUR	21 361 899	23 258 992	2,52
UCB SA	130 884	EUR	9 815 812	10 326 748	1,12
Umicore SA	128 557	EUR	4 146 611	3 201 069	0,34
			35 324 322	36 786 809	3,98
France					
Air Liquide SA	124 570	EUR	17 561 517	21 939 268	2,37
AXA SA	850 709	EUR	17 853 918	25 087 408	2,72
Capgemini SE	46 196	EUR	7 638 364	8 719 495	0,94
Cie de Saint-Gobain SA	371 837	EUR	14 877 960	24 786 654	2,68
Cie Générale des Établissements Michelin SCA	361 110	EUR	8 982 488	11 721 631	1,27
Credit Agricole SA	1 533 292	EUR	17 112 129	19 705 869	2,13
Danone SA	273 737	EUR	17 277 704	16 062 887	1,74
Dassault Systèmes SE	308 768	EUR	6 063 570	13 658 353	1,48
Engie SA	926 596	EUR	11 043 515	14 749 555	1,60
EssilorLuxottica SA	99 170	EUR	10 267 667	18 009 272	1,95
Forvia SE	514 594	EUR	12 893 663	10 508 010	1,14
Getlink SE	493 396	EUR	6 265 682	8 173 105	0,88
Hermes International SCA	19 624	EUR	10 969 094	37 654 531	4,08
Imerys SA	184 941	EUR	6 102 672	5 267 120	0,57
Kering SA	17 707	EUR	9 134 903	7 065 093	0,76
L'Oréal SA	7 385	EUR	1 504 421	3 328 050	0,36
L'Oreal SA Preferred	65 685	EUR	8 133 522	29 600 945	3,20
MedinCell SA	214 226	EUR	1 911 623	1 542 427	0,17
Nexans SA	138 928	EUR	7 274 117	11 010 044	1,19
Orange SA	1 328 681	EUR	15 278 521	13 690 729	1,48
Renault SA	470 284	EUR	20 411 366	17 355 831	1,88
Sanofi SA	233 705	EUR	18 459 902	20 977 361	2,27
Teract SA	490 811	EUR	4 908 086	917 817	0,10
Veolia Environnement SA	579 861	EUR	12 616 053	16 560 830	1,79
Voltaia SA	276 270	EUR	4 643 833	2 878 733	0,31
Worldline SA/France 144A ⁽²⁾	110 685	EUR	6 308 936	1 734 434	0,19
			275 495 226	362 705 452	39,25
Allemagne					
AIXTRON SE	38 380	EUR	1 250 742	1 483 771	0,16
Allianz SE	111 164	EUR	18 717 969	26 896 130	2,91
Bayerische Motoren Werke AG	113 564	EUR	9 537 727	11 444 980	1,24
Deutsche Telekom AG	1 383 066	EUR	22 156 865	30 081 686	3,26
Fresenius SE & Co KGaA	271 744	EUR	13 882 977	7 627 854	0,83
Infineon Technologies AG	465 584	EUR	10 449 392	17 599 075	1,90
Mercedes-Benz Group AG	150 212	EUR	9 385 028	9 395 761	1,02
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen	54 935	EUR	11 970 958	20 606 118	2,23
SAP SE	260 436	EUR	28 163 360	36 325 613	3,93
Siemens AG	190 160	EUR	21 653 036	32 311 987	3,50
Symrise AG	183 145	EUR	10 774 189	18 248 568	1,97
Wacker Chemie AG	32 391	EUR	4 524 967	3 702 291	0,40
			162 467 210	215 723 834	23,35

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Sustainable Equity Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Grande-Bretagne					
RELX PLC	604 441	EUR	9 936 732	21 651 077	2,34
			9 936 732	21 651 077	2,34
Irlande					
Kingspan Group PLC	104 804	EUR	4 051 430	8 216 633	0,89
Smurfit Kappa Group PLC	539 875	EUR	13 767 000	19 370 715	2,10
			17 818 430	27 587 348	2,99
Italie					
Amplifon SpA	109 831	EUR	3 266 395	3 442 103	0,37
ERG SpA	264 408	EUR	6 154 887	7 630 815	0,83
Intesa Sanpaolo SpA	11 337 770	EUR	23 499 896	29 971 395	3,24
			32 921 178	41 044 313	4,44
Pays-Bas					
Alfen NV 144A ⁽²⁾	149 638	EUR	11 090 305	9 020 179	0,98
ASML Holding NV	85 833	EUR	12 699 423	58 512 356	6,33
ASR Nederland NV	209 927	EUR	8 295 907	8 963 883	0,97
			32 085 635	76 496 418	8,28
Portugal					
EDP - Energias de Portugal SA	5 401 177	EUR	23 964 054	24 602 361	2,66
			23 964 054	24 602 361	2,66
Espagne					
Banco Santander SA	1 770 589	EUR	5 034 469	6 691 941	0,73
Corp. ACCIONA Energias Renovables SA	325 486	EUR	8 857 101	9 139 647	0,99
Iberdrola SA	1 985 993	EUR	19 520 818	23 573 737	2,55
			33 412 388	39 405 325	4,27
Suisse					
DSM-Firmenich AG	95 828	EUR	10 825 826	8 816 176	0,95
			10 825 826	8 816 176	0,95
Total - Actions			634 251 001	854 819 113	92,51
Fonds d'investissement					
France					
Natixis Investment Managers International - Ostrum SRI Money I C (EUR)	2 360	EUR	30 052 660	30 125 117	3,26
			30 052 660	30 125 117	3,26
Luxembourg					
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund I/A (EUR)	204 400	EUR	20 094 564	20 940 780	2,26
			20 094 564	20 940 780	2,26
Total - Fonds d'investissement			50 147 224	51 065 897	5,52
Warrants					
France					
Teract SA 16/11/2025	491 727	EUR	0	492	0,00
			0	492	0,00
Total - Warrants			0	492	0,00
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			684 398 225	905 885 502	98,03

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Sustainable Equity Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Actions					
Grande-Bretagne					
Unilever PLC	256 890	EUR	10 993 833	11 265 911	1,22
			10 993 833	11 265 911	1,22
Total - Actions			10 993 833	11 265 911	1,22
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			10 993 833	11 265 911	1,22
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			695 392 058	917 151 413	99,25

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Climate Solutions Equity Fund⁽¹⁾

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

G/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	372 817
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	372 817
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	30
Nombre d'actions émises	53 833
Nombre d'actions rachetées	(49 171)
Nombre d'actions à la fin	4 692
I/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	232 611
Nombre d'actions émises	995
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	233 606
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	39
Nombre d'actions émises	9 355
Nombre d'actions rachetées	(8 535)
Nombre d'actions à la fin	859
Q/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	194 844
Nombre d'actions émises	730 787
Nombre d'actions rachetées	(422 659)
Nombre d'actions à la fin	502 972
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	23 869
Nombre d'actions émises	15 123
Nombre d'actions rachetées	(7 794)
Nombre d'actions à la fin	31 198
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	3 710
Nombre d'actions rachetées	(156)
Nombre d'actions à la fin	3 554
SI/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	267 602
Nombre d'actions émises	75 455
Nombre d'actions rachetées	(342 257)
Nombre d'actions à la fin	800

(1) Voir Note 1.

Mirova Funds

Mirova Climate Solutions Equity Fund⁽¹⁾

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	116 903 875	76 980 389	51 234 885
Valeur d'inventaire nette par action			
G/A (EUR)	113,80	-	-
I/A (EUR)	100,43	113,15	137,04
I/A NPF (EUR)	74,54	84,12	102,77
N/A (EUR)	70,16	79,15	96,64
Q/A (EUR)	105,57	118,70	144,55
R/A (EUR)	96,80	110,12	135,43
RE/A (EUR)	92,92	-	-
SI/A NPF (EUR)	105,00	118,28	144,24

(1) Voir Note 1.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Climate Solutions Equity Fund⁽¹⁾

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Finlande					
Stora Enso Oyj	128 121	EUR	1 546 671	1 604 715	1,37
			1 546 671	1 604 715	1,37
France					
AXA SA	59 062	EUR	1 677 987	1 741 738	1,49
Cie de Saint-Gobain SA	36 401	EUR	1 949 000	2 426 491	2,08
Nexans SA	30 342	EUR	2 403 827	2 404 604	2,06
STMicroelectronics NV	37 287	EUR	1 510 419	1 687 050	1,44
			7 541 233	8 259 883	7,07
Allemagne					
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen	8 876	EUR	3 388 006	3 329 388	2,85
Siemens AG	20 600	EUR	2 970 231	3 500 352	2,99
			6 358 237	6 829 740	5,84
Grande-Bretagne					
AstraZeneca PLC	26 345	GBP	3 383 811	3 222 711	2,76
			3 383 811	3 222 711	2,76
Irlande					
Aptiv PLC	24 095	USD	2 345 146	1 957 003	1,67
Trane Technologies PLC	15 300	USD	3 005 546	3 378 147	2,89
			5 350 692	5 335 150	4,56
Japon					
Panasonic Holdings Corp	251 300	JPY	2 398 416	2 253 467	1,93
Shimano Inc	17 000	JPY	2 275 325	2 383 526	2,04
Takeda Pharmaceutical Co Ltd	57 600	JPY	1 681 979	1 499 423	1,28
Toyota Motor Corp	180 900	JPY	2 734 162	3 009 123	2,57
			9 089 882	9 145 539	7,82
Pays-Bas					
Alfen NV 144A ⁽²⁾	30 121	EUR	1 943 571	1 815 694	1,55
			1 943 571	1 815 694	1,55
Portugal					
EDP - Energias de Portugal SA	539 379	EUR	2 050 287	2 456 871	2,10
			2 050 287	2 456 871	2,10
Corée du Sud					
Doosan Fuel Cell Co Ltd	62 152	KRW	1 172 606	1 013 529	0,87
LG Energy Solution Ltd	9 172	KRW	3 251 775	2 756 090	2,36
			4 424 381	3 769 619	3,23
Espagne					
Banco Santander SA	772 932	EUR	2 783 560	2 921 297	2,50
Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles SA	59 209	EUR	1 683 490	1 930 213	1,65
Iberdrola SA	159 224	EUR	1 694 000	1 889 989	1,62
			6 161 050	6 741 499	5,77
Taiwan					
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	107 462	TWD	1 717 337	1 879 667	1,61
			1 717 337	1 879 667	1,61
États-Unis					
Ameresco Inc	72 640	USD	3 237 574	2 082 568	1,78
ANSYS Inc	8 961	USD	2 507 664	2 943 709	2,52

(1) Voir Note 1.

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Climate Solutions Equity Fund⁽¹⁾

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Array Technologies Inc	82 294	USD	1 559 987	1 251 563	1,07
Autodesk Inc	8 342	USD	1 670 849	1 838 691	1,57
Bentley Systems Inc	81 385	USD	3 366 745	3 844 357	3,29
Brookfield Renewable Corp	102 007	USD	2 838 306	2 658 563	2,27
Darling Ingredients Inc	27 384	USD	1 587 554	1 235 521	1,06
Enphase Energy Inc	13 794	USD	2 041 616	1 650 060	1,41
Exponent Inc	29 251	USD	2 285 170	2 331 289	1,99
First Solar Inc	20 234	USD	3 085 006	3 155 672	2,70
Flex Ltd	65 920	USD	1 676 481	1 817 701	1,56
Fluence Energy Inc	55 852	USD	1 172 267	1 205 875	1,03
IDEX Corp	18 723	USD	3 759 335	3 679 854	3,15
Linde PLC	8 601	USD	2 611 271	3 197 861	2,74
MP Materials Corp	83 584	USD	1 871 545	1 501 962	1,28
ON Semiconductor Corp	37 992	USD	3 379 998	2 872 830	2,46
Ormat Technologies Inc	13 470	USD	928 239	924 176	0,79
Quanta Services Inc	19 459	USD	3 296 954	3 801 432	3,25
Rockwell Automation Inc	10 128	USD	2 877 359	2 846 641	2,44
Sunrun Inc	172 844	USD	3 268 256	3 071 496	2,63
Tetra Tech Inc	23 606	USD	3 376 158	3 567 238	3,05
Thermo Fisher Scientific Inc	6 020	USD	2 786 805	2 892 641	2,47
Trimble Inc	86 247	USD	4 582 266	4 153 660	3,55
			59 767 405	58 525 360	50,06
Total - Actions			109 334 557	109 586 448	93,74
Fonds d'investissement					
France					
Natixis Investment Managers International - Ostrum SRI Money I C (EUR)	333	EUR	4 233 706	4 250 705	3,64
			4 233 706	4 250 705	3,64
États-Unis					
Weyerhaeuser Co REIT	58 870	USD	1 681 148	1 852 994	1,58
			1 681 148	1 852 994	1,58
Total - Fonds d'investissement			5 914 854	6 103 699	5,22
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			115 249 411	115 690 147	98,96
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			115 249 411	115 690 147	98,96

(1) Voir Note 1.

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Europe Environmental Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

H-N/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 000
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	2 000
H-R/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 041
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	3 041
H-SI/A NPF (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	100
Nombre d'actions émises	73 601
Nombre d'actions rachetées	(10 222)
Nombre d'actions à la fin	63 479
H-SI/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	10 842
Nombre d'actions rachetées	(360)
Nombre d'actions à la fin	10 482
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	6 592
Nombre d'actions émises	1 374
Nombre d'actions rachetées	(2 908)
Nombre d'actions à la fin	5 058
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	146
Nombre d'actions émises	3
Nombre d'actions rachetées	(118)
Nombre d'actions à la fin	31
M/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	9 330
Nombre d'actions émises	512
Nombre d'actions rachetées	(1 614)
Nombre d'actions à la fin	8 228
M1/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	398 161
Nombre d'actions émises	129 114
Nombre d'actions rachetées	(19 987)
Nombre d'actions à la fin	507 288
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 723 596
Nombre d'actions émises	254 312
Nombre d'actions rachetées	(2 738 168)
Nombre d'actions à la fin	239 740

Mirova Funds

Mirova Europe Environmental Equity Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos
le 31 décembre 2023 (suite)

R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 018 894
Nombre d'actions émises	198 018
Nombre d'actions rachetées	(1 063 972)
Nombre d'actions à la fin	2 152 940
R/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	1
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	1
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	132 456
Nombre d'actions émises	494
Nombre d'actions rachetées	(10 623)
Nombre d'actions à la fin	122 327
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	586
Nombre d'actions émises	38
Nombre d'actions rachetées	(85)
Nombre d'actions à la fin	539
RE/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	187
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	187
SI/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 735 192
Nombre d'actions émises	601 311
Nombre d'actions rachetées	(1 082 213)
Nombre d'actions à la fin	3 254 290
SI/D NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	95 445
Nombre d'actions émises	46 494
Nombre d'actions rachetées	(141 799)
Nombre d'actions à la fin	140

Mirova Funds

Mirova Europe Environmental Equity Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	1 906 847 501	2 547 631 703	3 164 465 771
Valeur d'inventaire nette par action			
H-N/A (GBP)	94,28	90,19	-
H-R/A (USD)	92,47	88,15	110,84
H-SI/A NPF (GBP)	81,33	77,62	98,47
H-SI/A NPF (USD)	114,43	-	-
I/A (EUR)	21 631,66	20 995,77	26 907,23
I/D (EUR)	20 442,11	20 010,84	25 869,50
M/D (EUR)	106 229,07	103 986,62	134 436,83
M1/D (EUR)	120,21	117,68	151,96
N/A (EUR)	138,52	134,64	172,78
R/A (EUR)	180,18	176,35	227,89
R/D (EUR)	131,69	128,95	166,70
R/A (USD)	83,35	77,62	105,36
RE/A (EUR)	125,93	123,99	161,18
RE/D (EUR)	115,66	113,88	148,04
SI/A NPF (EUR)	128,11	124,22	159,04
SI/D NPF (EUR)	91,59	89,52	115,86

Mirova Funds

Mirova Europe Environmental Equity Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Belgique					
Umicore SA	317 056	EUR	11 129 567	7 894 694	0,41
			11 129 567	7 894 694	0,41
Danemark					
Novozymes A/S	1 194 419	DKK	62 758 628	59 460 061	3,12
Vestas Wind Systems A/S	2 735 843	DKK	55 591 641	78 648 608	4,12
			118 350 269	138 108 669	7,24
France					
Afyren SAS	1 583 760	EUR	12 701 755	3 143 764	0,16
Air Liquide SA	572 413	EUR	61 901 717	100 813 377	5,29
Alstom SA	682 238	EUR	23 199 561	8 309 659	0,44
AXA SA	1 669 654	EUR	35 187 472	49 238 096	2,58
Carbios SACA	304 745	EUR	10 617 171	8 548 097	0,45
Cie de Saint-Gobain SA	1 363 694	EUR	52 988 315	90 903 842	4,77
Credit Agricole SA	3 243 722	EUR	31 340 993	41 688 315	2,19
Danone SA	357 132	EUR	22 359 899	20 956 506	1,10
Entech SACA	769 861	EUR	5 350 534	6 928 749	0,36
Forsee Power SACA	1 748 669	EUR	10 699 997	4 555 283	0,24
Getlink SE	922 490	EUR	11 778 203	15 281 047	0,80
Groupe Berkem SA	792 800	EUR	7 376 609	2 425 968	0,13
Groupe Okwind SAS	416 703	EUR	4 687 383	8 167 379	0,43
Hoffmann Green Cement Technologies SAS	524 466	EUR	9 772 268	4 195 728	0,22
Hydrogen Refueling Solutions	441 737	EUR	10 811 966	7 677 389	0,40
Lhyfe SAS	482 428	EUR	4 221 245	2 431 437	0,13
Neoen SA 144A ⁽²⁾	554 720	EUR	14 496 464	16 796 922	0,88
Schneider Electric SE	381 288	EUR	35 305 713	69 310 533	3,63
STMicroelectronics NV	1 516 745	EUR	58 560 634	68 625 127	3,60
Veolia Environnement SA	2 944 519	EUR	66 617 506	84 095 463	4,41
Volitalia SA	1 937 313	EUR	27 338 239	20 186 801	1,06
Waga Energy SA	655 860	EUR	17 156 685	16 691 637	0,87
			534 470 329	650 971 119	34,14
Allemagne					
Allianz SE	209 566	EUR	40 854 029	50 704 494	2,66
Encavis AG	1 036 028	EUR	9 822 621	16 151 676	0,85
Infineon Technologies AG	1 707 452	EUR	47 721 781	64 541 686	3,39
Mercedes-Benz Group AG	915 915	EUR	64 830 170	57 290 483	3,00
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen	99 292	EUR	21 659 592	37 244 429	1,95
Siemens AG	23 126	EUR	3 718 241	3 929 570	0,21
Symrise AG	705 141	EUR	63 621 557	70 260 249	3,68
			252 227 991	300 122 587	15,74
Grande-Bretagne					
Croda International PLC	412 425	GBP	23 842 703	24 035 530	1,26
			23 842 703	24 035 530	1,26
Irlande					
Kingspan Group PLC	272 446	EUR	14 945 773	21 359 766	1,12
Smurfit Kappa Group PLC	1 032 861	EUR	32 398 369	37 059 053	1,94
			47 344 142	58 418 819	3,06

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Europe Environmental Equity Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Pays-Bas					
Aalberts NV	597 594	EUR	26 066 893	23 461 541	1,23
Alfen NV 144A ⁽²⁾	432 231	EUR	8 470 540	26 054 885	1,37
ASML Holding NV	116 319	EUR	32 747 360	79 294 662	4,16
Corbion NV	633 239	EUR	20 990 682	12 272 172	0,64
NX Filtration NV	1 326 316	EUR	14 727 275	8 886 317	0,47
Signify NV 144A ⁽²⁾	1 222 413	EUR	44 116 698	37 063 562	1,94
			147 119 448	187 033 139	9,81
Portugal					
EDP - Energias de Portugal SA	18 570 609	EUR	84 759 698	84 589 124	4,44
			84 759 698	84 589 124	4,44
Espagne					
Banco Santander SA	8 953 539	EUR	25 602 900	33 839 901	1,78
Corp. ACCIONA Energias Renovables SA	1 468 809	EUR	41 202 157	41 244 157	2,16
Iberdrola SA	3 028 792	EUR	34 377 931	35 951 761	1,89
Solaria Energia y Medio Ambiente SA	2 307 758	EUR	26 651 452	42 947 376	2,25
			127 834 440	153 983 195	8,08
Suède					
Axfood AB	1 100 604	SEK	21 781 439	26 989 891	1,41
Nibe Industrier AB	3 408 484	SEK	10 110 428	21 677 137	1,14
			31 891 867	48 667 028	2,55
Suisse					
DSM-Firmenich AG	568 833	EUR	73 662 758	52 332 636	2,75
Meyer Burger Technology AG	39 905 585	CHF	13 635 659	8 391 202	0,44
Roche Holding AG	150 935	CHF	42 822 934	39 692 878	2,08
			130 121 351	100 416 716	5,27
États-Unis					
Enphase Energy Inc	148 977	USD	27 243 334	17 820 867	0,93
Thermo Fisher Scientific Inc	157 389	USD	42 226 523	75 626 223	3,97
			69 469 857	93 447 090	4,90
Total - Actions			1 578 561 662	1 847 687 710	96,90
Fonds d'investissement					
France					
Natixis Investment Managers International - Ostrum SRI Money I C (EUR)	3 220	EUR	40 801 962	41 102 914	2,16
Ostrum Sri Cash Plus I C (EUR)	14	EUR	1 386 062	1 411 305	0,07
			42 188 024	42 514 219	2,23
Luxembourg					
Mirova Biodiversity Solutions Equity Fund Z/A NPF (EUR)	12 500	EUR	1 250 000	1 276 375	0,06
Mirova Climate Solutions Equity Fund Q/A (EUR)	41 283	EUR	5 561 738	4 358 246	0,23
			6 811 738	5 634 621	0,29
Total - Fonds d'investissement			48 999 762	48 148 840	2,52
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			1 627 561 424	1 895 836 550	99,42
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			1 627 561 424	1 895 836 550	99,42

(2) Voir Note 13.

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Future of Food Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

H-J-F/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	100
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	100
H-J-N1R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	100
Nombre d'actions émises	39 642
Nombre d'actions rachetées	(2 398)
Nombre d'actions à la fin	37 344
H-J-S1/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	100
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	100
H-Q/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	88 092
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	88 092
J-F/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	10
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
J-F/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	10
Nombre d'actions émises	9 795
Nombre d'actions rachetées	(2 424)
Nombre d'actions à la fin	7 381
J-F/D (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	10
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
J-N1R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	10
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
J-N1R/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	10
Nombre d'actions émises	28 405
Nombre d'actions rachetées	(9 369)
Nombre d'actions à la fin	19 046

Mirova Funds

Mirova Future of Food Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos
le 31 décembre 2023 (suite)

J-N1R/D (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	10
Nombre d'actions émises	1 308
Nombre d'actions rachetées	(1 308)
Nombre d'actions à la fin	10
J-S1/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	10
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
J-S1/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	10
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
J-SI/D (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	10
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
Q/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	100 000
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(100 000)
Nombre d'actions à la fin	-

Mirova Funds

Mirova Future of Food Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	USD	USD	USD
Total de la valeur d'inventaire nette	16 451 825	9 645 522	-
Valeur d'inventaire nette par action			
H-J-F/A (EUR)	93,89	95,91	-
H-J-N1R/A (EUR)	95,69	95,93	-
H-J-S1/A (EUR)	94,08	95,93	-
H-Q/A (EUR)	101,56	-	-
J-F/A (EUR)	91,94	93,27	-
J-F/A (USD)	97,91	96,02	-
J-F/D (GBP)	91,47	94,98	-
J-N1R/A (EUR)	92,26	93,30	-
J-N1R/A (USD)	98,20	96,05	-
J-N1R/D (GBP)	91,44	94,96	-
J-S1/A (EUR)	92,19	93,31	-
J-S1/A (USD)	98,25	96,07	-
J-SI/D (GBP)	91,66	95,02	-
Q/A (USD)	-	96,06	-

Mirova Funds

Mirova Future of Food Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en USD)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Australie					
Brambles Ltd	50 320	AUD	403 189	466 968	2,84
			403 189	466 968	2,84
Belgique					
Greenyard NV	8 602	EUR	63 350	56 633	0,34
			63 350	56 633	0,34
Danemark					
Novozymes A/S	10 764	DKK	554 353	591 925	3,60
			554 353	591 925	3,60
France					
Danone SA	8 432	EUR	480 414	546 570	3,32
Edenred SE	6 080	EUR	357 634	363 619	2,21
Veolia Environnement SA	22 056	EUR	596 018	695 840	4,23
			1 434 066	1 606 029	9,76
Allemagne					
GEA Group AG	5 016	EUR	216 304	208 837	1,27
Symrise AG	3 409	EUR	369 267	375 220	2,28
			585 571	584 057	3,55
Grande-Bretagne					
Croda International PLC	4 853	GBP	380 132	312 424	1,90
Pentair PLC	8 600	USD	421 438	625 306	3,80
			801 570	937 730	5,70
Japon					
Kubota Corp	28 800	JPY	426 294	433 593	2,64
			426 294	433 593	2,64
Norvège					
TOMRA Systems ASA	30 559	NOK	520 962	371 467	2,26
			520 962	371 467	2,26
Suède					
Axfood AB	2 581	SEK	65 223	69 917	0,42
			65 223	69 917	0,42
Suisse					
DSM-Firmenich AG	4 319	EUR	555 681	438 930	2,67
Emmi AG	202	CHF	196 973	218 644	1,33
SIG Group AG	20 696	CHF	507 611	475 813	2,89
			1 260 265	1 133 387	6,89
États-Unis					
AGCO Corp	4 012	USD	505 204	487 097	2,96
Agilent Technologies Inc	3 606	USD	509 942	501 342	3,05
American Water Works Co Inc	3 867	USD	562 786	510 405	3,10
Badger Meter Inc	1 745	USD	262 271	269 376	1,64
Chipotle Mexican Grill Inc	209	USD	332 125	477 975	2,91
Conagra Brands Inc	6 664	USD	231 687	190 990	1,16
Crown Holdings Inc	6 728	USD	544 628	619 581	3,77
Danaher Corp	1 743	USD	358 142	403 226	2,45
Eastman Chemical Co	3 315	USD	280 577	297 753	1,81
Ecolab Inc	2 994	USD	466 695	593 860	3,61
Exponent Inc	3 405	USD	263 451	299 776	1,82
General Mills Inc	7 783	USD	611 518	506 985	3,08
Graphic Packaging Holding Co	20 300	USD	467 703	500 395	3,04
Hain Celestial Group Inc/The	29 146	USD	551 169	319 149	1,94

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Future of Food Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en USD)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
IDEX Corp	2 466	USD	537 386	535 393	3,25
Sensient Technologies Corp	4 412	USD	321 697	291 192	1,77
Sprouts Farmers Market Inc	1 734	USD	57 714	83 423	0,51
Sweetgreen Inc	14 332	USD	163 416	161 951	0,98
Trimble Inc	12 638	USD	700 946	672 342	4,09
Veralto Corp	2 042	USD	159 114	167 975	1,02
Waste Management Inc	3 708	USD	574 100	664 103	4,04
Watts Water Technologies Inc	427	USD	68 199	88 961	0,54
Xylem Inc/NY	5 530	USD	552 042	632 411	3,84
Zoetis Inc	1 949	USD	331 789	384 674	2,34
			9 414 301	9 660 335	58,72
Total - Actions			15 529 144	15 912 041	96,72
Fonds d'investissement					
France					
Natixis Investment Managers International - Ostrum SRI Money I C (EUR)	14	EUR	190 057	197 410	1,20
			190 057	197 410	1,20
Total - Fonds d'investissement			190 057	197 410	1,20
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			15 719 201	16 109 451	97,92
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			15 719 201	16 109 451	97,92

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund⁽¹⁾

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	182 654
Nombre d'actions émises	15 964
Nombre d'actions rachetées	(59 815)
Nombre d'actions à la fin	138 803
I/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	8 517
Nombre d'actions émises	942
Nombre d'actions rachetées	(4 930)
Nombre d'actions à la fin	4 529
I/A NPF (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	10
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	6 436
Nombre d'actions émises	499
Nombre d'actions rachetées	(1 702)
Nombre d'actions à la fin	5 233
N/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	25 468
Nombre d'actions émises	1 403
Nombre d'actions rachetées	(16 786)
Nombre d'actions à la fin	10 085
N/A NPF (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	1
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	1
Q/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	507 431
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(88 827)
Nombre d'actions à la fin	418 604
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	230 133
Nombre d'actions émises	71 778
Nombre d'actions rachetées	(33 332)
Nombre d'actions à la fin	268 579
R/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	1
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	1

(1) Voir Note 1.

Mirova Funds

Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund⁽¹⁾

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	633
Nombre d'actions émises	21
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	654
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 350
Nombre d'actions émises	1 291
Nombre d'actions rachetées	(438)
Nombre d'actions à la fin	2 203
RE/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	251
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(32)
Nombre d'actions à la fin	219
SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	633 143
Nombre d'actions émises	81 199
Nombre d'actions rachetées	(206 871)
Nombre d'actions à la fin	507 471

(1) Voir Note 1.

Mirova Funds

Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund⁽¹⁾

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	212 694 837	212 556 855	191 003 727
Valeur d'inventaire nette par action			
I/A (EUR)	148,47	125,59	146,99
I/A NPF (EUR)	110,64	93,77	109,97
I/A NPF (GBP)	112,56	97,55	108,14
N/A (EUR)	114,82	97,26	113,99
N/A NPF (EUR)	114,17	96,89	113,79
N/A NPF (USD)	116,72	95,19	-
Q/A NPF (EUR)	151,69	128,13	149,73
R/A (EUR)	141,62	121,03	143,12
R/A (USD)	114,13	94,34	-
R/D (EUR)	152,47	130,30	154,08
RE/A (EUR)	150,52	129,40	153,93
RE/A NPF (EUR)	150,53	129,59	154,40
SI/A (EUR)	173,08	146,20	170,86

(1) Voir Note 1.

Mirova Funds

Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund⁽¹⁾

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Australie					
Macquarie Group Ltd	57 101	AUD	5 051 650	6 476 939	3,04
			5 051 650	6 476 939	3,04
Belgique					
UCB SA	31 988	EUR	2 367 443	2 523 853	1,19
			2 367 443	2 523 853	1,19
Canada					
Lululemon Athletica Inc	4 789	USD	1 257 487	2 216 601	1,04
			1 257 487	2 216 601	1,04
Danemark					
Vestas Wind Systems A/S	213 717	DKK	4 224 058	6 143 826	2,89
			4 224 058	6 143 826	2,89
Finlande					
Stora Enso Oyj	186 997	EUR	2 446 753	2 342 137	1,10
			2 446 753	2 342 137	1,10
France					
Air Liquide SA	48 045	EUR	6 057 674	8 461 686	3,98
Cie Générale des Établissements Michelin SCA	84 042	EUR	2 115 220	2 728 003	1,28
Engie SA	240 046	EUR	2 942 879	3 821 052	1,80
Eurazeo SE	22 962	EUR	1 348 389	1 649 820	0,77
Kering SA	8 972	EUR	4 386 032	3 579 828	1,68
L'Oréal SA	6 214	EUR	1 828 283	2 800 339	1,32
Orange SA	428 661	EUR	4 292 483	4 416 923	2,08
			22 970 960	27 457 651	12,91
Allemagne					
Allianz SE	18 291	EUR	3 426 678	4 425 507	2,08
			3 426 678	4 425 507	2,08
Grande-Bretagne					
AstraZeneca PLC	52 579	GBP	4 791 708	6 431 844	3,02
Aviva PLC	553 039	GBP	2 810 698	2 774 360	1,31
Halma PLC	95 363	GBP	2 332 032	2 513 584	1,18
			9 934 438	11 719 788	5,51
Irlande					
Accenture PLC	15 708	USD	4 130 062	4 989 901	2,34
			4 130 062	4 989 901	2,34
Israël					
CyberArk Software Ltd	9 075	USD	955 614	1 799 555	0,85
			955 614	1 799 555	0,85
Italie					
PRADA SpA	668 853	HKD	3 127 008	3 462 239	1,63
			3 127 008	3 462 239	1,63
Singapour					
Singapore Telecommunications Ltd	2 399 706	SGD	4 597 019	4 067 734	1,91
			4 597 019	4 067 734	1,91
Suisse					
DSM-Firmenich AG	28 831	EUR	3 141 168	2 652 452	1,25
Roche Holding AG	14 754	CHF	4 986 577	3 880 006	1,82
Zurich Insurance Group AG	9 032	CHF	3 120 112	4 270 566	2,01
			11 247 857	10 803 024	5,08

(1) Voir Note 1.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund⁽¹⁾

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
États-Unis					
Adobe Inc	8 586	USD	2 846 075	4 637 132	2,18
American Express Co	27 574	USD	3 281 984	4 676 335	2,20
American Water Works Co Inc	45 241	USD	5 396 489	5 405 658	2,54
Bright Horizons Family Solutions Inc	21 465	USD	2 276 482	1 831 224	0,86
Colgate-Palmolive Co	54 100	USD	3 665 329	3 903 780	1,83
Ecolab Inc	38 107	USD	6 496 752	6 842 460	3,22
Eli Lilly & Co	21 153	USD	2 970 775	11 162 365	5,25
Estee Lauder Cos Inc/The	30 521	USD	5 518 536	4 040 824	1,90
General Motors Co	141 611	USD	4 880 702	4 604 777	2,16
GoDaddy Inc	22 117	USD	1 477 420	2 125 506	1,00
International Flavors & Fragrances Inc	51 584	USD	5 316 121	3 781 068	1,78
Intuitive Surgical Inc	15 242	USD	2 896 777	4 654 905	2,19
Microsoft Corp	30 101	USD	4 844 013	10 246 847	4,82
NVIDIA Corp	17 653	USD	1 501 969	7 913 926	3,72
Procter & Gamble Co/The	42 192	USD	5 064 306	5 597 081	2,63
Salesforce Inc	12 300	USD	2 087 701	2 929 998	1,38
ServiceNow Inc	4 172	USD	1 758 640	2 668 245	1,25
Stericycle Inc	46 917	USD	1 977 125	2 104 926	0,99
Stryker Corp	16 835	USD	3 219 641	4 563 807	2,15
Sunrun Inc	225 526	USD	4 564 197	4 007 672	1,88
Union Pacific Corp	20 798	USD	3 501 507	4 624 456	2,17
Visa Inc	27 691	USD	4 983 557	6 526 368	3,07
Waste Management Inc	39 602	USD	4 126 114	6 420 783	3,02
Workday Inc	14 705	USD	2 425 128	3 674 886	1,73
Xylem Inc/NY	12 455	USD	1 042 322	1 289 416	0,61
			88 119 662	120 234 445	56,53
Total - Actions			163 856 689	208 663 200	98,10
Fonds d'investissement					
France					
Natixis Investment Managers International - Ostrum SRI Money I C (EUR)	120	EUR	1 530 043	1 531 785	0,72
			1 530 043	1 531 785	0,72
Luxembourg					
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund I/A (EUR)	11 330	EUR	1 113 852	1 160 759	0,55
			1 113 852	1 160 759	0,55
Total - Fonds d'investissement			2 643 895	2 692 544	1,27
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			166 500 584	211 355 744	99,37
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			166 500 584	211 355 744	99,37

(1) Voir Note 1.

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund ⁽¹⁾

Changements dans le nombre d'actions pour la période close le 6 septembre 2023

N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	54 195
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(54 195)
Nombre d'actions à la fin	-
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 305
Nombre d'actions émises	35
Nombre d'actions rachetées	(1 340)
Nombre d'actions à la fin	-
SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	368 267
Nombre d'actions émises	7 922
Nombre d'actions rachetées	(376 189)
Nombre d'actions à la fin	-

(1) Voir Note 1.

Mirova Funds

Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund ⁽¹⁾

Statistiques

	6 septembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	43 488 923	49 983 087	48 417 901
Valeur d'inventaire nette par action			
N/A (EUR)	94,11	88,10	105,98
RE/A (EUR)	140,18	132,64	162,36
SI/A (EUR)	130,69	122,29	147,24

(1) Voir Note 1.

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos
le 31 décembre 2023

H-I/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	23 526
Nombre d'actions émises	945
Nombre d'actions rachetées	(4 886)
Nombre d'actions à la fin	19 585
H-I/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	157
Nombre d'actions émises	48
Nombre d'actions rachetées	(5)
Nombre d'actions à la fin	200
H-N/A (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	48 310
Nombre d'actions émises	6 992
Nombre d'actions rachetées	(8 723)
Nombre d'actions à la fin	46 579
H-N/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	100
Nombre d'actions rachetées	(30)
Nombre d'actions à la fin	70
H-N/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	20 662
Nombre d'actions émises	9
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	20 671
H-N/D (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	550
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	550
H-N/D (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	850
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	850
H-S1/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	100
Nombre d'actions rachetées	(30)
Nombre d'actions à la fin	70
H-S1/A (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	17 595
Nombre d'actions émises	2 400
Nombre d'actions rachetées	(11 500)
Nombre d'actions à la fin	8 495

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos
le 31 décembre 2023 (suite)

H-SI/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 166 713
Nombre d'actions émises	1 526 147
Nombre d'actions rachetées	(157 099)
Nombre d'actions à la fin	4 535 761
H-SI/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	43 716
Nombre d'actions émises	198 864
Nombre d'actions rachetées	(1 238)
Nombre d'actions à la fin	241 342
H-SI/D (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 582
Nombre d'actions émises	27 022
Nombre d'actions rachetées	(831)
Nombre d'actions à la fin	27 773
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	138 924
Nombre d'actions émises	49 136
Nombre d'actions rachetées	(49 394)
Nombre d'actions à la fin	138 666
I/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	11 570
Nombre d'actions émises	120
Nombre d'actions rachetées	(230)
Nombre d'actions à la fin	11 460
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	11 864
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(2 498)
Nombre d'actions à la fin	9 366
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	53 235
Nombre d'actions émises	46 254
Nombre d'actions rachetées	(18 054)
Nombre d'actions à la fin	81 435
N/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	10
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
N/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	284 663
Nombre d'actions émises	83 172
Nombre d'actions rachetées	(51 998)
Nombre d'actions à la fin	315 837

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	745 046
Nombre d'actions émises	154 047
Nombre d'actions rachetées	(213 699)
Nombre d'actions à la fin	685 394
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	17 009
Nombre d'actions émises	220
Nombre d'actions rachetées	(171)
Nombre d'actions à la fin	17 058
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	9 400
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(804)
Nombre d'actions à la fin	8 596
S1/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	10
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
S1/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	10
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
S1/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	10
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	20 000
Nombre d'actions émises	26 197
Nombre d'actions rachetées	(9 664)
Nombre d'actions à la fin	36 533
SI/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	30
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	30
SI/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	6 440
Nombre d'actions émises	12 568
Nombre d'actions rachetées	(3 230)
Nombre d'actions à la fin	15 778

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	1 158 529 714	763 164 633	743 612 890
Valeur d'inventaire nette par action			
H-I/A (GBP)	89,41	82,62	102,28
H-I/A (USD)	10 327,60	9 490,22	11 661,74
H-N/A (CHF)	845,04	808,91	1 021,33
H-N/A (GBP)	106,25	-	-
H-N/A (USD)	92,01	84,66	104,16
H-N/D (CHF)	77,61	75,41	96,13
H-N/D (USD)	87,33	-	-
H-S1/A (GBP)	106,64	-	-
H-SI/A (CHF)	81,40	77,65	97,71
H-SI/A (GBP)	86,75	80,03	99,00
H-SI/A (USD)	88,07	80,73	98,99
H-SI/D (GBP)	100,22	94,08	-
I/A (EUR)	739,93	692,94	869,63
I/A (USD)	78,24	70,79	94,66
I/D (EUR)	327,35	311,38	394,54
N/A (EUR)	921,04	863,77	1 085,53
N/A (GBP)	103,24	-	-
N/D (EUR)	87,62	83,34	105,59
R/A (EUR)	112,91	106,20	133,86
R/D (EUR)	87,63	83,36	105,59
RE/A (EUR)	87,24	82,56	104,69
S1/A (EUR)	105,59	-	-
S1/A (GBP)	103,60	-	-
S1/A (USD)	109,09	-	-
SI/A (EUR)	9 391,40	8 777,45	10 993,72
SI/A (GBP)	85,57	81,89	97,06
SI/D (EUR)	82,10	78,09	98,78

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Autriche					
Republic of Austria Government Bond 1,850 % 23/05/2049 144A ⁽²⁾	7 000 000	EUR	6 318 160	5 728 714	0,49
Volksbank Wien AG 4,750 % 15/03/2027 EMTN	2 600 000	EUR	2 590 396	2 670 474	0,23
			8 908 556	8 399 188	0,72
Belgique					
Aedifica SA 0,750 % 09/09/2031	6 000 000	EUR	4 783 622	4 789 287	0,41
Cofinimmo SA 0,875 % 02/12/2030	10 500 000	EUR	8 280 570	8 536 836	0,74
Region Wallonne Belgium 1,250 % 03/05/2034 EMTN	7 500 000	EUR	7 423 382	6 289 326	0,54
			20 487 574	19 615 449	1,69
Canada					
Canadian Government Bond 2,250 % 01/12/2029	7 000 000	CAD	4 960 031	4 604 103	0,40
Province of Quebec Canada 2,100 % 27/05/2031	3 600 000	CAD	2 409 365	2 237 488	0,19
Province of Quebec Canada 2,600 % 06/07/2025	4 385 000	CAD	3 043 037	2 942 284	0,25
			10 412 433	9 783 875	0,84
Chili					
Chile Government International Bond 0,830 % 02/07/2031	17 600 000	EUR	15 960 597	14 611 994	1,26
Chile Government International Bond 1,250 % 29/01/2040	11 407 000	EUR	10 384 582	8 002 640	0,69
Chile Government International Bond 2,550 % 27/01/2032	8 000 000	USD	6 281 960	6 231 693	0,54
Chile Government International Bond 3,500 % 25/01/2050	14 000 000	USD	12 108 852	9 648 549	0,83
			44 735 991	38 494 876	3,32
Danemark					
Orsted AS 2,250 % 14/06/2028 EMTN	4 000 000	EUR	3 719 166	3 847 737	0,33
			3 719 166	3 847 737	0,33
Finlande					
Tornator Oyj 1,250 % 14/10/2026	5 000 000	EUR	5 100 471	4 682 248	0,41
VR-Yhtymä Oyj 2,375 % 30/05/2029	4 400 000	EUR	4 388 849	4 211 324	0,36
			9 489 320	8 893 572	0,77
France					
Air Liquide Finance SA 0,375 % 27/05/2031 EMTN	600 000	EUR	551 508	507 690	0,04
Altarea SCA 1,750 % 16/01/2030	6 000 000	EUR	5 783 857	4 627 664	0,40
Banque Stellantis France SACA 3,875 % 19/01/2026 EMTN	3 200 000	EUR	3 183 013	3 225 091	0,28
Caisse des Dépôts et Consignations 3,000 % 25/11/2027 EMTN	4 200 000	EUR	4 189 837	4 267 673	0,37
Cie de Saint-Gobain SA 2,125 % 10/06/2028 EMTN	2 400 000	EUR	2 390 042	2 308 735	0,20
Crédit Agricole SA 4,375 % 27/11/2033 EMTN	5 400 000	EUR	5 392 728	5 676 453	0,49
Crédit Mutuel Arkea SA 4,250 % 01/12/2032 EMTN	7 100 000	EUR	7 118 256	7 477 744	0,65
Derichebourg SA 2,250 % 15/07/2028	1 360 000	EUR	1 203 404	1 276 965	0,11
Engie SA 0,375 % 21/06/2027 EMTN	1 600 000	EUR	1 598 607	1 462 674	0,13
Engie SA 0,375 % 26/10/2029 EMTN	5 500 000	EUR	5 060 986	4 711 273	0,41
Engie SA 5,625 % 03/04/2053 EMTN	4 500 000	GBP	5 060 205	5 539 841	0,48
Forvia SE 2,375 % 15/06/2029	500 000	EUR	502 791	457 176	0,04

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
French Republic Government Bond OAT 0,500 % 25/06/2044 144A ⁽²⁾	8 500 000	EUR	6 003 404	5 327 589	0,46
French Republic Government Bond OAT 1,750 % 25/06/2039 144A ⁽²⁾	19 000 000	EUR	17 395 557	16 524 812	1,43
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 0,125 % 16/09/2025	4 000 000	EUR	3 923 964	3 762 276	0,32
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 4,500 % 06/04/2027	9 500 000	EUR	9 457 936	9 727 560	0,84
ICADE 0,625 % 18/01/2031	9 000 000	EUR	7 583 886	7 111 041	0,61
Legrand SA 3,500 % 29/05/2029	4 500 000	EUR	4 501 379	4 654 800	0,40
Nexans SA 5,500 % 05/04/2028	700 000	EUR	700 000	744 474	0,06
RCI Banque SA 4,875 % 14/06/2028 EMTN	2 700 000	EUR	2 699 371	2 844 595	0,25
Seche Environnement SACA 2,250 % 15/11/2028	4 000 000	EUR	3 460 829	3 604 464	0,31
SNCF Reseau 0,750 % 25/05/2036 EMTN	6 000 000	EUR	6 468 101	4 565 649	0,39
SNCF Reseau 2,250 % 20/12/2047 EMTN	2 000 000	EUR	2 076 769	1 611 634	0,14
Société du Grand Paris EPIC 0,300 % 25/11/2031 EMTN	6 000 000	EUR	5 974 599	4 959 685	0,43
Société du Grand Paris EPIC 0,700 % 15/10/2060 EMTN	7 000 000	EUR	7 183 428	2 995 875	0,26
Société du Grand Paris EPIC 1,000 % 18/02/2070 EMTN	4 000 000	EUR	3 127 933	1 788 262	0,15
Société du Grand Paris EPIC 1,125 % 25/05/2034 EMTN	2 000 000	EUR	1 798 934	1 670 926	0,14
Société du Grand Paris EPIC 1,700 % 25/05/2050 EMTN	2 000 000	EUR	1 891 247	1 411 711	0,12
Société Nationale SNCF SACA 3,125 % 02/11/2027	5 500 000	EUR	5 449 477	5 578 953	0,48
Suez SACA 5,000 % 03/11/2032 EMTN	3 400 000	EUR	3 380 734	3 765 601	0,33
Unibail-Rodamco-Westfield SE 4,125 % 11/12/2030 EMTN	3 300 000	EUR	3 280 133	3 401 755	0,29
Veolia Environnement SA 1,250 % 02/04/2027 EMTN	2 500 000	EUR	2 486 898	2 372 664	0,21
Veolia Environnement SA 1,250 % 15/04/2028 EMTN	1 000 000	EUR	1 026 536	937 584	0,08
			141 906 349	130 900 889	11,30
Allemagne					
Amprion GmbH 3,450 % 22/09/2027	8 300 000	EUR	8 290 389	8 403 277	0,73
Amprion GmbH 3,971 % 22/09/2032	2 000 000	EUR	2 028 310	2 086 853	0,18
Bayerische Landesbank 3,750 % 07/02/2029 EMTN	5 000 000	EUR	4 978 820	5 054 492	0,44
Berlin Hyp AG 0,375 % 25/01/2027 EMTN	3 600 000	EUR	3 574 090	3 319 961	0,29
Bundesobligation 0,000 % 10/10/2025	46 500 000	EUR	44 271 259	44 728 872	3,86
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 0,000 % 15/08/2030	18 000 000	EUR	15 596 467	15 929 249	1,37
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 0,000 % 15/08/2050	31 000 000	EUR	18 791 765	17 372 202	1,50
Hamburger Hochbahn AG 0,125 % 24/02/2031	6 000 000	EUR	5 748 212	4 997 161	0,43
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 4,875 % 03/02/2031 EMTN	8 000 000	GBP	9 282 545	9 899 014	0,85
Landesbank Baden-Wuerttemberg 0,375 % 29/07/2026 EMTN	4 000 000	EUR	4 029 497	3 682 138	0,32
			116 591 354	115 473 219	9,97
Grande-Bretagne					
Anglian Water Services Financing PLC 5,875 % 20/06/2031 EMTN	3 600 000	GBP	4 190 572	4 394 560	0,38

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Brambles Finance PLC 4,250 % 22/03/2031 EMTN	6 000 000	EUR	6 022 453	6 337 891	0,55
DS Smith PLC 4,375 % 27/07/2027 EMTN	4 400 000	EUR	4 389 435	4 531 251	0,39
National Grid PLC 3,875 % 16/01/2029 EMTN	7 000 000	EUR	7 010 261	7 201 145	0,62
Severn Trent Utilities Finance PLC 5,250 % 04/04/2036 EMTN	6 700 000	GBP	7 510 760	8 005 649	0,69
SSE PLC 2,875 % 01/08/2029 EMTN	6 400 000	EUR	6 275 418	6 339 446	0,55
United Kingdom Gilt 0,875 % 31/07/2033	21 000 000	GBP	21 627 082	18 985 272	1,64
United Kingdom Gilt 1,500 % 31/07/2053	26 500 000	GBP	20 119 572	17 056 604	1,47
			77 145 553	72 851 818	6,29
Hong Kong					
Hong Kong Government International Bond 2,500 % 28/05/2024	1 000 000	USD	892 710	896 113	0,08
			892 710	896 113	0,08
Indonésie					
Perusahaan Penerbit SBSN Indonesia III 3,900 % 20/08/2024 EMTN	6 000 000	USD	5 409 860	5 402 653	0,47
			5 409 860	5 402 653	0,47
Irlande					
ESB Finance DAC 4,250 % 03/03/2036 EMTN	3 300 000	EUR	3 266 618	3 559 887	0,31
Johnson Controls International PLC 4,250 % 23/05/2035	3 000 000	EUR	2 985 779	3 184 820	0,27
Smurfit Kappa Treasury ULC 0,500 % 22/09/2029	1 200 000	EUR	1 198 261	1 028 233	0,09
			7 450 658	7 772 940	0,67
Italie					
A2A SpA 1,000 % 16/07/2029 EMTN	2 000 000	EUR	1 986 278	1 771 368	0,15
A2A SpA 4,500 % 19/09/2030 EMTN	5 500 000	EUR	5 566 506	5 793 422	0,50
ACEA SpA 0,250 % 28/07/2030 EMTN	9 200 000	EUR	8 334 223	7 573 587	0,65
Assicurazioni Generali SpA 2,429 % 14/07/2031 EMTN	6 100 000	EUR	5 439 408	5 345 898	0,46
Cassa Depositi e Prestiti SpA 3,875 % 13/02/2029	7 500 000	EUR	7 444 920	7 669 162	0,66
ERG SpA 0,500 % 11/09/2027 EMTN	10 300 000	EUR	9 937 689	9 315 979	0,80
ERG SpA 0,875 % 15/09/2031 EMTN	8 000 000	EUR	6 215 429	6 442 519	0,56
ERG SpA 1,875 % 11/04/2025 EMTN	9 400 000	EUR	9 255 580	9 219 817	0,80
Ferrovie dello Stato Italiane SpA 1,125 % 09/07/2026 EMTN	6 000 000	EUR	5 746 658	5 699 469	0,49
Ferrovie dello Stato Italiane SpA 4,125 % 23/05/2029 EMTN	11 000 000	EUR	10 924 214	11 321 903	0,98
Hera SpA 2,500 % 25/05/2029 EMTN	5 982 000	EUR	5 610 013	5 770 444	0,50
Iren SpA 0,250 % 17/01/2031 EMTN	1 000 000	EUR	797 811	796 413	0,07
Iren SpA 1,950 % 19/09/2025 EMTN	5 000 000	EUR	4 799 643	4 890 476	0,42
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 1,500 % 30/04/2045 144A ⁽²⁾	19 700 000	EUR	12 569 714	12 460 657	1,08
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 4,000 % 30/10/2031 144A ⁽²⁾	15 000 000	EUR	14 936 296	15 631 698	1,35
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 4,000 % 30/04/2035 144A ⁽²⁾	14 000 000	EUR	13 594 062	14 298 985	1,24
Mediobanca Banca di Credito Finanziario SpA 1,000 % 08/09/2027 EMTN	4 500 000	EUR	4 338 737	4 152 728	0,36
Terna - Rete Elettrica Nazionale 3,875 % 24/07/2033 EMTN	8 000 000	EUR	7 973 831	8 263 051	0,71
			135 471 012	136 417 576	11,78
Japon					
Denso Corp 1,239 % 16/09/2026	9 500 000	USD	8 129 879	7 810 124	0,68

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
East Japan Railway Co 3,976 % 05/09/2032 EMTN	4 600 000	EUR	4 600 000	4 902 901	0,42
East Japan Railway Co 4,110 % 22/02/2043 EMTN	9 000 000	EUR	8 949 328	9 537 061	0,82
Japan Bank for International Cooperation 4,875 % 18/10/2028	5 000 000	USD	4 680 444	4 653 393	0,40
Toyota Motor Corp 5,118 % 13/07/2028	3 000 000	USD	2 751 474	2 819 965	0,24
Toyota Motor Corp 5,275 % 13/07/2026	5 000 000	USD	4 545 375	4 608 281	0,40
			33 656 500	34 331 725	2,96
Lituanie					
Ignitis Grupe AB 1,875 % 10/07/2028 EMTN	3 000 000	EUR	2 983 055	2 757 389	0,24
Ignitis Grupe AB 2,000 % 14/07/2027 EMTN	4 208 000	EUR	4 590 195	3 993 024	0,34
			7 573 250	6 750 413	0,58
Luxembourg					
State of the Grand-Duchy of Luxembourg 0,000 % 14/09/2032	3 000 000	EUR	2 372 517	2 438 322	0,21
			2 372 517	2 438 322	0,21
Mexique					
Mexico Government International Bond 1,350 % 18/09/2027	2 000 000	EUR	2 029 934	1 872 123	0,16
			2 029 934	1 872 123	0,16
Pays-Bas					
ABB Finance BV 0,000 % 19/01/2030 EMTN	7 200 000	EUR	5 944 472	6 072 600	0,52
Alliander NV 2,625 % 09/09/2027 EMTN	8 000 000	EUR	7 820 569	7 964 052	0,69
ASML Holding NV 0,625 % 07/05/2029	6 350 000	EUR	5 626 600	5 689 531	0,49
CTP NV 0,625 % 27/09/2026 EMTN	4 500 000	EUR	4 430 562	4 052 586	0,35
CTP NV 0,875 % 20/01/2026 EMTN	4 900 000	EUR	4 824 072	4 547 949	0,39
de Volksbank NV 0,375 % 03/03/2028 EMTN	2 500 000	EUR	2 448 752	2 177 821	0,19
Digital Dutch Finco BV 1,000 % 15/01/2032	1 200 000	EUR	882 906	956 972	0,08
Digital Dutch Finco BV 1,500 % 15/03/2030	9 000 000	EUR	8 632 884	7 841 103	0,68
Digital Intrepid Holding BV 0,625 % 15/07/2031	6 700 000	EUR	5 469 216	5 264 579	0,46
EDP Finance BV 1,875 % 21/09/2029 EMTN	5 000 000	EUR	4 798 319	4 676 321	0,40
EDP Finance BV 3,875 % 11/03/2030 EMTN	2 600 000	EUR	2 592 219	2 694 837	0,23
EnBW International Finance BV 1,875 % 31/10/2033 EMTN	2 000 000	EUR	1 916 686	1 771 895	0,15
EnBW International Finance BV 3,625 % 22/11/2026 EMTN	3 400 000	EUR	3 432 343	3 463 251	0,30
Koninklijke Philips NV 2,125 % 05/11/2029 EMTN	1 700 000	EUR	1 686 187	1 566 159	0,14
Netherlands Government Bond 0,500 % 15/01/2040 144A ⁽²⁾	6 500 000	EUR	6 206 574	4 818 967	0,42
Ren Finance BV 0,500 % 16/04/2029 EMTN	6 600 000	EUR	6 137 504	5 801 184	0,50
Stedin Holding NV 0,500 % 14/11/2029 EMTN	3 100 000	EUR	2 646 045	2 675 050	0,23
Stedin Holding NV 2,375 % 03/06/2030 EMTN	6 200 000	EUR	5 911 563	5 918 073	0,51
TenneT Holding BV 1,375 % 26/06/2029 EMTN	5 100 000	EUR	4 622 930	4 854 058	0,42
Thermo Fisher Scientific Finance I BV 0,800 % 18/10/2030	8 000 000	EUR	7 249 554	6 954 752	0,60
Vestas Wind Systems Finance BV 1,500 % 15/06/2029 EMTN	7 000 000	EUR	6 750 581	6 417 341	0,55
Vesteda Finance BV 0,750 % 18/10/2031 EMTN	200 000	EUR	196 536	160 985	0,01
Wabtec Transportation Netherlands BV 1,250 % 03/12/2027	2 500 000	EUR	2 421 896	2 306 809	0,20
			102 648 970	98 646 875	8,51
Norvège					
Norsk Hydro ASA 5,257 % 30/11/2028	36 000 000	NOK	3 483 006	3 300 034	0,28

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Statkraft AS 2,875 % 13/09/2029 EMTN	7 000 000	EUR	6 897 133	7 023 501	0,61
Statnett SF 3,500 % 08/06/2033 EMTN	3 000 000	EUR	2 972 078	3 127 042	0,27
			13 352 217	13 450 577	1,16
Portugal					
EDP - Energias de Portugal SA 3,875 % 26/06/2028 EMTN	2 000 000	EUR	1 994 826	2 057 604	0,18
			1 994 826	2 057 604	0,18
Singapour					
Vena Energy Capital Pte Ltd 3,133 % 26/02/2025 EMTN	16 700 000	USD	14 562 215	14 649 166	1,26
			14 562 215	14 649 166	1,26
Slovénie					
Slovenia Government Bond 0,125 % 01/07/2031	500 000	EUR	428 105	412 081	0,04
			428 105	412 081	0,04
Corée du Sud					
Kookmin Bank 4,500 % 01/02/2029 EMTN	3 000 000	USD	2 990 633	2 606 857	0,23
			2 990 633	2 606 857	0,23
Espagne					
Acciona Energia Financiacion Filiales SA 0,375 % 07/10/2027 EMTN	7 500 000	EUR	7 346 842	6 733 806	0,58
Acciona Energia Financiacion Filiales SA 3,750 % 25/04/2030 EMTN	4 100 000	EUR	4 012 552	4 055 114	0,35
Acciona Energia Financiacion Filiales SA 5,125 % 23/04/2031 EMTN	2 000 000	EUR	2 015 392	2 114 349	0,18
Adif Alta Velocidad 0,550 % 31/10/2031 EMTN	3 500 000	EUR	3 283 967	2 859 574	0,25
Adif Alta Velocidad 3,900 % 30/04/2033 EMTN	6 000 000	EUR	6 022 549	6 286 830	0,54
Autonomous Community of Andalusia Spain 0,500 % 30/04/2031	13 000 000	EUR	12 174 588	10 814 443	0,93
Autonomous Community of Madrid Spain 0,419 % 30/04/2030	5 875 000	EUR	5 419 254	5 032 459	0,43
Autonomous Community of Madrid Spain 0,827 % 30/07/2027	2 500 000	EUR	2 541 452	2 337 798	0,20
Autonomous Community of Madrid Spain 2,822 % 31/10/2029	15 000 000	EUR	15 000 000	14 969 649	1,29
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 4,375 % 14/10/2029 EMTN	7 000 000	EUR	6 969 832	7 446 449	0,64
Bankinter SA 0,625 % 06/10/2027	4 000 000	EUR	3 470 062	3 645 848	0,32
Basque Government 0,250 % 30/04/2031	5 900 000	EUR	5 710 811	4 875 693	0,42
Iberdrola Finanzas SA 1,375 % 11/03/2032 EMTN	1 000 000	EUR	952 801	888 298	0,08
Iberdrola Finanzas SA 3,125 % 22/11/2028 EMTN	3 400 000	EUR	3 405 655	3 447 806	0,30
Instituto de Credito Oficial 3,050 % 31/10/2027 EMTN	5 000 000	EUR	4 990 031	5 071 976	0,44
Spain Government Bond 1,000 % 30/07/2042 144A ⁽²⁾	14 000 000	EUR	9 696 119	9 371 922	0,81
Telefónica Emisiones SA 2,592 % 25/05/2031 EMTN	2 700 000	EUR	2 676 791	2 601 698	0,23
			95 688 698	92 553 712	7,99
Organisations supranationales					
Banque européenne d'investissement 0,750 % 15/11/2024 EMTN	2 000 000	GBP	2 198 377	2 227 764	0,19
Banque européenne d'investissement 0,750 % 23/09/2030	6 000 000	USD	4 707 926	4 417 264	0,38
Banque européenne d'investissement 2,875 % 13/06/2025 EMTN	6 000 000	USD	5 556 429	5 304 437	0,46
Union européenne 0,400 % 04/02/2037	11 000 000	EUR	8 029 175	8 145 396	0,71

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Union européenne 2,625 % 04/02/2048 EMTN	2 400 000	EUR	1 988 016	2 236 844	0,19
Nordic Investment Bank 0,000 % 30/04/2027 EMTN	2 000 000	EUR	1 801 385	1 850 754	0,16
			24 281 308	24 182 459	2,09
Suède					
SKF AB 0,875 % 15/11/2029 EMTN	6 650 000	EUR	6 371 032	5 829 363	0,50
SKF AB 3,125 % 14/09/2028	7 100 000	EUR	6 920 127	7 110 254	0,62
Stockholm Exergi Holding AB 1,085 % 17/09/2027	10 000 000	SEK	963 229	827 620	0,07
Stockholm Exergi Holding AB 4,473 % 05/06/2030	60 000 000	SEK	5 266 495	5 608 422	0,49
Vattenfall AB 0,050 % 15/10/2025 EMTN	1 000 000	EUR	925 602	946 746	0,08
Vattenfall AB 0,500 % 24/06/2026 EMTN	2 000 000	EUR	1 843 193	1 880 171	0,16
			22 289 678	22 202 576	1,92
États-Unis					
AES Corp/The 5,450 % 01/06/2028	7 000 000	USD	6 407 042	6 446 942	0,56
Arizona Public Service Co 2,650 % 15/09/2050	4 300 000	USD	3 151 455	2 416 037	0,21
Autoliv Inc 4,250 % 15/03/2028 EMTN	5 000 000	EUR	5 027 288	5 133 601	0,44
Digital Euro Finco LLC 2,500 % 16/01/2026	5 300 000	EUR	5 419 390	5 163 164	0,45
DTE Electric Co 1,900 % 01/04/2028	1 400 000	USD	1 156 114	1 141 726	0,10
Ecolab Inc 2,125 % 01/02/2032	14 000 000	USD	11 140 822	10 819 772	0,93
Equinix Inc 0,250 % 15/03/2027	700 000	EUR	666 113	637 646	0,05
Ford Motor Co 3,250 % 12/02/2032	1 000 000	USD	803 642	753 708	0,07
General Motors Co 5,400 % 15/10/2029	5 000 000	USD	4 612 273	4 608 908	0,40
NSTAR Electric Co 4,950 % 15/09/2052	6 500 000	USD	6 141 220	5 773 988	0,50
Southern Power Co 1,850 % 20/06/2026	2 000 000	EUR	2 043 889	1 935 395	0,17
Southern Power Co 4,150 % 01/12/2025	3 800 000	USD	3 588 275	3 391 396	0,29
Verizon Communications Inc 1,500 % 18/09/2030	7 300 000	USD	5 745 817	5 452 820	0,47
Verizon Communications Inc 3,875 % 08/02/2029	10 200 000	USD	9 519 655	8 958 419	0,77
			65 422 995	62 633 522	5,41
Total - Obligations à taux fixe			971 912 382	937 537 917	80,93
Obligations à taux variable					
Autriche					
UNIQA Insurance Group AG 3,250 % 09/10/2035	4 000 000	EUR	4 304 561	3 863 301	0,33
			4 304 561	3 863 301	0,33
Belgique					
Crelan SA 6,000 % 28/02/2030 EMTN	4 500 000	EUR	4 481 671	4 768 979	0,41
			4 481 671	4 768 979	0,41
Danemark					
Orsted AS 1,750 % 09/12/3019	4 000 000	EUR	3 798 094	3 516 516	0,31
Orsted AS 2,500 % 18/02/3021	800 000	GBP	928 424	614 517	0,05
			4 726 518	4 131 033	0,36
Finlande					
Nordea Bank Abp 4,875 % 23/02/2034 EMTN	5 000 000	EUR	5 068 662	5 198 500	0,45
			5 068 662	5 198 500	0,45
France					
AXA SA 1,375 % 07/10/2041 EMTN	2 800 000	EUR	2 719 046	2 318 791	0,20
Veolia Environnement SA 5,993 % Perpetual	4 300 000	EUR	4 303 965	4 523 835	0,39
			7 023 011	6 842 626	0,59
Allemagne					
Bayerische Landesbank 1,000 % 23/09/2031 EMTN	1 500 000	EUR	1 456 103	1 296 972	0,11
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG 1,875 % 29/06/2080	4 500 000	EUR	4 437 261	4 210 141	0,36

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen 1,250 % 26/05/2041	1 500 000	EUR	1 169 010	1 246 794	0,11
			7 062 374	6 753 907	0,58
Irlande					
AIB Group PLC 2,875 % 30/05/2031 EMTN	5 856 000	EUR	5 580 277	5 620 603	0,48
Bank of Ireland Group PLC 0,375 % 10/05/2027 EMTN	7 000 000	EUR	6 574 490	6 512 733	0,56
Bank of Ireland Group PLC 1,375 % 11/08/2031 EMTN	4 000 000	EUR	3 504 061	3 733 941	0,32
Bank of Ireland Group PLC 5,000 % 04/07/2031 EMTN	8 000 000	EUR	8 122 805	8 548 164	0,74
			23 781 633	24 415 441	2,10
Italie					
UniCredit SpA 5,850 % 15/11/2027 EMTN	5 750 000	EUR	5 828 324	6 095 763	0,53
			5 828 324	6 095 763	0,53
Pays-Bas					
de Volksbank NV 1,750 % 22/10/2030 EMTN	4 700 000	EUR	4 691 587	4 429 710	0,38
Iberdrola International BV 1,450 % Perpetual	1 300 000	EUR	1 116 186	1 185 837	0,10
Telefónica Europe BV 2,502 % Perpetual	5 000 000	EUR	4 419 631	4 624 797	0,40
Telefónica Europe BV 7,125 % Perpetual	500 000	EUR	522 347	541 065	0,05
TenneT Holding BV 2,995 % Perpetual	5 000 000	EUR	5 104 218	4 984 486	0,43
			15 853 969	15 765 895	1,36
Portugal					
Caixa Geral de Depositos SA 0,375 % 21/09/2027 EMTN	7 300 000	EUR	7 136 866	6 753 081	0,58
EDP - Energias de Portugal SA 1,700 % 20/07/2080	3 500 000	EUR	3 209 330	3 354 615	0,29
EDP - Energias de Portugal SA 5,943 % 23/04/2083 EMTN	1 200 000	EUR	1 200 940	1 247 400	0,11
			11 547 136	11 355 096	0,98
Espagne					
Abanca Corp. Bancaria SA 0,500 % 08/09/2027 EMTN	8 500 000	EUR	8 011 070	7 766 815	0,67
Banco de Sabadell SA 1,125 % 11/03/2027	1 600 000	EUR	1 612 570	1 519 814	0,13
Banco de Sabadell SA 2,625 % 24/03/2026 EMTN	700 000	EUR	699 915	686 595	0,06
Banco de Sabadell SA 5,000 % 07/06/2029 EMTN	6 300 000	EUR	6 273 969	6 628 847	0,57
Banco de Sabadell SA 5,125 % 10/11/2028 EMTN	6 500 000	EUR	6 508 385	6 840 110	0,59
Banco Santander SA 0,625 % 24/06/2029 EMTN	5 000 000	EUR	4 282 853	4 432 339	0,38
CaixaBank SA 0,375 % 18/11/2026 EMTN	3 900 000	EUR	3 901 029	3 673 033	0,32
CaixaBank SA 0,500 % 09/02/2029 EMTN	4 700 000	EUR	4 543 867	4 149 959	0,36
CaixaBank SA 1,250 % 18/06/2031 EMTN	1 400 000	EUR	1 287 610	1 304 612	0,11
Iberdrola Finanzas SA 1,575 % Perpetual	1 500 000	EUR	1 211 908	1 339 001	0,12
Iberdrola Finanzas SA 4,875 % Perpetual EMTN	4 100 000	EUR	4 074 153	4 144 418	0,36
Redeia Corp SA 4,625 % Perpetual	1 800 000	EUR	1 797 713	1 836 947	0,16
			44 205 042	44 322 490	3,83
Total - Obligations à taux variable			133 882 901	133 513 031	11,52

Mirova Funds

Mirova Global Green Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Bons du Trésor					
Autriche					
Austria Treasury Bill 0,000 % 29/02/2024	12 500 000	EUR	12 424 664	12 426 781	1,07
			12 424 664	12 426 781	1,07
Total - Bons du Trésor			12 424 664	12 426 781	1,07
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			1 118 219 947	1 083 477 729	93,52
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Obligations à taux fixe					
Italie					
ACEA SpA 3,875 % 24/01/2031 EMTN	5 000 000	EUR	4 911 852	5 138 710	0,45
			4 911 852	5 138 710	0,45
Pays-Bas					
EDP Finance BV 1,710 % 24/01/2028 144A ⁽²⁾	5 000 000	USD	3 981 130	4 023 502	0,35
			3 981 130	4 023 502	0,35
Corée du Sud					
LG Energy Solution Ltd 5,625 % 25/09/2026	7 000 000	USD	6 567 338	6 411 495	0,55
			6 567 338	6 411 495	0,55
États-Unis					
Equinix Inc 1,000 % 15/09/2025	9 500 000	USD	7 999 380	8 034 980	0,69
			7 999 380	8 034 980	0,69
Total - Obligations à taux fixe			23 459 700	23 608 687	2,04
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			23 459 700	23 608 687	2,04
Autres valeurs mobilières					
Obligations à taux fixe					
Canada					
Ontario Power Generation Inc 3,215 % 08/04/2030	8 200 000	CAD	5 870 284	5 323 838	0,46
Ontario Power Generation Inc 3,838 % 22/06/2048	5 000 000	CAD	3 652 653	3 057 090	0,26
Ontario Power Generation Inc 4,248 % 18/01/2049	3 000 000	CAD	2 451 802	1 957 146	0,17
Province of Ontario Canada 1,550 % 01/11/2029	8 400 000	CAD	5 545 603	5 176 007	0,45
			17 520 342	15 514 081	1,34
Total - Obligations à taux fixe			17 520 342	15 514 081	1,34
Total - Autres valeurs mobilières			17 520 342	15 514 081	1,34
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			1 159 199 989	1 122 600 497	96,90

(2) Voir Note 13.

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

H-N/A (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	36 110
Nombre d'actions émises	10 770
Nombre d'actions rachetées	(5 002)
Nombre d'actions à la fin	41 878
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 957
Nombre d'actions émises	2 127
Nombre d'actions rachetées	(1 129)
Nombre d'actions à la fin	4 955
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	37 100
Nombre d'actions émises	3 638
Nombre d'actions rachetées	(12 072)
Nombre d'actions à la fin	28 666
M/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 470
Nombre d'actions émises	300
Nombre d'actions rachetées	(288)
Nombre d'actions à la fin	2 482
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	52 941
Nombre d'actions émises	13 105
Nombre d'actions rachetées	(30 403)
Nombre d'actions à la fin	35 643
N/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	5 558
Nombre d'actions émises	16
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	5 574
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	379 649
Nombre d'actions émises	301 185
Nombre d'actions rachetées	(134 483)
Nombre d'actions à la fin	546 351
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	8 827
Nombre d'actions émises	22
Nombre d'actions rachetées	(4 360)
Nombre d'actions à la fin	4 489
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	7 888
Nombre d'actions émises	328
Nombre d'actions rachetées	(1 674)
Nombre d'actions à la fin	6 542

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos
le 31 décembre 2023 (suite)

RE/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
<hr/>	
Nombre d'actions à la fin	1
<hr/>	
SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 963 441
Nombre d'actions émises	3 437 613
Nombre d'actions rachetées	(1 221 043)
<hr/>	
Nombre d'actions à la fin	5 180 011
<hr/>	

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	747 939 426	469 470 013	736 325 440
Valeur d'inventaire nette par action			
H-N/A (CHF)	90,84	85,82	107,34
I/A (EUR)	11 168,68	10 328,98	12 861,85
I/D (EUR)	89,57	83,96	105,16
M/D (EUR)	49 056,57	45 981,64	57 604,17
N/A (EUR)	92,83	85,97	107,19
N/D (EUR)	98,57	92,39	115,72
R/A (EUR)	107,11	99,50	124,44
R/D (EUR)	92,09	86,31	108,10
RE/A (EUR)	103,32	96,55	121,47
RE/D (EUR)	86,20	81,79	100,58
SI/A (EUR)	96,66	89,22	110,87

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Autriche					
A1 Towers Holding GmbH 5,250 % 13/07/2028	3 000 000	EUR	3 064 294	3 179 579	0,42
Republic of Austria Government Bond 1,850 % 23/05/2049 144A ⁽²⁾	9 100 000	EUR	9 050 628	7 447 328	1,00
Volksbank Wien AG 4,750 % 15/03/2027 EMTN	4 200 000	EUR	4 184 487	4 313 843	0,58
			16 299 409	14 940 750	2,00
Belgique					
Aedifica SA 0,750 % 09/09/2031	4 100 000	EUR	3 715 671	3 272 679	0,44
Communauté Française de Belgique 3,750 % 22/06/2033 EMTN	8 500 000	EUR	8 496 239	9 007 183	1,20
Kingdom of Belgium Government Bond 1,250 % 22/04/2033 144A ⁽²⁾	8 500 000	EUR	8 750 748	7 608 948	1,02
			20 962 658	19 888 810	2,66
Chili					
Chile Government International Bond 0,830 % 02/07/2031	11 100 000	EUR	10 028 870	9 215 519	1,23
Chile Government International Bond 1,250 % 29/01/2040	11 000 000	EUR	11 175 549	7 717 107	1,03
			21 204 419	16 932 626	2,26
Danemark					
Orsted AS 3,625 % 08/06/2028 EMTN	3 000 000	EUR	2 993 371	3 032 477	0,41
			2 993 371	3 032 477	0,41
Finlande					
VR-Yhtymä Oyj 2,375 % 30/05/2029	4 400 000	EUR	4 388 849	4 211 324	0,56
			4 388 849	4 211 324	0,56
France					
Air Liquide Finance SA 0,375 % 27/05/2031 EMTN	1 500 000	EUR	1 490 677	1 269 224	0,17
Altarea SCA 1,750 % 16/01/2030	5 000 000	EUR	4 612 811	3 856 386	0,52
Bureau Veritas SA 1,125 % 18/01/2027	1 800 000	EUR	1 822 035	1 683 202	0,22
Caisse des Dépôts et Consignations 3,000 % 25/11/2027 EMTN	3 000 000	EUR	2 992 741	3 048 338	0,41
Cie de Saint-Gobain SA 2,125 % 10/06/2028 EMTN	1 500 000	EUR	1 493 777	1 442 959	0,19
Crédit Agricole SA 0,125 % 09/12/2027 EMTN	3 800 000	EUR	3 771 382	3 374 944	0,45
Crédit Agricole SA 4,375 % 27/11/2033 EMTN	3 400 000	EUR	3 385 554	3 574 063	0,48
Crédit Mutuel Arkea SA 3,875 % 22/05/2028 EMTN	2 100 000	EUR	2 097 205	2 148 131	0,29
Crédit Mutuel Arkea SA 4,250 % 01/12/2032 EMTN	6 900 000	EUR	6 892 653	7 267 104	0,97
Danone SA 3,706 % 13/11/2029 EMTN	3 000 000	EUR	3 000 000	3 129 530	0,42
Derichebourg SA 2,250 % 15/07/2028	1 100 000	EUR	1 100 000	1 032 839	0,14
Forvia SE 2,375 % 15/06/2029 ⁽³⁾	1 000 000	EUR	1 004 951	914 352	0,12
French Republic Government Bond OAT 1,750 % 25/06/2039 144A ⁽²⁾	10 000 000	EUR	10 373 124	8 697 269	1,16
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 0,125 % 16/09/2025	1 000 000	EUR	997 926	940 569	0,13
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 0,625 % 16/09/2028	1 000 000	EUR	984 240	870 279	0,12
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 4,500 % 06/04/2027	3 000 000	EUR	2 990 362	3 071 861	0,41
RCI Banque SA 4,875 % 14/06/2028 EMTN	1 200 000	EUR	1 195 947	1 264 265	0,17

(2) Voir Note 13.

(3) Voir Note 11.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Régie Autonome des Transports Parisiens EPIC 0,350 % 20/06/2029 EMTN	700 000	EUR	697 933	618 930	0,08
Région Île-de-France 1,375 % 20/06/2033 EMTN	1 200 000	EUR	1 250 856	1 051 874	0,14
Schneider Electric SE 3,375 % 06/04/2025 EMTN	2 000 000	EUR	1 997 784	2 001 768	0,27
Seche Environnement SACA 2,250 % 15/11/2028	1 200 000	EUR	1 200 000	1 081 339	0,14
SNCF Reseau 1,000 % 09/11/2031 EMTN	7 700 000	EUR	7 592 109	6 750 925	0,90
SNCF Reseau 2,250 % 20/12/2047 EMTN	200 000	EUR	197 856	161 163	0,02
Société du Grand Paris EPIC 1,000 % 18/02/2070 EMTN	800 000	EUR	803 109	357 652	0,05
Société du Grand Paris EPIC 1,125 % 22/10/2028 EMTN	1 900 000	EUR	1 898 622	1 775 733	0,24
Société Du Grand Paris EPIC 1,125 % 25/05/2034 EMTN ⁽³⁾	1 200 000	EUR	1 186 612	1 002 556	0,13
Société du Grand Paris EPIC 1,700 % 25/05/2050 EMTN	400 000	EUR	396 783	282 342	0,04
Société Générale SA 4,125 % 21/11/2028	6 200 000	EUR	6 191 151	6 425 649	0,86
Unibail-Rodamco-Westfield SE 4,125 % 11/12/2030 EMTN	6 100 000	EUR	6 130 076	6 288 093	0,84
Veolia Environnement SA 0,664 % 15/01/2031 EMTN	1 000 000	EUR	1 000 000	848 827	0,11
Veolia Environnement SA 0,800 % 15/01/2032 EMTN	2 700 000	EUR	2 700 000	2 259 127	0,30
Veolia Environnement SA 1,250 % 15/04/2028 EMTN	400 000	EUR	400 000	375 034	0,05
Veolia Environnement SA 1,625 % 21/09/2032 EMTN	1 000 000	EUR	1 022 234	889 037	0,12
Vinci SA 0,000 % 27/11/2028 EMTN	2 900 000	EUR	2 913 253	2 549 515	0,34
			87 783 763	82 304 879	11,00
Allemagne					
Amprion GmbH 3,450 % 22/09/2027	3 300 000	EUR	3 280 831	3 341 062	0,45
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 0,000 % 15/08/2030	4 500 000	EUR	3 761 710	3 982 312	0,53
Hamburger Hochbahn AG 0,125 % 24/02/2031	4 000 000	EUR	3 835 238	3 331 441	0,45
Infineon Technologies AG 0,625 % 17/02/2025	4 000 000	EUR	3 971 685	3 866 504	0,52
Infineon Technologies AG 1,125 % 24/06/2026 EMTN	5 300 000	EUR	5 335 012	5 047 031	0,67
State of North Rhine-Westphalia Germany 1,100 % 13/03/2034 EMTN	800 000	EUR	806 458	691 081	0,09
			20 990 934	20 259 431	2,71
Grande-Bretagne					
Brambles Finance PLC 4,250 % 22/03/2031 EMTN	3 000 000	EUR	3 040 561	3 168 945	0,42
DS Smith PLC 4,375 % 27/07/2027 EMTN	2 000 000	EUR	1 996 988	2 059 660	0,28
Motability Operations Group PLC 0,125 % 20/07/2028 EMTN	700 000	EUR	696 634	616 460	0,08
National Grid PLC 3,875 % 16/01/2029 EMTN	5 000 000	EUR	5 040 582	5 143 675	0,69
Vodafone Group PLC 1,600 % 29/07/2031 EMTN	1 800 000	EUR	1 807 257	1 617 585	0,22
			12 582 022	12 606 325	1,69
Hongrie					
Hungary Government International Bond 1,750 % 05/06/2035	15 500 000	EUR	15 928 590	11 931 287	1,59
			15 928 590	11 931 287	1,59
Irlande					
ESB Finance DAC 1,000 % 19/07/2034 EMTN	700 000	EUR	671 861	564 313	0,08
Ireland Government Bond 1,350 % 18/03/2031	11 300 000	EUR	11 852 568	10 629 063	1,42

(3) Voir Note 11.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Johnson Controls International PLC 4,250 % 23/05/2035	2 300 000	EUR	2 274 782	2 441 695	0,33
Smurfit Kappa Treasury ULC 0,500 % 22/09/2029	1 000 000	EUR	998 551	856 861	0,11
			15 797 762	14 491 932	1,94
Italie					
A2A SpA 1,000 % 16/07/2029 EMTN	2 500 000	EUR	2 470 687	2 214 210	0,30
A2A SpA 2,500 % 15/06/2026 EMTN	3 000 000	EUR	2 907 623	2 948 760	0,39
ACEA SpA 0,250 % 28/07/2030 EMTN	1 200 000	EUR	1 179 996	987 859	0,13
Cassa Depositi e Prestiti SpA 3,875 % 13/02/2029	2 400 000	EUR	2 390 717	2 454 132	0,33
ERG SpA 0,500 % 11/09/2027 EMTN	1 300 000	EUR	1 290 135	1 175 803	0,16
Ferrovie dello Stato Italiane SpA 1,125 % 09/07/2026 EMTN	2 200 000	EUR	2 125 427	2 089 805	0,28
Ferrovie dello Stato Italiane SpA 4,125 % 23/05/2029 EMTN	4 500 000	EUR	4 476 145	4 631 688	0,62
Hera SpA 0,875 % 05/07/2027 EMTN	2 000 000	EUR	2 049 353	1 857 234	0,25
Hera SpA 2,500 % 25/05/2029 EMTN	5 300 000	EUR	5 060 249	5 112 563	0,68
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 1,500 % 30/04/2045 144A ⁽²⁾	29 700 000	EUR	25 276 311	18 785 863	2,51
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 4,000 % 30/10/2031 144A ⁽²⁾	46 400 000	EUR	46 537 651	48 354 053	6,46
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 4,000 % 30/04/2035 144A ⁽²⁾	29 500 000	EUR	29 439 482	30 130 004	4,03
Terna - Rete Elettrica Nazionale 1,000 % 10/04/2026 EMTN	300 000	EUR	299 680	286 420	0,04
Terna - Rete Elettrica Nazionale 3,875 % 24/07/2033 EMTN	2 000 000	EUR	1 981 768	2 065 763	0,28
			127 485 224	123 094 157	16,46
Japon					
East Japan Railway Co 3,976 % 05/09/2032 EMTN	3 700 000	EUR	3 700 000	3 943 638	0,53
East Japan Railway Co 4,110 % 22/02/2043 EMTN	5 900 000	EUR	5 900 000	6 252 074	0,83
			9 600 000	10 195 712	1,36
Lituanie					
Ignitis Grupe AB 1,875 % 10/07/2028 EMTN	1 029 000	EUR	1 098 903	945 784	0,12
Ignitis Grupe AB 2,000 % 14/07/2027 EMTN	300 000	EUR	295 077	284 674	0,04
			1 393 980	1 230 458	0,16
Luxembourg					
State of the Grand-Duchy of Luxembourg 0,000 % 14/09/2032	2 000 000	EUR	1 549 108	1 625 548	0,22
			1 549 108	1 625 548	0,22
Mexique					
Mexico Government International Bond 1,350 % 18/09/2027	17 625 000	EUR	17 713 121	16 498 085	2,21
			17 713 121	16 498 085	2,21
Pays-Bas					
Alliander NV 2,625 % 09/09/2027 EMTN	700 000	EUR	697 525	696 855	0,09
Cooperatieve Rabobank UA 3,296 % 22/11/2028 EMTN	6 500 000	EUR	6 500 000	6 704 927	0,90
Digital Dutch Finco BV 1,000 % 15/01/2032	1 600 000	EUR	1 584 582	1 275 962	0,17
Digital Dutch Finco BV 1,500 % 15/03/2030	10 900 000	EUR	9 624 385	9 496 447	1,27
Digital Intrepid Holding BV 0,625 % 15/07/2031	1 600 000	EUR	1 592 403	1 257 213	0,17
EDP Finance BV 1,875 % 21/09/2029 EMTN	1 900 000	EUR	1 908 980	1 777 002	0,24
Enel Finance International NV 1,125 % 16/09/2026 EMTN	2 000 000	EUR	1 925 127	1 903 372	0,25

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Enexis Holding NV 3,625 % 12/06/2034 EMTN	4 000 000	EUR	4 010 097	4 222 065	0,57
Nederlandse Waterschapsbank NV 3,000 % 20/04/2033	4 500 000	EUR	4 465 455	4 635 456	0,62
Netherlands Government Bond 0,500 % 15/01/2040 144A ⁽²⁾	7 600 000	EUR	6 887 555	5 634 484	0,75
Stedin Holding NV 2,375 % 03/06/2030 EMTN	4 500 000	EUR	4 400 672	4 295 376	0,57
Swisscom Finance BV 0,375 % 14/11/2028	1 100 000	EUR	1 090 705	983 018	0,13
TenneT Holding BV 0,125 % 09/12/2027 EMTN ⁽³⁾	2 800 000	EUR	2 796 181	2 645 977	0,35
Vesteda Finance BV 1,500 % 24/05/2027 EMTN	300 000	EUR	297 781	283 214	0,04
			47 781 448	45 811 368	6,12
Norvège					
Statkraft AS 2,875 % 13/09/2029 EMTN	5 800 000	EUR	5 656 351	5 819 472	0,78
Statkraft AS 3,500 % 09/06/2033 EMTN	2 200 000	EUR	2 189 596	2 276 324	0,30
			7 845 947	8 095 796	1,08
Portugal					
EDP - Energias de Portugal SA 3,875 % 26/06/2028 EMTN	6 200 000	EUR	6 197 861	6 378 572	0,85
			6 197 861	6 378 572	0,85
Slovénie					
Slovenia Government Bond 0,125 % 01/07/2031	26 000 000	EUR	23 951 886	21 428 199	2,86
			23 951 886	21 428 199	2,86
Corée du Sud					
Korea Housing Finance Corp 4,082 % 25/09/2027 EMTN	6 900 000	EUR	6 900 000	7 131 703	0,95
Korea International Bond 0,000 % 15/10/2026	14 400 000	EUR	14 451 193	13 271 241	1,78
			21 351 193	20 402 944	2,73
Espagne					
Acciona Energia Financiacion Filiales SA 0,375 % 07/10/2027 EMTN	1 100 000	EUR	1 097 448	987 625	0,13
Acciona Energia Financiacion Filiales SA 3,750 % 25/04/2030 EMTN	2 000 000	EUR	1 985 881	1 978 105	0,26
Adif Alta Velocidad 0,550 % 31/10/2031 EMTN	5 300 000	EUR	5 280 267	4 330 211	0,58
Adif Alta Velocidad 3,900 % 30/04/2033 EMTN	3 800 000	EUR	3 794 210	3 981 659	0,53
Autonomous Community of Andalusia Spain 0,500 % 30/04/2031	5 500 000	EUR	5 291 365	4 575 341	0,61
Autonomous Community of Madrid Spain 0,419 % 30/04/2030	4 800 000	EUR	4 720 700	4 111 626	0,55
Autonomous Community of Madrid Spain 0,420 % 30/04/2031	7 500 000	EUR	7 500 000	6 229 856	0,83
Autonomous Community of Madrid Spain 1,773 % 30/04/2028	3 400 000	EUR	3 400 197	3 262 143	0,44
Autonomous Community of Madrid Spain 2,822 % 31/10/2029	3 000 000	EUR	3 000 000	2 993 930	0,40
Autonomous Community of Madrid Spain 3,596 % 30/04/2033	7 200 000	EUR	7 199 717	7 463 579	1,00
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 4,375 % 14/10/2029 EMTN	4 400 000	EUR	4 381 037	4 680 625	0,63
Banco Santander SA 1,125 % 23/06/2027 EMTN	5 100 000	EUR	4 787 505	4 764 827	0,64
Bankinter SA 0,625 % 06/10/2027	4 000 000	EUR	3 999 499	3 645 848	0,49
Basque Government 0,250 % 30/04/2031	2 100 000	EUR	2 095 298	1 735 416	0,23
Basque Government 1,125 % 30/04/2029	4 900 000	EUR	4 994 251	4 503 103	0,60
CaixaBank SA 3,750 % 07/09/2029 EMTN	9 000 000	EUR	9 160 892	9 245 566	1,24
Iberdrola Finanzas SA 3,125 % 22/11/2028 EMTN	1 300 000	EUR	1 298 239	1 318 279	0,18

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Instituto de Credito Oficial 3,050 % 31/10/2027 EMTN	4 300 000	EUR	4 295 750	4 361 899	0,58
Spain Government Bond 1,000 % 30/07/2042 144A ⁽²⁾	41 248 000	EUR	31 024 639	27 612 361	3,69
			109 306 895	101 781 999	13,61
Organisations supranationales					
Corp. Andina de Fomento 0,625 % 20/11/2026 EMTN	9 600 000	EUR	9 493 795	8 885 864	1,19
Union européenne 0,400 % 04/02/2037	16 200 000	EUR	16 240 921	11 995 947	1,61
Nordic Investment Bank 0,000 % 30/04/2027 EMTN	1 000 000	EUR	885 796	925 377	0,12
			26 620 512	21 807 188	2,92
Suède					
Molnlycke Holding AB 0,625 % 15/01/2031 EMTN	600 000	EUR	599 543	486 080	0,07
SBAB Bank AB 1,875 % 10/12/2025 EMTN	4 100 000	EUR	4 096 972	3 986 042	0,53
SKF AB 3,125 % 14/09/2028	2 000 000	EUR	1 960 670	2 002 888	0,27
			6 657 185	6 475 010	0,87
États-Unis					
Southern Power Co 1,850 % 20/06/2026	1 000 000	EUR	1 065 698	967 697	0,13
			1 065 698	967 697	0,13
Total - Obligations à taux fixe			627 451 835	586 392 574	78,40
Obligations à taux variable					
Belgique					
Crelan SA 6,000 % 28/02/2030 EMTN	3 200 000	EUR	3 186 966	3 391 274	0,46
KBC Group NV 0,500 % 03/12/2029 EMTN	800 000	EUR	795 351	766 848	0,10
KBC Group NV 4,250 % 28/11/2029 EMTN	2 700 000	EUR	2 686 417	2 776 505	0,37
			6 668 734	6 934 627	0,93
Finlande					
Nordea Bank Abp 4,875 % 23/02/2034 EMTN	4 800 000	EUR	4 865 320	4 990 560	0,67
			4 865 320	4 990 560	0,67
France					
BNP Paribas SA 0,500 % 04/06/2026	3 200 000	EUR	3 220 110	3 061 748	0,41
Danone SA 1,000 % Perpetual	4 000 000	EUR	3 646 897	3 665 890	0,49
Orange SA 5,375 % Perpetual EMTN	1 800 000	EUR	1 792 728	1 889 386	0,25
Veolia Environnement SA 5,993 % Perpetual	3 700 000	EUR	3 717 028	3 892 602	0,52
			12 376 763	12 509 626	1,67
Allemagne					
Bayerische Landesbank 1,000 % 23/09/2031 EMTN	2 700 000	EUR	2 592 525	2 334 549	0,31
Bayerische Landesbank 1,375 % 22/11/2032 EMTN	2 000 000	EUR	2 015 703	1 644 567	0,22
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG 1,875 % 29/06/2080	1 400 000	EUR	1 415 671	1 309 821	0,17
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen 1,250 % 26/05/2041	6 000 000	EUR	4 784 752	4 987 177	0,67
			10 808 651	10 276 114	1,37
Irlande					
AIB Group PLC 2,875 % 30/05/2031 EMTN	1 000 000	EUR	1 050 138	959 803	0,13
Bank of Ireland Group PLC 0,375 % 10/05/2027 EMTN	3 300 000	EUR	3 287 973	3 070 289	0,41
			4 338 111	4 030 092	0,54
Italie					
Credito Emiliano SpA 1,125 % 19/01/2028	1 400 000	EUR	1 399 933	1 299 433	0,17
UniCredit SpA 4,600 % 14/02/2030 EMTN	9 500 000	EUR	9 489 491	9 923 669	1,33

(2) Voir Note 13.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
UniCredit SpA 5,850 % 15/11/2027 EMTN	2 700 000	EUR	2 698 652	2 862 358	0,38
			13 588 076	14 085 460	1,88
Pays-Bas					
Iberdrola International BV 1,450 % Perpetual	6 200 000	EUR	6 091 218	5 655 533	0,75
Koninklijke KPN NV 6,000 % Perpetual	500 000	EUR	495 805	518 762	0,07
			6 587 023	6 174 295	0,82
Portugal					
Caixa Geral de Depositos SA 0,375 % 21/09/2027 EMTN	5 200 000	EUR	5 192 624	4 810 414	0,64
EDP - Energias de Portugal SA 1,700 % 20/07/2080	3 000 000	EUR	2 915 731	2 875 384	0,39
EDP - Energias de Portugal SA 1,875 % 14/03/2082	2 400 000	EUR	2 386 813	2 027 788	0,27
EDP - Energias de Portugal SA 5,943 % 23/04/2083 EMTN	4 300 000	EUR	4 414 721	4 469 850	0,60
			14 909 889	14 183 436	1,90
Espagne					
Abanca Corp. Bancaria SA 0,500 % 08/09/2027 EMTN	4 800 000	EUR	4 795 264	4 385 966	0,59
Abanca Corp. Bancaria SA 5,250 % 14/09/2028 EMTN	2 300 000	EUR	2 293 796	2 387 635	0,32
Abanca Corp. Bancaria SA 8,375 % 23/09/2033 EMTN	700 000	EUR	700 000	755 690	0,10
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 6,000 % Perpetual	3 600 000	EUR	3 968 492	3 585 250	0,48
Banco de Sabadell SA 1,125 % 11/03/2027	2 600 000	EUR	2 556 796	2 469 698	0,33
Banco de Sabadell SA 2,625 % 24/03/2026 EMTN	2 000 000	EUR	2 000 586	1 961 700	0,26
Banco de Sabadell SA 5,125 % 10/11/2028 EMTN	2 900 000	EUR	2 892 871	3 051 741	0,41
CaixaBank SA 0,375 % 18/11/2026 EMTN	1 000 000	EUR	997 472	941 803	0,12
CaixaBank SA 0,500 % 09/02/2029 EMTN	900 000	EUR	895 760	794 673	0,11
CaixaBank SA 1,250 % 18/06/2031 EMTN	4 700 000	EUR	4 337 443	4 379 770	0,58
CaixaBank SA 4,625 % 16/05/2027 EMTN	4 000 000	EUR	3 993 320	4 085 615	0,55
Iberdrola Finanzas SA 4,875 % Perpetual EMTN	4 500 000	EUR	4 537 264	4 548 752	0,61
			33 969 064	33 348 293	4,46
Total - Obligations à taux variable			108 111 631	106 532 503	14,24
Fonds d'investissement					
France					
Ostrum Sri Cash Plus I C (EUR)	235	EUR	24 431 528	24 567 152	3,28
			24 431 528	24 567 152	3,28
Luxembourg					
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund Z/A NPF (EUR)	62 400	EUR	6 437 240	7 001 280	0,94
			6 437 240	7 001 280	0,94
Total - Fonds d'investissement			30 868 768	31 568 432	4,22
Bons du Trésor					
Autriche					
Austria Treasury Bill 0,000 % 29/02/2024	500 000	EUR	497 078	497 071	0,07
			497 078	497 071	0,07
Total - Bons du Trésor			497 078	497 071	0,07
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			766 929 312	724 990 580	96,93

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Obligations à taux fixe					
Italie					
ACEA SpA 3,875 % 24/01/2031 EMTN	3 600 000	EUR	3 558 267	3 699 871	0,50
			3 558 267	3 699 871	0,50
Total - Obligations à taux fixe			3 558 267	3 699 871	0,50
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			3 558 267	3 699 871	0,50
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			770 487 579	728 690 451	97,43

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

H-N/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	15
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	15
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	531 572
Nombre d'actions émises	124 824
Nombre d'actions rachetées	(112 875)
Nombre d'actions à la fin	543 521
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	17 093
Nombre d'actions émises	190
Nombre d'actions rachetées	(11 264)
Nombre d'actions à la fin	6 019
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	519 840
Nombre d'actions émises	56 367
Nombre d'actions rachetées	(53 390)
Nombre d'actions à la fin	522 817
N/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	43 780
Nombre d'actions émises	27 044
Nombre d'actions rachetées	(5 183)
Nombre d'actions à la fin	65 641
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	338 308
Nombre d'actions émises	62 768
Nombre d'actions rachetées	(62 471)
Nombre d'actions à la fin	338 605
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	10 360
Nombre d'actions émises	8 959
Nombre d'actions rachetées	(5 906)
Nombre d'actions à la fin	13 413
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	468
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(43)
Nombre d'actions à la fin	425
RE/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	52 337
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(48 787)
Nombre d'actions à la fin	3 550

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos
le 31 décembre 2023 (suite)

SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 210 292
Nombre d'actions émises	1 210 889
Nombre d'actions rachetées	(646 215)
Nombre d'actions à la fin	2 774 966

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	468 440 257	386 299 652	507 567 725
Valeur d'inventaire nette par action			
H-N/A (GBP)	90,57	84,43	99,65
I/A (EUR)	178,65	165,64	196,92
I/D (EUR)	88,60	83,48	99,99
N/A (EUR)	97,07	90,13	107,30
N/D (EUR)	92,55	87,19	104,44
R/A (EUR)	161,94	150,80	180,07
R/D (EUR)	90,89	85,63	102,56
RE/A (EUR)	90,79	85,05	102,16
RE/D (EUR)	88,27	83,16	99,89
SI/A (EUR)	92,82	85,90	101,91

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Australie					
Telstra Group Ltd 1,000 % 23/04/2030	2 000 000	EUR	2 089 540	1 783 591	0,38
Telstra Group Ltd 3,750 % 04/05/2031	1 500 000	EUR	1 498 107	1 575 334	0,34
Toyota Finance Australia Ltd 0,064 % 13/01/2025 EMTN	500 000	EUR	487 514	482 736	0,10
			4 075 161	3 841 661	0,82
Autriche					
A1 Towers Holding GmbH 5,250 % 13/07/2028	4 000 000	EUR	4 002 846	4 239 439	0,91
HYPO NOE Landesbank fuer Niederoesterreich und Wien AG 0,375 % 25/06/2024 EMTN	1 400 000	EUR	1 392 201	1 373 352	0,29
HYPO NOE Landesbank fuer Niederoesterreich und Wien AG 1,375 % 14/04/2025	4 500 000	EUR	4 487 529	4 354 742	0,93
Volksbank Wien AG 4,750 % 15/03/2027 EMTN	2 000 000	EUR	1 985 967	2 054 211	0,44
			11 868 543	12 021 744	2,57
Belgique					
Aedifica SA 0,750 % 09/09/2031	1 500 000	EUR	1 324 194	1 197 322	0,26
Cofinimmo SA 0,875 % 02/12/2030	2 000 000	EUR	1 899 622	1 626 064	0,35
KBC Group NV 4,375 % 06/12/2031 EMTN	1 400 000	EUR	1 390 313	1 477 646	0,31
Proximus SADP 4,000 % 08/03/2030 EMTN	3 000 000	EUR	2 997 031	3 142 265	0,67
Proximus SADP 4,125 % 17/11/2033 EMTN	1 800 000	EUR	1 791 573	1 922 565	0,41
			9 402 733	9 365 862	2,00
Chili					
Chile Government International Bond 0,830 % 02/07/2031	100 000	EUR	98 051	83 023	0,02
			98 051	83 023	0,02
Danemark					
Nykredit Realkredit AS 0,375 % 17/01/2028 EMTN	3 000 000	EUR	2 986 326	2 645 637	0,56
			2 986 326	2 645 637	0,56
Finlande					
Elisa Oyj 4,000 % 27/01/2029 EMTN	2 500 000	EUR	2 486 619	2 590 576	0,55
Tornator Oyj 1,250 % 14/10/2026	100 000	EUR	101 116	93 645	0,02
VR-Yhtymä Oyj 2,375 % 30/05/2029	3 900 000	EUR	3 844 384	3 732 764	0,80
			6 432 119	6 416 985	1,37
France					
Air Liquide Finance SA 0,375 % 27/05/2031 EMTN	900 000	EUR	906 900	761 534	0,16
Air Liquide Finance SA 0,625 % 20/06/2030 EMTN	1 500 000	EUR	1 532 126	1 316 961	0,28
Altarea SCA 1,750 % 16/01/2030	3 000 000	EUR	2 697 508	2 313 832	0,49
Banque Fédérative du Crédit Mutuel SA 0,250 % 19/07/2028	3 000 000	EUR	2 951 526	2 600 609	0,55
Banque Fédérative du Crédit Mutuel SA 1,000 % 23/05/2025 EMTN	2 500 000	EUR	2 498 477	2 416 744	0,52
Banque Fédérative du Crédit Mutuel SA 4,125 % 13/03/2029 EMTN	4 000 000	EUR	3 976 607	4 156 673	0,89
Banque Fédérative du Crédit Mutuel SA 4,375 % 02/05/2030 EMTN	3 000 000	EUR	2 983 939	3 120 624	0,67
Banque Stellantis France SACA 3,875 % 19/01/2026 EMTN	2 600 000	EUR	2 609 883	2 620 386	0,56
Bureau Veritas SA 1,125 % 18/01/2027	2 200 000	EUR	2 120 621	2 057 247	0,44
Covivio SA/France 2,375 % 20/02/2028	500 000	EUR	455 734	479 576	0,10
Crédit Agricole SA 0,125 % 09/12/2027 EMTN	1 800 000	EUR	1 786 444	1 598 658	0,34

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Crédit Agricole SA 3,875 % 20/04/2031 EMTN	3 000 000	EUR	2 993 249	3 104 498	0,66
Crédit Agricole SA 4,375 % 27/11/2033 EMTN	500 000	EUR	497 876	525 598	0,11
Crédit Mutuel Arkea SA 0,875 % 07/05/2027 EMTN	3 700 000	EUR	3 585 371	3 425 594	0,73
Crédit Mutuel Arkea SA 4,125 % 02/04/2031 EMTN	1 700 000	EUR	1 687 029	1 783 754	0,38
Crédit Mutuel Arkea SA 4,250 % 01/12/2032 EMTN	1 200 000	EUR	1 190 417	1 263 844	0,27
Danone SA 3,470 % 22/05/2031 EMTN	1 000 000	EUR	1 000 000	1 028 259	0,22
Edenred SE 3,625 % 13/06/2031	1 000 000	EUR	992 669	1 019 178	0,22
Engie SA 0,375 % 26/10/2029 EMTN	2 300 000	EUR	2 269 095	1 970 169	0,42
Gecina SA 1,625 % 14/03/2030 EMTN	500 000	EUR	433 211	463 500	0,10
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 0,125 % 16/09/2025	1 500 000	EUR	1 475 555	1 410 854	0,30
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 0,625 % 16/09/2028	2 800 000	EUR	2 769 332	2 436 780	0,52
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 4,500 % 06/04/2027	2 000 000	EUR	1 992 435	2 047 907	0,44
La Banque Postale SA 4,000 % 03/05/2028 EMTN	4 500 000	EUR	4 496 139	4 635 855	0,99
La Poste SA 4,000 % 12/06/2035 EMTN	900 000	EUR	883 050	963 749	0,21
Legrand SA 3,500 % 29/05/2029	100 000	EUR	99 860	103 440	0,02
Loxam SAS 6,375 % 31/05/2029	900 000	EUR	900 000	934 243	0,20
Orange SA 1,250 % 07/07/2027 EMTN	2 700 000	EUR	2 493 686	2 561 203	0,55
Paprec Holding SA 7,250 % 17/11/2029	1 100 000	EUR	1 100 000	1 183 805	0,25
Praemia Healthcare SACA 1,375 % 17/09/2030	4 000 000	EUR	3 867 130	3 304 999	0,71
RCI Banque SA 4,125 % 01/12/2025 EMTN	2 500 000	EUR	2 494 627	2 519 199	0,54
RCI Banque SA 4,625 % 13/07/2026 EMTN	2 600 000	EUR	2 595 985	2 660 067	0,57
RCI Banque SA 4,750 % 06/07/2027 EMTN	2 100 000	EUR	2 131 961	2 195 451	0,47
RCI Banque SA 4,875 % 14/06/2028 EMTN	3 000 000	EUR	2 991 763	3 160 662	0,67
Renault SA 1,000 % 18/04/2024 EMTN	2 400 000	EUR	2 369 558	2 375 124	0,51
Renault SA 2,500 % 02/06/2027 EMTN	4 500 000	EUR	3 973 454	4 321 698	0,92
Seche Environnement SACA 2,250 % 15/11/2028	200 000	EUR	183 587	180 223	0,04
Société Nationale SNCF SACA 3,375 % 25/05/2033	400 000	EUR	397 959	414 609	0,09
Suez SACA 1,875 % 24/05/2027 EMTN	500 000	EUR	497 715	478 686	0,10
Suez SACA 5,000 % 03/11/2032 EMTN	500 000	EUR	528 327	553 765	0,12
Unibail-Rodamco-Westfield SE 4,125 % 11/12/2030 EMTN	1 400 000	EUR	1 391 572	1 443 169	0,31
			78 802 377	77 912 726	16,64
Allemagne					
Bayerische Landesbank 3,750 % 07/02/2029 EMTN	4 300 000	EUR	4 281 785	4 346 863	0,93
Berlin Hyp AG 0,375 % 25/01/2027 EMTN	2 000 000	EUR	1 966 655	1 844 423	0,39
Hamburger Hochbahn AG 0,125 % 24/02/2031	3 100 000	EUR	2 907 520	2 581 867	0,55
Symrise AG 1,375 % 01/07/2027	500 000	EUR	452 237	473 068	0,10
			9 608 197	9 246 221	1,97
Grande-Bretagne					
Brambles Finance PLC 4,250 % 22/03/2031 EMTN	1 500 000	EUR	1 515 657	1 584 473	0,34
British Telecommunications PLC 2,750 % 30/08/2027 EMTN	4 000 000	EUR	3 983 451	3 955 564	0,84
British Telecommunications PLC 3,750 % 13/05/2031 EMTN	3 000 000	EUR	2 985 479	3 086 568	0,66
Motability Operations Group PLC 0,125 % 20/07/2028 EMTN	4 500 000	EUR	4 469 669	3 962 956	0,85
Motability Operations Group PLC 3,500 % 17/07/2031 EMTN	4 500 000	EUR	4 479 499	4 620 491	0,99
National Grid PLC 3,875 % 16/01/2029 EMTN	4 900 000	EUR	4 901 735	5 040 801	1,08

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Omnicom Finance Holdings PLC 0,800 % 08/07/2027 EMTN	1 700 000	EUR	1 573 329	1 571 822	0,33
Smith & Nephew PLC 4,565 % 11/10/2029	4 900 000	EUR	5 026 846	5 205 915	1,11
Yorkshire Building Society 0,500 % 01/07/2028 EMTN	2 000 000	EUR	2 002 636	1 752 714	0,37
			30 938 301	30 781 304	6,57
Irlande					
Atlas Copco Finance DAC 0,750 % 08/02/2032 EMTN	4 200 000	EUR	3 639 730	3 534 102	0,75
Johnson Controls International PLC 4,250 % 23/05/2035	2 800 000	EUR	2 769 299	2 972 498	0,64
Linde PLC 3,375 % 12/06/2029	500 000	EUR	498 261	514 217	0,11
Linde PLC 3,625 % 12/06/2034	1 400 000	EUR	1 395 933	1 468 880	0,31
			8 303 223	8 489 697	1,81
Italie					
A2A SpA 1,000 % 16/07/2029 EMTN	1 900 000	EUR	1 945 172	1 682 800	0,36
A2A SpA 4,500 % 19/09/2030 EMTN	3 000 000	EUR	2 997 886	3 160 048	0,68
ACEA SpA 0,250 % 28/07/2030 EMTN	2 000 000	EUR	1 861 312	1 646 432	0,35
Cassa Depositi e Prestiti SpA 2,000 % 20/04/2027 EMTN	500 000	EUR	466 043	482 359	0,10
ERG SpA 0,500 % 11/09/2027 EMTN	1 000 000	EUR	929 083	904 464	0,19
ERG SpA 0,875 % 15/09/2031 EMTN	1 000 000	EUR	779 807	805 315	0,17
ERG SpA 1,875 % 11/04/2025 EMTN	1 500 000	EUR	1 474 296	1 471 247	0,31
Ferrovie dello Stato Italiane SpA 4,500 % 23/05/2033 EMTN	300 000	EUR	296 871	314 442	0,07
Intesa Sanpaolo SpA 0,750 % 16/03/2028 EMTN	200 000	EUR	200 381	180 304	0,04
Leasys SpA 4,500 % 26/07/2026 EMTN	2 500 000	EUR	2 502 122	2 546 286	0,54
Leasys SpA 4,625 % 16/02/2027 EMTN	2 000 000	EUR	1 993 752	2 052 981	0,44
Mediobanca Banca di Credito Finanziario SpA 1,000 % 08/09/2027 EMTN	900 000	EUR	918 744	830 546	0,18
Terna - Rete Elettrica Nazionale 3,875 % 24/07/2033 EMTN	1 000 000	EUR	990 953	1 032 881	0,22
			17 356 422	17 110 105	3,65
Japon					
East Japan Railway Co 4,110 % 22/02/2043 EMTN	100 000	EUR	98 181	105 967	0,02
			98 181	105 967	0,02
Lituanie					
Ignitis Grupe AB 1,875 % 10/07/2028 EMTN	2 500 000	EUR	2 480 351	2 297 824	0,49
Ignitis Grupe AB 2,000 % 14/07/2027 EMTN	2 000 000	EUR	2 100 393	1 897 825	0,41
			4 580 744	4 195 649	0,90
Luxembourg					
Becton Dickinson Euro Finance Sarl 0,334 % 13/08/2028	2 500 000	EUR	2 404 536	2 204 221	0,47
Medtronic Global Holdings SCA 3,000 % 15/10/2028	5 800 000	EUR	5 747 466	5 821 991	1,25
Prologis International Funding II SA 0,750 % 23/03/2033 EMTN	500 000	EUR	347 176	382 322	0,08
			8 499 178	8 408 534	1,80
Pays-Bas					
ABB Finance BV 0,000 % 19/01/2030 EMTN	3 000 000	EUR	2 962 255	2 530 250	0,54
ABB Finance BV 3,250 % 16/01/2027 EMTN	700 000	EUR	699 570	708 654	0,15
AGCO International Holdings BV 0,800 % 06/10/2028	6 500 000	EUR	5 827 454	5 706 040	1,22
Arcadis NV 4,875 % 28/02/2028	2 800 000	EUR	2 790 952	2 902 127	0,62
ASML Holding NV 2,250 % 17/05/2032	100 000	EUR	99 480	96 871	0,02
ASR Nederland NV 3,625 % 12/12/2028	700 000	EUR	697 238	709 740	0,15

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
CTP NV 0,875 % 20/01/2026 EMTN	5 600 000	EUR	5 300 698	5 197 656	1,11
Digital Dutch Finco BV 1,500 % 15/03/2030	2 000 000	EUR	1 690 406	1 742 467	0,37
Digital Intrepid Holding BV 0,625 % 15/07/2031	2 200 000	EUR	1 604 791	1 728 668	0,37
EDP Finance BV 1,875 % 21/09/2029 EMTN	1 900 000	EUR	1 882 806	1 777 002	0,38
EDP Finance BV 3,875 % 11/03/2030 EMTN	2 000 000	EUR	2 001 856	2 072 952	0,44
Enel Finance International NV 0,500 % 17/06/2030 EMTN	3 000 000	EUR	2 807 502	2 517 501	0,54
Enexis Holding NV 3,625 % 12/06/2034 EMTN	1 400 000	EUR	1 399 021	1 477 723	0,32
Linde Finance BV 0,550 % 19/05/2032 EMTN	2 200 000	EUR	2 255 041	1 826 712	0,39
Mercedes-Benz International Finance BV 3,700 % 30/05/2031 EMTN	800 000	EUR	797 495	837 466	0,18
Sartorius Finance BV 4,875 % 14/09/2035	1 500 000	EUR	1 492 946	1 584 964	0,34
Swisscom Finance BV 0,375 % 14/11/2028	1 500 000	EUR	1 272 983	1 340 479	0,29
Thermo Fisher Scientific Finance I BV 0,800 % 18/10/2030	4 000 000	EUR	3 979 476	3 477 376	0,74
Toyota Motor Finance Netherlands BV 0,000 % 27/10/2025 EMTN	500 000	EUR	493 078	472 408	0,10
Toyota Motor Finance Netherlands BV 3,375 % 13/01/2026 EMTN	2 600 000	EUR	2 593 389	2 610 768	0,56
Vestas Wind Systems Finance BV 1,500 % 15/06/2029 EMTN	2 500 000	EUR	2 464 088	2 291 907	0,49
Vesteda Finance BV 0,750 % 18/10/2031 EMTN	3 500 000	EUR	3 215 128	2 817 242	0,60
Vesteda Finance BV 1,500 % 24/05/2027 EMTN	1 500 000	EUR	1 477 610	1 416 069	0,30
Volkswagen International Finance NV 0,875 % 22/09/2028 EMTN	800 000	EUR	676 440	716 463	0,15
Wabtec Transportation Netherlands BV 1,250 % 03/12/2027	5 500 000	EUR	5 097 938	5 074 980	1,08
Wolters Kluwer NV 3,750 % 03/04/2031	1 500 000	EUR	1 495 640	1 557 747	0,33
			57 075 281	55 192 232	11,78
Norvège					
SpareBank 1 SR-Bank ASA 2,875 % 20/09/2025 EMTN	3 000 000	EUR	2 970 112	2 974 602	0,63
Statkraft AS 2,875 % 13/09/2029 EMTN	1 900 000	EUR	1 854 032	1 906 379	0,41
Statkraft AS 3,125 % 13/12/2026 EMTN	1 100 000	EUR	1 098 562	1 107 201	0,24
Telenor ASA 4,000 % 03/10/2030 EMTN	1 300 000	EUR	1 298 476	1 375 255	0,29
			7 221 182	7 363 437	1,57
Corée du Sud					
Korea Housing Finance Corp 4,082 % 25/09/2027 EMTN	1 700 000	EUR	1 700 000	1 757 086	0,37
Shinhan Bank Co Ltd 0,250 % 16/10/2024	3 500 000	EUR	3 441 422	3 400 433	0,73
			5 141 422	5 157 519	1,10
Espagne					
Adif Alta Velocidad 3,900 % 30/04/2033 EMTN	2 400 000	EUR	2 396 343	2 514 732	0,54
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 4,375 % 14/10/2029 EMTN	3 900 000	EUR	3 883 192	4 148 736	0,88
Banco Santander SA 1,125 % 23/06/2027 EMTN	1 000 000	EUR	1 036 556	934 280	0,20
CaixaBank SA 0,750 % 09/07/2026	1 800 000	EUR	1 825 961	1 692 243	0,36
Cellnex Finance Co SA 1,500 % 08/06/2028 EMTN	800 000	EUR	699 863	734 182	0,16
Iberdrola Finanzas SA 3,375 % 22/11/2032 EMTN	200 000	EUR	198 691	204 429	0,04
			10 040 606	10 228 602	2,18
Suède					
Assa Abloy AB 3,875 % 13/09/2030 EMTN	1 900 000	EUR	1 892 968	1 997 027	0,43
Investor AB 2,750 % 10/06/2032	2 200 000	EUR	2 167 502	2 140 996	0,46
Molnlycke Holding AB 0,625 % 15/01/2031 EMTN	2 000 000	EUR	1 909 435	1 620 266	0,35
Sandvik AB 2,125 % 07/06/2027 EMTN	1 700 000	EUR	1 696 248	1 650 740	0,35

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
SBAB Bank AB 0,125 % 27/08/2026 EMTN	3 600 000	EUR	3 604 932	3 331 481	0,71
SBAB Bank AB 1,875 % 10/12/2025 EMTN	1 500 000	EUR	1 498 892	1 458 308	0,31
SKF AB 3,125 % 14/09/2028	1 000 000	EUR	968 153	1 001 444	0,21
Telia Co AB 3,625 % 22/02/2032 EMTN	3 500 000	EUR	3 461 431	3 628 732	0,77
			17 199 561	16 828 994	3,59
États-Unis					
American Tower Corp 4,125 % 16/05/2027	1 000 000	EUR	998 721	1 022 539	0,22
Autoliv Inc 4,250 % 15/03/2028 EMTN	1 800 000	EUR	1 795 057	1 848 097	0,40
Boston Scientific Corp 0,625 % 01/12/2027	2 000 000	EUR	1 763 229	1 829 383	0,39
Danaher Corp 2,500 % 30/03/2030	2 800 000	EUR	2 595 297	2 720 689	0,58
Digital Euro Finco LLC 2,500 % 16/01/2026	5 200 000	EUR	5 291 169	5 065 746	1,08
General Mills Inc 3,907 % 13/04/2029	4 900 000	EUR	4 917 586	5 062 626	1,08
General Motors Financial Co Inc 4,500 % 22/11/2027 EMTN	1 500 000	EUR	1 499 975	1 556 458	0,33
Procter & Gamble Co/The 0,350 % 05/05/2030	5 000 000	EUR	4 690 194	4 313 905	0,92
Southern Power Co 1,850 % 20/06/2026	2 600 000	EUR	2 776 088	2 516 013	0,54
Stryker Corp 3,375 % 11/12/2028	500 000	EUR	500 000	507 286	0,11
Toyota Motor Credit Corp 3,850 % 24/07/2030 EMTN	2 000 000	EUR	1 997 521	2 081 298	0,45
Toyota Motor Credit Corp 4,050 % 13/09/2029 EMTN	1 400 000	EUR	1 397 522	1 470 691	0,31
Veralto Corp 4,150 % 19/09/2031	1 900 000	EUR	1 894 398	1 977 733	0,42
Verizon Communications Inc 0,750 % 22/03/2032	3 200 000	EUR	2 631 376	2 630 245	0,56
			34 748 133	34 602 709	7,39
Total - Obligations à taux fixe			324 475 741	319 998 608	68,31
Obligations à taux variable					
Autriche					
UNIQA Insurance Group AG 3,250 % 09/10/2035	1 800 000	EUR	1 800 769	1 738 485	0,37
			1 800 769	1 738 485	0,37
Belgique					
Crelan SA 6,000 % 28/02/2030 EMTN	2 900 000	EUR	2 888 188	3 073 342	0,65
Elia Group SA/NV 5,850 % Perpetual	1 500 000	EUR	1 501 401	1 527 578	0,33
KBC Group NV 4,500 % 06/06/2026 EMTN	600 000	EUR	599 443	606 731	0,13
			4 989 032	5 207 651	1,11
République tchèque					
Ceska sporitelna AS 5,737 % 08/03/2028 EMTN	6 000 000	EUR	6 042 324	6 204 891	1,32
			6 042 324	6 204 891	1,32
Danemark					
Jyske Bank A/S 4,875 % 10/11/2029 EMTN	3 900 000	EUR	3 951 036	4 061 124	0,87
Nykredit Realkredit AS 5,500 % 29/12/2032	400 000	EUR	409 529	413 602	0,09
			4 360 565	4 474 726	0,96
France					
AXA SA 4,250 % 10/03/2043 EMTN	3 700 000	EUR	3 651 551	3 661 715	0,78
AXA SA 5,500 % 11/07/2043 EMTN	900 000	EUR	900 843	965 969	0,21
BNP Paribas SA 0,500 % 04/06/2026	2 600 000	EUR	2 561 477	2 487 670	0,53
BPCE SA 5,750 % 01/06/2033 EMTN	200 000	EUR	199 560	211 682	0,04
Crédit Agricole Assurances SA 4,750 % 27/09/2048	4 500 000	EUR	5 288 225	4 547 971	0,97
Crédit Agricole SA 1,875 % 22/04/2027	2 000 000	EUR	1 996 873	1 930 008	0,41
Crédit Agricole SA 5,500 % 28/08/2033 EMTN	1 500 000	EUR	1 493 715	1 576 659	0,34
Crédit Mutuel Arkea SA 1,875 % 25/10/2029 EMTN	4 500 000	EUR	4 560 319	4 382 791	0,94
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SADIR 1,850 % 21/04/2042	3 000 000	EUR	2 880 251	2 429 019	0,52

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
La Poste SA 3,125 % Perpetual	1 000 000	EUR	965 483	963 155	0,20
Société Générale SA 4,750 % 28/09/2029	2 500 000	EUR	2 487 428	2 607 765	0,56
Unibail-Rodamco-Westfield SE 7,250 % Perpetual	500 000	EUR	420 430	500 386	0,11
Veolia Environnement SA 5,993 % Perpetual	2 600 000	EUR	2 602 644	2 735 342	0,58
			30 008 799	29 000 132	6,19
Allemagne					
Allianz SE 5,824 % 25/07/2053	1 100 000	EUR	1 121 624	1 205 862	0,26
Commerzbank AG 6,125 % Perpetual	200 000	EUR	185 416	193 795	0,04
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG 1,875 % 29/06/2080	800 000	EUR	803 545	748 469	0,16
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen 1,250 % 26/05/2041	4 000 000	EUR	3 247 444	3 324 785	0,71
Talanx AG 1,750 % 01/12/2042	4 000 000	EUR	3 386 226	3 317 576	0,71
			8 744 255	8 790 487	1,88
Grande-Bretagne					
British Telecommunications PLC 1,874 % 18/08/2080	800 000	EUR	725 804	764 648	0,16
NatWest Group PLC 4,699 % 14/03/2028 EMTN	3 000 000	EUR	3 003 366	3 090 196	0,66
			3 729 170	3 854 844	0,82
Irlande					
AIB Group PLC 5,250 % 23/10/2031 EMTN	2 400 000	EUR	2 389 254	2 595 938	0,55
Bank of Ireland Group PLC 1,375 % 11/08/2031 EMTN	2 000 000	EUR	1 752 263	1 866 971	0,40
Bank of Ireland Group PLC 5,000 % 04/07/2031 EMTN	2 100 000	EUR	2 093 463	2 243 893	0,48
			6 234 980	6 706 802	1,43
Italie					
Credito Emiliano SpA 1,125 % 19/01/2028	800 000	EUR	791 607	742 533	0,16
Credito Emiliano SpA 5,625 % 30/05/2029	900 000	EUR	897 737	942 933	0,20
Enel SpA 6,375 % Perpetual EMTN	1 200 000	EUR	1 227 781	1 256 466	0,27
Intesa Sanpaolo SpA 4,797 % 16/11/2025 EMTN	4 600 000	EUR	4 600 000	4 611 708	0,99
UniCredit SpA 5,850 % 15/11/2027 EMTN	700 000	EUR	713 709	742 093	0,16
			8 230 834	8 295 733	1,78
Pays-Bas					
Iberdrola International BV 1,874 % Perpetual	2 400 000	EUR	2 294 993	2 264 015	0,48
Telefónica Europe BV 2,376 % Perpetual	1 000 000	EUR	791 325	870 694	0,19
Telefónica Europe BV 6,135 % Perpetual	4 000 000	EUR	3 995 137	4 126 898	0,88
			7 081 455	7 261 607	1,55
Norvège					
DNB Bank ASA 4,625 % 01/11/2029 EMTN	1 400 000	EUR	1 474 018	1 472 916	0,31
SpareBank 1 SR-Bank ASA 0,375 % 15/07/2027 EMTN	7 500 000	EUR	7 202 883	6 880 477	1,47
			8 676 901	8 353 393	1,78
Pologne					
Bank Polska Kasa Opieki SA 5,500 % 23/11/2027 EMTN	800 000	EUR	797 508	818 040	0,17
			797 508	818 040	0,17
Portugal					
Caixa Geral de Depositos SA 0,375 % 21/09/2027 EMTN	4 000 000	EUR	3 948 617	3 700 318	0,79
EDP - Energias de Portugal SA 1,500 % 14/03/2082	1 200 000	EUR	1 048 721	1 082 022	0,23
EDP - Energias de Portugal SA 5,943 % 23/04/2083 EMTN	1 000 000	EUR	1 001 821	1 039 500	0,22
			5 999 159	5 821 840	1,24

Mirova Funds

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Roumanie					
Banca Transilvania SA 7,250 % 07/12/2028 EMTN	1 100 000	EUR	1 100 000	1 134 335	0,24
			1 100 000	1 134 335	0,24
Espagne					
Abanca Corp. Bancaria SA 0,500 % 08/09/2027 EMTN	600 000	EUR	598 817	548 246	0,12
Abanca Corp. Bancaria SA 8,375 % 23/09/2033 EMTN	2 300 000	EUR	2 332 825	2 482 981	0,53
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 5,750 % 15/09/2033 EMTN	1 700 000	EUR	1 689 382	1 789 663	0,38
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 6,000 % Perpetual	400 000	EUR	380 865	398 361	0,09
Banco de Credito Social Cooperativo SA 1,750 % 09/03/2028 EMTN	1 800 000	EUR	1 693 307	1 588 848	0,34
Banco de Sabadell SA 1,125 % 11/03/2027	1 000 000	EUR	984 488	949 884	0,20
Banco de Sabadell SA 5,000 % 07/06/2029 EMTN	900 000	EUR	895 813	946 978	0,20
Banco de Sabadell SA 5,125 % 10/11/2028 EMTN	700 000	EUR	706 035	736 627	0,16
CaixaBank SA 0,375 % 18/11/2026 EMTN	1 000 000	EUR	997 472	941 803	0,20
CaixaBank SA 0,625 % 21/01/2028 EMTN	2 500 000	EUR	2 494 350	2 308 383	0,49
CaixaBank SA 4,625 % 16/05/2027 EMTN	1 600 000	EUR	1 597 328	1 634 246	0,35
CaixaBank SA 8,250 % Perpetual	800 000	EUR	799 121	849 252	0,18
Iberdrola Finanzas SA 1,575 % Perpetual	2 500 000	EUR	2 058 979	2 231 668	0,48
Iberdrola Finanzas SA 4,875 % Perpetual EMTN	500 000	EUR	500 000	505 417	0,11
Redeia Corp SA 4,625 % Perpetual	100 000	EUR	99 671	102 053	0,02
			17 828 453	18 014 410	3,85
Suède					
SBAB Bank AB 4,875 % 26/06/2026 EMTN	4 800 000	EUR	4 796 338	4 851 154	1,04
			4 796 338	4 851 154	1,04
Total - Obligations à taux variable			120 420 542	120 528 530	25,73
Fonds d'investissement					
France					
Ostrum Sri Cash Plus I C (EUR)	51	EUR	5 318 103	5 331 595	1,14
			5 318 103	5 331 595	1,14
Luxembourg					
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund Z/A NPF (EUR)	60 000	EUR	6 024 579	6 733 800	1,44
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund I/A (EUR)	75 000	EUR	7 443 300	7 683 750	1,64
			13 467 879	14 417 550	3,08
Total - Fonds d'investissement			18 785 982	19 749 145	4,22
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			463 682 265	460 276 283	98,26
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			463 682 265	460 276 283	98,26

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

EI/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	329 920
Nombre d'actions émises	63
Nombre d'actions rachetées	(329 920)
Nombre d'actions à la fin	63
EI/D NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	348 330
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	348 330
I/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	84 570
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	84 570
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	2 825
Nombre d'actions rachetées	(83)
Nombre d'actions à la fin	2 742
R/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	114
Nombre d'actions rachetées	(14)
Nombre d'actions à la fin	100
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	59
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	59
SI/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	67
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	67
Z/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	166 000
Nombre d'actions émises	77 569
Nombre d'actions rachetées	(12 300)
Nombre d'actions à la fin	231 269

Mirova Funds

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	72 564 941	50 539 622	-
Valeur d'inventaire nette par action			
EI/A NPF (EUR)	114,14	102,49	-
EI/D NPF (EUR)	106,71	-	-
I/A NPF (EUR)	107,70	-	-
R/A (EUR)	109,17	-	-
R/A NPF (EUR)	110,35	-	-
RE/A (EUR)	107,85	-	-
SI/A NPF (EUR)	107,39	-	-
Z/A NPF (EUR)	112,23	100,75	-

Mirova Funds

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Autriche					
ams-OSRAM AG 10,500 % 30/03/2029	600 000	EUR	611 138	651 770	0,90
Benteler International AG 9,375 % 15/05/2028	100 000	EUR	107 062	107 184	0,15
			718 200	758 954	1,05
Belgique					
Cofinimmo SA 0,875 % 02/12/2030	100 000	EUR	72 483	81 303	0,11
			72 483	81 303	0,11
France					
Afflelou SAS 4,250 % 19/05/2026	1 100 000	EUR	1 013 817	1 097 976	1,51
CAB SELAS 3,375 % 01/02/2028	700 000	EUR	595 746	625 089	0,86
Constellium SE 3,125 % 15/07/2029	800 000	EUR	631 345	737 217	1,02
Crown European Holdings SA 5,000 % 15/05/2028	800 000	EUR	800 000	831 484	1,15
Forvia SE 2,375 % 15/06/2027	300 000	EUR	242 632	284 517	0,39
Forvia SE 2,375 % 15/06/2029	300 000	EUR	241 864	274 305	0,38
Getlink SE 3,500 % 30/10/2025	1 000 000	EUR	967 131	992 720	1,37
Iliad Holding SASU 5,125 % 15/10/2026	400 000	EUR	386 730	399 713	0,55
iliad SA 5,375 % 14/06/2027	500 000	EUR	490 923	514 509	0,71
iliad SA 5,375 % 15/02/2029	500 000	EUR	499 866	514 301	0,71
Loxam SAS 4,500 % 15/04/2027	800 000	EUR	695 064	761 665	1,05
Loxam SAS 6,375 % 15/05/2028 EMTN	700 000	EUR	697 695	731 231	1,01
Loxam SAS 6,375 % 31/05/2029	400 000	EUR	400 000	415 219	0,57
Nexans SA 5,500 % 05/04/2028	700 000	EUR	707 512	744 474	1,03
Paprec Holding SA 6,500 % 17/11/2027	200 000	EUR	200 000	214 235	0,29
Paprec Holding SA 7,250 % 17/11/2029	400 000	EUR	402 655	430 474	0,59
Picard Groupe SAS 3,875 % 01/07/2026	1 200 000	EUR	1 081 284	1 173 627	1,62
Seche Environnement SACA 2,250 % 15/11/2028	1 200 000	EUR	1 003 896	1 081 339	1,49
SNF Group SACA 2,625 % 01/02/2029	1 200 000	EUR	1 054 803	1 105 796	1,52
Valeo SE 5,375 % 28/05/2027 EMTN	600 000	EUR	599 562	624 295	0,86
Valeo SE 5,875 % 12/04/2029 EMTN	500 000	EUR	509 844	537 570	0,74
			13 222 369	14 091 756	19,42
Allemagne					
Cheplapharm Arzneimittel GmbH 7,500 % 15/05/2030	1 000 000	EUR	1 002 807	1 067 106	1,47
Gruenenthal GmbH 6,750 % 15/05/2030	600 000	EUR	605 973	638 427	0,88
Novelis Sheet Ingot GmbH 3,375 % 15/04/2029 EMTN	800 000	EUR	696 094	756 255	1,04
PCF GmbH 4,750 % 15/04/2026	200 000	EUR	168 495	147 077	0,20
Techem Verwaltungsgesellschaft 675 mbH 2,000 % 15/07/2025	600 000	EUR	554 163	588 134	0,81
TK Elevator Midco GmbH 4,375 % 15/07/2027	100 000	EUR	90 425	96 919	0,14
ZF Finance GmbH 2,000 % 06/05/2027 EMTN	400 000	EUR	343 927	370 605	0,51
ZF Finance GmbH 5,750 % 03/08/2026 EMTN	400 000	EUR	399 771	413 802	0,57
			3 861 655	4 078 325	5,62
Grande-Bretagne					
BCP V Modular Services Finance II PLC 4,750 % 30/11/2028	1 200 000	EUR	1 021 303	1 116 689	1,54
Pinnacle Bidco PLC 8,250 % 11/10/2028	800 000	EUR	795 190	834 410	1,15
Virgin Media Finance PLC 3,750 % 15/07/2030	800 000	EUR	649 577	736 482	1,01
			2 466 070	2 687 581	3,70

Mirova Funds

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Italie					
Assicurazioni Generali SpA 2,429 % 14/07/2031 EMTN	100 000	EUR	79 175	87 637	0,12
Italmatch Chemicals SpA 10,000 % 06/02/2028	700 000	EUR	708 001	724 432	1,00
Piaggio & C SpA 6,500 % 05/10/2030	1 200 000	EUR	1 207 621	1 269 485	1,75
			1 994 797	2 081 554	2,87
Luxembourg					
Ephios Subco 3 Sarl 7,875 % 31/01/2031	500 000	EUR	500 000	518 267	0,71
PLT VII Finance Sarl 4,625 % 05/01/2026	800 000	EUR	777 452	795 962	1,10
			1 277 452	1 314 229	1,81
Mexique					
Nemak SAB de CV 2,250 % 20/07/2028	1 200 000	EUR	906 461	1 067 293	1,47
			906 461	1 067 293	1,47
Pays-Bas					
Boels Topholding BV 6,250 % 15/02/2029	600 000	EUR	600 417	627 823	0,86
Citycon Treasury BV 1,625 % 12/03/2028 EMTN	500 000	EUR	384 916	401 314	0,55
CTP NV 0,625 % 27/09/2026 EMTN	100 000	EUR	84 321	90 057	0,12
CTP NV 0,750 % 18/02/2027 EMTN	200 000	EUR	168 232	178 807	0,25
CTP NV 0,875 % 20/01/2026 EMTN	200 000	EUR	171 802	185 631	0,26
Darling Global Finance BV 3,625 % 15/05/2026	700 000	EUR	671 888	693 740	0,96
IPD 3 BV 8,000 % 15/06/2028	1 000 000	EUR	1 010 145	1 070 141	1,47
United Group BV 4,625 % 15/08/2028	100 000	EUR	85 362	95 019	0,13
United Group BV 5,250 % 01/02/2030	400 000	EUR	344 498	379 620	0,52
UPC Holding BV 3,875 % 15/06/2029	900 000	EUR	742 310	836 854	1,15
ZF Europe Finance BV 6,125 % 13/03/2029 EMTN	400 000	EUR	405 780	425 980	0,59
Ziggo Bond Co BV 3,375 % 28/02/2030	1 300 000	EUR	966 240	1 101 690	1,52
Ziggo BV 2,875 % 15/01/2030	200 000	EUR	166 498	178 820	0,25
			5 802 409	6 265 496	8,63
Roumanie					
RCS & RDS SA 2,500 % 05/02/2025	400 000	EUR	370 828	392 094	0,54
RCS & RDS SA 3,250 % 05/02/2028	600 000	EUR	515 786	537 137	0,74
			886 614	929 231	1,28
Suède					
Verisure Holding AB 3,250 % 15/02/2027	300 000	EUR	272 426	288 896	0,40
Verisure Holding AB 9,250 % 15/10/2027	200 000	EUR	212 707	215 602	0,30
Verisure Midholding AB 5,250 % 15/02/2029	700 000	EUR	618 427	670 721	0,92
Volvo Car AB 4,250 % 31/05/2028 EMTN	100 000	EUR	93 739	101 034	0,14
			1 197 299	1 276 253	1,76
États-Unis					
Ball Corp 6,000 % 15/06/2029	300 000	USD	273 531	277 528	0,38
IQVIA Inc 1,750 % 15/03/2026	500 000	EUR	468 957	481 920	0,67
IQVIA Inc 2,250 % 15/03/2029	800 000	EUR	677 100	734 969	1,01
Olympus Water US Holding Corp 9,625 % 15/11/2028	200 000	EUR	214 773	215 049	0,30
Organon & Co/Organon Foreign Debt Co-Issuer BV 2,875 % 30/04/2028	600 000	EUR	532 577	552 369	0,76
			2 166 938	2 261 835	3,12
Total - Obligations à taux fixe			34 572 747	36 893 810	50,84

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Obligations à taux variable					
Autriche					
Raiffeisen Bank International AG 1,375 % 17/06/2033	300 000	EUR	226 594	246 286	0,34
UNIQA Insurance Group AG 3,250 % 09/10/2035	800 000	EUR	751 053	772 660	1,06
			977 647	1 018 946	1,40
Belgique					
Crelan SA 6,000 % 28/02/2030 EMTN	500 000	EUR	497 782	529 887	0,73
Elia Group SA/NV 5,850 % Perpetual	400 000	EUR	406 241	407 354	0,56
KBC Group NV 4,250 % Perpetual	800 000	EUR	724 197	739 416	1,02
			1 628 220	1 676 657	2,31
République tchèque					
Ceska sporitelna AS 5,737 % 08/03/2028 EMTN	100 000	EUR	100 191	103 415	0,14
			100 191	103 415	0,14
Finlande					
Citycon Oyj 4,496 % Perpetual	100 000	EUR	85 447	79 357	0,11
			85 447	79 357	0,11
France					
BPCE SA 5,750 % 01/06/2033 EMTN	200 000	EUR	201 179	211 682	0,29
Crédit Agricole SA 7,250 % Perpetual EMTN	100 000	EUR	100 363	106 104	0,15
Kapla Holding SAS 9,465 % 15/07/2027	1 000 000	EUR	1 003 195	1 022 189	1,41
La Poste SA 3,125 % Perpetual	500 000	EUR	464 359	481 578	0,66
RCI Banque SA 2,625 % 18/02/2030	900 000	EUR	847 336	874 823	1,21
Unibail-Rodamco-Westfield SE 2,875 % Perpetual	600 000	EUR	477 393	529 193	0,73
Unibail-Rodamco-Westfield SE 7,250 % Perpetual	500 000	EUR	431 279	500 386	0,69
Veolia Environnement SA 2,250 % Perpetual	900 000	EUR	813 028	852 332	1,17
Veolia Environnement SA 5,993 % Perpetual	700 000	EUR	704 530	736 438	1,01
			5 042 662	5 314 725	7,32
Allemagne					
Bayerische Landesbank 1,000 % 23/09/2031 EMTN	400 000	EUR	342 217	345 859	0,48
Bayerische Landesbank 7,000 % 05/01/2034 EMTN	300 000	EUR	302 847	311 099	0,43
Commerzbank AG 6,125 % Perpetual	400 000	EUR	367 935	387 590	0,53
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG 1,375 % 31/08/2081	100 000	EUR	81 500	85 545	0,12
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG 1,625 % 05/08/2079	100 000	EUR	85 648	90 180	0,12
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG 1,875 % 29/06/2080	700 000	EUR	623 961	654 911	0,90
Evonik Industries AG 1,375 % 02/09/2081	800 000	EUR	673 943	711 608	0,98
Infineon Technologies AG 3,625 % Perpetual	100 000	EUR	90 760	96 033	0,13
Landesbank Baden-Wuerttemberg 4,000 % Perpetual EMTN	600 000	EUR	485 690	439 744	0,61
			3 054 501	3 122 569	4,30
Grande-Bretagne					
British Telecommunications PLC 1,874 % 18/08/2080	200 000	EUR	184 261	191 162	0,26
Vodafone Group PLC 2,625 % 27/08/2080	1 000 000	EUR	899 711	951 659	1,31
Vodafone Group PLC 6,500 % 30/08/2084 EMTN	200 000	EUR	201 763	214 529	0,30
			1 285 735	1 357 350	1,87

Mirova Funds

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Irlande					
AIB Group PLC 2,875 % 30/05/2031 EMTN	500 000	EUR	458 495	479 901	0,66
Bank of Ireland Group PLC 1,375 % 11/08/2031 EMTN	400 000	EUR	345 523	373 394	0,52
			804 018	853 295	1,18
Italie					
Banca Popolare di Sondrio SPA 5,500 % 26/09/2028 EMTN	500 000	EUR	499 619	518 013	0,72
Credito Emiliano SpA 5,625 % 30/05/2029	300 000	EUR	299 245	314 311	0,43
Enel SpA 1,375 % Perpetual	900 000	EUR	730 529	788 240	1,09
Intesa Sanpaolo SpA 9,125 % Perpetual	300 000	EUR	300 000	330 671	0,45
Italmatch Chemicals SpA 9,393 % 06/02/2028	200 000	EUR	193 512	199 636	0,28
Limacorporate SpA 9,718 % 01/02/2028	1 200 000	EUR	1 157 142	1 218 938	1,68
Terna - Rete Elettrica Nazionale 2,375 % Perpetual	1 100 000	EUR	924 608	987 586	1,36
UniCredit SpA 3,875 % Perpetual EMTN	400 000	EUR	328 899	343 175	0,47
			4 433 554	4 700 570	6,48
Pays-Bas					
de Volksbank NV 1,750 % 22/10/2030 EMTN	200 000	EUR	186 335	188 498	0,26
Iberdrola International BV 1,450 % Perpetual	300 000	EUR	256 221	273 655	0,38
Iberdrola International BV 1,874 % Perpetual	800 000	EUR	704 700	754 672	1,04
Koninklijke KPN NV 2,000 % Perpetual	500 000	EUR	468 151	486 683	0,67
Koninklijke KPN NV 6,000 % Perpetual	600 000	EUR	605 251	622 515	0,86
Telefónica Europe BV 2,376 % Perpetual	700 000	EUR	521 338	609 485	0,84
Telefónica Europe BV 2,502 % Perpetual	200 000	EUR	169 677	184 992	0,26
Telefónica Europe BV 6,135 % Perpetual	400 000	EUR	397 897	412 690	0,57
Telefónica Europe BV 7,125 % Perpetual	700 000	EUR	720 726	757 491	1,04
Triodos Bank NV 2,250 % 05/02/2032	600 000	EUR	512 131	460 240	0,63
United Group BV 7,252 % 15/02/2026	500 000	EUR	490 632	500 078	0,69
			5 033 059	5 250 999	7,24
Pologne					
Bank Polska Kasa Opieki SA 5,500 % 23/11/2027 EMTN	400 000	EUR	402 061	409 020	0,56
			402 061	409 020	0,56
Portugal					
Banco Comercial Portugues SA 1,750 % 07/04/2028 EMTN	500 000	EUR	415 440	467 832	0,64
EDP - Energias de Portugal SA 1,500 % 14/03/2082	200 000	EUR	171 150	180 337	0,25
EDP - Energias de Portugal SA 1,875 % 02/08/2081	600 000	EUR	508 306	559 854	0,77
EDP - Energias de Portugal SA 1,875 % 14/03/2082	400 000	EUR	285 582	337 965	0,47
EDP - Energias de Portugal SA 5,943 % 23/04/2083 EMTN	600 000	EUR	598 746	623 700	0,86
			1 979 224	2 169 688	2,99
Roumanie					
Banca Transilvania SA 7,250 % 07/12/2028 EMTN	500 000	EUR	501 859	515 607	0,71
Raiffeisen Bank SA 7,000 % 12/10/2027 EMTN	200 000	EUR	200 000	206 956	0,29
			701 859	722 563	1,00
Espagne					
Abanca Corp. Bancaria SA 5,250 % 14/09/2028 EMTN	100 000	EUR	99 405	103 810	0,14
Abanca Corp. Bancaria SA 5,875 % 02/04/2030 EMTN	200 000	EUR	199 304	213 234	0,29
Abanca Corp. Bancaria SA 8,375 % 23/09/2033 EMTN	500 000	EUR	503 238	539 778	0,75
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 6,000 % Perpetual	200 000	EUR	190 490	199 181	0,28

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 8,375 % Perpetual	200 000	EUR	200 000	217 094	0,30
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 9,375 % Perpetual	400 000	USD	372 232	385 764	0,53
Banco de Credito Social Cooperativo SA 1,750 % 09/03/2028 EMTN	200 000	EUR	168 725	176 539	0,24
Banco de Credito Social Cooperativo SA 7,500 % 14/09/2029 EMTN	600 000	EUR	608 108	630 406	0,87
Banco de Credito Social Cooperativo SA 8,000 % 22/09/2026 EMTN	300 000	EUR	302 397	312 470	0,43
Banco Santander SA 9,625 % Perpetual	400 000	USD	367 785	388 480	0,54
CaixaBank SA 1,250 % 18/06/2031 EMTN	400 000	EUR	352 930	372 746	0,51
CaixaBank SA 5,250 % Perpetual	800 000	EUR	709 269	745 856	1,03
Iberdrola Finanzas SA 4,875 % Perpetual EMTN	200 000	EUR	200 000	202 167	0,28
			4 273 883	4 487 525	6,19
Suède					
Assemblin Group AB 8,964 % 05/07/2029	700 000	EUR	691 136	713 255	0,98
Telia Co AB 2,750 % 30/06/2083	200 000	EUR	178 523	184 380	0,26
Telia Co AB 4,625 % 21/12/2082	400 000	EUR	388 592	399 819	0,55
			1 258 251	1 297 454	1,79
Total - Obligations à taux variable			31 060 312	32 564 133	44,88
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			65 633 059	69 457 943	95,72
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Obligations à taux fixe					
États-Unis					
Clearway Energy Operating LLC 4,750 % 15/03/2028 144A ⁽²⁾	250 000	USD	216 831	218 511	0,30
Covanta Holding Corp 5,000 % 01/09/2030	300 000	USD	233 022	233 181	0,32
Darling Ingredients Inc 6,000 % 15/06/2030 144A ⁽²⁾	400 000	USD	362 498	362 361	0,50
LKQ Corp 5,750 % 15/06/2028	750 000	USD	682 824	697 616	0,96
NextEra Energy Operating Partners LP 3,875 % 15/10/2026 144A ⁽²⁾	200 000	USD	173 015	172 862	0,24
			1 668 190	1 684 531	2,32
Total - Obligations à taux fixe			1 668 190	1 684 531	2,32
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			1 668 190	1 684 531	2,32
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			67 301 249	71 142 474	98,04

(2) Voir Note 13.

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

G/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 281 700
Nombre d'actions émises	860 798
Nombre d'actions rachetées	(575 129)
Nombre d'actions à la fin	2 567 369
H-N/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	100
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	100
H-SI/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	4 398
Nombre d'actions rachetées	(182)
Nombre d'actions à la fin	4 216
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	761 015
Nombre d'actions émises	136 811
Nombre d'actions rachetées	(339 663)
Nombre d'actions à la fin	558 163
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	30
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	30
N/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	10
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
N/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	10
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	10
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	30
Nombre d'actions émises	4 632
Nombre d'actions rachetées	(27)
Nombre d'actions à la fin	4 635
SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	30
Nombre d'actions émises	238 733
Nombre d'actions rachetées	(89)
Nombre d'actions à la fin	238 674

Mirova Funds

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos
le 31 décembre 2023 (suite)

SI/A (GBP)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	109
Nombre d'actions rachetées	(1)
<hr/>	
Nombre d'actions à la fin	108
<hr/>	
SI/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	60
Nombre d'actions rachetées	(50)
<hr/>	
Nombre d'actions à la fin	10
<hr/>	

Mirova Funds

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Statistiques

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	347 982 044	300 030 512	-
Valeur d'inventaire nette par action			
G/A (EUR)	103,27	98,76	-
H-N/A (GBP)	104,91	-	-
H-SI/A (GBP)	105,10	-	-
I/A (EUR)	102,45	98,15	-
N/A (EUR)	103,39	-	-
N/A (GBP)	101,93	-	-
N/A (USD)	107,23	-	-
R/A (EUR)	102,41	98,58	-
SI/A (EUR)	103,28	98,86	-
SI/A (GBP)	102,07	-	-
SI/A (USD)	107,39	-	-

Mirova Funds

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

État des investissements

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Autriche					
HYPO NOE Landesbank fuer Niederoesterreich und Wien AG 0,375 % 25/06/2024 EMTN	6 000 000	EUR	5 835 184	5 885 795	1,69
Volksbank Wien AG 4,750 % 15/03/2027 EMTN	2 200 000	EUR	2 191 874	2 259 632	0,65
			8 027 058	8 145 427	2,34
Finlande					
Stora Enso Oyj 4,000 % 01/06/2026 EMTN	1 000 000	EUR	999 325	1 012 077	0,29
Tornator Oyj 1,250 % 14/10/2026	2 700 000	EUR	2 547 570	2 528 414	0,73
			3 546 895	3 540 491	1,02
France					
Akuo Energy SAS 4,500 % 08/12/2024	830 000	EUR	812 114	811 325	0,23
Banque Stellantis France SACA 3,875 % 19/01/2026 EMTN	1 600 000	EUR	1 592 430	1 612 545	0,46
Bureau Veritas SA 1,125 % 18/01/2027	2 300 000	EUR	2 091 541	2 150 758	0,62
Bureau Veritas SA 1,875 % 06/01/2025	3 500 000	EUR	3 395 818	3 424 933	0,98
Cie de Saint-Gobain SA 3,750 % 29/11/2026 EMTN	3 200 000	EUR	3 203 626	3 254 653	0,94
Elis SA 2,875 % 15/02/2026 EMTN	1 000 000	EUR	970 819	986 702	0,28
Engie SA 0,375 % 21/06/2027 EMTN	1 100 000	EUR	991 552	1 005 589	0,29
Forvia SE 7,250 % 15/06/2026	700 000	EUR	709 338	744 030	0,21
Getlink SE 3,500 % 30/10/2025	3 100 000	EUR	3 064 967	3 077 431	0,88
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 0,125 % 16/09/2025	4 200 000	EUR	3 824 565	3 950 390	1,14
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 4,500 % 06/04/2027	2 900 000	EUR	2 902 561	2 969 466	0,85
La Poste SA 1,125 % 04/06/2025 EMTN	2 000 000	EUR	1 963 501	1 939 117	0,56
Paprec Holding SA 6,500 % 17/11/2027	800 000	EUR	800 000	856 938	0,25
RCI Banque SA 4,125 % 01/12/2025 EMTN	2 800 000	EUR	2 799 290	2 821 503	0,81
RCI Banque SA 4,625 % 13/07/2026 EMTN	2 200 000	EUR	2 195 447	2 250 826	0,65
Région Île-de-France 0,500 % 14/06/2025 EMTN	2 400 000	EUR	2 325 339	2 313 304	0,67
Région Île-de-France 3,625 % 27/03/2024 EMTN	900 000	EUR	923 813	898 841	0,26
Renault SA 1,000 % 18/04/2024 EMTN	1 700 000	EUR	1 643 498	1 682 380	0,48
SEB SA 1,375 % 16/06/2025	3 500 000	EUR	3 353 832	3 369 726	0,97
SEB SA 1,500 % 31/05/2024	500 000	EUR	487 992	494 385	0,14
SNCF Reseau 4,250 % 07/10/2026 EMTN	1 800 000	EUR	1 928 144	1 874 082	0,54
Société Nationale SNCF SACA 3,125 % 02/11/2027	1 700 000	EUR	1 670 166	1 724 404	0,50
			43 650 353	44 213 328	12,71
Allemagne					
Amprion GmbH 3,450 % 22/09/2027	2 000 000	EUR	1 983 247	2 024 886	0,58
Bundesobligation 0,000 % 10/10/2025	53 000 000	EUR	50 631 908	50 981 295	14,65
Bundesobligation 1,300 % 15/10/2027	2 000 000	EUR	1 908 121	1 957 660	0,56
Deutsche Bahn Finance GmbH 0,000 % 14/02/2024 EMTN	3 300 000	EUR	3 272 658	3 285 750	0,95
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 0,050 % 30/05/2024 EMTN	4 600 000	EUR	4 533 898	4 535 626	1,30
Landesbank Baden-Wuerttemberg 0,375 % 24/05/2024 EMTN	4 800 000	EUR	4 675 539	4 736 067	1,36
Landesbank Baden-Wuerttemberg 0,375 % 29/07/2026 EMTN	1 000 000	EUR	915 433	920 534	0,27

Mirova Funds

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Symrise AG 1,250 % 29/11/2025	800 000	EUR	773 354	769 693	0,22
Volkswagen Leasing GmbH 4,500 % 25/03/2026 EMTN	1 300 000	EUR	1 298 230	1 328 874	0,38
			69 992 388	70 540 385	20,27
Grande-Bretagne					
DS Smith PLC 4,375 % 27/07/2027 EMTN	2 400 000	EUR	2 403 501	2 471 592	0,71
National Grid Electricity Transmission PLC 0,190 % 20/01/2025	5 100 000	EUR	4 857 969	4 921 882	1,42
SSE PLC 0,875 % 06/09/2025 EMTN	4 100 000	EUR	3 903 286	3 940 001	1,13
			11 164 756	11 333 475	3,26
Italie					
ACEA SpA 0,000 % 28/09/2025 EMTN	4 100 000	EUR	3 804 205	3 867 968	1,11
ERG SpA 0,500 % 11/09/2027 EMTN	5 600 000	EUR	4 953 330	5 064 999	1,46
ERG SpA 1,875 % 11/04/2025 EMTN	6 330 000	EUR	6 210 892	6 208 664	1,78
Ferrovie dello Stato Italiane SpA 1,125 % 09/07/2026 EMTN	7 320 000	EUR	6 865 278	6 953 352	2,00
Intesa Sanpaolo SpA 1,500 % 10/04/2024 EMTN	4 500 000	EUR	4 464 647	4 468 987	1,29
Iren SpA 1,950 % 19/09/2025 EMTN	3 460 000	EUR	3 370 814	3 384 209	0,97
Leasys SpA 4,500 % 26/07/2026 EMTN	2 200 000	EUR	2 199 134	2 240 732	0,64
Leasys SpA 4,625 % 16/02/2027 EMTN	1 000 000	EUR	996 876	1 026 490	0,30
Terna - Rete Elettrica Nazionale 1,000 % 10/04/2026 EMTN	1 400 000	EUR	1 334 833	1 336 624	0,38
			34 200 009	34 552 025	9,93
Japon					
Development Bank of Japan Inc 2,125 % 01/09/2026 EMTN	2 500 000	EUR	2 476 331	2 456 076	0,71
Development Bank of Japan Inc 3,500 % 13/09/2027 EMTN	1 700 000	EUR	1 696 692	1 747 912	0,50
			4 173 023	4 203 988	1,21
Lituanie					
Ignitis Grupe AB 2,000 % 14/07/2027 EMTN	600 000	EUR	550 100	569 348	0,16
			550 100	569 348	0,16
Luxembourg					
Medtronic Global Holdings SCA 2,625 % 15/10/2025	1 800 000	EUR	1 785 125	1 777 301	0,51
			1 785 125	1 777 301	0,51
Pays-Bas					
ABB Finance BV 3,250 % 16/01/2027 EMTN	1 100 000	EUR	1 088 942	1 113 599	0,32
Alliander NV 2,625 % 09/09/2027 EMTN	4 800 000	EUR	4 697 742	4 778 431	1,37
BNG Bank NV 0,050 % 02/04/2025	3 200 000	EUR	3 090 917	3 085 289	0,89
Coloplast Finance BV 2,250 % 19/05/2027 EMTN	1 000 000	EUR	960 201	971 283	0,28
CTP NV 0,500 % 21/06/2025 EMTN	1 010 000	EUR	887 619	952 902	0,27
CTP NV 0,625 % 27/09/2026 EMTN	950 000	EUR	806 459	855 546	0,24
Darling Global Finance BV 3,625 % 15/05/2026	600 000	EUR	578 187	594 634	0,17
Digital Dutch Finco BV 0,625 % 15/07/2025	3 400 000	EUR	3 157 816	3 222 893	0,93
EDP Finance BV 0,375 % 16/09/2026 EMTN	2 000 000	EUR	1 850 187	1 865 396	0,54
EnBW International Finance BV 3,625 % 22/11/2026 EMTN	3 300 000	EUR	3 319 409	3 361 390	0,97
Enel Finance International NV 1,125 % 16/09/2026 EMTN	2 600 000	EUR	2 441 169	2 474 384	0,71
Essity Capital BV 3,000 % 21/09/2026 EMTN	1 600 000	EUR	1 587 842	1 597 768	0,46
LeasePlan Corp NV 1,375 % 07/03/2024 EMTN	4 200 000	EUR	4 136 782	4 180 564	1,20
Sartorius Finance BV 4,250 % 14/09/2026	2 100 000	EUR	2 099 190	2 148 421	0,62

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Toyota Motor Finance Netherlands BV 0,000 % 27/10/2025 EMTN	2 500 000	EUR	2 311 034	2 362 039	0,68
Toyota Motor Finance Netherlands BV 3,375 % 13/01/2026 EMTN	1 600 000	EUR	1 593 878	1 606 627	0,46
Volkswagen International Finance NV 3,875 % 29/03/2026 EMTN	1 600 000	EUR	1 595 013	1 612 929	0,46
Volkswagen International Finance NV 4,125 % 15/11/2025 EMTN	2 400 000	EUR	2 414 507	2 431 223	0,70
			38 616 894	39 215 318	11,27
Norvège					
Norsk Hydro ASA 1,125 % 11/04/2025	2 700 000	EUR	2 566 168	2 610 441	0,75
SpareBank 1 SR-Bank ASA 2,875 % 20/09/2025 EMTN	3 100 000	EUR	3 076 446	3 073 756	0,88
			5 642 614	5 684 197	1,63
Corée du Sud					
Korea Housing Finance Corp 4,082 % 25/09/2027 EMTN	2 800 000	EUR	2 801 406	2 894 024	0,83
Korea International Bond 0,000 % 15/10/2026	5 200 000	EUR	4 783 231	4 792 393	1,38
Shinhan Bank Co Ltd 0,250 % 16/10/2024	3 760 000	EUR	3 634 612	3 653 036	1,05
			11 219 249	11 339 453	3,26
Espagne					
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 1,375 % 14/05/2025 EMTN	3 400 000	EUR	3 287 115	3 299 870	0,95
Bankinter SA 0,625 % 06/10/2027	2 500 000	EUR	2 213 267	2 278 655	0,66
FCC Servicios Medio Ambiente Holding SAU 1,661 % 04/12/2026	1 500 000	EUR	1 384 448	1 431 699	0,41
Iberdrola Finanzas SA 0,875 % 16/06/2025 EMTN	2 500 000	EUR	2 408 494	2 413 040	0,69
Instituto de Credito Oficial 0,000 % 30/04/2025 EMTN	5 000 000	EUR	4 786 134	4 797 920	1,38
Instituto de Credito Oficial 0,000 % 30/04/2026 EMTN	2 700 000	EUR	2 518 802	2 532 310	0,73
Instituto de Credito Oficial 0,200 % 31/01/2024 EMTN	1 200 000	EUR	1 190 698	1 196 622	0,34
			17 788 958	17 950 116	5,16
Organisations supranationales					
Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial 0,250 % 09/02/2024 EMTN	2 700 000	EUR	2 675 310	2 690 415	0,77
Banque européenne d'investissement 0,375 % 15/05/2026 EMTN	1 430 000	EUR	1 371 476	1 363 647	0,39
			4 046 786	4 054 062	1,16
Suède					
Molnlycke Holding AB 1,875 % 28/02/2025	2 500 000	EUR	2 434 055	2 443 336	0,70
SBAB Bank AB 0,500 % 13/05/2025 EMTN	3 100 000	EUR	2 962 256	2 975 163	0,86
Vattenfall AB 0,050 % 15/10/2025 EMTN	2 100 000	EUR	1 967 917	1 988 167	0,57
			7 364 228	7 406 666	2,13
États-Unis					
American Tower Corp 4,125 % 16/05/2027	3 000 000	EUR	2 988 131	3 067 617	0,88
Digital Euro Finco LLC 2,500 % 16/01/2026	3 300 000	EUR	3 184 072	3 214 800	0,92
Ecolab Inc 2,625 % 08/07/2025	5 000 000	EUR	5 010 926	4 944 313	1,42
IQVIA Inc 1,750 % 15/03/2026	1 500 000	EUR	1 378 010	1 445 760	0,42
Southern Power Co 1,850 % 20/06/2026	1 400 000	EUR	1 350 704	1 354 776	0,39
			13 911 843	14 027 266	4,03
Total - Obligations à taux fixe			275 680 279	278 552 846	80,05

Mirova Funds

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Obligations à taux variable					
Belgique					
KBC Group NV 4,500 % 06/06/2026 EMTN	2 500 000	EUR	2 497 680	2 528 045	0,73
			2 497 680	2 528 045	0,73
Danemark					
Orsted AS 2,250 % 24/11/3017	2 500 000	EUR	2 420 624	2 446 388	0,70
			2 420 624	2 446 388	0,70
France					
BNP Paribas SA 0,500 % 04/06/2026	2 500 000	EUR	2 337 296	2 391 991	0,69
Cie de Saint-Gobain SA 4,175 % 18/07/2024 EMTN	2 400 000	EUR	2 400 000	2 400 926	0,69
Crédit Agricole SA 4,000 % 12/10/2026 EMTN	2 600 000	EUR	2 595 766	2 622 292	0,75
Engie SA 3,250 % Perpetual	3 000 000	EUR	2 911 638	2 967 093	0,85
			10 244 700	10 382 302	2,98
Allemagne					
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG 1,875 % 29/06/2080	2 100 000	EUR	1 928 169	1 964 732	0,57
			1 928 169	1 964 732	0,57
Grande-Bretagne					
NatWest Group PLC 4,699 % 14/03/2028 EMTN	1 600 000	EUR	1 600 000	1 648 105	0,47
			1 600 000	1 648 105	0,47
Irlande					
Bank of Ireland Group PLC 0,375 % 10/05/2027 EMTN	2 500 000	EUR	2 242 402	2 325 976	0,67
			2 242 402	2 325 976	0,67
Italie					
UniCredit SpA 5,850 % 15/11/2027 EMTN	2 700 000	EUR	2 788 003	2 862 358	0,82
			2 788 003	2 862 358	0,82
Pays-Bas					
Iberdrola International BV 2,625 % Perpetual EMTN	2 400 000	EUR	2 351 798	2 393 548	0,69
Iberdrola International BV 3,250 % Perpetual	1 800 000	EUR	1 759 214	1 781 938	0,51
Telefónica Europe BV 2,502 % Perpetual	1 800 000	EUR	1 574 114	1 664 927	0,48
			5 685 126	5 840 413	1,68
Portugal					
Caixa Geral de Depositos SA 0,375 % 21/09/2027 EMTN	3 200 000	EUR	2 885 379	2 960 255	0,85
EDP - Energias de Portugal SA 1,700 % 20/07/2080	1 600 000	EUR	1 467 379	1 533 538	0,44
EDP - Energias de Portugal SA 5,943 % 23/04/2083 EMTN	1 000 000	EUR	1 040 423	1 039 500	0,30
			5 393 181	5 533 293	1,59
Espagne					
Abanca Corp. Bancaria SA 0,500 % 08/09/2027 EMTN	4 000 000	EUR	3 547 840	3 654 972	1,05
Banco de Sabadell SA 5,125 % 10/11/2028 EMTN	1 000 000	EUR	1 021 477	1 052 325	0,30
CaixaBank SA 0,375 % 18/11/2026 EMTN	2 100 000	EUR	1 912 571	1 977 787	0,57
CaixaBank SA 0,500 % 09/02/2029 EMTN	4 600 000	EUR	3 975 090	4 061 662	1,17
CaixaBank SA 0,750 % 10/07/2026 EMTN	3 200 000	EUR	3 004 105	3 076 282	0,88
CaixaBank SA 4,625 % 16/05/2027 EMTN	3 300 000	EUR	3 289 448	3 370 633	0,97
			16 750 531	17 193 661	4,94
Suède					
SBAB Bank AB 4,875 % 26/06/2026 EMTN	2 600 000	EUR	2 596 460	2 627 708	0,76
			2 596 460	2 627 708	0,76
Total - Obligations à taux variable			54 146 876	55 352 981	15,91

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

État des investissements (suite)

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Fonds d'investissement					
Luxembourg					
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund Z/A NPF (EUR)	14 989	EUR	1 678 768	1 681 766	0,48
			1 678 768	1 681 766	0,48
Total - Fonds d'investissement			1 678 768	1 681 766	0,48
Bons du Trésor					
Autriche					
Austria Treasury Bill 0,000 % 29/02/2024	5 500 000	EUR	5 467 359	5 467 783	1,57
			5 467 359	5 467 783	1,57
Total - Bons du Trésor			5 467 359	5 467 783	1,57
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			336 973 282	341 055 376	98,01
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			336 973 282	341 055 376	98,01

La liste détaillée des variations de portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social de l'Agent administratif du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023

Note 1 – GÉNÉRALITÉS

Mirova Funds (la « SICAV ») est une Société anonyme luxembourgeoise agréée en tant que Société d'investissement à capital variable et composée de plusieurs compartiments distincts.

L'objectif d'investissement de la SICAV est de permettre aux investisseurs d'accéder à un savoir-faire diversifié en matière de gestion par l'intermédiaire de différents compartiments ayant chacun leur propre objectif et leur propre politique de placement.

La SICAV a été constituée le 26 août 2009 sous le nom « Impact ». Ce nom a été changé en « Impact Funds » lors d'une assemblée générale extraordinaire de la SICAV en date du 9 septembre 2009, puis remplacé par « Mirova Funds » lors d'une assemblée générale extraordinaire de la SICAV en date du 24 avril 2013.

La SICAV est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 148004.

La SICAV est agréée en tant qu'OPCVM conformément à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle qu'amendée, relative aux organismes de placement collectif.

Au 31 décembre 2023, des actions sont proposées dans treize compartiments (chacun étant un « Fonds ») :

- Mirova Global Sustainable Equity Fund,
- Mirova US Sustainable Equity Fund,
- Mirova Europe Sustainable Equity Fund,
- Mirova Euro Sustainable Equity Fund,
- Mirova Climate Solutions Equity Fund (anciennement Mirova Global Environmental Equity Fund, changement de nom le 24 février 2023),
- Mirova Europe Environmental Equity Fund,
- Mirova Future of Food Fund,
- Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund (anciennement Mirova Women Leaders Equity Fund, changement de nom le 6 octobre 2023),
- Mirova Global Green Bond Fund,
- Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund,
- Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund,
- Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund,
- Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund,

Le 6 septembre 2023, le Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund a fusionné avec le Mirova Climate Solutions Equity Fund.

La SICAV a nommé Natixis Investment Managers International (la « Société de gestion ») comme sa société de gestion et délégué à cette Société tous pouvoirs liés à la gestion des investissements, à l'administration et à la distribution de la SICAV.

Natixis Investment Managers International est une Société Anonyme constituée en vertu du droit français le 25 avril 1984 pour une durée illimitée, réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et agréée en tant que Société de gestion conformément à l'article L-532-9 du Code monétaire et financier.

La SICAV et chacun des Fonds ont été établis pour une durée illimitée.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

a) Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés conformément à la réglementation luxembourgeoise relative aux organismes de placement collectif.

Les investissements réalisés par les Fonds dans d'autres Fonds du Fonds à compartiments multiples n'ont pas été éliminés des chiffres consolidés. Au 31 décembre 2023, ces investissements s'élevaient globalement à 57 232 622 EUR, ce qui représente une VIN totale hors investissements réalisés par les Fonds dans d'autres Fonds du Fonds à compartiments multiples de 11 127 476 942 EUR en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2023, les investissements dans d'autres Fonds du Fonds à compartiments multiples de la SICAV étaient les suivants :

Fonds	Investissements dans d'autres Fonds du Fonds à compartiments multiples	Montant (en EUR)
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	Mirova Climate Solutions Equity Fund	6 070 538
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	1 601 703
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	20 940 780
Mirova Europe Environmental Equity Fund	Mirova Climate Solutions Equity Fund	4 358 246
Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	1 160 759
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	7 001 280
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	6 733 800
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	7 683 750
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	1 681 766
		57 232 622

b) Mode de calcul

La valeur des actifs de chaque Fonds est déterminée comme suit :

- Titres et instruments du marché monétaire négociés sur des bourses et des Marchés réglementés* – évalués au dernier cours de clôture, à moins que la SICAV n'estime qu'un événement survenu après la publication du dernier cours de marché et avant qu'un compartiment ne calcule sa valeur d'inventaire nette n'affecte la valeur du titre. Dans ce cas, l'Agent administratif prendra en compte la valeur théorique du titre pour déterminer la valeur d'inventaire nette selon ou conformément aux procédures approuvées par la SICAV.
- Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire ne se négociant pas sur un marché réglementé (sauf instruments du marché monétaire à court terme)* – reposant sur des évaluations fournies par des évaluateurs indépendants et faites sur la base d'une négociation normale de type institutionnel des titres en question à l'aide de données boursières, des transactions portant sur des titres comparables et divers types de relations entre titres généralement reconnus par les traders institutionnels.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

b) Mode de calcul (suite)

- c. *Instruments du marché monétaire à court terme (dont l'échéance résiduelle est inférieure à 90 jours calendaires ou moins) – évalués selon le principe du coût amorti (une approximation de la valeur de marché dans des circonstances normales).*
- d. *Options, contrats à terme normalisés et de gré à gré – plus-value ou moins-value latente sur le contrat au cours de règlement. Lorsque le cours de règlement n'est pas utilisé, les contrats à terme et les contrats à terme de gré à gré sont évalués à leur prix théorique, conformément aux procédures approuvées par la SICAV, telles qu'utilisées régulièrement.*
- e. *Parts de fonds à capital variable – dernière valeur d'inventaire nette publiée.*
- f. *Encaisse ou dépôts, effets, billets payables à vue et comptes à recevoir, dépenses payées d'avance, dividendes et intérêts déclarés ou parvenus à échéance mais non encore versés – valeur globale, sauf si cette valeur n'est pas susceptible d'être payée ou reçue dans son intégralité, auquel cas elle est calculée en retranchant un montant fixé par le Fonds à compartiments multiples ou son agent en vue de refléter la valeur réelle des actifs.*
- g. *Swaps d'indice de défaillance de crédit – les swaps sont évalués au prix du marché, en fonction de cours quotidiens fournis par des agents de tarification externes et contrôlés par rapport à la valeur fournie par la contrepartie. Les plus-values/(moins-values) réalisées et la variation résultante des plus-values/(moins-values) latentes apparaissent dans l'état des variations de l'actif net aux postes « Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les swaps » et « Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les swaps ».*
- h. *Tous les autres actifs - valeur vénale déterminée conformément aux procédures approuvées par le Conseil d'administration de la SICAV.*

c) Conversion des devises

La valeur de tous les actifs et passifs non exprimés dans la Devise de référence d'un Fonds est convertie dans ladite devise aux derniers taux de change en vigueur publiés par un grand établissement bancaire.

Taux de change utilisé au 31 décembre 2023 :

1 EUR = 1,104650 USD

d) Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un effet dilutif sur les Valeurs d'inventaire nettes par action des Fonds et être préjudiciables aux investisseurs à long terme en raison des coûts, des écarts entre les cours acheteur et vendeur ou d'autres pertes subies par la SICAV dans le cadre des transactions entreprises par la Société de gestion. Afin de protéger les intérêts des actionnaires existants, la Société de gestion peut décider de mettre en place un mécanisme de Swing Pricing pour un Fonds.

Si, pour les Fonds énumérés ci-dessous, les souscriptions ou rachats nets lors d'un jour de calcul dépassent un certain seuil (le « Seuil de swing »), la valeur d'inventaire nette par action sera ajustée à la hausse ou à la baisse respectivement par un Facteur de swing. Les Seuils de swing et les Facteurs de swing sont déterminés et examinés périodiquement par la Société de gestion.

Le Facteur de swing sera déterminé par la Société de gestion pour refléter les coûts de négociation et les autres coûts estimés, et ne peut dépasser 2 % de la valeur d'inventaire nette.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

d) Swing Pricing (suite)

La volatilité des valeurs d'inventaire nettes des Fonds pourrait ne pas refléter la véritable performance du portefeuille, et donc s'écarter de l'indice de référence des Fonds, par suite de l'application du Swing Pricing.

Les éventuelles commissions de performance sont calculées sur la base de la valeur d'inventaire nette avant application des ajustements de Swing Pricing.

Le Mécanisme de swing pricing peut être appliqué aux Fonds suivants :

- Mirova Global Green Bond Fund ;
- Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund ;
- Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund ;
- Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund ;
- Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun Fonds n'a appliqué d'ajustement de swing pricing.

À la date du présent rapport, aucun swing pricing n'était appliqué aux Valeurs d'inventaire nettes des Compartiments de la SICAV.

Note 3 – COMMISSIONS DE GESTION ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Les commissions de gestion comprennent le montant total des Commissions de la Société de gestion, des Commissions des Gestionnaires financiers et des Commissions des Distributeurs.

Les Frais d'administration comprennent les commissions dues à la Banque dépositaire, à l'Agent administratif, à l'Agent payeur, à l'Agent domiciliataire et mandataire et à l'Agent de registre et de transfert, les coûts liés à la traduction et à l'impression des documents d'informations clés, du prospectus et des rapports aux actionnaires, les frais des réviseurs d'entreprises agréés, les frais des conseillers externes et autres professionnels, ainsi que les autres frais administratifs.

La Commission globale est définie comme le total des Commissions de la Société de gestion et des Frais d'administration payés annuellement par chaque Fonds, autres que les taxes (telles que la taxe d'abonnement) et les dépenses liées à la création ou à la liquidation d'un Fonds ou d'une Classe d'actions. La Commission globale ne doit pas dépasser le pourcentage de la valeur d'inventaire nette quotidienne moyenne de chaque Fonds indiqué dans la description de chaque Fonds.

Si les dépenses annuelles réelles payées par les Fonds dépassent la Commission globale applicable, la Société de gestion payera la différence. Si les dépenses annuelles réelles payées par les Fonds sont inférieures à la Commission globale applicable, la Société de gestion conservera la différence. La différence entre les dépenses annuelles réelles payées par les Fonds et la Commission globale applicable est comptabilisée au poste des commissions de gestion de l'état des résultats.

Les taux applicables au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Fonds	Catégorie de Classe d'actions	Commission de gestion	Frais d'administration	Total (commission globale)
Mirova Global Sustainable Equity Fund	F NPF	1,30 %	0,20 %	1,50 %
	I	0,70 %	0,10 %	0,80 %
	I NPF	0,90 %	0,10 %	1,00 %
	M	0,55 %	0,10 %	0,65 %
	M1	0,70 %	0,10 %	0,80 %
	N	0,70 %	0,20 %	0,90 %
	N NPF	0,90 %	0,20 %	1,10 %
	N1R NPF	0,70 %	0,20 %	0,90 %
	R	1,60 %	0,20 %	1,80 %

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 3 – COMMISSIONS DE GESTION ET FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

Fonds	Catégorie de Classe d'actions	Commission de gestion	Frais d'administration	Total (commission globale)
Mirova Global Sustainable Equity Fund (suite)	R NPF	1,80 %	0,20 %	2,00 %
	RE	2,20 %	0,20 %	2,40 %
	RE NPF	2,35 %	0,20 %	2,55 %
	S1 NPF	0,55 %	0,10 %	0,65 %
	SI NPF	0,70 %	0,10 %	0,80 %
Mirova US Sustainable Equity Fund	I	0,70 %	0,10 %	0,80 %
	Q NPF	0,05 %	0,10 %	0,15 %
	R	1,60 %	0,20 %	1,80 %
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	I	0,90 %	0,10 %	1,00 %
	M	0,70 %	0,10 %	0,80 %
	N	0,90 %	0,20 %	1,10 %
	N NPF	1,10 %	0,20 %	1,30 %
	R	1,60 %	0,20 %	1,80 %
	RE	2,20 %	0,20 %	2,40 %
	SI NPF	0,80 %	0,10 %	0,90 %
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	I	0,90 %	0,10 %	1,00 %
	I NPF	1,00 %	0,10 %	1,10 %
	M	0,70 %	0,10 %	0,80 %
	N	0,90 %	0,20 %	1,10 %
	R	1,60 %	0,20 %	1,80 %
	R NPF	1,80 %	0,20 %	2,00 %
	RE	2,20 %	0,20 %	2,40 %
	SI NPF	0,80 %	0,10 %	0,90 %
Mirova Climate Solutions Equity Fund	G	0,45 %	0,10 %	0,55 %
	I	0,70 %	0,10 %	0,80 %
	I NPF	0,90 %	0,10 %	1,00 %
	N	0,70 %	0,20 %	0,90 %
	Q	0,55 %	0,10 %	0,65 %
	R	1,60 %	0,20 %	1,80 %
	RE	2,00 %	0,20 %	2,20 %
	SI NPF	0,70 %	0,10 %	0,80 %
	Mirova Europe Environmental Equity Fund	I	0,90 %	0,10 %
M		0,70 %	0,10 %	0,80 %
M1		0,70 %	0,10 %	0,80 %
N		0,90 %	0,20 %	1,10 %
R		1,60 %	0,20 %	1,80 %
RE		2,20 %	0,20 %	2,40 %
SI NPF		0,80 %	0,10 %	0,90 %
Mirova Future of Food Fund	J-F	0,66 %	0,10 %	0,76 %
	J-N1R	0,41 %	0,10 %	0,51 %
	J-S1	0,41 %	0,10 %	0,51 %
	Q	0,40 %	0,10 %	0,50 %
Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund	I	0,70 %	0,10 %	0,80 %
	I NPF	0,90 %	0,10 %	1,00 %
	N	0,70 %	0,20 %	0,90 %
	N NPF	0,90 %	0,20 %	1,10 %
	Q NPF	0,55 %	0,10 %	0,65 %
	R	1,60 %	0,20 %	1,80 %
	RE	2,20 %	0,20 %	2,40 %
	RE NPF	2,35 %	0,20 %	2,55 %
Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund ⁽¹⁾	SI	0,55 %	0,10 %	0,65 %
	N	0,50 %	0,20 %	0,70 %
	RE	1,80 %	0,20 %	2,00 %
Mirova Global Green Bond Fund	SI	0,30 %	0,10 %	0,40 %
	I	0,50 %	0,10 %	0,60 %
	N	0,50 %	0,20 %	0,70 %
	R	0,80 %	0,20 %	1,00 %
	RE	1,40 %	0,20 %	1,60 %
	S1	0,20 %	0,10 %	0,30 %
SI	0,30 %	0,10 %	0,40 %	

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 3 – COMMISSIONS DE GESTION ET FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

Fonds	Catégorie de Classe d'actions	Commission de gestion	Frais d'administration	Total (commission globale)
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	I	0,50 %	0,10 %	0,60 %
	M	0,20 %	0,10 %	0,30 %
	N	0,50 %	0,20 %	0,70 %
	R	0,80 %	0,20 %	1,00 %
	RE	1,40 %	0,20 %	1,60 %
	SI	0,30 %	0,10 %	0,40 %
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	I	0,50 %	0,10 %	0,60 %
	N	0,50 %	0,20 %	0,70 %
	R	0,80 %	0,20 %	1,00 %
	RE	1,40 %	0,20 %	1,60 %
	SI	0,30 %	0,10 %	0,40 %
	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	EI NPF	0,30 %	0,10 %
I NPF		0,60 %	0,10 %	0,70 %
R		0,80 %	0,20 %	1,00 %
R NPF		1,00 %	0,20 %	1,20 %
RE		1,40 %	0,20 %	1,60 %
SI NPF		0,40 %	0,10 %	0,50 %
Z NPF		0,00 %	0,10 %	0,10 %
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	G	0,12 %	0,10 %	0,22 %
	I	0,30 %	0,10 %	0,40 %
	N	0,30 %	0,20 %	0,50 %
	R	0,60 %	0,20 %	0,80 %
	SI	0,20 %	0,10 %	0,30 %

⁽¹⁾ Voir Note 1.

Note 4 – COMMISSIONS DE PERFORMANCE

La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de performance applicable à certaines classes d'actions de certains Fonds, comme indiqué dans le prospectus de la SICAV.

La commission de performance est basée sur une comparaison entre l'Actif évalué et l'Actif de référence. L'Actif évalué est défini comme la partie de l'actif net correspondant à une classe d'actions spécifique, évaluée conformément aux règles applicables aux actifs et en tenant compte de la Commission globale correspondant à ladite classe d'actions.

L'Actif de référence correspond à la partie de l'actif net liée à une classe d'actions spécifique, ajustée pour tenir compte des montants de souscription/rachat applicables à ladite classe d'actions à chaque évaluation, et évaluée conformément à la performance du Taux de référence de ladite classe d'actions.

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Type de Classe d'actions	Taux de la Commission de performance*	Taux de référence	Période d'observation
I	20 %	MSCI World Net Dividends Reinvested	<ul style="list-style-type: none"> • Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque Classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de décembre (avec une période minimale de douze mois) • Par la suite : du premier Jour d'évaluation de janvier au dernier Jour d'évaluation de décembre de l'année suivante
M1		MSCI World Net Dividends Reinvested + 0,80 %	
N		MSCI World Net Dividends Reinvested	
R		MSCI World Net Dividends Reinvested	
RE		MSCI World Net Dividends Reinvested	

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 4 – COMMISSIONS DE PERFORMANCE (suite)

Mirova US Sustainable Equity Fund

Type de Classe d'actions	Taux de la Commission de performance**	Taux de référence	Période d'observation
I	20 %	S&P 500 Net Dividends Reinvested	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque Classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de décembre (avec une période minimale de douze mois) ▪ Par la suite : du premier Jour d'évaluation de janvier au dernier Jour d'évaluation de décembre de l'année suivante
R			

Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Type de Classe d'actions	Taux de la Commission de performance*	Taux de référence	Période d'observation
I	20 %	MSCI Europe Dividend Net Reinvested	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque Classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de décembre (avec une période minimale de douze mois) ▪ Par la suite : du premier Jour d'évaluation de janvier au dernier Jour d'évaluation de décembre de l'année suivante
N			
R			
RE			

Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Type de Classe d'actions	Taux de la Commission de performance*	Taux de référence	Période d'observation
I	20 %	MSCI EMU Net Dividends Reinvested	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque Classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de décembre (avec une période minimale de douze mois) ▪ Par la suite : du premier Jour d'évaluation de janvier au dernier Jour d'évaluation de décembre de l'année suivante
N			
R			
RE			

Mirova Climate Solutions Equity Fund

Type de Classe d'actions	Taux de la Commission de performance***	Taux de référence	Période d'observation
I	20 %	MSCI World Net Dividends Reinvested	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque Classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de décembre (avec une période minimale de douze mois) ▪ Par la suite : du premier Jour d'évaluation de janvier au dernier Jour d'évaluation de décembre de l'année suivante
N			
R			
RE			

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 4 – COMMISSIONS DE PERFORMANCE (suite)

Mirova Europe Environmental Equity Fund

Type de Classe d'actions	Taux de la Commission de performance*	Taux de référence	Période d'observation
I	20 %	MSCI Europe Net Dividends Reinvested	<ul style="list-style-type: none"> • Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque Classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de décembre (avec une période minimale de douze mois) • Par la suite : du premier Jour d'évaluation de janvier au dernier Jour d'évaluation de décembre de l'année suivante
M1		MSCI Europe Net Dividends Reinvested + 0,80 %	
N		MSCI Europe Net Dividends Reinvested	
R			
RE			

Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund

Type de Classe d'actions	Taux de la Commission de performance**	Taux de référence	Période d'observation
I	20 %	MSCI World Net Dividends Reinvested	<ul style="list-style-type: none"> • Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque Classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de décembre (avec une période minimale de douze mois) • Par la suite : du premier Jour d'évaluation de janvier au dernier Jour d'évaluation de décembre de l'année suivante
N			
Q			
R			
RE			
SI			

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Type de Classe d'actions	Taux de la Commission de performance**	Taux de référence	Période d'observation
R	20 %	ICE BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Index	<ul style="list-style-type: none"> • Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque Classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de décembre (avec une période minimale de douze mois) • Par la suite : du premier Jour d'évaluation de janvier au dernier Jour d'évaluation de décembre de l'année suivante
RE			

* La commission de performance s'applique à toutes les Classes d'actions existantes du Fonds, à l'exception des Classes d'actions M et NPF.

** La commission de performance s'applique à toutes les Classes d'actions existantes du Fonds, à l'exception des Classes d'actions NPF.

*** La commission de performance s'applique à toutes les Classes d'actions existantes du Fonds, à l'exception des Classes d'actions Q, G et NPF.

**** La commission de performance s'applique à toutes les Classes d'actions existantes du Fonds, à l'exception des Classes d'actions M et Q.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 4 – COMMISSIONS DE PERFORMANCE (suite)

Si, au cours de la Période d'observation, l'Actif évalué du Fonds est supérieur à l'Actif de référence défini ci-dessus, la commission de performance réelle sera cumulée avec le pourcentage applicable de la commission de performance, appliqué sur la différence entre ces deux actifs. La commission de performance est calculée et cumulée chaque Jour d'évaluation.

Si, au cours de la Période d'observation, l'Actif évalué du Fonds est inférieur à l'Actif de référence, la commission de performance sera nulle.

Toute sous-performance de l'Actif évalué du Fonds par rapport à l'Actif de référence à la fin de la Période d'observation concernée doit être récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable sur plusieurs années consécutives, c'est-à-dire que la Société de gestion devrait revenir sur les 5 dernières années afin de compenser les sous-performances.

Une réinitialisation sera mise en œuvre si :

- (i) une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente, car cette période successive de cinq ans s'est écoulée,
- (ii) une commission de performance est payée à tout moment au cours de cette période successive de cinq ans.

Si l'Actif évalué du Fonds a surperformé l'Actif de référence le dernier Jour d'évaluation de la Période d'observation, la Société de gestion devrait être en mesure de cristalliser la commission de performance cumulée sur la Période d'observation (sous réserve de toute récupération comme indiqué ci-dessus). Cette commission de performance cristallisée sera payable dans un délai de trois mois à la Société de gestion.

En cas de rachat, de liquidation et/ou de fusion du Fonds concerné, la part due de la commission de performance correspondant au nombre d'actions qui ont été rachetées est définitivement payable à la Société de gestion dans les trois mois à compter de la Période d'observation concernée.

En application des orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance (ESMA34-39-992) et de la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous indique le montant réel des commissions de performance facturées par chaque Classe d'actions concernée et le pourcentage de ces commissions basé sur la Valeur d'inventaire nette (« VIN ») de la Classe d'actions. Seules les Classes d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été facturées sont indiquées ci-dessous :

Fonds	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du Fonds	Montant des com. de perf. et des com. de perf. cristallisées au 31/12/23 (dans la devise du Fonds)	VIN moyenne de la Classe d'actions (dans la devise du Fonds)	% de la VIN moyenne de la Classe d'actions
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	I/A (EUR)	LU0552643099	EUR	1	20 016 484	0,00
	N/A (EUR)	LU0914731517	EUR	8	3 756 075	0,00
Mirova Climate Solutions Equity Fund	R/A (EUR)	LU2193677676	EUR	211	2 916 047	0,01
Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund	I/A (EUR)	LU1956003500	EUR	3	25 064 524	0,00
	N/A (EUR)	LU1956003922	EUR	0	646 108	0,00
	R/A (EUR)	LU1956003765	EUR	44	35 257 930	0,00
				267		

Les montants de performance du tableau ci-dessus sont ceux cumulés du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 5 – FISCALITÉ

La SICAV n'est pas soumise à un quelconque impôt luxembourgeois sur les intérêts ou les dividendes dégagés par un Fonds, sur les plus-values de l'actif d'un Fonds réalisées ou latentes ou sur toute distribution versée par un Fonds à ses Actionnaires. La SICAV n'est soumise à aucun droit de timbre luxembourgeois ni à aucune autre taxe payable lors de l'émission d'actions. La SICAV est assujettie à la taxe d'abonnement luxembourgeoise. Cette taxe annuelle est fixée à 0,01 % de la valeur d'inventaire nette de chaque Fonds pour les Actions de classe « I », « M », « M1 », « Q », « EI », « SI », « S1 », « Z » et « G », et à 0,05 % par an de la valeur d'inventaire nette de chaque Fonds pour les Actions de classe « R », « N », « N1R », « F », « P », « RE » et « CT ». Ces taxes sont redevables tous les trimestres sur la base de la valeur de l'actif net cumulé des Fonds à la fin du trimestre calendaire en question. Les actifs détenus par la SICAV dans d'autres OPCVM déjà soumis à cette taxe de souscription au Luxembourg ne sont pas imposables.

Note 6 – PRÊT DE TITRES

Au 31 décembre 2023, les revenus de prêt de titres générés par le Fonds sont les suivants :

Fonds	Devise	Montant brut total des revenus de prêt de titres	Coût direct-indirect des revenus de prêts de titres	Montant net total des revenus de prêts de titres
Mirova Global Green Bond Fund	EUR	69 310	27 724	41 586
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	EUR	61 423	24 569	36 854
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	EUR	78 120	31 248	46 872

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 7 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Mirova Global Sustainable Equity Fund étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes

	Achats		Ventes		Classe	Échéance	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
USD	493 883	EUR	451 133		H-I/A (USD)	20/02/2024	(4 913)
USD	196 099	DKK	1 333 409		H-I/A (USD)	20/02/2024	(1 796)
USD	136 112	JPY	19 278 368		H-I/A (USD)	20/02/2024	(1 511)
USD	82 910	GBP	65 527		H-I/A (USD)	20/02/2024	(583)
USD	2 835	CHF	2 443		H-I/A (USD)	20/02/2024	(74)
USD	1 264	SGD	1 692		H-I/A (USD)	22/01/2024	(18)
SGD	519	USD	388		H-I/A (USD)	22/01/2024	5
CHF	1 021	USD	1 194		H-I/A (USD)	20/02/2024	23
USD	1 345 710	EUR	1 229 328		H-I/A NPF (USD)	20/02/2024	(13 490)
USD	507 263	DKK	3 452 238		H-I/A NPF (USD)	20/02/2024	(5 050)
USD	371 857	JPY	52 664 491		H-I/A NPF (USD)	20/02/2024	(4 103)
USD	226 044	GBP	178 550		H-I/A NPF (USD)	20/02/2024	(1 473)
USD	5 307	CHF	4 573		H-I/A NPF (USD)	20/02/2024	(139)
USD	2 406	SGD	3 195		H-I/A NPF (USD)	20/02/2024	(20)
CHF	1 142	USD	1 340		H-I/A NPF (USD)	20/02/2024	22
USD	158 404	HKD	1 234 440		H-I/A NPF (USD)	20/02/2024	119
CHF	2 529	GBP	2 319		H-N/A (CHF)	20/02/2024	56
CHF	2 296	HKD	20 760		H-N/A (CHF)	20/02/2024	72
CHF	4 692	JPY	770 675		H-N/A (CHF)	20/02/2024	85
CHF	7 250	DKK	57 246		H-N/A (CHF)	20/02/2024	138
CHF	17 457	EUR	18 502		H-N/A (CHF)	20/02/2024	332
CHF	64 481	USD	74 825		H-N/A (CHF)	20/02/2024	1 965
EUR	558 753	JPY	86 625 242		H-N/A NPF (EUR)	20/02/2024	(615)
EUR	8 169	CHF	7 706		H-N/A NPF (EUR)	20/02/2024	(145)
EUR	3 687	SGD	5 368		H-N/A NPF (EUR)	20/02/2024	1
EUR	822 242	DKK	6 125 841		H-N/A NPF (EUR)	20/02/2024	33
CHF	2 082	EUR	2 212		H-N/A NPF (EUR)	20/02/2024	34
EUR	346 671	GBP	299 982		H-N/A NPF (EUR)	20/02/2024	1 070
EUR	241 000	HKD	2 055 892		H-N/A NPF (EUR)	20/02/2024	2 844
EUR	7 706 458	USD	8 435 964		H-N/A NPF (EUR)	20/02/2024	84 635
USD	232 934	EUR	212 678		H-N/A NPF (USD)	20/02/2024	(2 224)
USD	88 305	DKK	600 913		H-N/A NPF (USD)	20/02/2024	(871)
USD	63 364	JPY	8 975 192		H-N/A NPF (USD)	20/02/2024	(707)
USD	39 087	GBP	30 892		H-N/A NPF (USD)	20/02/2024	(275)
USD	2 755	CHF	2 428		H-N/A NPF (USD)	22/01/2024	(123)
USD	934	SGD	1 240		H-N/A NPF (USD)	20/02/2024	(7)
SGD	687	USD	519		H-N/A NPF (USD)	20/02/2024	3
CHF	1 186	USD	1 354		H-N/A NPF (USD)	22/01/2024	53
CHF	14 536	HKD	131 446		H-N1R/A NPF (CHF)	20/02/2024	456
CHF	21 457	GBP	19 690		H-N1R/A NPF (CHF)	20/02/2024	465
CHF	34 897	JPY	5 732 542		H-N1R/A NPF (CHF)	20/02/2024	634
CHF	51 587	DKK	407 650		H-N1R/A NPF (CHF)	20/02/2024	943
CHF	125 667	EUR	133 149		H-N1R/A NPF (CHF)	20/02/2024	2 433
CHF	469 007	USD	544 001		H-N1R/A NPF (CHF)	20/02/2024	14 511
EUR	280 308	JPY	43 456 982		H-N1R/A NPF (EUR)	20/02/2024	(309)
EUR	4 687	CHF	4 421		H-N1R/A NPF (EUR)	20/02/2024	(83)
EUR	1 849	SGD	2 693		H-N1R/A NPF (EUR)	20/02/2024	1

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 7 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ (suite)

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes (suite)

	Achats		Ventes	Classe	Échéance	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
EUR	412 538	DKK	3 073 473	H-N1R/A NPF (EUR)	20/02/2024	17
CHF	1 096	EUR	1 162	H-N1R/A NPF (EUR)	20/02/2024	21
EUR	173 931	GBP	150 505	H-N1R/A NPF (EUR)	20/02/2024	538
EUR	120 898	HKD	1 031 344	H-N1R/A NPF (EUR)	20/02/2024	1 427
EUR	3 866 193	USD	4 232 173	H-N1R/A NPF (EUR)	20/02/2024	42 460
GBP	242 740	EUR	280 561	H-N1R/A NPF (GBP)	20/02/2024	(907)
GBP	66 113	JPY	11 843 217	H-N1R/A NPF (GBP)	20/02/2024	(309)
GBP	96 317	DKK	828 802	H-N1R/A NPF (GBP)	20/02/2024	(278)
GBP	527	SGD	887	H-N1R/A NPF (GBP)	20/02/2024	(2)
GBP	28 708	HKD	283 199	H-N1R/A NPF (GBP)	20/02/2024	268
GBP	928 973	USD	1 174 809	H-N1R/A NPF (GBP)	20/02/2024	8 814
USD	6 477 206	EUR	5 916 924	H-N1R/A NPF (USD)	20/02/2024	(64 822)
USD	2 571 989	DKK	17 488 365	H-N1R/A NPF (USD)	20/02/2024	(23 513)
USD	1 785 468	JPY	252 853 499	H-N1R/A NPF (USD)	20/02/2024	(19 606)
USD	1 087 253	GBP	859 436	H-N1R/A NPF (USD)	20/02/2024	(7 808)
USD	23 473	CHF	20 228	H-N1R/A NPF (USD)	20/02/2024	(616)
USD	15 290	SGD	20 474	H-N1R/A NPF (USD)	22/01/2024	(223)
SGD	6 177	USD	4 627	H-N1R/A NPF (USD)	22/01/2024	55
CHF	5 405	USD	6 359	H-N1R/A NPF (USD)	20/02/2024	86
USD	966 409	EUR	882 765	H-R/A (USD)	20/02/2024	(9 622)
USD	367 104	DKK	2 498 367	H-R/A (USD)	20/02/2024	(3 655)
USD	266 374	JPY	37 728 353	H-R/A (USD)	20/02/2024	(2 958)
USD	162 298	GBP	128 197	H-R/A (USD)	20/02/2024	(1 058)
USD	3 904	CHF	3 364	H-R/A (USD)	20/02/2024	(102)
USD	1 727	SGD	2 294	H-R/A (USD)	20/02/2024	(14)
CHF	1 073	USD	1 282	H-R/A (USD)	20/02/2024	0
USD	113 546	HKD	884 861	H-R/A (USD)	20/02/2024	85
CHF	692	SGD	1 068	H-R/A NPF (CHF)	20/02/2024	14
CHF	69 659	GBP	63 918	H-R/A NPF (CHF)	20/02/2024	1 517
CHF	48 134	HKD	435 063	H-R/A NPF (CHF)	20/02/2024	1 534
CHF	113 372	JPY	18 620 464	H-R/A NPF (CHF)	20/02/2024	2 078
CHF	160 628	DKK	1 268 291	H-R/A NPF (CHF)	20/02/2024	3 071
CHF	408 134	EUR	432 421	H-R/A NPF (CHF)	20/02/2024	7 914
CHF	1 491 446	USD	1 729 786	H-R/A NPF (CHF)	20/02/2024	46 271
EUR	33 377	JPY	5 396 497	H-R/A NPF (EUR)	22/01/2024	(1 353)
USD	33 007	EUR	30 107	H-R/A NPF (EUR)	22/01/2024	(251)
EUR	19 516	GBP	17 098	H-R/A NPF (EUR)	22/01/2024	(202)
HKD	33 062	EUR	3 864	H-R/A NPF (EUR)	22/01/2024	(32)
EUR	1 401	CHF	1 322	H-R/A NPF (EUR)	20/02/2024	(25)
EUR	52 100	DKK	388 364	H-R/A NPF (EUR)	22/01/2024	(9)
DKK	71 872	EUR	9 645	H-R/A NPF (EUR)	22/01/2024	(2)
GBP	1 384	EUR	1 583	H-R/A NPF (EUR)	22/01/2024	13
CHF	1 008	EUR	1 072	H-R/A NPF (EUR)	20/02/2024	15
JPY	752 100	EUR	4 728	H-R/A NPF (EUR)	22/01/2024	113
EUR	16 556	HKD	140 573	H-R/A NPF (EUR)	22/01/2024	265
EUR	426 177	USD	463 919	H-R/A NPF (EUR)	22/01/2024	6 544
SGD	11 148 425	EUR	7 658 010	H-R/A NPF (SGD)	20/02/2024	(4 767)
SGD	3 073 792	JPY	327 403 784	H-R/A NPF (SGD)	20/02/2024	(4 041)
SGD	4 459 077	DKK	22 810 611	H-R/A NPF (SGD)	20/02/2024	(539)
SGD	40 409	CHF	26 180	H-R/A NPF (SGD)	20/02/2024	(505)

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 7 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ (suite)

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes (suite)						Plus-value/ (moins-value) latente (*)
	Achats		Ventes	Classe	Échéance	
CHF	6 145	SGD	9 554	H-R/A NPF (SGD)	20/02/2024	71
SGD	1 882 659	GBP	1 119 455	H-R/A NPF (SGD)	20/02/2024	2 727
SGD	1 319 321	HKD	7 731 459	H-R/A NPF (SGD)	20/02/2024	10 081
SGD	41 293 223	USD	31 051 680	H-R/A NPF (SGD)	20/02/2024	292 302
USD	15 013 514	EUR	13 714 477	H-R/A NPF (USD)	20/02/2024	(149 892)
USD	5 796 230	DKK	39 446 031	H-R/A NPF (USD)	20/02/2024	(57 590)
USD	4 131 583	JPY	585 104 573	H-R/A NPF (USD)	20/02/2024	(45 369)
USD	2 500 809	GBP	1 977 275	H-R/A NPF (USD)	20/02/2024	(18 504)
USD	54 405	CHF	46 884	H-R/A NPF (USD)	20/02/2024	(1 429)
USD	26 288	SGD	34 925	H-R/A NPF (USD)	20/02/2024	(224)
SGD	2 522	USD	1 905	H-R/A NPF (USD)	20/02/2024	10
CHF	13 126	USD	15 427	H-R/A NPF (USD)	20/02/2024	223
JPY	31 780 157	USD	225 834	H-R/A NPF (USD)	20/02/2024	1 176
EUR	711 538	USD	783 828	H-R/A NPF (USD)	20/02/2024	3 356
USD	17 817	EUR	16 274	H-RE/A (USD)	20/02/2024	(176)
USD	6 721	DKK	45 735	H-RE/A (USD)	20/02/2024	(66)
USD	4 606	JPY	652 342	H-RE/A (USD)	20/02/2024	(51)
USD	2 208	GBP	1 745	H-RE/A (USD)	20/02/2024	(15)
CHF	8 369 734	JPY	1 411 008 514	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	(67 040)
EUR	1 977 992	CHF	1 867 869	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	(33 632)
DKK	5 947 387	CHF	766 880	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	(27 900)
HKD	2 594 094	CHF	289 315	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	(10 946)
JPY	68 973 498	CHF	420 636	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	(9 111)
SGD	32 004	CHF	20 877	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	(517)
CHF	70 490	SGD	107 946	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	1 825
CHF	5 008 417	GBP	4 576 722	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	115 832
CHF	3 875 200	HKD	34 287 052	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	199 841
CHF	12 767 795	DKK	99 357 123	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	419 025
CHF	31 635 562	EUR	33 007 182	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	1 063 112
CHF	113 424 146	USD	128 853 461	H-S1/A NPF (CHF)	22/01/2024	5 600 441
EUR	5 389 353	JPY	835 700 529	H-S1/A NPF (EUR)	20/02/2024	(7 051)
EUR	70 676	CHF	66 681	H-S1/A NPF (EUR)	20/02/2024	(1 266)
SGD	3 705	EUR	2 540	H-S1/A NPF (EUR)	20/02/2024	3
EUR	35 090	SGD	51 096	H-S1/A NPF (EUR)	20/02/2024	13
CHF	15 561	EUR	16 576	H-S1/A NPF (EUR)	20/02/2024	212
EUR	7 649 252	DKK	56 987 327	H-S1/A NPF (EUR)	20/02/2024	427
EUR	3 298 759	GBP	2 855 574	H-S1/A NPF (EUR)	20/02/2024	8 931
EUR	2 344 501	HKD	20 000 672	H-S1/A NPF (EUR)	20/02/2024	27 617
EUR	73 986 730	USD	80 998 837	H-S1/A NPF (EUR)	20/02/2024	804 951
GBP	1 814 379	JPY	335 940 823	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	(69 630)
DKK	1 482 395	GBP	174 551	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	(2 396)
GBP	68 253	CHF	74 742	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	(1 782)
HKD	982 676	GBP	99 755	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	(1 156)
SGD	6 802	GBP	4 039	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	10
GBP	15 388	SGD	25 769	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	59
CHF	54 315	GBP	49 362	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	1 569
EUR	776 364	GBP	666 437	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	7 805
GBP	915 850	HKD	8 874 658	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	27 688
GBP	2 810 130	DKK	23 907 422	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	32 927
GBP	7 469 965	EUR	8 545 005	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	69 629
GBP	25 163 145	USD	31 263 132	H-S1/A NPF (GBP)	22/01/2024	740 316
USD	17 297 184	JPY	2 568 782 888	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	(886 108)
USD	66 270 512	EUR	60 791 920	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	(847 629)

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 7 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ (suite)

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes (suite)

	Achats		Ventes	Classe	Échéance	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
USD	25 523 302	DKK	174 774 765	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	(363 855)
USD	10 232 447	GBP	8 221 629	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	(225 829)
USD	617 123	CHF	543 951	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	(27 602)
CHF	402 277	USD	461 556	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	15 741
USD	146 376	SGD	196 018	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	(2 137)
SGD	59 273	USD	44 397	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	524
DKK	13 844 639	USD	2 026 417	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	24 653
JPY	134 894 950	USD	927 547	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	29 150
EUR	3 827 094	USD	4 120 743	H-S1/A NPF (USD)	22/01/2024	99 719
CHF	218 099	JPY	36 747 968	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	(1 617)
EUR	56 837	CHF	53 672	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	(966)
DKK	137 880	CHF	17 779	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	(647)
JPY	1 974 310	CHF	12 040	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	(261)
HKD	60 974	CHF	6 800	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	(257)
CHF	1 396	SGD	2 136	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	37
CHF	130 703	GBP	119 381	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	3 088
CHF	99 928	HKD	884 187	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	5 149
CHF	325 609	DKK	2 532 473	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	10 870
CHF	828 074	EUR	864 524	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	27 281
CHF	2 960 364	USD	3 369 817	H-S1/D NPF (CHF)	22/01/2024	140 066
EUR	121 193	JPY	18 789 300	H-SI/A NPF (EUR)	20/02/2024	(136)
EUR	2 008	CHF	1 894	H-SI/A NPF (EUR)	20/02/2024	(36)
EUR	565	SGD	822	H-SI/A NPF (EUR)	20/02/2024	0
EUR	174 878	DKK	1 302 867	H-SI/A NPF (EUR)	20/02/2024	8
EUR	73 981	GBP	64 029	H-SI/A NPF (EUR)	20/02/2024	214
EUR	52 518	HKD	448 053	H-SI/A NPF (EUR)	20/02/2024	616
EUR	1 612 728	USD	1 765 391	H-SI/A NPF (EUR)	20/02/2024	17 711
GBP	53 467 081	EUR	61 772 798	H-SI/A NPF (GBP)	20/02/2024	(174 850)
GBP	14 762 318	JPY	2 644 160 276	H-SI/A NPF (GBP)	20/02/2024	(66 986)
GBP	21 498 787	DKK	184 983 019	H-SI/A NPF (GBP)	20/02/2024	(60 216)
GBP	193 591	CHF	211 176	H-SI/A NPF (GBP)	20/02/2024	(4 806)
GBP	96 982	SGD	163 151	H-SI/A NPF (GBP)	20/02/2024	(271)
SGD	12 344	GBP	7 362	H-SI/A NPF (GBP)	20/02/2024	(8)
CHF	48 702	GBP	45 010	H-SI/A NPF (GBP)	20/02/2024	689
GBP	6 385 054	HKD	62 934 565	H-SI/A NPF (GBP)	20/02/2024	65 685
GBP	193 826 787	USD	245 161 792	H-SI/A NPF (GBP)	20/02/2024	1 800 842
SGD	66 589	EUR	45 739	H-SI/A NPF (SGD)	20/02/2024	(26)
SGD	18 371	JPY	1 956 911	H-SI/A NPF (SGD)	20/02/2024	(25)
SGD	26 296	DKK	134 541	H-SI/A NPF (SGD)	20/02/2024	(6)
SGD	10 095	GBP	5 999	H-SI/A NPF (SGD)	20/02/2024	19
SGD	8 781	HKD	51 464	H-SI/A NPF (SGD)	20/02/2024	67
SGD	243 675	USD	183 287	H-SI/A NPF (SGD)	20/02/2024	1 681
USD	7 927 916	EUR	7 242 279	H-SI/A NPF (USD)	20/02/2024	(79 473)
USD	3 153 945	DKK	21 447 061	H-SI/A NPF (USD)	20/02/2024	(29 056)
USD	2 188 359	JPY	309 909 962	H-SI/A NPF (USD)	20/02/2024	(24 030)
USD	1 330 688	GBP	1 051 865	H-SI/A NPF (USD)	20/02/2024	(9 559)
USD	28 730	CHF	24 758	H-SI/A NPF (USD)	20/02/2024	(754)
USD	14 167	SGD	18 821	H-SI/A NPF (USD)	20/02/2024	(121)
SGD	1 323	USD	999	H-SI/A NPF (USD)	20/02/2024	5
CHF	6 615	USD	7 783	H-SI/A NPF (USD)	20/02/2024	105
GBP	45 061	JPY	8 321 916	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	(1 592)
DKK	45 642	GBP	5 374	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	(74)

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 7 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ (suite)

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes (suite)						Plus-value/ (moins-value) latente (*)
	Achats		Ventes		Classe	Échéance
GBP	1 916	CHF	2 098	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	(50)
HKD	26 136	GBP	2 649	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	(26)
SGD	508	GBP	301	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	1
GBP	464	SGD	775	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	3
CHF	1 096	GBP	992	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	36
JPY	459 352	GBP	2 516	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	55
EUR	12 074	GBP	10 364	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	121
GBP	21 965	HKD	212 843	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	664
GBP	70 008	DKK	595 830	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	789
GBP	171 238	EUR	195 797	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	1 681
GBP	613 101	USD	762 939	H-SI/D NPF (GBP)	22/01/2024	16 942
EUR						8 429 944

Les contrats de change à terme de gré à gré des Classes d'actions couvertes sont détenus auprès de Bank of America, Crédit Agricole, Société Générale et State Street.

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Mirova US Sustainable Equity Fund étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes						Plus-value/ (moins-value) latente (*)
	Achats		Ventes		Classe	Échéance
USD	194 611	EUR	176 987	H-Q/A NPF (EUR)	31/01/2024	(1 132)
EUR	10 516 201	USD	11 499 338	H-Q/A NPF (EUR)	31/01/2024	131 325
USD						130 193

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 7 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ (suite)

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Mirova Europe Sustainable Equity Fund étaient les suivants :

Contrats à terme de gré à gré

	Achats		Ventes		Contrepartie	Échéance	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
CHF	24 494 418	EUR	26 000 000		Citigroup	07/02/2024	407 055
GBP	28 589 124	EUR	33 000 000		Citigroup	07/02/2024	(49 213)
						EUR	357 842

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Mirova Europe Environmental Equity Fund étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes

	Achats		Ventes		Classe	Échéance	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
GBP	190 454	EUR	220 669		H-N/A (GBP)	31/01/2024	(1 106)
EUR	1 938	GBP	1 673		H-N/A (GBP)	31/01/2024	9
USD	284 738	EUR	260 433		H-R/A (USD)	31/01/2024	(2 979)
EUR	2 836	USD	3 117		H-R/A (USD)	31/01/2024	18
GBP	5 213 837	EUR	6 040 877		H-SI/A NPF (GBP)	31/01/2024	(30 157)
EUR	52 694	GBP	45 489		H-SI/A NPF (GBP)	31/01/2024	253
USD	1 214 170	EUR	1 110 527		H-SI/A NPF (USD)	31/01/2024	(12 701)
EUR	11 952	USD	13 135		H-SI/A NPF (USD)	31/01/2024	76
						EUR	(46 587)

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

Contrats à terme de gré à gré

	Achats		Ventes		Contrepartie	Échéance	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
EUR	55 426 586	USD	60 000 000		UBS	30/01/2024	1 173 457
EUR	7 267 725	USD	8 000 000		Natixis	30/01/2024	33 975
GBP	124 831 685	EUR	144 000 000		BNP Paribas	07/02/2024	(123 531)
						EUR	1 083 901

Au 31 décembre 2023, les plus-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré s'élevaient à 1 037 314 EUR.

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 7 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ (suite)

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Mirova Future of Food Fund étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes						Plus-value/ (moins-value) latente (*)	
	Achats		Ventes		Classe	Échéance	
USD	190	EUR	173		H-J-F/A (EUR)	31/01/2024	(1)
EUR	9 571	USD	10 465		H-J-F/A (EUR)	31/01/2024	120
USD	72 166	EUR	65 806		H-J-N1R/A (EUR)	31/01/2024	(614)
EUR	3 642 419	USD	3 982 949		H-J-N1R/A (EUR)	31/01/2024	45 477
USD	190	EUR	173		H-J-S1/A (EUR)	31/01/2024	(2)
EUR	9 589	USD	10 485		H-J-S1/A (EUR)	31/01/2024	120
USD	16 165	EUR	14 701		H-Q/A (EUR)	31/01/2024	(94)
EUR	8 968 586	USD	9 859 852		H-Q/A (EUR)	31/01/2024	59 186
USD						104 192	

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Mirova Global Green Bond Fund étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes						Plus-value/ (moins-value) latente (*)	
	Achats		Ventes		Classe	Échéance	
GBP	1 768 149	EUR	2 048 532		H-I/A (GBP)	31/01/2024	(10 139)
EUR	4 554	GBP	3 931		H-I/A (GBP)	31/01/2024	22
USD	2 093 603	EUR	1 914 950		H-I/A (USD)	31/01/2024	(21 959)
EUR	7 653	USD	8 396		H-I/A (USD)	31/01/2024	61
EUR	361 792	CHF	339 828		H-N/A (CHF)	31/01/2024	(4 414)
CHF	39 881 764	EUR	42 191 666		H-N/A (CHF)	31/01/2024	785 901
GBP	10 710	EUR	12 409		H-N/A (GBP)	31/01/2024	(62)
EUR	3 699	GBP	3 216		H-N/A (GBP)	31/01/2024	(9)
USD	1 924 265	EUR	1 760 063		H-N/A (USD)	31/01/2024	(20 183)
EUR	7 055	USD	7 741		H-N/A (USD)	31/01/2024	56
EUR	103	CHF	97		H-N/D (CHF)	31/01/2024	(2)
CHF	42 979	EUR	45 469		H-N/D (CHF)	31/01/2024	847
USD	75 112	EUR	68 703		H-N/D (USD)	31/01/2024	(788)
EUR	281	USD	308		H-N/D (USD)	31/01/2024	2
GBP	10 748	EUR	12 453		H-S1/A (GBP)	31/01/2024	(63)
EUR	3 711	GBP	3 227		H-S1/A (GBP)	31/01/2024	(9)
EUR	1 647	CHF	1 552		H-SI/A (CHF)	31/01/2024	(25)
CHF	696 196	EUR	736 520		H-SI/A (CHF)	31/01/2024	13 718
GBP	398 576 065	EUR	461 827 481		H-SI/A (GBP)	31/01/2024	(2 333 019)
EUR	2 512 615	GBP	2 174 069		H-SI/A (GBP)	31/01/2024	6 261
USD	21 530 584	EUR	19 683 244		H-SI/A (USD)	31/01/2024	(215 748)
EUR	103 875	USD	113 836		H-SI/A (USD)	31/01/2024	947
GBP	2 826 330	EUR	3 274 712		H-SI/D (GBP)	31/01/2024	(16 405)
EUR	25 415	GBP	22 036		H-SI/D (GBP)	31/01/2024	11
EUR						(1 814 999)	

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 7 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ (suite)

Contrats à terme de gré à gré

	Achats		Ventes		Contrepartie	Échéance	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
EUR	24 569 136	CAD	36 000 000		Natixis	22/03/2024	(93 551)
EUR	137 194 464	USD	151 000 000		Crédit Agricole	22/03/2024	939 069
EUR	3 101 997	NOK	35 000 000		Crédit Agricole	22/03/2024	(13 332)
EUR	7 274 810	SEK	81 000 000		Natixis	22/03/2024	(536)
EUR	62 224 670	GBP	54 000 000		Natixis	22/03/2024	82 920
						EUR	914 570

Au 31 décembre 2023, les moins-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré s'élevaient à (900 429) EUR.

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes

	Achats		Ventes		Classe	Échéance	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
CHF	3 808 702	EUR	4 029 389		H-N/A (CHF)	31/01/2024	74 962
						EUR	74 962

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes

	Achats		Ventes		Classe	Échéance	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
GBP	1 367	EUR	1 584		H-N/A (GBP)	31/01/2024	(8)
EUR	9	GBP	8		H-N/A (GBP)	31/01/2024	0
						EUR	(8)

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 7 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ (suite)

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund étaient les suivants :

Contrats à terme de gré à gré						Plus-value/ (moins-value) latente (*)
	Achats		Ventes	Contrepartie	Échéance	
EUR	2 681 501	USD	2 950 000	Natixis	22/03/2024	19 558
EUR						19 558

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes						Plus-value/ (moins-value) latente (*)
	Achats		Ventes	Classe	Échéance	
GBP	10 495	EUR	12 161	H-N/A (GBP)	31/01/2024	(62)
GBP	443 221	EUR	513 563	H-SI/A (GBP)	31/01/2024	(2 600)
EUR						(2 662)

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

Note 8 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS À TERME SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Mirova Global Green Bond Fund étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
88	EURO-BOBL FUTURE	07/03/2024	EUR	8 980 224	198 000
(8)	EURO-BUND FUTURE	07/03/2024	EUR	819 808	(35 760)
93	EURO-BUXL 30Y BND	07/03/2024	EUR	7 533 465	1 095 540
15	EURO-SCHATZ FUTURE	07/03/2024	EUR	1 519 530	12 525
45	LONG GILT FUTURE	26/03/2024	GBP	5 449 056	362 481
243	US 10 YR NOTE (CBT)	19/03/2024	USD	23 295 451	912 570
917	US 2YR NOTE (CBT)	28/03/2024	USD	166 025 438	710 391
513	US 5YR NOTE (CBT)	28/03/2024	USD	45 975 648	1 055 644
EUR					4 311 391

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 8 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS À TERME SUR INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2023, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
840	EURO-BOBL FUTURE	07/03/2024	EUR	85 720 320	1 563 600
(247)	EURO-BUND FUTURE	07/03/2024	EUR	25 311 572	(980 873)
54	EURO-BUXL 30Y BND	07/03/2024	EUR	4 374 270	458 560
1 359	EURO-SCHATZ FUTURE	07/03/2024	EUR	137 669 418	929 055
				EUR	1 970 342

Au 31 décembre 2023, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
1	EURO-BOBL FUTURE	07/03/2024	EUR	102 048	160
45	EURO-BUND FUTURE	07/03/2024	EUR	4 611 420	201 050
45	EURO-BUXL 30Y BND	07/03/2024	EUR	3 645 225	358 480
151	EURO-SCHATZ FUTURE	07/03/2024	EUR	15 296 602	87 190
				EUR	646 880

Au 31 décembre 2023, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
(40)	EURO-BOBL FUTURE	07/03/2024	EUR	4 081 920	(67 540)
12	EURO-BUND FUTURE	07/03/2024	EUR	1 229 712	44 160
110	EURO-SCHATZ FUTURE	07/03/2024	EUR	11 143 220	67 025
2	US 2YR NOTE (CBT)	28/03/2024	USD	362 106	368
(20)	US 5YR NOTE (CBT)	28/03/2024	USD	1 792 423	(31 897)
				EUR	12 116

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 8 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS À TERME SUR INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2023, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
312	EURO-SCHATZ FUTURE	07/03/2024	EUR	31 606 224	260 520
				EUR	260 520

Note 9 – SWAPS D'INDICE DE DÉFAILLANCE DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2023, le Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund était engagé dans les contrats de Swaps d'indice de défaillance de crédit suivants :

Position	Contrepartie	Indice sous-jacent	Taux	Échéance	Devise	Nominal	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
ACHAT	Bank of America	iTRAXX Europe Crossover S40	5,00 %	20/12/2028	EUR	1 500 000	(119 205)
						EUR	(119 205)

(*) La plus-value (moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Note 10 – GARANTIE

Au 31 décembre 2023, les garanties reçues de contreparties pour des transactions sur dérivés de gré à gré sont les suivantes :

Nom du Fonds	Contrepartie	Devise	Total des garanties reçues	Type de garantie	Description des titres
Mirova Global Sustainable Equity Fund	Crédit Agricole Société Générale	EUR	1 061 000 4 910 000	Liquidités	-
Mirova Global Green Bond Fund	Crédit Agricole	EUR	783 000	Liquidités	-

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 11 – TITRES ET LIQUIDITÉS GAGÉS

Au 31 décembre 2023, les éléments suivants constituent des actifs gagés pour les engagements sur instruments dérivés :

Nom du Fonds	Description des titres	Devise	Quantité	Valeur de marché	Contrepartie	Marge (en EUR)
Mirova Global Sustainable Equity Fund	Ball Corp	EUR	467 544	24 345 386	Caceis	-
	Liquidités		-	2 230 000	Bank of America	
Mirova US Sustainable Equity Fund	Ball Corp	USD	994	57 175	Caceis	-
Mirova Europe Environmental Equity Fund	Liquidités	EUR	-	400 000	BNP Paribas	-
Mirova Global Green Bond Fund	Liquidités	EUR	-	90 000	Natixis	-
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	Forvia SE	EUR	237 000	216 701	Caceis	-
	TenneT Holding BV 0,125 % 09/12/2027 EMTN	EUR	2 300 000	2 173 481	Caceis	-
	Société Du Grand Paris EPIC 1,125 % 25/05/2034 EMTN	EUR	500 000	417 731	Caceis	-

Note 12 – FRAIS DE TRANSACTION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de transaction qui ont été définis comme des frais de courtage et des frais de dépôt ont été imputés aux Fonds en lien avec les achats et ventes de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments dérivés ou autres actifs admissibles (les frais de courtage sur les titres obligataires ou les dérivés sont exclus).

Les frais de courtage sont principalement inclus dans le poste « Portefeuille au coût d'acquisition » dans l'état de l'actif net du rapport, et respectivement dans les postes « Plus-values/(moins-values) nettes latentes » et « Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes » dans l'état des variations de l'actif net.

Les frais de dépôt sont inclus dans le poste « Impôts et charges à payer » dans l'état de l'actif net, et dans le poste « Commissions du dépositaire » dans l'état des variations de l'actif net.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de transaction étaient les suivants :

Fonds	Devise	Montant total des frais de transaction
Mirova Global Sustainable Equity Fund	EUR	1 076 744
Mirova US Sustainable Equity Fund	USD	312
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	EUR	621 329
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	EUR	477 648
Mirova Climate Solutions Equity Fund ⁽¹⁾	EUR	189 431
Mirova Europe Environmental Equity Fund	EUR	1 310 795
Mirova Future of Food Fund	USD	23 642
Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund ⁽¹⁾	EUR	101 972
Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund ⁽¹⁾	EUR	93 928
Mirova Global Green Bond Fund	EUR	203 975
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	EUR	80 438
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	EUR	86 963
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	EUR	26 050
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	EUR	27 616

(1) Voir Note 1.

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 13 – « RULE 144A »

La « Rule 144A » de la Securities and Exchange Commission (SEC) modifie l'obligation de détenir pendant deux ans les titres de placements privés non enregistrés auprès de la SEC. La Rule 144A permet aux investisseurs institutionnels qualifiés de négocier entre eux les obligations et actions de placements privés. Les valeurs mobilières couvertes par la Rule 144A sont souvent appelées « restricted securities » (titres soumis à des restrictions).

Note 14 – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes suivants ont été déclarés pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Compartiment	Classe d'actions	Date de détachement	Devise de la classe d'actions	Dividende par action (devise de la classe d'actions)
Mirova Global Sustainable Equity Fund	H-SI/D NPF (CHF)	17 janvier 2023	CHF	0,610
Mirova Global Sustainable Equity Fund	H-SI/D NPF (CHF)	17 janvier 2023	CHF	0,740
Mirova Global Sustainable Equity Fund	I/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,730
Mirova Global Sustainable Equity Fund	M/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	973,280
Mirova Global Sustainable Equity Fund	M1/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	277,780
Mirova Global Sustainable Equity Fund	N/D NPF (USD)	17 janvier 2023	USD	0,280
Mirova Global Sustainable Equity Fund	SI/D NPF (CHF)	17 janvier 2023	CHF	0,700
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	I/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	7,970
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	M/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	1 558,230
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	R/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	3,530
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	RE/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,340
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	M/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	306,230
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	R/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	1,240
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	RE/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,250
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	SI/D NPF (EUR)	17 janvier 2023	EUR	2,000
Mirova Europe Environmental Equity Fund	I/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	185,900
Mirova Europe Environmental Equity Fund	M/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	1 183,610
Mirova Europe Environmental Equity Fund	M1/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	1,340
Mirova Europe Environmental Equity Fund	R/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,060
Mirova Europe Environmental Equity Fund	SI/D NPF (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,930
Mirova Future of Food Fund	J-F/D (GBP)	17 janvier 2023	GBP	0,020
Mirova Future of Food Fund	J-N1R/D (GBP)	17 janvier 2023	GBP	0,050
Mirova Future of Food Fund	J-SI/D (GBP)	17 janvier 2023	GBP	0,060
Mirova Global Green Bond Fund	H-N/D (CHF)	17 janvier 2023	CHF	0,220
Mirova Global Green Bond Fund	H-N/D (CHF)	20 avril 2023	CHF	0,240
Mirova Global Green Bond Fund	H-N/D (CHF)	19 juillet 2023	CHF	0,300
Mirova Global Green Bond Fund	H-N/D (CHF)	18 octobre 2023	CHF	0,320
Mirova Global Green Bond Fund	H-N/D (USD)	18 octobre 2023	USD	0,290
Mirova Global Green Bond Fund	H-SI/D (GBP)	17 janvier 2023	GBP	0,350
Mirova Global Green Bond Fund	H-SI/D (GBP)	20 avril 2023	GBP	0,380
Mirova Global Green Bond Fund	H-SI/D (GBP)	19 juillet 2023	GBP	0,460
Mirova Global Green Bond Fund	H-SI/D (GBP)	18 octobre 2023	GBP	0,490
Mirova Global Green Bond Fund	I/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,980
Mirova Global Green Bond Fund	I/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	1,100
Mirova Global Green Bond Fund	I/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	1,370
Mirova Global Green Bond Fund	I/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	1,440
Mirova Global Green Bond Fund	N/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,230
Mirova Global Green Bond Fund	N/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,260
Mirova Global Green Bond Fund	N/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,340
Mirova Global Green Bond Fund	N/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,360
Mirova Global Green Bond Fund	R/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,170
Mirova Global Green Bond Fund	R/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,200
Mirova Global Green Bond Fund	R/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,270
Mirova Global Green Bond Fund	R/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,290
Mirova Global Green Bond Fund	SI/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,280
Mirova Global Green Bond Fund	SI/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,320
Mirova Global Green Bond Fund	SI/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,380
Mirova Global Green Bond Fund	SI/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,400
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	I/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,190
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	I/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,240
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	I/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,320

Mirova Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 31 décembre 2023 (suite)

Note 14 – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Date de détachement	Devise de la classe d'actions	Dividende par action (devise de la classe d'actions)
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	I/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,390
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	M/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	140,210
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	M/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	163,720
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	M/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	211,400
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	M/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	248,780
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	N/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,180
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	N/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,230
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	N/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,320
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	N/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,400
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	R/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,100
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	R/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,150
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	R/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,240
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	R/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,310
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	RE/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	1,440
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	RE/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,050
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	RE/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,120
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	RE/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,250
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	I/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,220
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	I/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,290
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	I/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,400
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	I/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,440
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	N/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,200
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	N/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,280
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	N/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,380
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	N/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,430
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	R/D (EUR)	17 janvier 2023	EUR	0,130
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	R/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,210
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	R/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,310
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	R/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,370
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	RE/D (EUR)	20 avril 2023	EUR	0,170
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	RE/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,180
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	RE/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,230
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	EI/D NPF (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,080
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	EI/D NPF (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,940

Note 15 – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Un nouveau prospectus est entré en vigueur en décembre 2023. Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S. C. A. a remplacé CACEIS Bank en tant que Dépositaire, Agent administratif, Agent payeur, Agent de cotation, Agent domiciliataire et mandataire et Agent de registre et de transfert à compter du 4 décembre 2023.

Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund (le « Compartiment absorbé ») a été fusionné hors de la SICAV. Le Compartiment absorbé a fusionné avec le Mirova Climate Solutions Equity Fund (le « Compartiment absorbant ») le 6 septembre 2023.

Il n'y a aucun autre événement postérieur au bilan à déclarer au 31 décembre 2023.

Note 16 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU BILAN

Il n'y a aucun événement postérieur au bilan à déclarer au 31 décembre 2023.

Note 17 - RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Des informations relatives à l'Article 11(2) du Règlement (UE) 2019/2088 pour les compartiments relevant des Articles 8 et 9 sur l'investissement durable sont disponibles dans la section Informations supplémentaires (non auditées), Annexe III « Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » des présents états financiers.

Annexe I

Informations supplémentaires (non auditées)

Déclaration des rémunérations pour le rapport annuel de Mirova Funds
--

Politique de rémunération

La Politique de rémunération de Mirova est établie conformément à la Directive AIFM 2011/61/UE, à la Directive OPCVM 5 2014/91/UE, à la Directive MiFID II 2014/65/UE, au Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088/UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, à la position AMF (Autorité des marchés financiers) n° 2013-11 « Politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs », ainsi qu'aux textes de référence du Code monétaire et financier et de la Financial Markets Authority.

1 Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de Mirova. En tant qu'outil de mobilisation et d'engagement des employés, elle garantit la compétitivité et l'attractivité à la lumière des pratiques du marché et dans le cadre d'une stricte conformité avec les principaux équilibres financiers et réglementations financières.

La politique de rémunération de Mirova, qui s'applique à tous les employés, intègre l'alignement des intérêts des employés avec ceux des investisseurs dans ses principes fondamentaux :

- elle est cohérente, favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risques qui serait incompatible avec les profils de risque, les réglementations ou les documents constituant les produits gérés ;
- elle est conforme à la stratégie commerciale, aux objectifs, valeurs et intérêts de la société de gestion, des produits qu'elle gère et des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération comprend toutes les composantes de la rémunération, c'est-à-dire la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe récompense les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité, en tenant compte des conditions du marché.

La rémunération variable est basée sur l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et par référence à la performance individuelle. Elle prend en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur une base annuelle ou pluriannuelle.

L'évaluation objective et transparente des performances annuelles et pluriannuelles sur la base d'objectifs prédéfinis est la condition préalable à la mise en œuvre de la politique de rémunération de Mirova. Cette approche garantit un traitement juste et individualisé des employés. Cette évaluation est partagée entre l'employé et son responsable au cours de l'évaluation annuelle des performances.

La contribution et le niveau de performance de chaque employé sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité au sein de la société de gestion.

Enfin, les critères minimaux spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, à savoir les questions sociales, environnementales et de gouvernance, doivent être définis pour tous les employés des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, tous les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en adéquation avec les objectifs stratégiques de Mirova.

2 Composantes de la rémunération

Sous l'égide du service des ressources humaines, la politique de rémunération garantit le maintien d'une proportion équilibrée entre les composantes fixe et variable. La réévaluation de la rémunération fixe et l'attribution d'une rémunération variable sont étudiées une fois par an dans le cadre de la campagne de promotion de carrière.

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Déclaration des rémunérations pour le rapport annuel de Mirova Funds

Politique de rémunération (suite)

2 Composantes de la rémunération (suite)

a. Rémunération fixe

La rémunération fixe rétribue les compétences et l'expertise attendues dans une fonction.

Son positionnement est étudié périodiquement pour assurer qu'elle est conforme aux pratiques locales et professionnelles du marché.

Son niveau est révisé une fois par an dans le cadre de la revue annuelle de la rémunération. En dehors de cette période, les augmentations ne sont accordées qu'en cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle.

b. Rémunération variable

Les packages de rémunération variable sont définis en fonction des résultats annuels de Mirova, mais également sur la base de facteurs qualitatifs, tels que les pratiques des sociétés concurrentes, les conditions générales du marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui peuvent avoir temporairement affecté la performance de l'activité.

Une rémunération variable peut être attribuée, le cas échéant, au titre de performances annuelles, collectives et/ou individuelles.

La rémunération variable collective de Mirova se compose d'un système d'intéressement et de partage des bénéfices combiné à un Plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un Plan d'épargne-retraite collectif (PERCOL). Dans le cadre de ces plans, les employés peuvent bénéficier d'un système d'abondement. Ces rémunérations variables collectives n'ont pas d'effet incitatif sur la gestion des risques de Mirova et/ou des produits gérés, et ne relèvent pas du champ d'application des directives AIFM ou OPCVM V.

Suivant les packages de rémunération variable globale, la rémunération variable individuelle est attribuée dans le cadre de la revue annuelle de la rémunération de manière discrétionnaire et objective, en lien avec l'évaluation de la performance individuelle et la manière dont celle-ci a été atteinte.

Le personnel identifié est soumis aux obligations spécifiques inhérentes aux règles de risque et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une réduction partielle ou totale de la rémunération variable individuelle attribuée.

Pour le personnel non réglementé, la rémunération est entièrement versée en liquidités, elle est allouée de manière discrétionnaire et varie d'une année à l'autre en fonction de l'évaluation des critères de performance. La rémunération variable attribuée aux employés est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes au cours de l'année considérée.

En cas de perte ou de baisse significative de ses bénéfices, Mirova peut également décider de réduire ou même d'annuler entièrement l'enveloppe allouée à la rémunération variable individuelle, ainsi que, si nécessaire, les échéances en cours d'acquisition pour la rémunération variable déjà attribuée et différée.

De même, si un risque majeur en matière de durabilité est réalisé, à savoir la survenance d'un événement ou d'une situation d'ordre environnemental, social ou de gouvernance qui aurait un impact négatif significatif et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe allouée à la rémunération variable individuelle, ainsi que, si nécessaire, les échéances en cours d'acquisition de la rémunération variable déjà attribuée et différée, peuvent être réduites ou annulées.

La rémunération variable ne fait l'objet d'aucune garantie contractuelle.

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Déclaration des rémunérations pour le rapport annuel de Mirova Funds

Politique de rémunération (suite)

2 Composantes de la rémunération (suite)

c. Programme de rétention des employés clés

Mirova souhaite être en mesure de garantir à ses investisseurs la stabilité de ses employés clés par le biais d'un système de rétention intégré à la politique de rémunération, permettant d'allouer un montant supplémentaire de rémunération variable sous forme de liquidités indexées sur la performance d'un ensemble de produits gérés par Mirova et acquises en versements égaux sur une période d'au moins trois ans. Les employés sont ainsi associés à l'évolution des résultats, sous réserve de leur présence au sein de la société. Les montants sont alloués en fonction de l'évaluation des performances et de l'engagement professionnel individuel sur une année donnée. L'enveloppe allouée au système de rétention est contenue dans le budget global affecté à la rémunération variable.

d. Intéressement différé

L'intéressement différé matérialise la fidélité et l'alignement des intérêts des investisseurs et des employés concernés par le biais d'un paiement différé. Pour les employés concernés, cela consiste en l'acquisition d'actions du fonds à travers laquelle ils prennent un risque financier personnel minimum par rapport à la taille du fonds. La rémunération des actions acquises est ensuite subordonnée à l'obtention de plus-values et à un rendement positif minimum sur les actions ordinaires des investisseurs du fonds. Il est réservé aux employés qui composent l'équipe d'investissement des activités de fonds d'infrastructure.

3 Évaluation des performances collectives et individuelles

La contribution et le niveau de performance des employés sont évalués au regard de leurs fonctions, de leurs missions et de leur niveau de responsabilité au sein de l'entreprise. Il existe plusieurs catégories de personnel distinctes, à savoir :

- le Comité exécutif, qui est évalué sur sa contribution à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de la société, ainsi que sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et services et les résultats financiers. Les performances sont évaluées chaque année ;
- les fonctions de support et de développement commercial, qui sont évaluées sur leur capacité à atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés pour les fonctions de développement commercial. Ces objectifs quantitatifs sont définis et communiqués au début de chaque année ;
- les fonctions de contrôle, dont l'évaluation est basée sur l'évaluation de critères qualitatifs définis chaque année, afin de ne pas compromettre leur indépendance ou créer des conflits d'intérêts ;
- les fonctions de gestion sont évaluées diversement, selon le type de portefeuille géré. Les critères quantitatifs appliqués reflètent l'évolution de la performance de gestion recherchée par les investisseurs, mais ne permettent pas une prise de risque excessive susceptible d'affecter le profil de risque et/ou les produits gérés de Mirova.

4 Adaptation du système applicable au personnel réglementé

a. Identification du personnel réglementé

Conformément aux dispositions réglementaires, en début d'année, le DRH et le RCCI identifient et formalisent la liste du personnel « réglementé », correspondant aux employés dont les décisions individuelles peuvent avoir un impact significatif sur le profil de risque et/ou les produits gérés de Mirova. Les membres du Comité exécutif, les fonctions de direction des activités de support, les fonctions de gestion de la surveillance (risques, conformité et contrôle), le personnel responsable de la gestion de portefeuille, les autres preneurs de risques, ainsi que les employés dont la rémunération globale les place dans la même tranche que la direction générale et les preneurs de risques, sont systématiquement inclus dans ce personnel.

L'identification des fonctions de gestion et de risques incluses dans le champ d'application des fonctions réglementées est effectuée chaque année par le DRH et le RCCI (Responsable de la conformité, du contrôle interne et des risques) sur la base de la cartographie des processus de gestion. La direction valide le champ d'application de l'ensemble du personnel réglementé.

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Déclaration des rémunérations pour le rapport annuel de Mirova Funds
--

Politique de rémunération (suite)

4 Adaptation du système applicable au personnel réglementé (suite)

b. Système applicable à la rémunération variable attribuée au personnel réglementé

La rémunération variable et, le cas échéant, le programme de fidélisation du personnel réglementé sont alloués à l'échelle mondiale, la moitié en liquidités et l'autre moitié en tant qu'instruments financiers équivalents. Pour la rémunération variable la plus faible, en dessous d'un seuil annuel défini, la part différée ne s'applique pas. La liste des employés concernés est validée par le RCCI, à savoir le Directeur de la conformité, du contrôle interne et des risques. Pour les salaires les plus élevés de Mirova, la part différée sous la forme d'un instrument financier équivalent peut atteindre 60 %.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, augmente avec le montant de la rémunération variable allouée et peut atteindre 60 % pour la rémunération la plus élevée chez Mirova.

Les seuils de déclenchement de la rémunération variable différée sont susceptibles de changer en fonction des réglementations ou des modifications apportées aux politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de Mirova et du Comité de rémunération de Natixis.

En outre, un minimum de 50 % de la rémunération variable est versé en instruments financiers, sous forme de liquidités indexées sur la performance d'un ensemble de produits gérés par Mirova.

L'acquisition de la partie différée de la rémunération variable est soumise à des conditions de présence, aux performances financières de la société de gestion, à la performance relative des produits gérés par rapport aux indices de référence du marché et à l'absence de tout comportement inhabituel susceptible d'avoir un impact sur le niveau de risque de Mirova et/ou sur les produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en termes de conformité aux règles de risque et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Enfin, elle peut devoir être restituée en tout ou partie, afin d'assurer un ajustement ultérieur des risques.

Il est interdit aux employés bénéficiant d'une rémunération variable différée d'utiliser des stratégies de couverture ou d'assurance individuelles pendant toute la période d'acquisition.

Les conditions générales de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent d'instrument financier sont détaillées dans le Plan d'intéressement à long terme (LTIP) de Mirova.

c. Système de contrôle

À la fin de chaque campagne de promotion et avant l'attribution de la rémunération variable, le DRH formalise une revue de l'adéquation et de l'efficacité de la politique de rémunération pour le personnel réglementé (liste des noms, montants alloués, répartition entre paiements immédiats et différés, liquidités et instruments financiers équivalents). Il est approuvé par le Comité exécutif et Natixis Investment Managers.

Les principes généraux et spécifiques, les procédures de candidature et les données récapitulatives quantitatives de la politique de rémunération, y compris le personnel réglementé, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle pour les administrateurs, sont transmis chaque année au Conseil d'administration de Mirova. Dans le cadre des campagnes de promotion, les propositions individuelles sont validées par la direction des ressources humaines et la Direction exécutive de Mirova, puis successivement par les organismes de validation de la rémunération de Natixis Investment Managers AM et Natixis. La rémunération du PDG est déterminée par la Direction exécutive de Natixis Investment Managers et de Natixis et est présentée au Comité de nomination et de rémunération de Natixis.

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Déclaration des rémunérations pour le rapport annuel de Mirova Funds
--

Politique de rémunération (suite)

Rémunération versée au cours du dernier exercice

Le montant total de la rémunération versée par la Société de gestion à son personnel identifié comme « Preneurs de risques significatifs » au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est le suivant :

Rémunération fixe	€ 1 081 406
Rémunération variable	€ 1 617 131
Total	€ 2 698 537
Nombre de bénéficiaires :	14

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération pour le Rapport annuel de Natixis Investment Managers International (NIMI)
--

Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de Natixis Investment Managers International (« NIMI ») se compose de principes généraux applicables à tous les employés (voir point I), de principes spécifiques applicables aux employés identifiés par les directives AIFM et OPCVM V (voir point II) et d'un mécanisme de gouvernance applicable à tous les employés (voir point III).

Il est conforme au cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et est établi conformément aux dispositions relatives à la rémunération stipulées dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et les positions de l'Autorité des marchés financiers française (AMF) qui en résultent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code monétaire et financier français par l'ordonnance n° 2013-676 du 27 juillet 2013 (Directive AIFM) ;
- Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, transposée dans le Code monétaire et financier français par l'ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 (Directive OPCVM V) ;
- Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code monétaire et financier par l'ordonnance n° 2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (directive MiFID II) ;
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est un aspect stratégique de la politique de NIMI. En tant qu'outil permettant de renforcer la motivation et l'engagement des collaborateurs, elle vise à être compétitive et attractive au regard des pratiques du secteur, tout en respectant pleinement les indicateurs financiers clés et les réglementations.

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace des risques, et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, les réglementations ou les documents constitutifs des produits gérés ;
- elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère, ainsi qu'à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à prévenir les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération couvre l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe récompense les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur une base annuelle ou pluriannuelle.

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération pour le rapport annuel de Natixis Investment Managers International (NIMI)
--

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-1. Définition de la performance

Pour appliquer la politique de rémunération de NIMI, il est indispensable d'évaluer de manière objective et transparente les performances annuelles et pluriannuelles sur la base d'objectifs prédéfinis. Cela permet d'assurer un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce contexte, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de gestion est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme de distribution internationale et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de gestion est également évalué sur sa capacité à étendre la performance des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution et, plus généralement, sur le développement du modèle multi-boutique du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée en fonction du risque dans son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance est évaluée annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats financiers et des activités supervisées de NIMI, ainsi qu'à une contribution à la performance globale de Natixis IM. La performance est également évaluée à travers la réalisation d'objectifs qualitatifs, tels que la qualité de la gestion et/ou la responsabilité/contribution à des projets transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à soutenir de manière proactive les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est évaluée annuellement à travers la réalisation d'objectifs qualitatifs, tels que la qualité des activités récurrentes et/ou le degré de participation à des projets transversaux ou à des plans stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI, ceux de la plateforme de distribution internationale et, le cas échéant, ceux de Dynamic Solutions.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement, tels que la participation à des projets transversaux ou à des plans stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin d'éviter de compromettre leur indépendance ou de créer des conflits d'intérêts avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif relatif à la génération de valeur par l'allocation, complété par des critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète la volonté d'atteindre le niveau de performance de gestion recherché par les investisseurs sans toutefois entraîner une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie conformément à l'horizon de performance ajustée au risque des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, c'est-à-dire les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, doivent être définis pour l'ensemble des collaborateurs au sein de l'équipe de gestion.

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération pour le rapport annuel de Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-1. Définition de la performance (suite)

- Pour évaluer la performance des fonctions de gestion de la dette privée des actifs réels, deux critères (l'un quantitatif, l'autre qualitatif) sont appliqués. Leur bonne réalisation signifie que les fonds et les stratégies gérés par l'équipe servent à la fois les intérêts de la société de gestion et ceux des clients investisseurs. Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant des fonds levés auprès des investisseurs et reflète l'implication de chaque gestionnaire dans le développement des actifs sous gestion, qui génèrent des revenus pour l'activité commerciale. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients ont été effectués selon la stricte application des critères d'investissement définis avec eux. Il vise également à s'assurer que le gestionnaire a procédé à une analyse exhaustive et anticipée des facteurs de risque attendus lors de l'investissement et sur l'ensemble de la période de détention. Si un facteur de risque survient, la pertinence des mesures correctives, qui doivent être mises en œuvre avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur, sera prise en compte. En d'autres termes, ce critère ne pénalise pas le gestionnaire pour l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit étant en effet inhérent à cette activité). Il vise à assurer aux clients qu'une analyse exhaustive des risques et de leurs facteurs d'atténuation a été effectuée par ab initio, suivie d'un processus de contrôle mené pendant la durée de la période de détention. Cela permet de mettre en œuvre une réponse réfléchie et efficace en cas d'événement de crédit afin de neutraliser ou de limiter l'impact pour les investisseurs.
- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs sont basés sur les entrées de fonds brutes, les entrées de fonds nettes, le chiffre d'affaires, la rentabilité des actifs sous gestion et leur évolution. Les critères qualitatifs comprennent la diversification et le développement de l'activité (nouveaux clients, nouvelles sociétés affiliées, nouvelles expertises, etc.) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance incorpore des critères qualitatifs pour toutes les catégories de personnel.

Ces critères qualitatifs comprennent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes de NIMI en matière de gestion des risques et de conformité.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients, y compris le niveau d'expertise et de conseil fourni, l'amélioration de la fiabilité d'un processus, la participation à un projet transversal, la participation au développement d'une nouvelle expertise, la contribution au développement de l'efficacité opérationnelle ou tout autre aspect défini par les objectifs stratégiques fixés par NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, tous les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, conformément aux objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe récompense les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus d'un employé dans l'exercice de ses fonctions.

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération pour le rapport annuel de Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-2. Composantes de la rémunération (suite)

I-2.1. Rémunération fixe (suite)

Le positionnement de la rémunération fixe est revu périodiquement pour assurer sa cohérence par rapport aux pratiques du marché (géographiques et professionnelles).

Les salaires fixes sont revus une fois par an dans le cadre de la révision annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les promotions, les mobilités internes ou les changements exceptionnels de situation individuelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme de distribution internationale et de Dynamic Solutions, mais également en fonction d'éléments qualitatifs, tels que les pratiques des sociétés concurrentes, les conditions générales de marché applicables au moment où les résultats ont été obtenus et tout facteur ayant pu influencer temporairement la performance de la branche d'activité.

La rémunération variable, lorsqu'elle est attribuée, est versée pour récompenser une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective. La rémunération variable collective de NIMI est constituée de programmes d'intéressement et de participation obligatoires et facultatifs, associés à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) de la société. Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Cette rémunération variable collective n'a aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entre pas dans le champ d'application des directives GFIA ou OPCVM V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunération variable, les rémunérations variables individuelles sont attribuées dans le cadre de la révision annuelle des rémunérations de manière objective et discrétionnaire au regard de l'évaluation des performances individuelles et de la manière dont les performances sont réalisées. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes au cours de l'année considérée (voir I-1. ci-dessus).

Les collaborateurs identifiés sont soumis à des obligations spécifiques en termes de respect des règles relatives aux risques et à la conformité. Un manquement à ces obligations peut entraîner la réduction partielle ou la suppression de la rémunération variable individuelle attribuée.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire ou d'annuler entièrement le montant alloué aux rémunérations variables individuelles, ainsi que les versements différés des rémunérations variables précédemment attribuées et en cours d'acquisition.

De même, si un risque majeur lié à la durabilité se matérialise, c'est-à-dire qu'il se produit un événement ou une situation ESG qui aurait une incidence négative importante et durable sur la valeur des fonds/produits sous gestion, l'enveloppe allouée aux rémunérations variables individuelles peut être réduite, voire annulée, ainsi que

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération pour le rapport annuel de Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-2. Composantes de la rémunération (suite)

I-2.2. Rémunération variable (suite)

les échéances en cours d'acquisition et liées aux rémunérations variables déjà attribuées et différées, le cas échéant.

Aucune garantie contractuelle n'existe en matière de rémunération variable, à l'exception occasionnelle de rémunérations variables accordées pour une première année de travail dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail sont définis conformément aux dispositions légales (indemnités légales et contractuelles) et à la performance du bénéficiaire, de son domaine d'activité et de la performance de l'ensemble de la société de gestion sur la période. Ils sont conçus pour éviter de récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré à ses politiques de rémunération.

Au-delà d'un certain seuil variable, ce dispositif conduit à attribuer une partie de la rémunération variable sous la forme d'un versement en numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de Natixis IM mesurée par son résultat avant impôt (EBT), constatée chaque année sur une période minimale de trois ans. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales pendant une période d'au moins trois ans et permet d'associer les collaborateurs à la performance de Natixis IM. Le taux de rémunération variable différée est calculé en appliquant un tableau de rémunération différée.

Ce dispositif repose sur le respect par le collaborateur de conditions relatives au maintien de son emploi et à l'absence de comportement incompatible avec les normes de la société susceptibles d'avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Équilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique entièrement flexible puisse être exercée en ce qui concerne les composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. Toutes les situations individuelles pour lesquelles la rémunération variable représente plus de 100 % de la rémunération fixe et qui peuvent être expliquées par les pratiques du marché et/ou un niveau exceptionnel de responsabilité, de performance et de comportement sont documentées par le service des ressources humaines dans le cadre de la révision annuelle des rémunérations.

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération pour le rapport annuel de Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

II- MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF APPLICABLE AUX COLLABORATEURS IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE GFIA ET/OU OPCVM V

II-1. Collaborateurs identifiés

Conformément aux dispositions réglementaires, les collaborateurs identifiés de NIMI comprennent les catégories de collaborateurs, notamment les cadres dirigeants, les preneurs de risques et ceux exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout collaborateur qui, sur la base de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que les cadres dirigeants et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau global de rémunération.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable aux collaborateurs identifiés sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et FIA).

Les catégories de collaborateurs sont les suivantes :

- Membres de l'organe de direction
- Membres du personnel responsable de la gestion de portefeuille
- Responsables des fonctions de contrôle (risque, conformité et contrôle interne)
- Responsables d'activités de support ou administratives
- Autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Chaque année, préalablement à la révision annuelle des rémunérations, le service des ressources humaines élabore et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre des collaborateurs identifiés de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Les noms de tous les collaborateurs identifiés sont ensuite validés par la Direction générale de NIMI et transmis pour approbation au Conseil d'administration dans le cadre de sa fonction de supervision, avant d'être fournis au Comité de rémunération de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par le service des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont également informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées aux collaborateurs identifiés

Conformément à la réglementation et afin d'assurer un alignement entre les collaborateurs, les investisseurs et la société de gestion, dès lors que la rémunération variable des collaborateurs identifiés dépasse un certain seuil, elle est en partie différée et en partie attribuée sous la forme d'un instrument financier acquis sur une période d'au moins trois ans, acquis au prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur trois ans, augmente avec le montant de la rémunération variable attribuée et peut atteindre 60 % pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 000 € de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 000 € et 499 000 € : 50 % de différé au premier euro

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération pour le rapport annuel de Natixis Investment Managers International (NIMI)
--

Politique de rémunération (suite)

II- MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF APPLICABLE AUX COLLABORATEURS IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE GFIA ET/OU OPCVM V (suite)

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées aux collaborateurs identifiés (suite)

- À partir de 500 000 € : 60 % de différé au premier euro

Les seuils de déclenchement de la rémunération variable différée sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la réglementation ou de l'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils sont soumis à l'approbation du Comité de gestion de NIMI et du Comité de rémunération de Natixis.

Un minimum de 50 % de la rémunération variable est également attribué en instruments financiers ayant la forme de paiements en espèces indexés :

- pour les équipes directement impliquées dans la gestion de portefeuille, à l'exception de celles qui gèrent la dette privée d'actifs réels, sur la base de la performance d'une sélection de produits gérés par NIMI ;
- pour les équipes qui ne sont pas directement impliquées dans la gestion de portefeuille et les équipes gérant la dette privée d'actifs réels, sur la base de l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son résultat avant impôt (EBT), constatée chaque année sur une période minimale de trois ans.

L'acquisition de la partie différée de la rémunération variable est soumise au respect par le collaborateur de certaines conditions relatives au maintien de son emploi et à la performance financière consolidée de Natixis IM, ainsi qu'à l'absence de comportement incompatible avec les normes de la société susceptibles d'avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en termes de respect des règles relatives aux risques et à la conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut également faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques ex post.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Plans d'intéressement à long terme (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont élaborés et officiellement documentés par le service des ressources humaines de NIMI conformément à la politique applicable au sein de la plateforme de distribution mondiale.

Le service des contrôles permanents et le service des risques de NIMI jouent un rôle actif dans le développement, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Ils sont ainsi impliqués dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion afin de promouvoir le développement d'une gestion efficace des risques. À ce titre, ils participent à la détermination du périmètre des collaborateurs identifiés. Ils sont également chargés d'évaluer l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est approuvée par le Conseil d'administration de NIMI dans le cadre de sa fonction de supervision.

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération pour le rapport annuel de Natixis Investment Managers International (NIMI)
--

Politique de rémunération (suite)

III- GOUVERNANCE (suite)

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et les données chiffrées de la politique de rémunération, y compris le détail des collaborateurs identifiés et les niveaux de rémunération les plus élevés, sont approuvés successivement et en détail par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération qui regroupe l'ensemble des fonctions de distribution, de support et de contrôle du groupe Natixis IM et intègre en particulier NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et de Natixis IM. Il soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité de rémunération de Natixis.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe Natixis, est sous la responsabilité du Comité de rémunération de Natixis.

Le Comité de rémunération de NATIXIS a été établi et agit conformément à la réglementation⁽¹⁾ :

⁽¹⁾ pour plus de détails sur la composition et le rôle du Comité de rémunération de Natixis, voir le document de référence de la société.

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, à l'instar de son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion ;
 - assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion ;
 - attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations applicables, ainsi que les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant le détail des collaborateurs identifiés et des niveaux de rémunération les plus élevés, sont soumis au Comité de rémunération de Natixis pour une revue finale, avant d'être approuvés par son Conseil d'administration dans son rôle de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est fixée par la Direction générale de Natixis IM et Natixis, puis présentée au Comité de rémunération de Natixis.

Les rémunérations des directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont examinées, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les directeurs des risques et de la conformité de Natixis IM. Elles sont ensuite soumises au Comité de rémunération de Natixis.

En résumé, l'ensemble des rôles dévolus aux comités de rémunération et prévus par les textes réglementaires sont, en pratique, remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité de rémunération de Natixis.

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération pour le rapport annuel de Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

III- GOUVERNANCE (suite)

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par le service de l'audit interne de Natixis IM.

Lorsque NIMI délègue la gestion financière de l'un des portefeuilles qu'elle gère à une autre société de gestion, elle s'assure que cette société délégataire respecte les réglementations en vigueur.

Rémunération versée au cours du dernier exercice

La rémunération fixe comprend le salaire de base réel de 2023 versé aux collaborateurs. La rémunération variable comprend les primes en espèces et les primes d'intéressement à long terme pour 2023, ainsi que la valeur d'octroi des primes d'intéressement à long terme en cours.

La rémunération totale du personnel impliqué dans les activités du FIA est la suivante :

Rémunération fixe*	€ 1 265 488
Rémunération variable	€ 2 227 231
Total	€ 3 492 719
Nombre de bénéficiaires :	9

Aux fins de la présente publication d'informations, la rémunération totale a été répartie sur la base des actifs sous gestion des Fonds Mirova par rapport au total des actifs sous gestion des FIA (ou des fonds) gérés par NIMI.

En outre, le montant total de la rémunération se décompose comme suit :

Direction générale*	€ 1 296 097
Autres membres ayant un impact important sur le profil de risque du FIA	€ 1 402 440
Rémunération totale	€ 2 671 537
Nombre de bénéficiaires :	10

*La direction générale comprend :
De Poncharra, Florian
Horsfall, Patricia
Lanne, Christophe
Mouraret, Marine

Annexe II

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Le Règlement sur les opérations de financement sur titres introduit des exigences de déclaration relatives aux opérations de financement de titres (« OFT ») et aux swaps de taux de rendement total (ou Total Return Rate Swaps).

Une Opération de financement sur titres (OFT) est définie comme suit par l'article 3 (11) de ce Règlement :

- contrat de rachat/mise en pension
- opération de prêt ou d'emprunt de titres ou de matières premières
- transaction d'achat-revente ou une transaction de vente-rachat
- opération de prêt avec appel de marge

Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas de titres détenus en tant qu'instruments entrant dans le champ d'application du Règlement sur les opérations de financement sur titres.

Les informations visées à l'Article 11(2) du Règlement (UE) 2019/2088 pour les compartiments classés comme relevant des Articles 8 et 9 sur l'investissement durable sont disponibles dans la section Informations supplémentaires non auditées SFDR (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Méthode de calcul de l'exposition globale

Les compartiments suivants utilisent l'approche par les engagements afin de surveiller et de mesurer l'exposition globale au risque de marché :

- Mirova Global Sustainable Equity Fund
- Mirova US Sustainable Equity Fund
- Mirova Europe Sustainable Equity Fund
- Mirova Euro Sustainable Equity Fund
- Mirova Climate Solutions Equity Fund (anciennement Mirova Global Environmental Equity Fund)
- Mirova Europe Environmental Equity Fund
- Mirova Future of Food Fund
- Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund (anciennement Mirova Leaders Equity Fund)
- Mirova Global Green Bond Fund
- Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund
- Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund
- Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund
- Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Annexe III

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Les informations visées à l'Article 11(2) du Règlement (UE) 2019/2088 pour les compartiments relevant des Articles 8 et 9 concernant l'investissement durable sont disponibles dans la présente section Informations supplémentaires non auditées de la section relative au Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493 00YFL5N62BEI1F 89

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 36,09 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 61,05 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'allouer le capital vers des sociétés qui contribuent positivement, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies.

Les objectifs d'investissement durable (SI) du fonds étaient les suivants : 90 % dans des investissements durables (ID), avec un objectif de 25 % dans des investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 25 % dans des investissements durables sur le plan social (IDS).

Le pourcentage d'investissements non durables devrait à tout moment correspondre à la pondération des liquidités et quasi-liquidités (« liquidités ») du Fonds. Étant donné que le niveau de liquidités du Fonds en pourcentage de l'actif total était plus élevé à la fin de l'année 2023 qu'à la fin de l'année 2022, le pourcentage d'ID était inférieur en pourcentage du total des actifs fin 2023 par rapport à fin 2022. La variation du pourcentage des liquidités peut également expliquer en partie les variations des pourcentages d'IDE et d'IDS. Les variations des pourcentages d'IDE et d'IDS peuvent également résulter des opérations de portefeuille (positions dans des sociétés ajoutées, vendues, renforcées ou réduites au cours de la période) et/ou de la performance des actions individuelles au cours de la période, ce qui entraîne une augmentation ou une diminution des pondérations du Fonds.

L'alignement sur la taxinomie de l'UE a été légèrement plus élevé par rapport à l'année précédente en raison des facteurs susmentionnés. Plus précisément, l'ajout d'Enphase Energy, dont les activités sont alignées à 100 % sur la taxinomie de l'UE, ainsi que Waste Management, au portefeuille en 2023, a partiellement contribué à la légère augmentation de l'alignement sur la taxinomie d'une année sur l'autre.

97,15 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 8,24 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indice de Référence : MSCI WORLD INDEX NTR €. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Du fait que le Fonds n'investisse que dans des actifs qui répondent aux critères d'inclusion dans l'univers d'investissement du Fonds et qui sont évalués comme ayant un impact positif (à savoir qu'ils ont une incidence élevée, modérée ou faible d'après la méthodologie d'opinion du Gestionnaire financier en matière de durabilité), le Fonds a atteint l'objectif d'allouer du capital à des sociétés qui contribuent positivement par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs Objectifs de développement durable des Nations unies (100 % des participations en actions).

- En ce qui concerne la contribution aux différents thèmes des ODD, il s'agit d'un produit de l'approche de sélection de titres ascendante plus large. En raison d'un suivi plus granulaire de cette incidence à partir de 2023, en particulier sur l'incidence positive des pratiques avancées des sociétés, le Fonds affiche une exposition robuste à l'incidence sur le pilier de la diversité et de l'inclusion en particulier par rapport à l'année précédente, car de nombreuses sociétés qui sont détenues dans le portefeuille affichent des pratiques exemplaires en matière de diversité et d'inclusion.
- Le Fonds vise également à représenter une économie qui devrait entraîner une hausse de la température mondiale ne dépassant pas 2 degrés Celsius au cours de ce siècle. Le Fonds a maintenu cet alignement au cours de la période, sans appliquer de changement important par rapport à la période précédente.
- La conséquence naturelle de cette approche est une incidence sur le développement durable et un scénario d'augmentation de la température globale bien meilleurs que ceux de l'indice de référence

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies. Les données sont évaluées en interne par les analyses de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

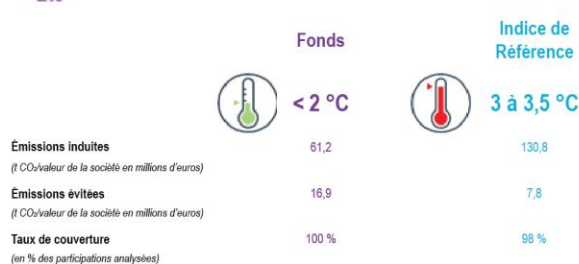
CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

Thèmes des ODD		Fonds	Indice de Référence	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers		Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/ . Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.
Environnement	CLIMAT Limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C	38 %	24 %	13	14	
	BIODIVERSITÉ Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme	30 %	12 %	14	15	
	ÉCONOMIE CIRCULAIRE Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	15 %	1 %	12	13	
Sociaux	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail	36 %	17 %	1	2	
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	32 %	17 %	3	4	
	DIVERSITÉ ET INCLUSION Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous	46 %	26 %	5	10	

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbon 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »). Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes ».

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100. Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Toutefois, du fait que le Fonds n'investisse que dans des actifs qui répondent aux critères d'inclusion dans l'univers d'investissement du Fonds et qui sont évalués comme ayant un impact positif (à savoir qu'ils ont une incidence élevée, modérée ou faible d'après la méthodologie d'opinion du Gestionnaire financier en matière de durabilité), le Fonds a atteint l'objectif d'allouer du capital à des sociétés qui contribuent positivement par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs Objectifs de développement durable des Nations unies (100 % des participations en actions).

- En ce qui concerne la contribution aux différents thèmes des ODD, il s'agit d'un produit de l'approche de sélection de titres ascendante plus large. En raison d'un suivi plus granulaire de cette incidence à partir de 2023, en particulier sur l'incidence positive des pratiques avancées des sociétés, le Fonds affiche une exposition robuste à l'incidence sur le pilier de la diversité et de l'inclusion en particulier par rapport à l'année précédente, car de nombreuses sociétés qui sont détenues dans le portefeuille affichent des pratiques exemplaires en matière de diversité et d'inclusion.
- Le Fonds vise également à représenter une économie qui devrait entraîner une hausse de la température mondiale ne dépassant pas 2 degrés Celsius au cours de ce siècle. Le Fonds a maintenu cet alignement au cours de la période, sans appliquer de changement important par rapport à la période précédente.
- Comme pour la période précédente, le Fonds affiche un meilleur impact global en matière de durabilité et un meilleur scénario d'augmentation de la température mondiale que l'indice de référence, ce qui est une conséquence naturelle de notre approche de sélection de titres.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de la société aux droits fondamentaux et aux questions de personnel par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO ₂ /kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
Indicateurs des PAI supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Le gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période de référence, tous les investissements ont été considérés comme respectant les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement. La ligne directrice de l'OCDE et les droits de l'homme

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle

que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.

En 2023, il n’y a eu aucune controverse importante au cours de l’exercice qui pourrait entraîner la liquidation du portefeuille.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d’investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
02/01/2023-29/12/2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d’actifs	Pays
MICROSOFT CORP UW USD	Logiciel	4,84	États-Unis
MASTERCARD INC - A UN USD	Services de traitement des transactions	4,82	Danemark
NVIDIA CORP UW USD	Semi-conducteurs	4,72	États-Unis
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	Équipement médical	4,21	États-Unis
EBAY INC UW USD	Services aux consommateurs : Divers	4,17	États-Unis
ADOBE INC UW USD	Logiciel	4,10	États-Unis
ECOLAB INC UN USD	Produits chimiques : Diversifiés	3,56	États-Unis
ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	Logiciel	3,35	États-Unis
IBERDROLA SA SQ EUR	Électricité classique	3,21	Espagne
ELI LILLY & CO UN USD	Produits pharmaceutiques	3,18	États-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES UN USD	Services de traitement des transactions	2,89	États-Unis
APTIV PLC UN USD	Pièces automobiles	2,75	Irlande

DANAHER CORP UN USD	Équipement médical	2,69	États-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR UN USD	Semi-conducteurs	2,57	Taiwan
X_NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	Produits pharmaceutiques	2,38	Danemark

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

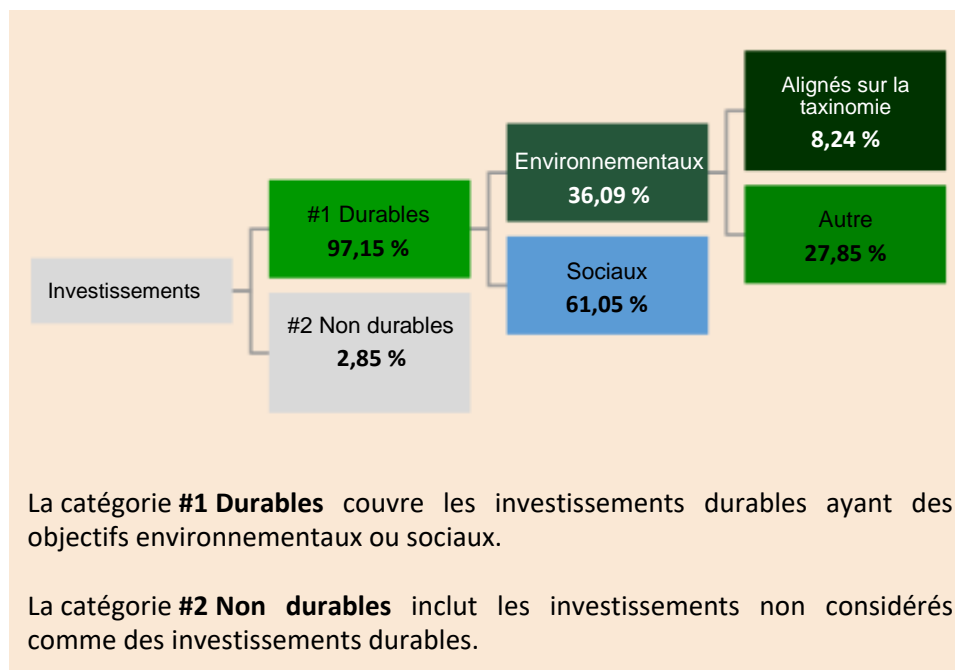
Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 97,15 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Technologies de l'information	25,5	22,1
Santé	21,3	12,1
Finance	14,3	15,2
Consommation discrétionnaire	9,4	11,0
Matériaux	9,1	4,1
Industrie	8,9	11,9
Services aux collectivités	6,6	2,6
Consommation de base	1,8	6,8
Services de communication	-	7,2
Énergie	-	4,5
Immobilier	-	2,5
Liquidités et quasi-liquidités	3,2	-

Répartition MSCI

Répartition : au 31/12/2023

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 8,24 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans ENPHASE ENERGY Inc, dont les activités sont alignées à 100 % sur la taxinomie de l'UE, selon les informations disponibles en février 2023.

Enphase Energy fournit des équipements pour la production d'énergie solaire, notamment des micro-onduleurs ainsi que des dispositifs de surveillance et de stockage. Son produit principal est le micro-onduleur solaire, qui convertit le courant continu généré par un seul module solaire en courant alternatif, les connectant ainsi au réseau. L'utilisation de micro-onduleurs permet d'améliorer le rendement énergétique des systèmes d'énergie solaire et de favoriser l'utilisation de petits systèmes d'énergie solaire (c'est-à-dire les systèmes résidentiels). La société s'oriente désormais vers la fourniture de solutions technologiques pour les systèmes d'énergie solaire à petite échelle, y compris l'énergie solaire résidentielle, la gestion/le stockage de l'énergie résidentielle, la technologie de gestion de l'énergie utilisée par les maisons, l'énergie solaire commerciale de petite taille et l'énergie solaire/le stockage hors réseau.

Par conséquent, la société contribue de manière significative à l'atténuation du changement climatique en promouvant les sources d'énergie renouvelables et la transition vers un système énergétique plus durable. Le développement de son offre dans le domaine de l'énergie solaire/du stockage hors réseau pourrait également favoriser l'accès à l'énergie dans les régions défavorisées et en développement, grâce à des solutions comprenant des pompes à eau solaires, des refroidisseurs d'air et des systèmes de production d'énergie solaire autonomes. Ses solutions de gestion du réseau et de l'énergie pourraient également contribuer à la mise en place de réseaux intelligents et de systèmes décentralisés de production/stockage d'électricité.

Selon les informations disponibles en février 2023, les activités d'ENPHASE ENERGY INC sont alignées à 100 % sur la taxinomie de l'UE.

Enphase Energy fournit des équipements pour la production d'énergie solaire, notamment des micro-onduleurs ainsi que des dispositifs de surveillance et de stockage. Son produit principal est le micro-onduleur solaire, qui convertit le courant continu généré par un seul module solaire en courant alternatif, les connectant ainsi au réseau. L'utilisation de micro-onduleurs permet d'améliorer le rendement énergétique des systèmes d'énergie solaire et de favoriser l'utilisation de petits systèmes d'énergie solaire (c'est-à-dire les systèmes résidentiels). La société s'oriente désormais vers la fourniture de solutions technologiques pour les systèmes d'énergie solaire à petite échelle, y compris l'énergie solaire résidentielle, la gestion/le stockage de l'énergie résidentielle, la technologie de gestion de l'énergie utilisée par les maisons, l'énergie solaire commerciale de petite taille et l'énergie solaire/le stockage hors réseau.

Par conséquent, la société contribue de manière significative à l'atténuation du changement climatique en promouvant les sources d'énergie renouvelables et la transition vers un système énergétique plus durable. Le développement de son offre dans le domaine de l'énergie solaire/du stockage hors réseau pourrait également favoriser l'accès à l'énergie dans les régions défavorisées et en développement, grâce à des solutions comprenant des pompes à eau solaires, des refroidisseurs d'air et des systèmes de production d'énergie solaire autonomes. Ses solutions de gestion du réseau et de l'énergie pourraient également contribuer à la mise en place de réseaux intelligents et de systèmes décentralisés de production/stockage d'électricité.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent légèrement différer du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

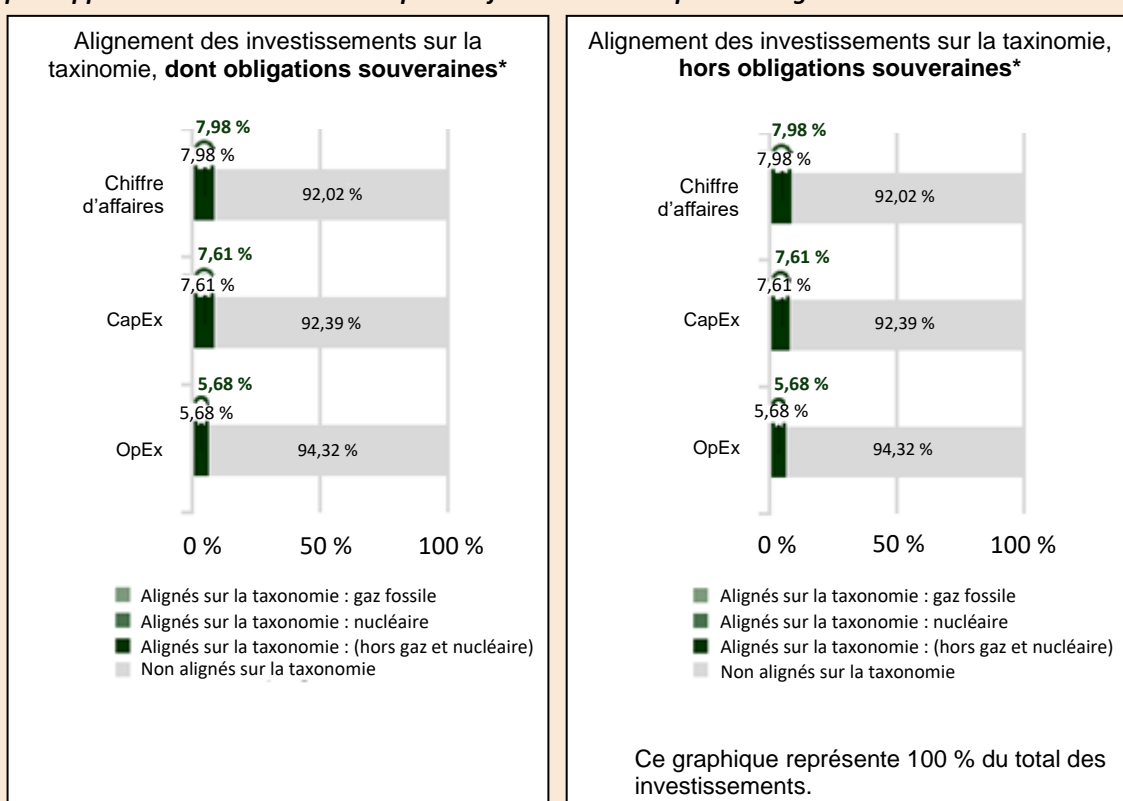
Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (**ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données**), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 4,13 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

Toutefois, la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes a légèrement augmenté par rapport à la période précédente, en raison d'une combinaison de facteurs, notamment l'ajout d'Enphase Energy, étant donné que 100 % des revenus de la société proviennent d'activités habilitantes (elle fournit des équipements pour la production d'énergie solaire, notamment des micro-onduleurs, des dispositifs de surveillance et de stockage), ainsi qu'une augmentation du poids de Vestas Wind Systems, qui a également une part élevée de ces activités.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a investi 36,09 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 27,85 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à respecter une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans BALL CORP, considéré comme ayant un impact positif sur l'atténuation du changement climatique grâce à ses pratiques vertueuses en matière d'atténuation des risques climatiques qui incluent un objectif scientifique de réduction de 55 % des émissions de GES de l'ensemble du périmètre d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2017. Le plan inclut une assistance au tri et au recyclage locaux de la collecte d'aluminium dans tous les distributeurs dans le monde, ce qui représente la moitié de l'effort de décarbonation. La société vise également à fournir 75 % d'énergie renouvelable, contre 28 % aujourd'hui, en sélectionnant des fournisseurs d'aluminium vierge à faible teneur en carbone et en électrifiant les processus. La crédibilité du plan est soutenue par une augmentation du contenu recyclé, qui s'élève désormais à 66 %, dans le cadre d'un parcours vers un objectif de 85 %. Bien que l'éligibilité de la société à la taxinomie soit de 87 %, l'analyse d'alignement finale est de 0 %. Ce pourcentage d'alignement est principalement expliqué par l'absence de rapports partagés par la société, empêchant la collecte des données nécessaires à la validation des piliers des Normes minimales et du principe DNSH.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 61,05 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;

- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Par exemple, nous investissons dans des sociétés qui, selon nous, auront un impact significatif sur la santé à l'échelle mondiale. Eli Lilly & Co. s'engage dans la découverte, le développement, la fabrication et la vente de produits pharmaceutiques, notamment pour le traitement du diabète et de l'obésité. La société n'est donc pas alignée sur la taxinomie de l'UE, qui identifie uniquement les fournisseurs de solutions visant à répondre à des questions environnementales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a pour objectif d'investir uniquement dans des titres de participation pouvant être qualifiés d'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change jusqu'à 10 % de son actif net. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur. Mirova a mené des échanges individualisés avec des sociétés sur différents sujets tout au long de l'année. Mirova s'est notamment engagée auprès de sociétés pharmaceutiques impliquées dans les médicaments de la classe GLP-1 pour répondre aux préoccupations liées à la

commercialisation et à la promotion hors autorisation de mise sur le marché de médicaments contre l'obésité et le diabète. Après plusieurs engagements avec les sociétés, et sur la base des informations actuellement disponibles, nous pensons que les mesures mises en œuvre pour contrer ces risques, par exemple en ce qui concerne les formations commerciales, les audits, les systèmes de rémunération et les risques liés à la promotion sur les réseaux sociaux par les personnalités publiques individuelles, sont conformes à nos normes éthiques et sont des pratiques courantes dans le secteur. Alors que les produits continuent de pénétrer le marché, notre équipe continuera à surveiller les signaux relatifs à une potentielle utilisation abusive, à des problèmes de sécurité et à des questions d'accessibilité.

- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires.

Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les certifications, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Mirova US Sustainable Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 2221 00UM7LJSGHLKZ0 42

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input checked="" type="checkbox"/> Oui	●● <input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 33,48 %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
<input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 61,93 %	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'allouer le capital vers des sociétés qui contribuent positivement, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies.

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 25 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 25 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

Le pourcentage d'investissements non durables devrait à tout moment correspondre à la pondération des liquidités et quasi-liquidités (« liquidités ») du Fonds. Étant donné que le niveau de liquidités du Fonds en pourcentage de l'actif total était plus élevé à la fin de l'année 2023 qu'à la fin de l'année 2022, le pourcentage d'ID était inférieur en pourcentage du total des actifs fin 2023 par rapport à fin 2022. La variation du pourcentage des liquidités peut également expliquer en partie les variations des pourcentages d'IDE et d'IDS. Les variations des pourcentages d'IDE et d'IDS peuvent également résulter des opérations de portefeuille (positions dans des sociétés ajoutées, vendues, renforcées ou réduites au cours de la période) et/ou de la performance des actions individuelles au cours de la période, ce qui entraîne une augmentation ou une diminution des pondérations du Fonds. Plus précisément, par rapport à la période précédente, le pourcentage d'IDS était plus élevé et le pourcentage d'IDE était plus faible. Cela résulte de la cession, en 2023, de trois sociétés qui étaient des IDE, alors que le plus grand ajout au portefeuille en 2023 a été une société relevant des IDS.

L'alignement sur la taxinomie de l'UE a été légèrement plus faible que l'année précédente en raison des facteurs susmentionnés également, mais la différence par rapport à l'année précédente est marginale.

95,41 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 9,69 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indice de référence : S&P 500 TOTAL RETURN EUR. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Commentaire général sur les performances au cours de cet exercice :

- Du fait que le Fonds n'investisse que dans des actifs qui répondent aux critères d'inclusion dans l'univers d'investissement du Fonds et qui sont évalués comme ayant un impact positif (à savoir qu'ils ont une incidence élevée, modérée ou faible d'après la méthodologie d'opinion du Gestionnaire financier en matière de

durabilité), le Fonds a atteint l'objectif d'allouer du capital à des sociétés qui contribuent positivement par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs Objectifs de développement durable des Nations unies (100 % des participations en actions).

- En ce qui concerne la contribution aux différents thèmes des ODD, il s'agit d'un produit de l'approche de sélection de titres ascendante plus large. En particulier, le Fonds démontre une forte exposition à l'impact sur le pilier de la diversité et de l'inclusion, car de nombreuses sociétés détenues dans le portefeuille affichent des pratiques exemplaires en matière de diversité et d'inclusion.
- Le Fonds vise également à représenter une économie qui devrait entraîner une hausse de la température mondiale de 2 °C maximum au cours de ce siècle. Le Fonds a maintenu cet alignement sur la période grâce à notre approche de construction de portefeuille, qui intègre un alignement ciblé sur 2 ° Celsius ou mieux (inférieur).
- La conséquence naturelle de notre approche de sélection des titres est un bien meilleur impact en termes de durabilité, et un scénario de hausse de la température mondiale bien meilleur que l'indice de référence.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

Thèmes des ODD		Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers		
		Fonds	Indice de Référence	
Environnement	CLIMAT	30 %	22 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C			
	BIODIVERSITÉ	30 %	11 %	
	Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme			
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	13 %	1 %	
	Sociaux	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	32 %	19 %
		Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail		
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	34 %	17 %	
DIVERSITÉ ET INCLUSION	Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous	58 %	29 %	

Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.un.org/sustainabledevelopment/odds/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE

	Fonds	Indice de Référence
	< 2 °C	3 à 3,5 °C
Émissions induites (tCO ₂ valeur de la société en millions d'euros)	65,9	101,7
Émissions évitées (tCO ₂ valeur de la société en millions d'euros)	26,0	5,5
Taux de couverture (En % des participations analysées)	100 %	99 %

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »). Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes » ;

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Toutefois, du fait que le Fonds n'investisse que dans des actifs qui répondent aux critères d'inclusion dans l'univers d'investissement du Fonds et qui sont évalués comme ayant un impact positif (à savoir qu'ils ont une incidence élevée, modérée ou faible d'après la méthodologie d'opinion du Gestionnaire financier en matière de durabilité), le Fonds a atteint l'objectif d'allouer du capital à des sociétés qui contribuent positivement par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs Objectifs de développement durable des Nations unies (100 % des participations en actions).

- En ce qui concerne la contribution aux différents thèmes des ODD, il s'agit d'un produit de l'approche de sélection de titres ascendante plus large. En raison d'un suivi plus granulaire de cette incidence à partir de 2023, en particulier sur l'incidence positive des pratiques avancées des sociétés, le Fonds affiche une exposition robuste à l'incidence sur le pilier de la diversité et de l'inclusion en particulier par rapport à l'année précédente, car de nombreuses sociétés qui sont détenues dans le portefeuille affichent des pratiques exemplaires en matière de diversité et d'inclusion.
- Le Fonds vise également à représenter une économie qui devrait entraîner une hausse de la température mondiale ne dépassant pas 2 degrés Celsius au cours de ce siècle. Le Fonds a maintenu cet alignement au cours de la période, sans appliquer de changement important par rapport à la période précédente.
- Comme pour la période précédente, le Fonds affiche un meilleur impact global en matière de durabilité et un meilleur scénario d'augmentation de la température mondiale que l'indice de référence, ce qui est une conséquence naturelle de notre approche de sélection de titres.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de la société aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux salariés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
Indicateurs des PAI supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des

Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement. Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.

En 2023, il n'y a eu aucune controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner la liquidation du portefeuille.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP UW USD	Logiciel	8,60	États-Unis
NVIDIA CORP UW USD	Semi-conducteurs	7,41	États-Unis
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	Équipement médical	5,20	États-Unis
MASTERCARD INC - A UN USD	Services de traitement des transactions	4,93	États-Unis
ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	Logiciel	4,70	États-Unis
ADOBE INC UW USD	Logiciel	4,26	États-Unis
ELI LILLY & CO UN USD	Produits pharmaceutiques	4,24	États-Unis
DANAHER CORP UN USD	Équipement médical	4,06	États-Unis
WASTE MANAGEMENT INC UN USD	Services de gestion et de traitement des déchets	3,89	États-Unis
FIRST SOLAR INC UW USD	Équipements liés aux énergies renouvelables	3,89	États-Unis
XYLEM INC UN USD	Équipement électronique : contrôle de la pollution	3,83	États-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
02/01/2023-29/12/2023

ECOLAB INC UN USD	Produits chimiques : Diversifiés	3,57	États-Unis
AMERICAN WATER WORKS CO INC UN USD	Eau	3,47	États-Unis
EBAY INC UW USD	Services aux consommateurs : divers	3,35	États-Unis
INTUITIVE SURGICAL INC UW USD	Équipement médical	3,34	États-Unis

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

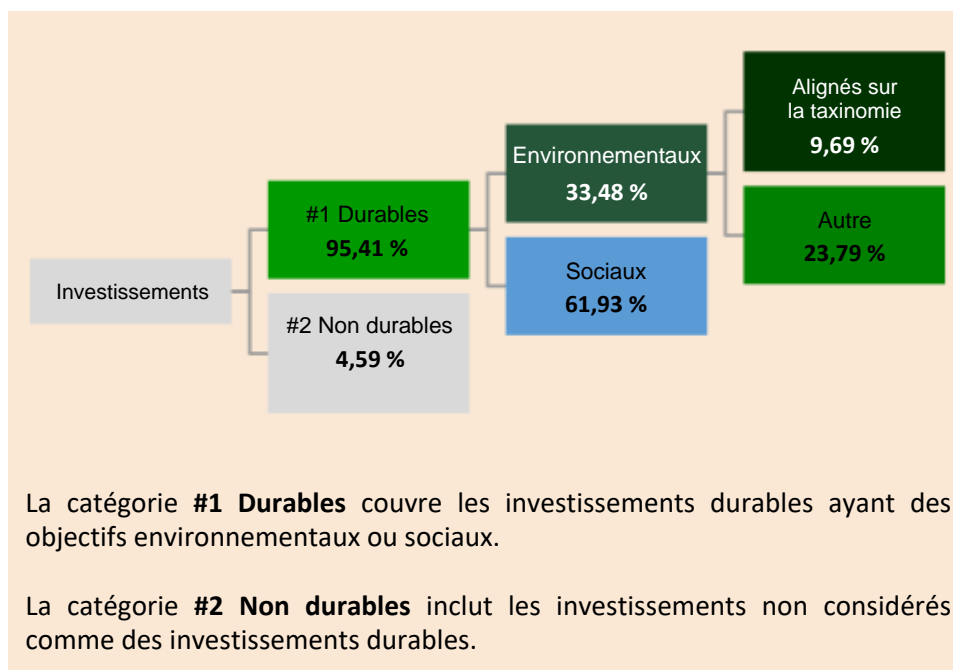
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 95,41 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Technologies de l'information	37,5	28,5
Santé	17,3	12,6
Industrie	12,8	9,1
Finance	7,5	13,0
Services aux collectivités	5,8	2,3
Matériaux	5,5	2,4
Consommation discrétionnaire	4,8	10,9
Consommation de base	2,7	6,2
Services de communication	-	8,6
Énergie	-	3,9
Immobilier	-	2,5
Liquidités et quasi-liquidités	6,0	-

Répartition MSCI

Répartition par secteur : au 31/12/2023

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 9,69 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans ENPHASE ENERGY INC, dont les activités sont alignées à 100 % sur la taxinomie de l'UE, selon les informations disponibles en décembre 2023.

Enphase Energy fournit des équipements pour la production d'énergie solaire, notamment des micro-onduleurs ainsi que des dispositifs de surveillance et de stockage. Son produit principal est le micro-onduleur solaire, qui convertit le courant continu généré par un seul module solaire en courant alternatif, les connectant ainsi au réseau. L'utilisation de micro-onduleurs permet d'améliorer le rendement énergétique des systèmes d'énergie solaire et de favoriser l'utilisation de petits systèmes d'énergie solaire (c'est-à-dire les systèmes résidentiels). La société s'oriente désormais vers la fourniture de solutions technologiques pour les systèmes d'énergie solaire à petite échelle, y compris l'énergie solaire résidentielle, la gestion/le stockage de l'énergie résidentielle, la technologie de gestion de l'énergie utilisée par les maisons, l'énergie solaire commerciale de petite taille et l'énergie solaire/le stockage hors réseau.

Par conséquent, la société contribue de manière significative à l'atténuation du changement climatique en promouvant les sources d'énergie renouvelables et la transition vers un système énergétique plus durable. Le développement de son offre dans le domaine de l'énergie solaire/du stockage hors réseau pourrait également favoriser l'accès à l'énergie dans les régions défavorisées et en développement, grâce à des solutions comprenant des pompes à eau solaires, des refroidisseurs d'air et des systèmes de production d'énergie solaire autonomes. Ses solutions de gestion du réseau et de l'énergie pourraient également contribuer à la mise en place de réseaux intelligents et de systèmes décentralisés de production/stockage d'électricité.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent légèrement différer du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

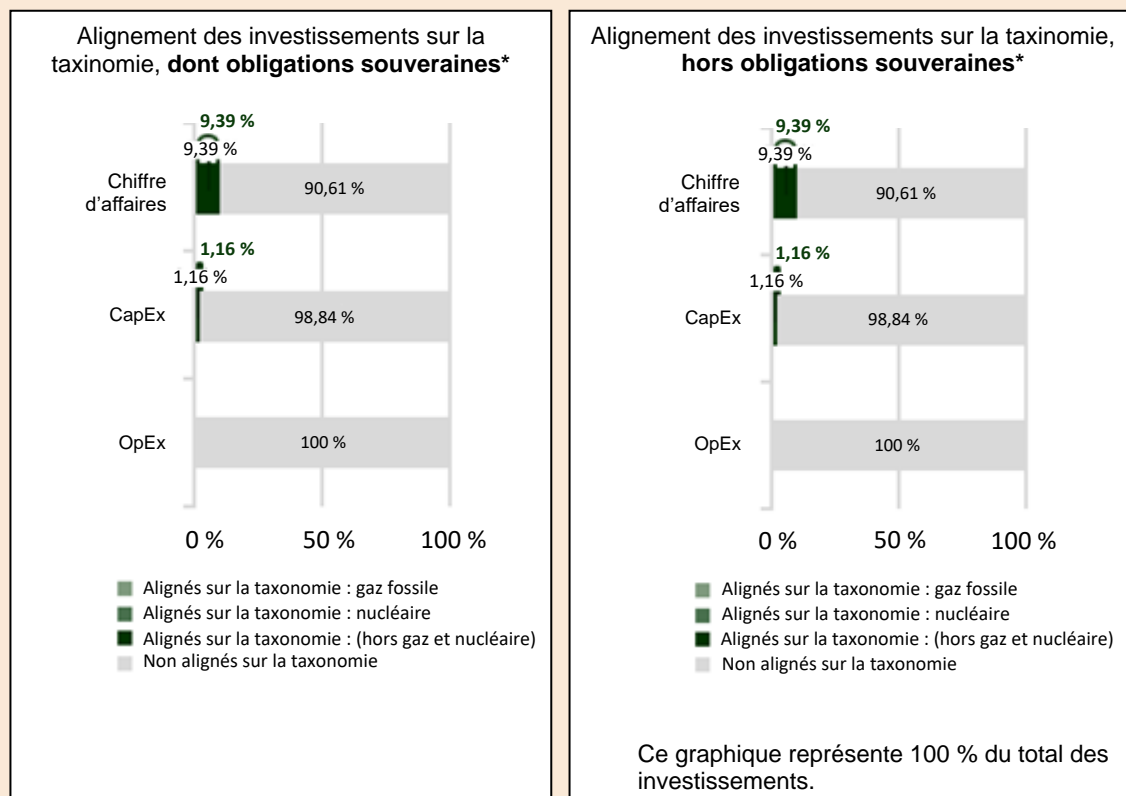
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 5,68 %.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de

référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

Cependant, la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes a augmenté par rapport à la période précédente en raison de plusieurs facteurs, notamment l'ajout d'Enphase Energy, 100 % du chiffre d'affaires de la société provenant d'activités habilitantes (équipements pour la production d'énergie solaire, notamment de micro-onduleurs, surveillance et périphériques de stockage).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 33,48 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 23,79 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxonomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxonomie environnementale. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'éco-efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
 - favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
 - favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.
- Le Fonds ne s'engage pas à respecter une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

À titre d'exemple, le fonds investit dans BALL CORP, considéré comme ayant un impact positif sur l'atténuation du changement climatique grâce à ses pratiques vertueuses en matière d'atténuation des risques climatiques qui incluent un objectif scientifique de réduction de 55 % des émissions de GES de l'ensemble du périmètre d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2017. Le plan inclut une assistance au tri et au recyclage locaux de la collecte d'aluminium dans tous les distributeurs dans le monde, ce qui représente la moitié de l'effort de décarbonation. La société vise également à fournir 75 % d'énergie renouvelable, contre 28 % aujourd'hui, en sélectionnant des fournisseurs d'aluminium vierge à faible teneur en carbone et en électrifiant les

processus. La crédibilité du plan est soutenue par une augmentation du contenu recyclé, qui s'élève désormais à 66 %, dans le cadre d'un parcours vers un objectif de 85 %. Bien que l'éligibilité de la société à la taxinomie soit de 87 %, l'analyse d'alignement finale est de 0 %. Ce pourcentage d'alignement est principalement expliqué par l'absence de rapports partagés par la société, empêchant la collecte des données nécessaires à la validation des piliers des Normes minimales et du principe DNSH.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 61,93 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Par exemple, nous investissons dans des sociétés qui, selon nous, auront un impact significatif sur la santé à l'échelle mondiale. Eli Lilly & Co. s'engage dans la découverte, le développement, la fabrication et la vente de produits pharmaceutiques, notamment pour le traitement du diabète et de l'obésité. La société n'est donc pas alignée sur la taxinomie de l'UE, qui identifie uniquement les fournisseurs de solutions visant à répondre à des questions environnementales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur
 - Par exemple, Mirova a mené des échanges individualisés avec des sociétés sur différents sujets tout au long de l'année. Mirova s'est notamment engagée auprès de sociétés pharmaceutiques impliquées dans les médicaments de la classe GLP-1 pour répondre aux préoccupations liées à la commercialisation et à la promotion hors autorisation de mise sur le marché de médicaments contre l'obésité et le diabète. Après plusieurs engagements avec les sociétés, et sur la base des informations actuellement disponibles, nous pensons que les mesures mises en œuvre pour contrer ces risques, par exemple en ce qui concerne les formations commerciales, les audits, les systèmes de rémunération et les risques liés à la promotion sur les réseaux sociaux par les personnalités publiques individuelles, sont conformes à nos normes éthiques et sont des pratiques courantes dans le secteur. Alors que les produits continuent de pénétrer le marché, notre équipe continuera à surveiller les signaux relatifs à une potentielle utilisation abusive, à des problèmes de sécurité et à des questions d'accessibilité.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires.

Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans

l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les certifications, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493 00NFW1DEW38PJO 76

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 52,36 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 44,94 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'investir dans des obligations et/ou des titres de participation émis par des sociétés :

- qui répondent aux opportunités liées aux thèmes durables majeurs tels que la biodiversité, le climat, la diversité, le capital humain, la santé et le développement humain, et
- dont les activités économiques contribuent positivement, à travers leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies. Le Fonds vise à contribuer à maintenir les hausses de températures mondiales à un maximum de 2 degrés Celsius.

Les objectifs d'investissement durable du Fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 25 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 25 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

97,30 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 12,83 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

La variation du pourcentage de liquidités peut expliquer en partie les variations des pourcentages d'IDE et d'IDS. Les variations des pourcentages d'IDE et d'IDS peuvent également résulter des opérations de portefeuille (positions dans des sociétés ajoutées, vendues, renforcées ou réduites au cours de la période) et/ou de la performance des actions individuelles au cours de la période, ce qui entraîne une augmentation ou une diminution des pondérations du Fonds. Plus précisément, le pourcentage d'IDS a été plus élevé, tandis que le pourcentage d'IDE a été plus faible, par rapport à la période précédente. Dans l'ensemble, le Mirova Euro Sustainable Equities Fund dépasse largement les objectifs d'investissement durable avec un alignement total de 97,30 % sur les objectifs d'investissement durable en moyenne au cours de la période de référence (contre 90 % visés). Le Fonds a obtenu de solides résultats en matière d'Investissement durable environnemental (IDE) et d'Investissement durable social (IDS), avec respectivement 52,36 % et 44,94 % (contre un objectif de 25 % pour l'IDE et 25 % pour l'IDS).

L'alignement sur la taxinomie de l'UE est également supérieur aux prévisions (12,83 % contre les 8 % attendus).

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indice de Référence : 50,00 % : MSCI EUROPE NET TOTAL RETURN EUR INDEX + 50,00 % : BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE TOTAL RETURN INDEX

VALUE UNHEDGED EUR. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Malgré une année 2023 particulièrement exigeante pour les sociétés liées aux énergies renouvelables (par exemple, celles du secteur des services publics) qui ont enregistré des performances financières très faibles (comme Voltalia qui a affiché une sous-performance de -39 % ou Orsted de -40 %), le Fonds a atteint de solides indicateurs de durabilité en termes de pourcentage d'impact positif élevé et modéré par rapport à l'indice, ainsi qu'en termes d'émissions de carbone évitées.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies. Les données sont évaluées en interne par les analyses de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

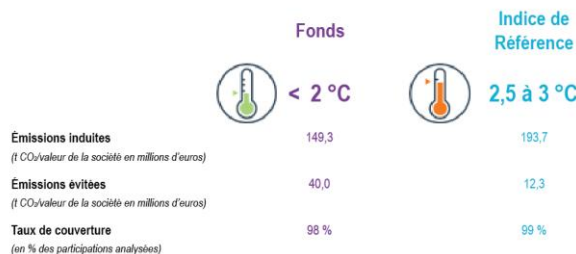
Thèmes des ODD		Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers	
		Fonds	Indice de Référence
Environnement	CLIMAT Limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C	73 %	35 %
	BIODIVERSITÉ Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme	43 %	16 %
	ÉCONOMIE CIRCULAIRE Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	9 %	2 %
	Sociaux		
DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail	45 %	22 %	
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	27 %	19 %	
DIVERSITÉ ET INCLUSION Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous	37 %	23 %	

Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/. Le graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité, ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

• les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles de fournisseurs et des produits ;

• les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes » ;

L'évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie.

Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Toutefois, en ce qui concerne la contribution aux différents thèmes des ODD, le Fonds affiche une solide exposition à l'impact des piliers sur le climat, la biodiversité ainsi que la diversité et l'inclusion, en particulier par rapport à l'année précédente, dans la mesure où de nombreuses sociétés détenues dans le portefeuille affichent des pratiques exemplaires en matière de diversité et d'inclusion. Le Fonds vise également à représenter une économie qui devrait entraîner une hausse de la température mondiale ne dépassant pas 2 degrés Celsius au cours de ce siècle. Le Fonds a maintenu cet alignement au cours de la période, sans appliquer de changement important par rapport à la période précédente.

Comme pour la période précédente, le Fonds affiche un meilleur impact global en matière de durabilité et un meilleur scénario d'augmentation de la température mondiale que l'indice de référence, ce qui est une conséquence naturelle de notre approche de sélection de titres.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de la société aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de la société aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux salariés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.
Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement. Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • Plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé à > 50 % à ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements - Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
Indicateurs des PAI supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de

l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement. Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.

En 2023, il n'y a eu aucune controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner la liquidation du portefeuille.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV NA EUR	Équipement de technologie de production	3,90	Pays-Bas
ASTRAZENECA PLC LN GBp	Produits pharmaceutiques	3,64	Royaume-Uni
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN SE CHF	Produits pharmaceutiques	3,43	Suisse
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Matériaux de construction : Autre	3,28	France
INTESA SANPAOLO IM EUR	Banques	2,83	Italie
RENAULT SA FP EUR	Automobiles	2,78	France
DANONE FP EUR	Produits alimentaires	2,76	France
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA GF EUR	Source d'électricité alternative	2,45	Portugal
FORVIA FP EUR	Pièces automobiles	2,39	France
STMICROELECTRONICS NV FP EUR	Semi-conducteurs	2,38	Pays-Bas
KBC GROUP NV BB EUR	Banques	2,36	Belgique
AXA SA FP EUR	Assurance complète	2,34	France
BANCO SANTANDER SA SQ EUR	Banques	2,33	Espagne

CREDIT AGRICOLE SA FP EUR	Banques	2,33	France
SANOFI FP EUR	Produits pharmaceutiques	2,33	France

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.

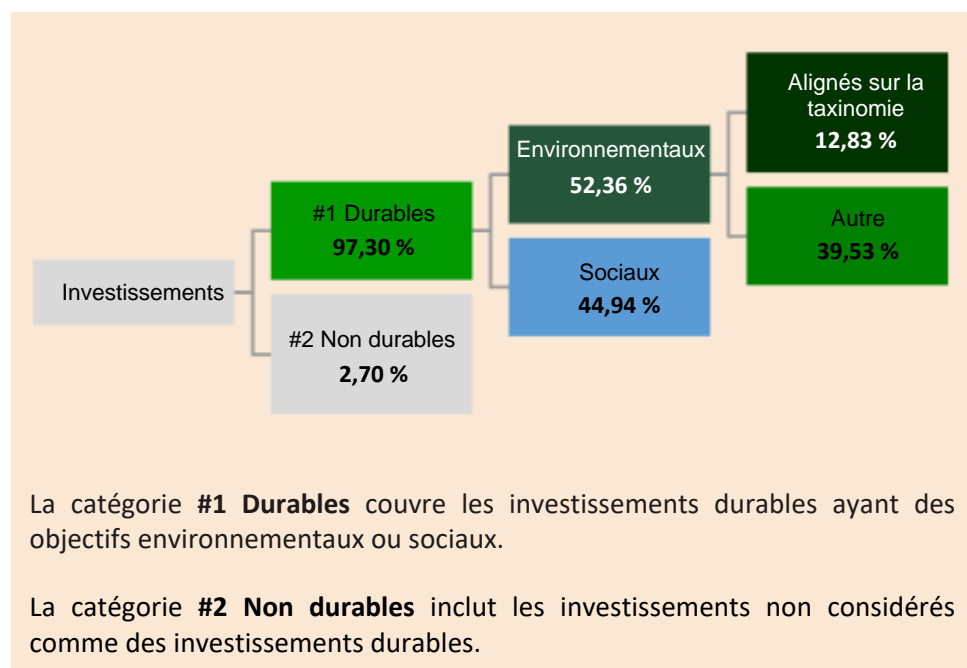


L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 97,30 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Industrie	18,0	18,1
Finance	16,6	18,0
Santé	13,5	15,3
Services aux collectivités	10,8	4,3
Matériaux	10,4	7,2
Consommation discrétionnaire	9,1	11,3
Technologies de l'information	7,1	4,5
Services de communication	4,2	3,1
Consommation de base	4,0	11,6
Énergie	-	5,7
Immobilier	-	0,9
Fonds communs de placement	1,5	-
Liquidités et quasi-liquidités	4,7	-

Répartition MSCI

Répartition par secteur : au 31/12/2023.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 12,83 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le Fonds a investi dans Alfen. La société conçoit, assemble, produit, installe et assure l'entretien de solutions de réseaux intelligents, de stockage d'énergie et de chargeurs de véhicules électriques. En 2022, Alfen a généré plus de la moitié de son chiffre d'affaires grâce à son segment « Équipements de recharge pour véhicules électriques » (chargeurs de véhicules électriques domestiques, professionnels et publics, équilibrage de charge et solutions de recharge intelligentes), environ un tiers grâce à son segment « Solutions de réseaux intelligents » (sous-stations de distribution d'électricité, micro-réseaux d'énergies renouvelables et automatisation du réseau), et le reste grâce à ses « Systèmes de stockage d'énergie » (solutions de stockage stationnaires et mobiles sur batterie pour l'équilibrage de charge, l'écrêtement des pointes, le contrôle de la fréquence du réseau et le commerce d'énergie). L'ensemble des revenus de la société contribuent donc à la transition vers un système énergétique à faible émission de carbone. À mesure que les énergies renouvelables se développent, que les modèles de distribution décentralisée deviennent de plus en plus courants et que le stockage s'intègre davantage dans le réseau, Alfen occupe une position privilégiée afin de tirer parti de ces tendances.

Alfen a déclaré qu'au titre de l'année 2022, 99,2 % de ses revenus étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, dont 31,7 % pour ses solutions de réseaux intelligents, 57,2 % pour ses équipements de recharge pour véhicules électriques et 10,3 % pour ses systèmes de stockage d'énergie.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent légèrement différer du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹**

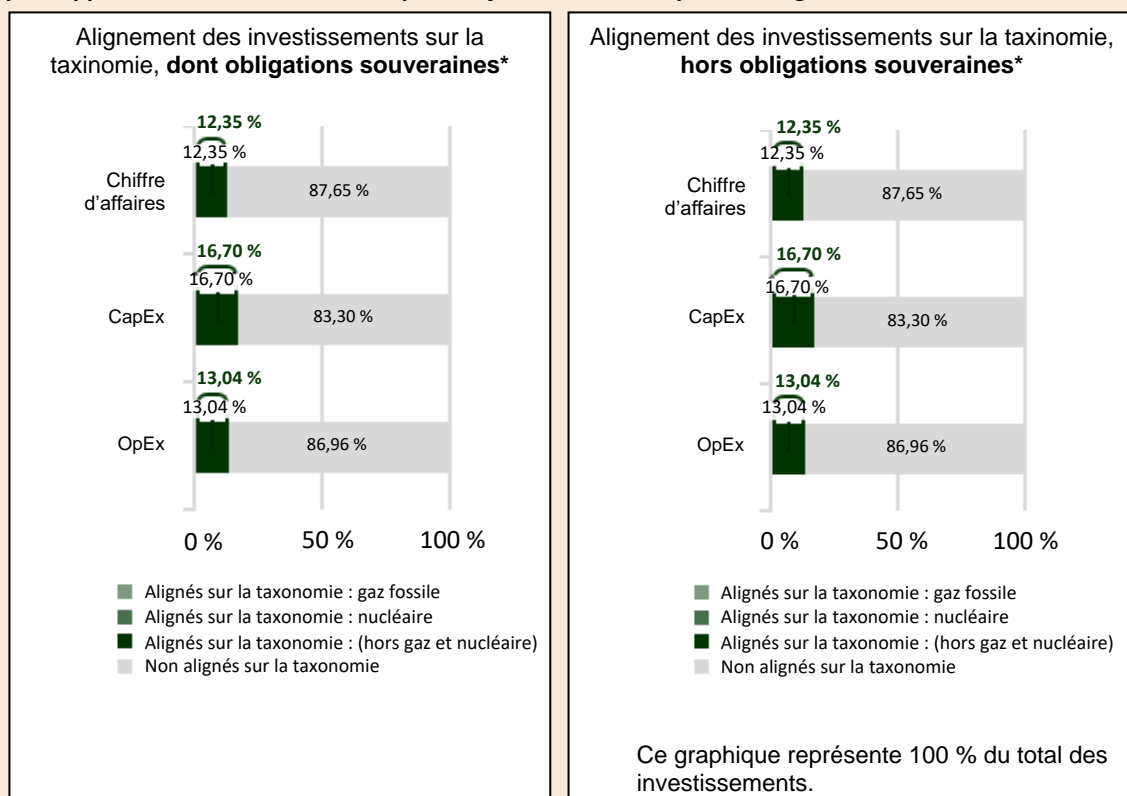
Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 7,57 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

Toutefois, la réallocation au sein des secteurs et des entreprises a entraîné une augmentation du taux de taxinomie, qui est passé de 10,55 % en 2022 à 12,83 % cette année. Ce taux de taxinomie est nettement supérieur à nos objectifs internes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a investi 52,36 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 39,53 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.

À titre d'exemple, le Fonds a investi dans ASML HOLDING NV. La technologie de cette société a permis à l'industrie des TIC de maintenir sa consommation d'énergie malgré une croissance importante des applications et des charges de travail. La société a également mis en œuvre une stratégie globale de décarbonation. Mirova considère que ces sociétés jouent un rôle clé dans le maintien de la consommation d'énergie du secteur numérique. En effet, elles permettent l'utilisation de puces électroniques plus petites et

plus efficaces. Toutefois, de par leur positionnement très en amont de la chaîne de valeur, elles ont encore du mal à cibler leurs marchés finaux, ce qui les rend automatiquement non alignées sur la taxinomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 44,94 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Par exemple, nous investissons dans des sociétés qui, selon nous, auront un impact significatif sur la santé à l'échelle mondiale. Novo Nordisk participe à la recherche, au développement, à la fabrication et à la vente de produits pharmaceutiques, notamment pour le traitement du diabète et de l'obésité. La société n'est donc pas alignée sur la taxinomie de l'UE, qui identifie uniquement les fournisseurs de solutions visant à répondre à des questions environnementales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
 - Dans le cadre de nos priorités d'engagement plus larges pour 2023, nous avons identifié Novo Nordisk et avons ciblé l'engagement, notamment afin de répondre aux préoccupations relatives à la commercialisation/promotion de médicaments ne portant pas ces indications mais permettant de lutter contre l'obésité et le diabète. Après plusieurs engagements avec les sociétés, et sur la base des informations actuellement à notre disposition, nous pensons que les mesures mises en œuvre pour faire face à ces risques respectent nos normes éthiques ainsi que les pratiques courantes au sein de l'industrie. Au fur et à mesure que de nouvelles informations voient le jour, nous reconnaissons l'existence d'un risque résiduel relatif au prix des médicaments (l'obésité étant considérée comme un trouble pour lequel il existe un besoin non satisfait et le système de remboursement aux États-Unis ayant tendance à encourager les hausses de prix), aux éventuels écarts de conduite des vendeurs locaux, au risque d'une nouvelle prise de poids si le patient décide d'arrêter d'utiliser le médicament (l'obésité étant une maladie chronique) et à la santé des patients (dépression et pensées suicidaires signalées, interférence potentielle avec des opérations chirurgicales, etc.). Toutefois, à ce stade de l'engagement, nous sommes rassurés par le fait que Novo Nordisk ne semble pas promouvoir activement et systématiquement ses médicaments pour la « perte de poids » ou un quelconque aspect esthétique.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires.

Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur sur le long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493 00JITGS73M7F6 83

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 44,80 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 52,51 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'allouer le capital à des sociétés :

- qui répondent aux opportunités liées aux thèmes durables majeurs tels que la biodiversité, le climat, la diversité, le capital humain, la santé et le développement humain, et
- dont les activités économiques contribuent positivement, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies.

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 25 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 25 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

97,31 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 7,76 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le Mirova Euro Sustainable Equities Fund est bien au-dessus des objectifs d'investissement durable, avec un alignement total de 97,31 % sur les objectifs d'investissement durable en moyenne au cours de la période de référence (contre 90 % visés). Le fonds a obtenu de solides résultats en matière d'Investissement durable environnemental (IDE) et d'Investissement durable social (IDS), avec respectivement 44,80 % et 52,51 % (contre un objectif de 25 % pour l'IDE et 25 % pour l'IDS).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de Référence : MSCI EMU DNR €. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

70,9 % du portefeuille est investi dans des sociétés ayant une incidence positive élevée et modérée, contre 42,3 % pour l'indice.

Le fonds cherche à investir dans des sociétés qui ont une incidence positive sur les ODD (objectifs de développement durable) : 73 % de nos investissements ont une incidence positive sur le climat contre 45 % pour l'indice et 38 % de nos investissements ont une incidence positive sur la biodiversité contre 19 % pour l'indice de référence.

Grâce à notre exposition aux sociétés vertes et durables (par exemple, dans les services aux collectivités ou les industries qui apportent des solutions au développement durable), notre fonds est bien aligné sur un scénario de réchauffement climatique de 2 °C, bien en deçà de l'indice de référence, qui se situe entre 2,5 et 3,0 °C.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

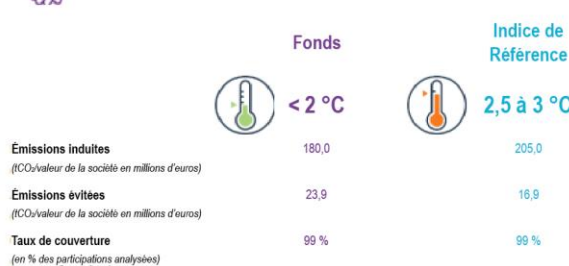
Thèmes des ODD		Fonds	Indice de Référence	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers		
Environnement	CLIMAT	73 %	45 %	13	14	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C					
	BIODIVERSITÉ	38 %	19 %	15	16	
	Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme					
	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	10 %	2 %	12	17	
Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire						
Sociaux	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	54 %	26 %	1	2	
	Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail					
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	23 %	15 %	3	4	
	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité					
DIVERSITÉ ET INCLUSION	32 %	16 %	5	10		
Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous						

Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013. L'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »). Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux : les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ; les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes ». Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100. Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact. *Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Cependant, malgré une année 2023 très difficile pour les sociétés liées aux énergies renouvelables (par exemple, les services aux collectivités) qui ont enregistré de très faibles performances financières (comme Volitalia, qui affiche une sous-

performance de -39 %), le fonds a réussi à atteindre des indicateurs de durabilité solides, tant en termes de pourcentage d'incidence positive élevée et modérée par rapport à l'indice qu'en termes d'émissions de carbone évitées.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive.

Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères du Gestionnaire financier consistant à ne pas nuire de manière significative.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de la société aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de la société aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux salariés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs ;

- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.
Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.
Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO ₂ /kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant - Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne
	12. Écart de rémunération hommes-femmes non corrigé	- Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements - Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
Indicateurs des PAI supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période de référence, tous les investissements ont été considérés comme respectant les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement. Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion

contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.

En 2023, il n'y a eu aucune controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner la liquidation du portefeuille.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV NA EUR	Équipement de technologie de production	5,81	Pays-Bas
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Vêtements et accessoires	3,94	France
SAP SE GY EUR	Logiciel	3,57	Allemagne
INTESA SANPAOLO IM EUR	Banques	3,19	Italie
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Services de télécommunications	3,00	Allemagne
L'OREAL SA-PF FP EUR	Cosmétiques	2,91	France
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Assurance complète	2,80	Allemagne
SIEMENS AG-REG GY EUR	Industries diversifiées	2,79	Allemagne
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Matériaux de construction : Autre	2,57	France
AXA SA FP EUR	Assurance complète	2,57	France
RENAULT SA FP EUR	Automobiles	2,49	France

SANOFI FP EUR	Produits pharmaceutiques	2,48	France
OSTRUM SRI MONEY.I-C EUR	Services de conseil	2,27	France
KBC GROUP NV BB EUR	Banques	2,23	Belgique
MUENCHENER RUECKVER AG-REG GY EUR	Réassurance	2,18	Allemagne

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.

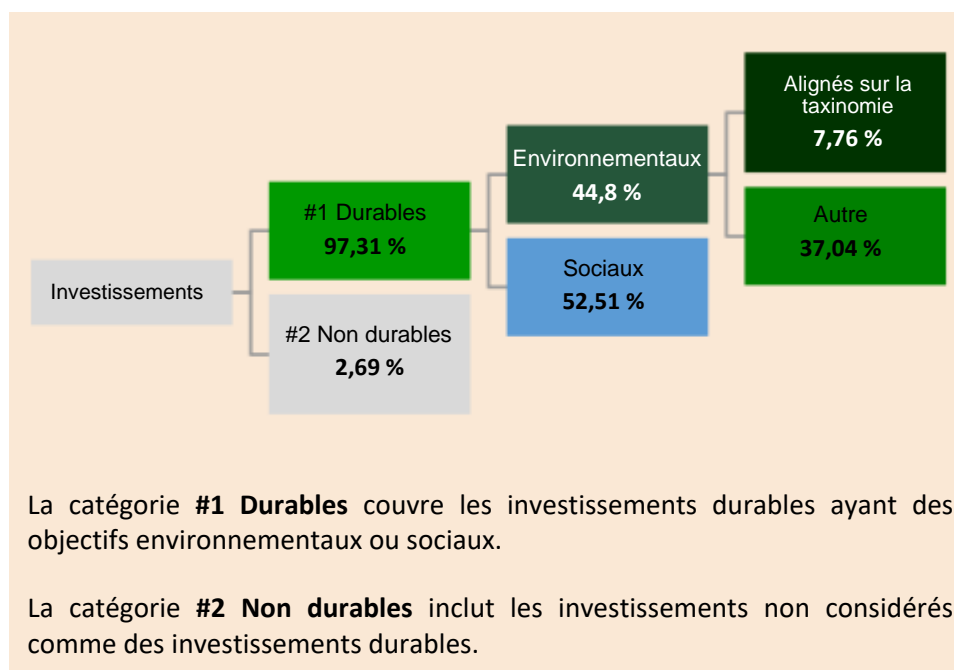


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Industrie	18,8	22,2
Finance	17,7	18,3
Consommation discrétionnaire	11,4	15,6
Services aux collectivités	10,7	6,3
Matériaux	8,7	5,7
Technologies de l'information	8,4	7,0
Santé	6,7	7,2
Consommation de base	6,5	7,9
Services de communication	4,7	4,2
Énergie	-	4,6
Immobilier	-	1,1
Fonds communs de placement	2,3	-
Liquidités et quasi-liquidités	4,0	-

Répartition MSCI

Répartition par secteur : au 31/12/2023.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. Par conséquent, le pourcentage d'alignement

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

fourni est prudent. 7,76 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

ERG SPA est un exemple de société alignée à 100 %. ERG SPA s'engage dans la production et la distribution d'électricité à partir de sources renouvelables. Suite à la cession des activités hydroélectriques et thermoélectriques, la société est devenue un acteur exclusif de l'énergie éolienne et solaire. Le secteur « Wind » exploite des parcs éoliens en Italie, en France, en Allemagne, en Pologne, en Roumanie, en Bulgarie et au Royaume-Uni. Le secteur « Solar » se concentre sur les centrales photovoltaïques situées en Italie et en France. Au cours de la dernière décennie, ERG a réussi à passer de l'exploitation du pétrole en aval à l'exploitation d'actifs de production d'électricité renouvelable, créant ainsi un avantage important et positif pour le climat.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent légèrement différer du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

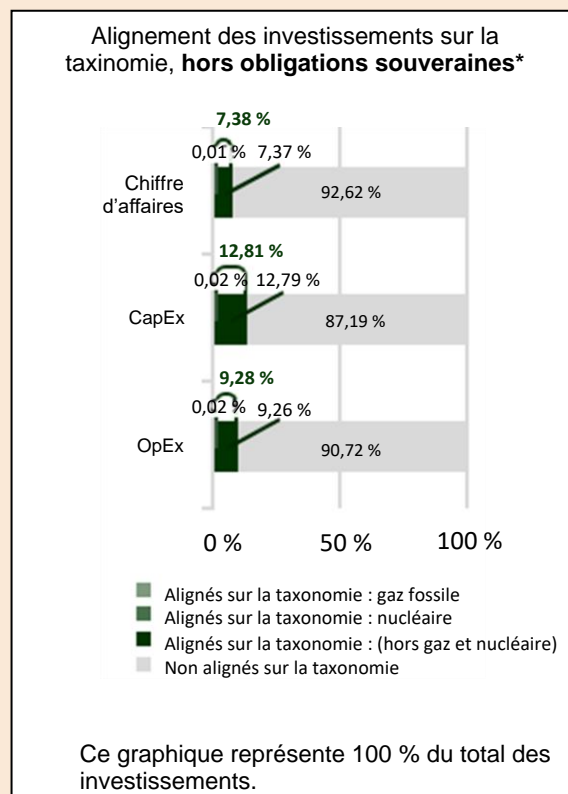
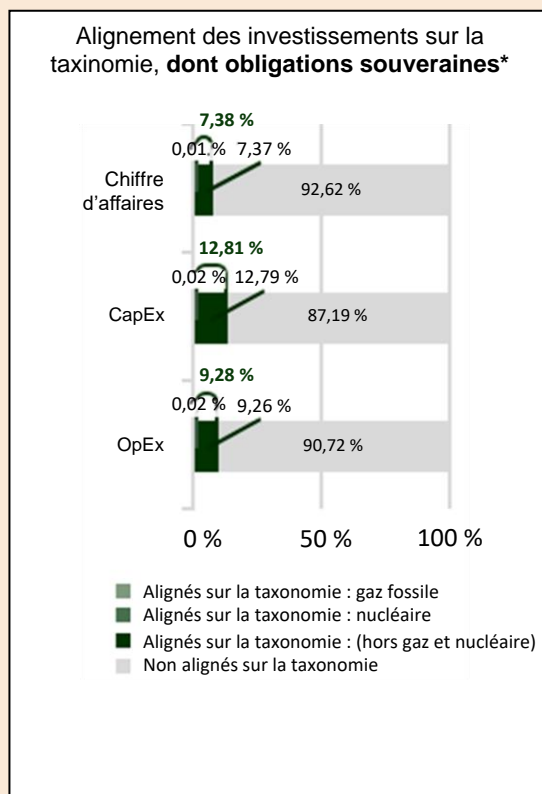
Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹**

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 3,98 % (3,95 % pour la transition et 0,03 % pour l'activation).

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 44,80 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 37,04 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans ASML HOLDING NV. La technologie de cette société a permis à l'industrie des TIC de maintenir sa consommation d'énergie malgré une croissance importante des applications et des charges de travail. La société a également mis en œuvre une stratégie globale de décarbonation. Mirova considère que ces sociétés jouent un rôle clé dans le maintien de la consommation d'énergie du secteur numérique. En effet, elles permettent l'utilisation de puces électroniques plus petites et plus efficaces. Toutefois, de par leur positionnement très en amont de la chaîne de

valeur, elles ont encore du mal à cibler leurs marchés finaux, ce qui les rend automatiquement non alignées sur la taxinomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 52,51 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans EssilorLuxottica SA. La société se consacre à la conception, à la fabrication et à la vente de verres et d'instruments ophtalmiques. EssilorLuxottica produit des verres et des équipements optiques et anti-UV et fournit des solutions pour les patients malvoyants, ce qui est considéré comme ayant un impact positif modéré sur la santé et le bien-être. La société n'est donc pas alignée sur la taxinomie de l'UE, qui identifie uniquement les fournisseurs de solutions visant à répondre à des questions environnementales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a pour objectif d'investir uniquement dans des titres de participation pouvant être qualifiés d'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments

ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires.

Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur sur le long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.

Exemple d'engagement des fonds : en 2023, Mirova, avec un groupe de seize investisseurs européens représentant 1,5 % du capital social émis d'Engie, a déposé une résolution d'actionnaires lors de l'AGA 2023 de la société dans le double but 1) d'obtenir suffisamment d'informations pour évaluer la stratégie actuelle de la société avec un scénario à 1,5 °C sur l'ensemble de son périmètre, et 2) de demander à la société de s'engager à ajouter un vote consultatif triennal « Say on Climate » à l'ordre du jour de l'assemblée générale. La résolution a recueilli 25 % de votes favorables.

Au cours du dépôt de la résolution, de nombreuses discussions ont eu lieu entre les investisseurs et Engie. Nous sommes satisfaits des différentes mesures prises par la société en réponse à ce dialogue. Ceci inclut un addendum au rapport TCFD de la société publié le 14 avril 2023 avec une meilleure divulgation des dépenses d'investissement prospectives et sur la classification des investissements selon la taxinomie de l'UE. Ces informations supplémentaires permettent aux investisseurs de comprendre comment Engie prévoit de mettre en œuvre sa transition. Nous avons également salué l'engagement du Conseil d'administration à faciliter un « Say on Climate » tous les trois ans, comme l'exige la proposition des actionnaires. La société envisage un vote annuel sur la stratégie climatique d'ENGIE. Enfin, la société a proposé une session de questions-réponses lors de l'AGA, ce qui est une occasion rare de discuter de questions systémiques dans un forum public.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Climate Solutions Equity Fund

Identifiant de l'entité juridique : 5493 00ZE017F2I3ZBL 80

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental** : 84,21 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social** : 11,29 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'allouer le capital à des sociétés :

- proposant des solutions écologiques et des technologies vertes qui favorisent la transition environnementale et abordent des thèmes clés de la durabilité : énergie renouvelable, efficacité énergétique industrielle, gestion durable des déchets et de l'eau, utilisation durable des terres, transport propre, construction verte, et
- dont les activités économiques contribuent positivement, à travers leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies. Le Fonds vise à contribuer à maintenir les hausses de températures mondiales à un maximum de 2 degrés Celsius.

La construction de l'univers d'investissement repose sur une analyse d'impact des sociétés en matière de durabilité afin de garantir la cohérence du portefeuille avec son objectif durable. Pour être éligible, chaque investissement potentiel fait l'objet d'un examen de durabilité afin d'évaluer son impact sur les défis environnementaux et sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique. Sur la base de cette analyse, le Gestionnaire financier contrôle l'alignement des investissements potentiels avec son objectif de durabilité et surveille au quotidien l'exposition de son portefeuille aux investissements durables avec un objectif environnemental. En tant que fonds thématique visant à avoir un impact positif sur le climat, le portefeuille reste principalement investi dans des sociétés ayant un objectif environnemental avec une exposition moyenne de 84 % en 2023, nettement supérieure à son objectif de 65 %. En vertu de cette thématique, le portefeuille a conservé une exposition relativement équilibrée à trois solutions principales : l'énergie renouvelable, les transports propres et l'efficacité énergétique. Si l'on inclut les investissements dont la contribution principale est liée à un objectif social, en moyenne 95,5 % de l'actif net du Fonds étaient alignés sur un objectif durable en 2023.

Le cadre de la taxinomie européenne fournit en outre un indicateur de l'alignement des sociétés en portefeuille sur les solutions climatiques clés. Il est intégré à l'analyse de durabilité environnementale des sociétés incluses dans l'univers d'investissement. Les Gestionnaires financiers effectuent une analyse prénégociation de l'impact des décisions d'investissement potentielles sur l'alignement avec la taxinomie et surveillent quotidiennement cet indicateur pour garantir le respect continu de son objectif durable. L'alignement du portefeuille avec la taxinomie de l'UE a atteint 33,4 % en moyenne sur 2023, au-dessus de son objectif de 20 %, et valide son positionnement sur les défis environnementaux.

Les objectifs d'investissement durable du Fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 65 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 1 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

95,50 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 33,40 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de Référence : MSCI WORLD NET TOTAL RETURN EUR INDEX. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Au cours de l'année 2023, les indicateurs de durabilité du portefeuille relatifs à son objectif ont eu une incidence positive sur l'environnement et ont nettement surperformé l'indice de référence, démontrant ainsi la pertinence de la construction thématique du portefeuille.

Conformément à sa philosophie d'investissement, le portefeuille est exclusivement investi dans des sociétés ayant un impact positif et vise à privilégier les sociétés ayant un impact positif élevé et modéré, qui y étaient représentées en moyenne à 78,7 % en 2023, contre 26,5 % pour son indice de référence, l'indice MSCI World.

L'alignement du portefeuille sur ses objectifs de durabilité est illustré par la contribution des sociétés du portefeuille aux objectifs environnementaux de développement durable (ODD), avec une exposition aux ODD relatifs au climat de 96 %, nettement supérieure à celle de son indice de référence (24 %), et une exposition aux ODD relatifs à la biodiversité de 66 %, contre seulement 12 % pour l'indice qui n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Alors que les sociétés du portefeuille fournissent des solutions « vertes » pour lutter contre le réchauffement climatique, les actifs du portefeuille permettent d'éviter des émissions à l'échelle mondiale, ce qui entraîne une plus forte intensité d'émissions évitées que celle de l'indice de référence. Contrairement à l'indice MSCI World, le Fonds est aligné sur l'objectif de Paris de contribuer à maintenir la hausse maximale de la température mondiale à 2 degrés Celsius.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

Thèmes des ODD		Fonds	Indice de Référence	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers
Environnement	CLIMAT	96 %	24 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C			
	BIODIVERSITÉ	66 %	12 %	
	Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme			
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	4 %	1 %	
	Sociaux			
	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	17 %	17 %	
Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail				
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	11 %	17 %		
Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité				
DIVERSITÉ ET INCLUSION	19 %	26 %		
Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous				

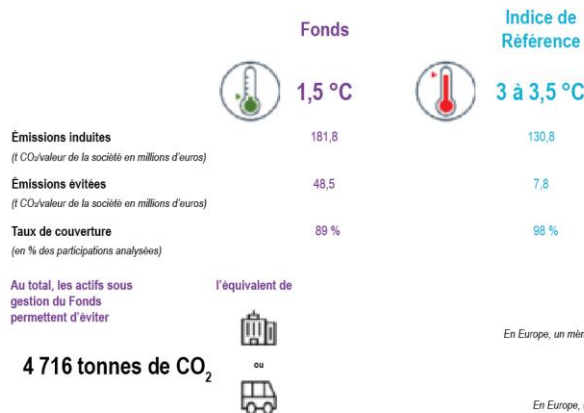
Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/

Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes ».

L'évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence. En raison des changements apportés à la méthodologie d'évaluation de l'impact sur la durabilité au cours de l'année 2023, l'analyse de l'opinion sur l'impact sur la durabilité ne peut être comparée à celle de la période de référence précédente. Le portefeuille est resté principalement investi dans des sociétés ayant un impact élevé et positif et n'a pas modifié de manière

significative son exposition aux sociétés à impact élevé au cours de l'année 2023. La part des sociétés en portefeuille contribuant aux ODD climatiques a légèrement augmenté au cours de l'exercice, ce qui a conduit à une surperformance stable de cet indicateur par rapport à l'indice de référence.

En 2023, le portefeuille a continué à s'aligner sur l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale avec un impact moyen estimé de 1,5 degré Celsius en 2023, dans la droite ligne de la précédente période.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?*

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des

modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de la société aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux salariés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO ₂ /kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
Indicateurs des PAI supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de

l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement. Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.

En 2023, il n'y a eu aucune controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner un désinvestissement du portefeuille du Mirova Climate Solutions Equity Fund.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TRIMBLE INC UW USD	Équipement électronique : Jauges et compteurs	3,84	États-Unis
TETRA TECH INC UW USD	Services d'ingénierie et de sous-traitance	3,37	États-Unis
LG ENERGY SOLUTION KP KRW	Composants électriques	3,35	Corée du Sud
BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B UW USD	Logiciel	3,14	États-Unis
SUNRUN INC UW USD	Source d'électricité alternative	3,11	États-Unis
IDEX CORP UN USD	Équipement électronique : Contrôle et filtre	3,10	États-Unis
OSTRUM SRI MONEY.I-C EUR	Gestion des investissements/Services de conseil	3,08	France
BROOKFIELD RENEWABLE COR-A UN USD	Source d'électricité alternative	3,02	États-Unis
TOYOTA MOTOR CORP JT JPY	Automobiles	3,01	Japon
FIRST SOLAR INC UW USD	Équipements liés aux énergies renouvelables	2,93	États-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

ANSYS INC UW USD	Logiciel	2,67	États-Unis
DARLING INGREDIENTS INC UN USDUSD	Produits alimentaires	2,52	États-Unis
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Matériaux de construction : Autre	2,52	France
LINDE PLC UW USD	Produits chimiques : Diversifiés	2,50	États-Unis
ENPHASE ENERGY INC UQ USD	Équipements liés aux énergies renouvelables	2,47	États-Unis

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

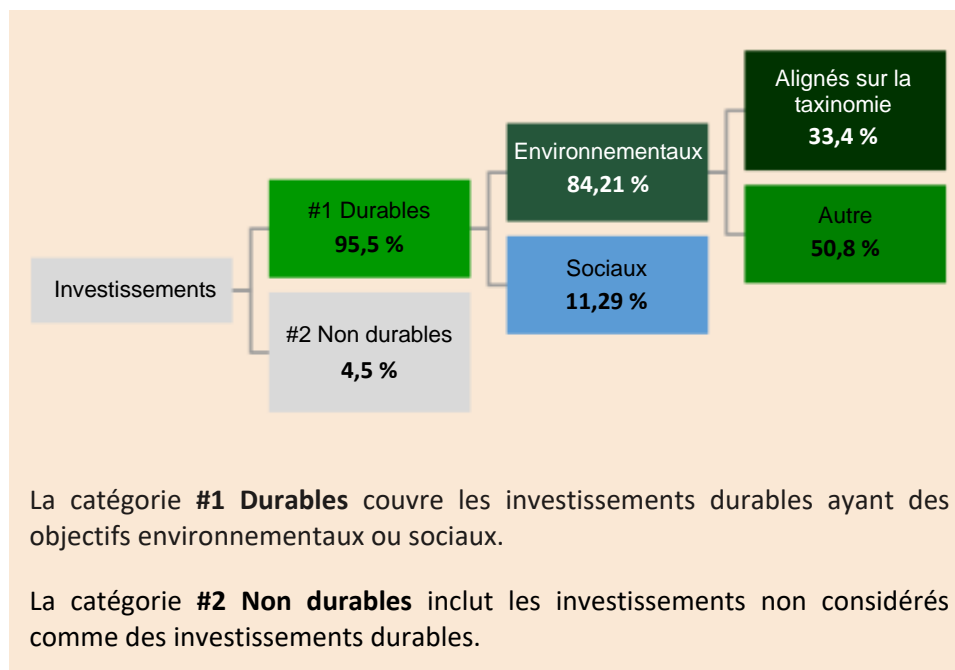
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 95,50 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Industrie	38,2	11,9
Technologies de l'information	20,7	22,1
Consommation discrétionnaire	8,2	11,0
Finance	6,8	15,2
Services aux collectivités	6,8	2,6
Santé	6,5	12,1
Matériaux	5,4	4,1
Immobilier	1,6	2,5
Consommation de base	1,1	6,8
Services de communication	-	7,2
Énergie	-	4,5
Liquidités et quasi-liquidités	4,7	-

Répartition MSCI

Répartition par secteur : au 31/12/2023

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 4,95 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le Fonds a investi dans ENPHASE ENERGY INC UQ USD. Selon les informations disponibles en février 2023, la société est alignée à 100 % sur la taxinomie européenne.

Enphase Energy fournit des équipements pour la production d'énergie solaire, notamment des micro-onduleurs ainsi que des dispositifs de surveillance et de stockage. Son produit principal est le micro-onduleur solaire, qui convertit le courant continu généré par un seul module solaire en courant alternatif, les connectant ainsi au réseau. L'utilisation de micro-onduleurs permet d'améliorer le rendement énergétique des systèmes d'énergie solaire et de favoriser l'utilisation de petits systèmes d'énergie solaire (c'est-à-dire les systèmes résidentiels). La société s'oriente désormais vers la fourniture de solutions technologiques pour les systèmes d'énergie solaire à petite échelle, y compris l'énergie solaire résidentielle, la gestion/le stockage de l'énergie résidentielle, la technologie de gestion de l'énergie utilisée par les maisons, l'énergie solaire commerciale de petite taille et l'énergie solaire/le stockage hors réseau.

Par conséquent, la société contribue de manière significative à l'atténuation du changement climatique en promouvant les sources d'énergie renouvelables et la transition vers un système énergétique plus durable. Le développement de son offre dans le domaine de l'énergie solaire/du stockage hors réseau pourrait également favoriser l'accès à l'énergie dans les régions défavorisées et en développement, grâce à des solutions comprenant des pompes à eau solaires, des refroidisseurs d'air et des systèmes de production d'énergie solaire autonomes. Ses solutions de gestion du

réseau et de l'énergie pourraient également contribuer à la mise en place de réseaux intelligents et de systèmes décentralisés de production/stockage d'électricité.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent légèrement différer du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹**

Oui

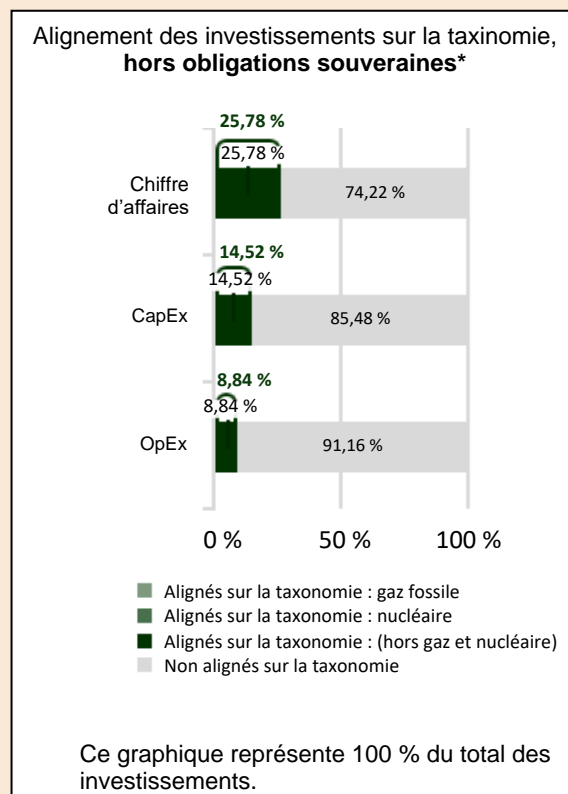
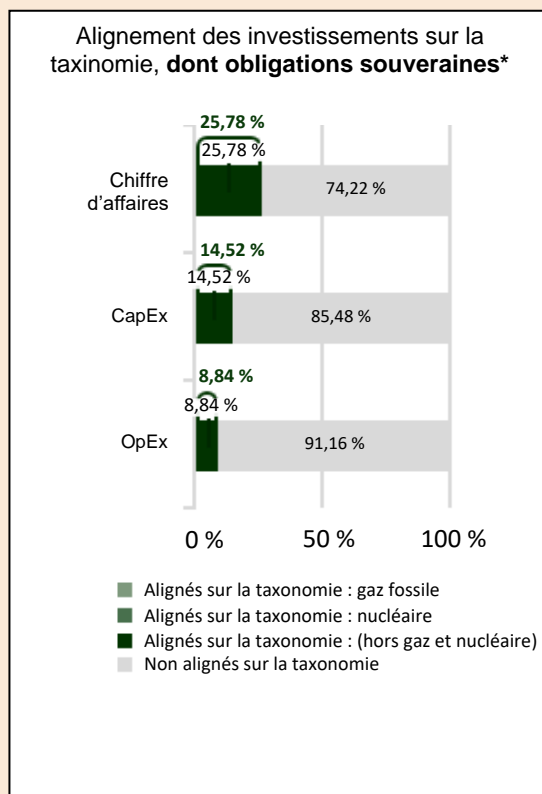
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 18,27 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

Toutefois, la part des investissements alignée sur la taxinomie reste relativement stable au cours de l'année, car le biais thématique du portefeuille conduit à une exposition importante aux sociétés fournissant des solutions et permettant la transition énergétique. La proportion déclarée d'investissements alignés sur la taxinomie a légèrement augmenté, principalement en raison de l'amélioration du reporting des sociétés et de la collecte de données permettant d'évaluer l'alignement des activités des sociétés.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 84,21 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 50,80 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.

À titre d'exemple, le Fonds investit dans Sunrun. Le Fonds étant un fonds mondial, il présente une exposition importante aux sociétés américaines qui ont des objectifs et des activités environnementaux, mais qui ne publient pas sur l'alignement avec la



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

taxinomie de l'UE. Sunrun en est un exemple, menant des activités concentrées sur le développement, l'installation et la maintenance de systèmes photovoltaïques pour le marché résidentiel aux États-Unis. En plus d'être le leader du marché dans son domaine, la société est bien positionnée sur le pilier de la diversité et de l'inclusion, notamment avec une femme PDG, et 50 % de femmes dans l'équipe de direction. En 2018, la société s'est engagée à atteindre une parité salariale entre les sexes de 100 % pour ses employés, qu'elle a réalisée cette même année. Elle propose jusqu'à 8 semaines de congés parentaux payés pour tous les employés.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 11,29 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

À titre d'exemple, le Fonds a investi dans AstraZeneca. Le portefeuille de produits de la société a un impact positif considérable pour relever les défis mondiaux en matière de santé. Le portefeuille médical d'AstraZeneca apporte une contribution substantielle à la santé publique et à un développement social durable en fournissant des traitements, des vaccins et des médicaments dans trois domaines thérapeutiques principaux : l'oncologie (35 % du chiffre d'affaires total fin 2022) ; les produits biopharmaceutiques (45 %) ; les maladies rares (16 %). Dans l'ensemble, AZ est l'un des leaders du secteur en termes de performances et de transparence en matière de développement durable. AstraZeneca a également mis en œuvre une stratégie climatique solide. La société s'est fixé des objectifs dans les trois domaines, propose une stratégie de réduction climatique très convaincante avec des étapes à court et moyen terme, notamment la consommation d'énergie, l'énergie renouvelable et la transition vers une flotte de véhicules électriques. Elle s'attaque en outre aux émissions de gaz fluorés des sites, ainsi qu'aux objectifs de réduction des fournisseurs de biens et de services. Outre son impact positif direct sur les problématiques liées à la santé, Mirova a également pris en compte la capacité de

l'entreprise à décarboniser ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Ces pratiques ne sont toutefois pas incluses dans la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur
 - À titre d'exemple, notre engagement continu avec Panasonic en matière de gestion de la chaîne logistique. Mirova a régulièrement rencontré la direction pour renforcer la transparence et améliorer les pratiques d'audit. L'engagement a porté ses fruits : Panasonic a lancé une auto-évaluation de la surveillance des risques basée sur les normes du secteur et a fait quelques progrès dans la structuration de la gestion de sa chaîne d'approvisionnement, qui est la première étape pour augmenter sa capacité d'audit. Mirova poursuit le dialogue avec l'entreprise afin de suivre ses progrès.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une

gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires. Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur sur le long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENTAL EQUITY FUND

Identifiant d'entité juridique : 2221 005Z7F3MH7JCPB 87

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 79,36 %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 18,79 %



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'allouer le capital à des sociétés :

- qui apportent des solutions positives et innovantes afin de résoudre les problématiques liées aux thèmes environnementaux clés : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique industrielle, la gestion durable des déchets et de l'eau, l'utilisation durable des terres, les transports propres, la construction écologique ; et
- dont les activités économiques contribuent positivement, à travers leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies. Le Fonds vise à contribuer à maintenir les hausses de températures mondiales à un maximum de 2 degrés Celsius.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement européen sur la taxinomie : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à l'un des objectifs environnementaux susmentionnés et peut ne pas contribuer, à tout moment, à l'ensemble des objectifs. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 60 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 1 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

98,15 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE était de 21,37 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen réalisé par un tiers.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indice de Référence : MSCI EUROPE NET RETURN EUR INDEX. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Au cours de l'année 2023, les indicateurs de durabilité du portefeuille relatifs à son objectif ont eu une incidence positive sur l'environnement et ont nettement surperformé l'indice de référence, démontrant ainsi la pertinence de la construction thématique du portefeuille.

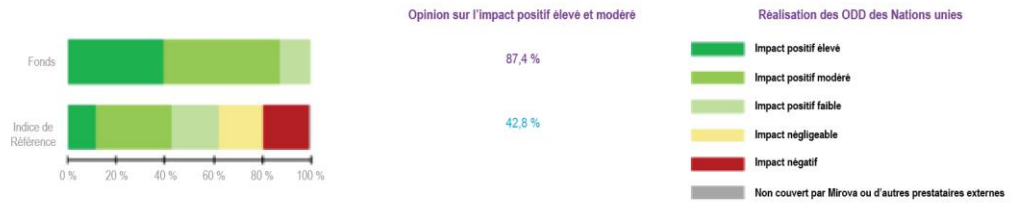
Conformément à sa philosophie d'investissement, le portefeuille est exclusivement investi dans des sociétés ayant une incidence positive et cherche à favoriser les sociétés ayant une incidence positive élevée et modérée, qui représentent 87,4 % du portefeuille en moyenne en 2023, contre 42,8 % pour son indice de référence, l'indice MSCI Europe.

L'alignement du portefeuille sur ses objectifs de durabilité est illustré par la contribution des sociétés du portefeuille aux objectifs environnementaux de développement durable (ODD), avec une exposition aux ODD relatifs au climat de 90 %, nettement supérieure à celle de son indice de référence (35 %), et une exposition aux ODD relatifs à la biodiversité de 60 %, contre seulement 16 % pour l'indice qui n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Alors que les sociétés du portefeuille fournissent des solutions « vertes » pour lutter contre le réchauffement climatique, les actifs du portefeuille permettent d'éviter des émissions à l'échelle mondiale, ce qui entraîne une plus forte intensité d'émissions évitées que celle de l'indice de référence. Contrairement à l'indice MSCI Europe, le fonds est aligné sur les objectifs de Paris, à savoir contribuer au maintien de l'augmentation maximale de la température mondiale à 2 degrés Celsius maximum.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

Thèmes des ODD		Fonds	Indice de Référence	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers
Environnement	CLIMAT Limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C	90 %	35 %	
	BIODIVERSITÉ Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme	60 %	16 %	
	ÉCONOMIE CIRCULAIRE Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	16 %	2 %	
	Sociaux	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail	30 %	22 %
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	28 %	19 %	
	DIVERSITÉ ET INCLUSION Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous	34 %	23 %	

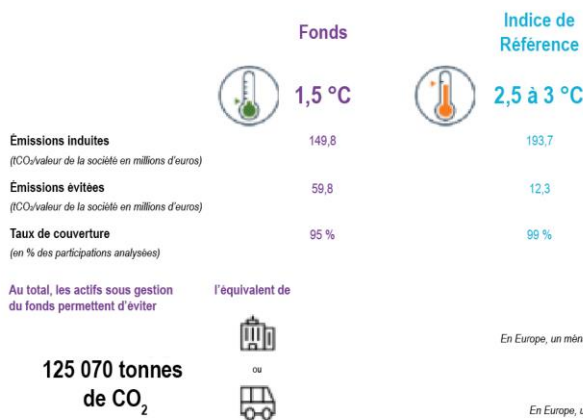
Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations Unies à l'adresse: www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/

Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes » ;

L'évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

En raison des changements apportés à la méthodologie d'évaluation de l'impact sur la durabilité au cours de l'année 2023, l'analyse de l'opinion sur l'impact sur la

durabilité ne peut être comparée à celle de la période de référence précédente. Le portefeuille est exclusivement investi dans des sociétés ayant une incidence positive et privilégie les sociétés ayant une incidence positive élevée et moyenne, qui représentent la très grande majorité du fonds.

Conformément à son objectif de durabilité, la majorité des actifs du portefeuille continuent d'être investis dans des sociétés contribuant aux objectifs de développement durable liés au climat, avec une exposition moyenne de 90 % au cours de la période.

Alors que les sociétés du portefeuille fournissent des solutions « vertes » pour lutter contre le réchauffement climatique, les actifs du portefeuille permettent d'éviter des émissions à l'échelle mondiale, ce qui entraîne un plus grand nombre d'émissions évitées que celles de l'indice de référence. Le Fonds, ayant une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5 degré Celsius, est aligné sur l'objectif de Paris, à savoir contribuer au maintien de l'augmentation maximale de la température mondiale à 2 degrés Celsius maximum.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de la société aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux salariés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération hommes-femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements - Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
Indicateurs des PAI supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de

l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.

En 2023, il n'y a pas eu de controverse importante au cours de l'année pouvant entraîner un désinvestissement du portefeuille du Mirova Europe Environmental Equity Fund.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Produits chimiques spéciaux	4,94	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Matériaux de construction : Autre	4,54	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT FP EUR	Eau	4,01	France
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	Équipement médical	3,92	États-Unis
ASML HOLDING NV NA EUR	Équipement de technologie de production	3,90	Pays-Bas
SYMRISE AG GY EUR	Produits chimiques : Diversifiés	3,53	Allemagne
VESTAS WIND SYSTEMS A/S DC DKK	Équipements liés aux énergies renouvelables	3,41	Danemark
STMICROELECTRONICS NV FP EUR	Semi-conducteurs	3,31	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Composants électriques	3,28	France
INFINEON TECHNOLOGIES AG GY EUR	Semi-conducteurs	3,27	Allemagne
MERCEDES-BENZ GROUP AG GY EUR	Automobiles	3,13	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
02/01/2023-29/12/2023

EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA GF EUR	Source d'électricité alternative	2,81	Portugal
NOVOZYMES A/S-B SHARES DC DKK	Biotechnologie	2,59	Pays-Bas
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI SQ EUR	Source d'électricité alternative	2,38	Espagne
AXA SA FP EUR	Assurance complète	2,36	France

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

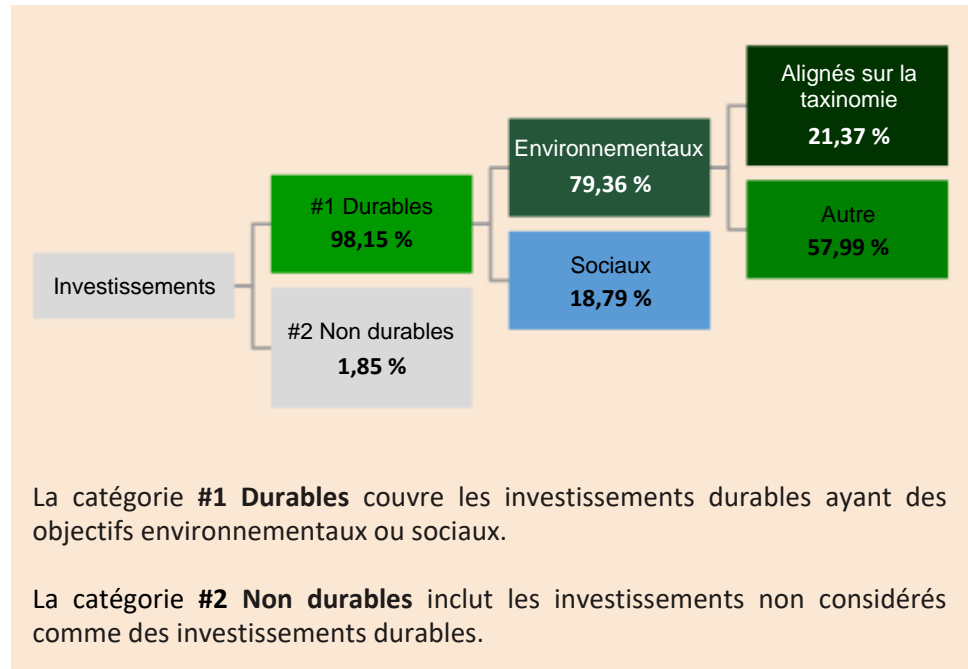
Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. En moyenne, au cours de la période de référence, 98,15 % des actifs nets du fonds étaient alignés sur les Objectifs d'investissement durable. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Industrie	27,8	18,1
Matériaux	20,1	7,2
Services aux collectivités	17,9	4,3
Finance	11,2	18,0
Technologies de l'information	7,4	4,5
Santé	6,0	15,3
Consommation discrétionnaire	3,0	11,3
Consommation de base	2,5	11,6
Énergie	1,0	5,7
Services de communication	-	3,1
Immobilier	-	0,9
Fonds communs de placement	0,3	-
Liquidités et quasi-liquidités	2,8	-

Répartition MSCI

Répartition par secteur : au 31/12/2023

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. En moyenne, 21,37 % des actifs nets du Fonds sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans ENPHASE ENERGY INC UQ USD. Selon les informations disponibles en février 2023, la société est alignée à 100 % sur la taxinomie européenne.

Enphase Energy fournit des équipements pour la production d'énergie solaire, notamment des micro-onduleurs ainsi que des dispositifs de surveillance et de stockage. Son produit principal est le micro-onduleur solaire, qui convertit le courant continu généré par un seul module solaire en courant alternatif, les connectant ainsi au réseau. L'utilisation de micro-onduleurs permet d'améliorer le rendement énergétique des systèmes d'énergie solaire et de favoriser l'utilisation de petits systèmes d'énergie solaire (c'est-à-dire les systèmes résidentiels). La société s'oriente désormais vers la fourniture de solutions technologiques pour les systèmes d'énergie solaire à petite échelle, y compris l'énergie solaire résidentielle, la gestion/le stockage de l'énergie résidentielle, la technologie de gestion de l'énergie utilisée par les maisons, l'énergie solaire commerciale de petite taille et l'énergie solaire/le stockage hors réseau.

Par conséquent, la société contribue de manière significative à l'atténuation du changement climatique en promouvant les sources d'énergie renouvelables et la transition vers un système énergétique plus durable. Le développement de son offre dans le domaine de l'énergie solaire/du stockage hors réseau pourrait également favoriser l'accès à l'énergie dans les régions défavorisées et en développement, grâce à des solutions comprenant des pompes à eau solaires, des refroidisseurs d'air et des systèmes de production d'énergie solaire autonomes. Ses solutions de gestion du réseau et de l'énergie pourraient également contribuer à la mise en place de réseaux intelligents et de systèmes décentralisés de production/stockage d'électricité.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent différer légèrement du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation

des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

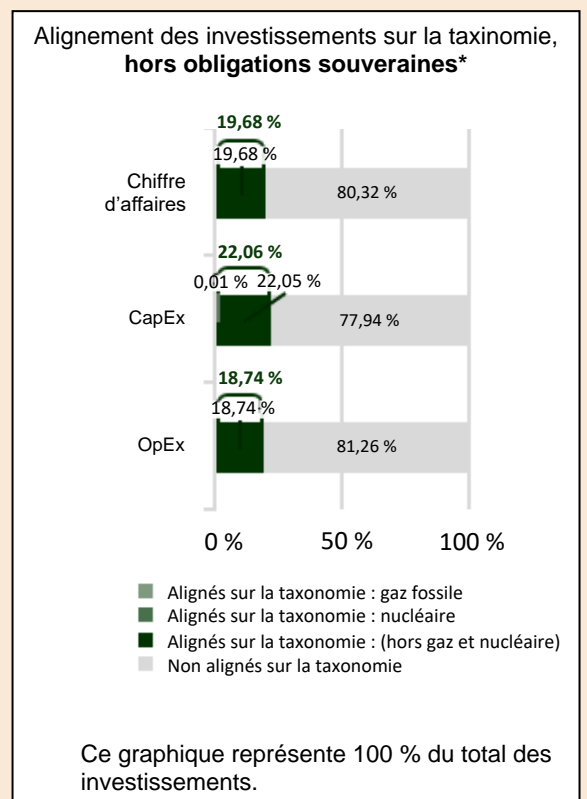
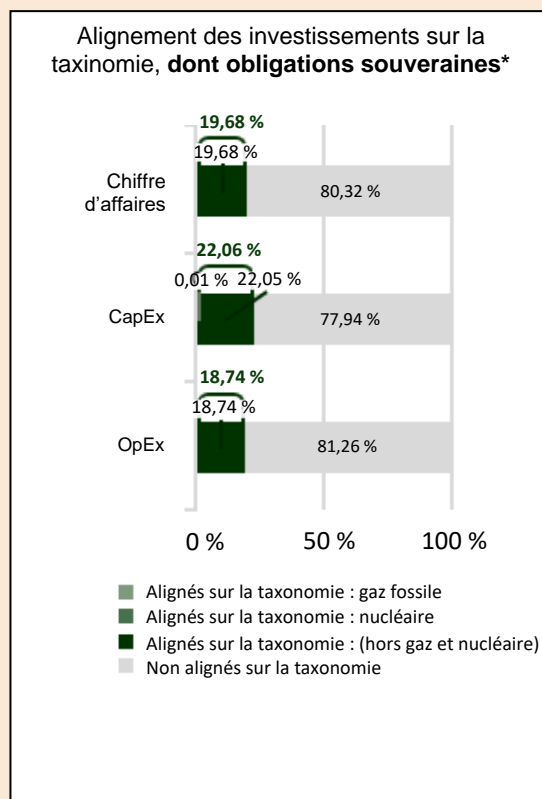
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹**

Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 12,37 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

Toutefois, la part des investissements alignés sur la taxinomie a augmenté au cours de l'année, la thématique du portefeuille ayant conduit à une exposition significative aux sociétés fournissant des solutions et favorisant la transition énergétique. La proportion déclarée d'investissements alignés sur la taxinomie a légèrement augmenté, principalement en raison de l'amélioration du reporting des sociétés et de la collecte de données permettant d'évaluer l'alignement des activités des sociétés.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a investi 79,36 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 57,99 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou

- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire. À titre d'exemple, le Fonds a investi dans Novozymes. La société est un leader mondial dans les applications à base d'enzymes et offre des alternatives innovantes aux produits à base de pétrole. Sa gamme de solutions respectueuses de l'environnement réduit considérablement les émissions de CO2 et préserve les écosystèmes de la planète. Les produits et solutions du groupe s'appliquent à la fois aux usages domestiques et industriels.

Le groupe danois est un acteur incontesté de la préservation et de l'optimisation des ressources et est fortement engagé auprès de ses clients stratégiques (DSM, Unilever, Syngenta, etc.). L'innovation est au cœur de sa stratégie (la recherche et le développement représentent 13 % de son chiffre d'affaires).

Les solutions innovantes à base d'enzymes permettent une consommation durable et des performances supérieures dans les segments des détergents, des produits alimentaires et des boissons, de la nutrition animale, des traitements textiles, de l'agriculture biologique et des produits laitiers végétaux.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 18,79 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou à promouvoir la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou l'investissement dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes sont destinés à identifier les sociétés qui :

- favorisent l'accès aux services de base et durables, une incidence locale ou promeuvent des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ; ou
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans Roche. L'impact positif de Roche est dû à son exposition diversifiée à un large éventail de domaines thérapeutiques hautement innovants (dont témoignent ses produits de nouvelle génération et ses désignations innovantes) et à son exposition à des segments comportant des besoins non satisfaits. Roche est une société de soins de santé qui opère à travers deux segments principaux : les diagnostics (qui représentait environ 28 % des ventes de la société à fin 2022) et les produits pharmaceutiques (environ 72 %). En ce qui concerne la biodiversité, Roche a fait preuve de performances avancées en termes de réduction de l'impact de ses produits.

Roche mesure son « impact environnemental total » à l'aide d'un éco-bilan, un système de points attribués à des paramètres environnementaux (allant de la consommation d'énergie et de ressources à l'émission de produits dérivés et de déchets provenant de ses activités commerciales). Roche s'est fixé un objectif à 10 ans (2029) pour réduire de 50 % son impact environnemental total (éco-bilan pour ses activités et score de bonne gestion des produits pour ses produits). La société a mis en œuvre plusieurs autres objectifs environnementaux pertinents. Ces objectifs consistent à améliorer le score de bonne gestion de 30 produits sélectionnés de 25 % d'ici à 2025, à éliminer progressivement les hydrocarbures halogénés lors du processus de réfrigération, à réduire les déchets, à diminuer la consommation d'eau, etc. Toutefois, la manière dont cette stratégie est intégrée dans un scénario environnemental plus large n'est pas bien définie. La société a également mis en place une stratégie de gestion des risques environnementaux afin de minimiser l'impact des rejets liés à la fabrication d'antibiotiques et de réduire ainsi la résistance aux antimicrobiens. La société encourage également la recherche de nouveaux antibiotiques et, par l'intermédiaire de sa division « Diagnostics », elle apporte une réponse à la surconsommation d'antibiotiques. Ainsi, outre son impact positif direct sur les problématiques liées à la santé, Mirova a également apprécié la capacité de la société à réduire la pression qu'elle exerce sur la biodiversité et les ressources. Ces pratiques ne sont toutefois pas incluses dans la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a pour objectif d'investir uniquement dans des titres de participation pouvant être qualifiés d'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration

de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur. Dans le cadre du Mirova Europe Environmental Equity Fund, les chiffres relatifs aux engagements pour l'année 2023 sont les suivants :

- 29 engagements spécifiques, dont 13 liés à l'environnement, 16 liés aux enjeux sociaux et 20 liés à la gouvernance.
- Mirova s'engage régulièrement auprès de Mercedes Benz, lors de leur conférence ESG annuelle, la prochaine conférence ayant lieu le 20 mars 2024. En 2023, Mirova s'est engagée auprès de Mercedes Benz pour cibler leur objectif climatique ainsi que leur stratégie relative aux véhicules électriques, notamment en raison du fait que la société a repoussé ses objectifs en matière de véhicules électriques pour 2025, et ce deux fois d'affilée.
- Mirova a également mis l'accent sur le fait que la société a l'ambition de devenir une marque plus luxueuse, Mercedes indiquant une baisse de -25 % des ventes en 2026 pour ses voitures d'entrée de gamme. Toutefois, Mirova rappelle qu'il est important que tout le monde ait accès aux véhicules 100 % électriques (« Battery Electric Vehicle » ou « BEV ») et pas seulement une certaine catégorie sociale. Mercedes Benz a déclaré qu'elle ne s'était jamais positionnée en tant que société appartenant au segment d'entrée de gamme, mais que cela ne signifiait pas qu'elle comptait le quitter, comme cela a pu être évoqué de manière controversée dans les journaux.
- En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, Mirova s'est de nouveau entretenue avec la société sur l'importance de la transparence et a interrogé Mercedes Benz sur la manière dont elle garantira qu'« à l'avenir, les matières premières utilisées pour les composants des batteries proviendront uniquement de mines certifiées par l'IRMA », comme indiqué par la société dans son Roadshow. Mercedes Benz a récemment lancé la 2e édition de son rapport sur les matières premières, avec une mise à jour sur 15 matériaux et un plus large contenu, conformément à la loi allemande sur la diligence raisonnable qui est entrée en vigueur en janvier 2024. Mercedes Benz a indiqué qu'elle travaillait avec des cabinets de conseil spécialisés pour l'aider à évaluer les fournisseurs de niveau 1 et 2, et qu'elle collaborait avec l'IRMA pour s'engager auprès de nouvelles sociétés minières.
- En ce qui concerne le recyclage des batteries, qui est un élément central du secteur des véhicules électriques selon Mirova, nous souhaitons en savoir plus sur le projet actuel de Mercedes Benz en Chine et sur la manière dont il sera développé à l'avenir, notamment avec deux chimies de batteries différentes, le NMC (Nickel Manganèse Cobalt) et le LFP (Phosphate de Fer Lithium). Le constructeur automobile a répondu qu'il avait signé un protocole d'accord en février 2023 avec CATL visant à réintégrer les matériaux recyclés dans un système en boucle fermée de la chaîne d'approvisionnement. Il souhaite certifier ce processus par le biais d'un audit réalisé par une tierce partie dans les années à venir. La société a actuellement recyclé 344 tonnes de matériaux.
- Engagement collaboratif: Mirova s'associe à d'autres investisseurs et à des représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une plus grande transparence et d'exiger, le cas échéant, que les sociétés modifient leurs pratiques. Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur sur le long terme. En

outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires.

Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur sur le long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Future of Food Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493 00DKBADCMOLZCL 48

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 76,18 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 21,44 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'allouer le capital à des sociétés :

- qui offrent des solutions pour relever les défis environnementaux et nutritionnels de la chaîne de valeur alimentaire durable et abordent des thèmes clés du développement durable : production alimentaire, ingrédients et bioscience, technologie alimentaire, technologie de l'eau, commerce de détail et logistique et emballage durable, et
- dont les activités économiques contribuent positivement, par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies. Le Fonds vise à contribuer à maintenir la hausse maximale de la température mondiale à un maximum de 2 °C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement européen sur la taxinomie : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. À ce jour, seuls deux des objectifs environnementaux ont été définis, et seul un nombre limité d'activités sont éligibles pour être contrôlées par rapport aux critères de sélection technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à l'un des objectifs environnementaux susmentionnés et peut ne pas contribuer, à tout moment, à l'ensemble des objectifs. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 60 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 1 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

97,62 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 6,18 %. Au cours de l'exercice, nous avons continué à investir dans des sociétés dotées de solutions durables de pointe et de stratégies saines pouvant bénéficier de la transition alimentaire. Nous pensons que les nouvelles technologies, telles que l'agriculture de précision, l'extraction de protéines végétales, les ingrédients naturels, la fermentation et les enzymes ainsi que les technologies numériques d'eau et de recyclage seront essentielles à la transformation du secteur alimentaire. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

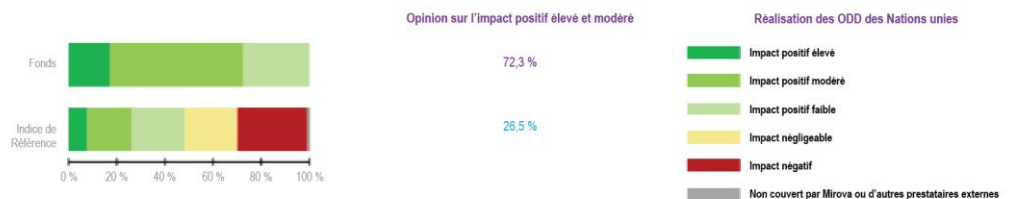
Indice de référence : MSCI WORLD NET RETURN USD. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Au cours de la période, nous avons surperformé notre indice de référence avec 72,3 % d'investissements ayant une opinion d'incidence positive élevée ou modérée, et avons contribué positivement aux Objectifs de développement durable des Nations unies. En tant que fonds thématique, nous investissons dans des opportunités de croissance structurelle à long terme du secteur de la transition du système alimentaire qui participent à une meilleure résilience, à un moindre impact environnemental et à l'amélioration de la santé des populations.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

Thèmes des ODD	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers	
	Fonds	Indice de Référence
Environnement		
CLIMAT limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C	49 % 24 %	
BIODIVERSITÉ Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme	77 % 12 %	
ÉCONOMIE CIRCULAIRE Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	32 % 1 %	
Sociaux		
DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail	38 % 17 %	
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	46 % 17 %	
DIVERSITÉ ET INCLUSION Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous	45 % 26 %	

Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE

	Fonds	Indice de Référence
Émissions induites (tCO ₂ valeur de la société en millions d'euros)	206,8	130,8
Émissions évitées (tCO ₂ valeur de la société en millions d'euros)	15,2	7,8
Taux de couverture (En % des participations analysées)	88 %	98 %

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »). Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes ».

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact. *Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Cependant, au cours de la période, notre méthodologie de durabilité a évolué. Nous n'investissons que dans des sociétés ayant un impact positif faible, modéré ou élevé. Nous sommes restés alignés sur notre objectif d'une hausse de la température inférieure à 2 °C, et la contribution du fonds aux Objectifs de développement durable des Nations unies a surperformé celle de l'indice en 2023. Notre contribution à certains thèmes des ODD, tels que l'économie circulaire, la santé et le bien-être et la biodiversité, a été particulièrement positive par rapport à l'indice en raison de nos investissements durables dans la transition du système alimentaire.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de la société aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux salariés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles. Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
Indicateurs des PAI supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des

Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement. Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.

En 2023, il n'y a pas eu de controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner une cession du portefeuille du Mirova Future of Food.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
WASTE MANAGEMENT INC UN USD	Services de gestion et de traitement des déchets	4,29	États-Unis
VEOLIA ENVIRONNEMENT FP EUR	Eau	4,21	France
TRIMBLE INC UW USD	Équipement électronique : Jauges et compteurs	3,96	États-Unis
XYLEM INC UN USD	Équipement électronique : contrôle de la pollution	3,68	États-Unis
ECOLAB INC UN USD	Produits chimiques : Diversifiés	3,55	États-Unis
GENERAL MILLS INC UN USD	Produits alimentaires	3,51	États-Unis
CROWN HOLDINGS INC UN USD	Conteneurs et emballage	3,48	États-Unis
PENTAIR PLC UN USD	Équipement électronique : Contrôle de la pollution	3,44	Royaume-Uni
AMERICAN WATER WORKS CO INC UN USD	Eau	3,26	États-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

DANONE FP EUR	Produits alimentaires	3,25	France
CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC UN USD	Restaurants et bars	3,24	États-Unis
GRAPHIC PACKAGING HOLDING CO UN USD	Conteneurs et emballage	3,23	États-Unis
AGCO CORP UN USD	Machines : Agriculture	3,15	États-Unis
BRAMBLES LTD AT AUD	Conteneurs et emballage	3,09	Australie
NOVOZYMES A/S-B SHARES DC DKK	Biotechnologie	3,08	Danemark

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

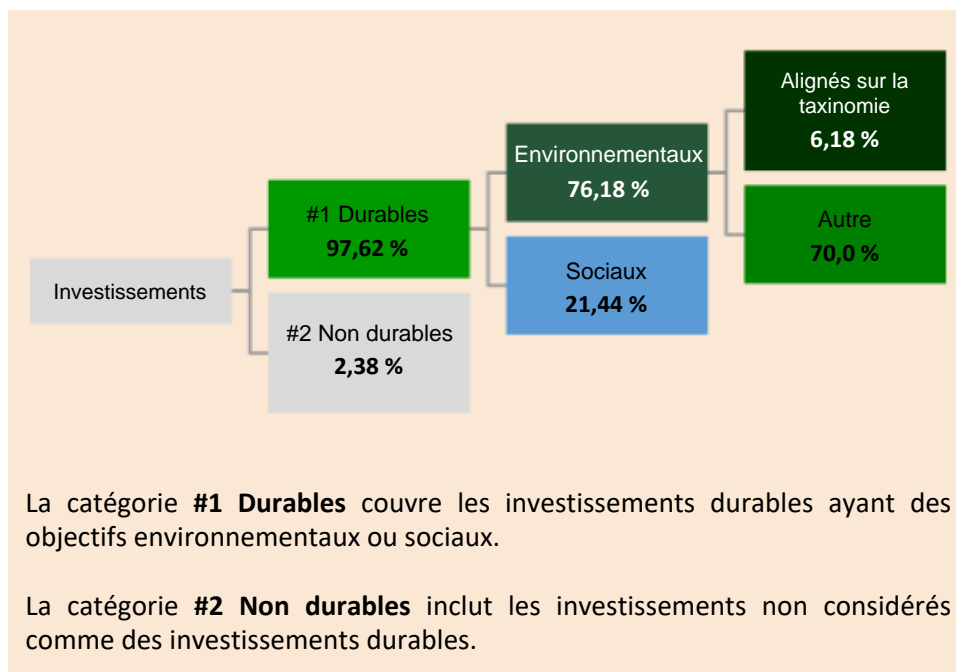
Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 97,62 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Industrie	30,4	11,4
Matériaux	27,4	4,1
Consommation de base	12,2	6,8
Santé	7,9	12,1
Services aux collectivités	7,4	2,6
Technologies de l'information	5,7	22,6
Consommation discrétionnaire	3,9	11,0
Finance	2,2	15,2
Services de communication	-	7,2
Énergie	-	4,5
Immobilier	-	2,5
Liquidités et quasi-liquidités	2,9	-

Répartition MSCI

Répartition : au 31/12/2023.

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 6,18 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans le Groupe GEA, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré »

Les machines de traitement industriel de GEA ont un impact positif sur des thèmes liés à la biodiversité dans la mesure où elles permettent à l'industrie alimentaire transformée durable (protéines végétales et producteurs de produits laitiers durables) d'améliorer la qualité et l'efficacité de la production grâce aux outils de fermentation et d'extraction des nutriments végétaux, mais également en utilisant des équipements qui augmentent la circularité des matériaux grâce à la réutilisation de la vapeur, l'élimination de la pollution de l'eau grâce à la récupération des eaux usées et des biogaz, aux machines de scellage d'emballages carton limitant l'utilisation de plastique et réduisant le gaspillage alimentaire en limitant l'oxydation, mais aussi aux épurateurs humides réduisant la pollution de l'air. La société contribue de manière positive à la réduction du réchauffement climatique dans l'industrie alimentaire grâce à des produits à haute efficacité énergétique et à son engagement à devenir neutre en matière de climat d'ici 2040, y compris en ce qui concerne le niveau 3 (approuvé par la SBTi).

La société limite efficacement les risques liés à la fabrication grâce à des plans de gestion des risques fiables, comme l'illustre la part croissante de sites certifiés ISO pour l'environnement. Le Groupe GEA communique régulièrement avec les employés concernant leur niveau de satisfaction et propose des systèmes de rémunération compétitifs.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent légèrement différer du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE¹ ?**

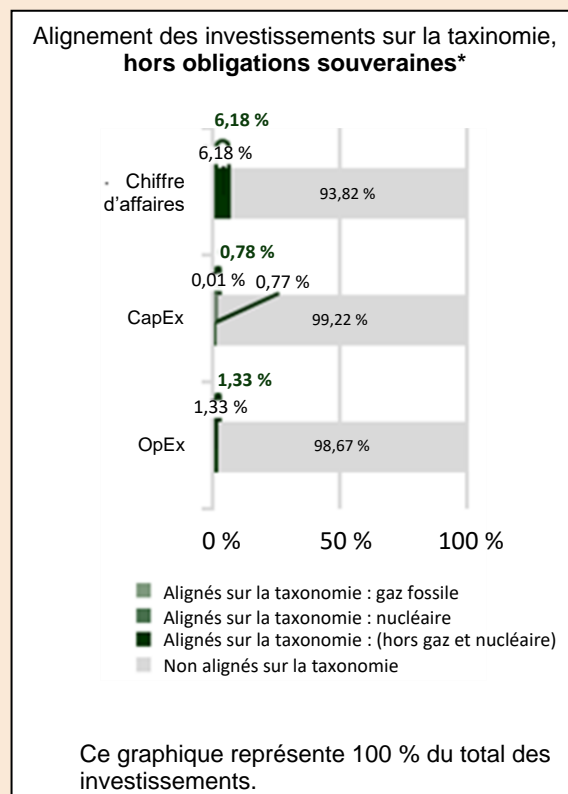
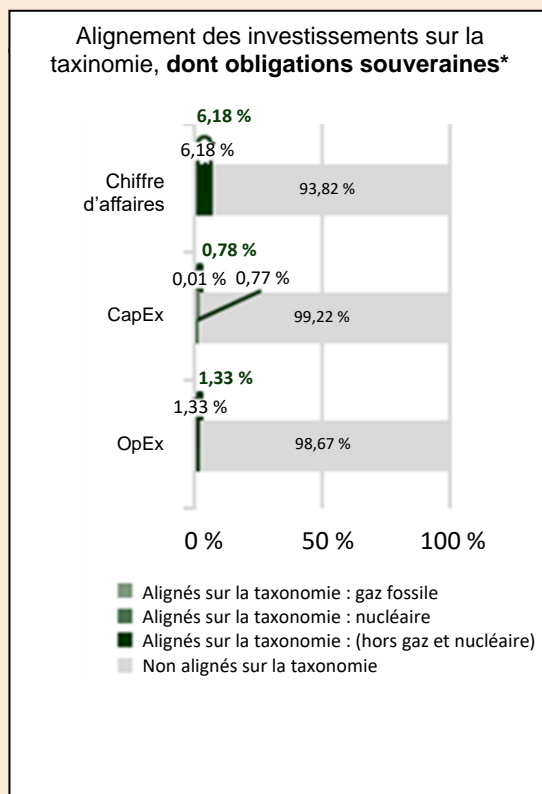
Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 1,47 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées. Toutefois, au cours de la période, notre alignement sur la taxinomie de l'UE a été relativement stable par rapport à la période de référence précédente. À ce jour, un nombre limité d'activités est éligible pour être analysé au regard des critères de sélection technique de l'UE, et le pourcentage d'alignement fourni est conservateur.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a investi 76,18 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 70,00 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
 - favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
 - favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.
- Le Fonds ne s'engage pas à respecter une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans KUBOTA CORP, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif faible ». La société génère un impact positif sur le développement humain grâce à la fourniture de tracteurs de petite taille dans les économies d'Asie en voie de développement, ce qui entraîne une augmentation de la productivité des terres et donc une augmentation de la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un sujet important, car plus de la moitié des personnes touchées par la sous-nutrition se

trouvent en Asie, et la plupart des exploitations agricoles au monde font moins de 2 ha et n'ont pas accès aux équipements modernes, ce qui traduit une marge d'amélioration. L'ambition de la société en matière de développement de solutions d'agriculture de précision est prometteuse, tout comme la mise en service d'une nouvelle usine de tracteurs aux États-Unis qui pourrait soutenir l'agriculture à petite échelle, permettant ainsi une agriculture agroécologique restauratrice en remplacement de l'agriculture intensive. Cet aspect est significatif puisqu'aux États-Unis, la ferme moyenne fait 180 hectares.

La société atténue efficacement les risques liés à son activité et n'est pas exposée à des risques importants. Par exemple, la société n'est pas exposée à des risques importants liés à la chaîne d'approvisionnement en raison du type de matières premières qu'elle utilise (acier). Un nombre croissant de ses usines est certifié selon les normes de sécurité ISO. Kubota réduit les risques de blessures lors de l'utilisation des machines grâce à des audits portant sur la qualité et étend par ailleurs son activité d'approvisionnement en pièces afin d'améliorer la réparabilité de ses produits, principalement dans les pays développés. En ce qui concerne les impacts environnementaux directs, la société a fixé un objectif de réduction des émissions de GES de 50 % d'ici 2030 pour les niveaux 1 et 2, par rapport à l'année de base 2014.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 21,44 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

À titre d'exemple, le fonds investit dans SweetGreen, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif faible ».

La société propose des plats principaux végétariens (15 % des plats principaux) qui ont un impact positif sur la santé et sur la durabilité de la biodiversité, car ils remplacent les

plats à base de protéines animales et répondent également à la demande des consommateurs flexitariens pour des produits plus sains. Cette contribution est significative, car les scénarios alimentaires durables nécessitent une baisse de la consommation de viande rouge de 50 %. Bien que l'entreprise propose également quelques produits biologiques, sa stratégie de développement durable ne se concentre pas ouvertement sur ce type de produits.

La société adopte des pratiques climatiques positives grâce à un objectif concernant tous les niveaux de la neutralité climatique d'ici 2027. Cependant, un certain manque de transparence entoure l'éventuelle approbation de cet objectif par la SBTi. La société a mis en place une plate-forme de données dédiée aux évaluations carbone des fournisseurs (agriculteurs), une initiative pertinente compte tenu du poids des émissions de niveau 3 provenant de l'approvisionnement dans l'empreinte mondiale.

L'entreprise limite efficacement la plupart des risques, y compris l'interdiction des PFAS dans les emballages, la gestion de la sécurité alimentaire et un code de conduite contenant des clauses environnementales et sociales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration

de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur. Pour illustrer l'engagement individuel, Ecolab, une société de produits chimiques, a été ciblée en 2023 sur 4 sujets clés en matière de durabilité, ce qui a donné lieu à des résultats positifs, comme indiqué ci-dessous

- Première demande : utiliser une méthodologie transparente pour évaluer les avantages environnementaux des solutions plutôt qu'une méthodologie interne. Résultat : L'entreprise a progressé sur ces points en mettant en place un pilote avec TNFD, dont Mirova est partenaire. Elle a ainsi testé un logiciel d'évaluation des incidences dont la méthodologie est publique.
- Deuxième demande : révéler l'empreinte chimique globale et évaluer l'effet à long terme et l'effet cocktail des substances utilisées dans les produits. Résultat : Sur ce point, et avec des solutions déjà mises en œuvre par l'entreprise en 2022, les résultats sont positifs, avec 2 % de produits contenant des substances très préoccupantes. Ce nombre devrait selon nous continuer de diminuer à mesure que les nouveaux produits seront progressivement retirés dans les années à venir.
- Troisième demande : donner la priorité à la recherche et au développement dans les secteurs qui contribuent de manière significative à une transition durable, tels que l'agro-alimentaire. Résultat : À ce sujet, Ecolab a renouvelé son partenariat avec Cargill pour accélérer l'investissement dans des start-ups agroalimentaires innovantes en 2022 avec Techstars.
- Quatrième demande : réduire les risques liés aux détergents dans le secteur du bétail (suite à la récente acquisition de sa filiale CID Lines) en hiérarchisant la prévention. De ce fait, la société participe au projet européen BioSecure (aligné sur la politique One Health de l'UE) avec le logiciel Biocheck. Cet outil destiné aux éleveurs de bétail leur permet d'effectuer des auto-évaluations afin d'améliorer la prévention des risques et des zoonoses.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires.

Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les certifications, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493 00P39BSWLFKWZM 30

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental** : 27,13 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social** : 68,48 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'allouer le capital à des sociétés :

- qui abordent les opportunités liées à la diversité et au capital humain en mettant l'accent sur la mixité et le renforcement du pouvoir des femmes, et
- dont les activités économiques contribuent positivement, à travers leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies.

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 5 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 35 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

95,61 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 7,96 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers. Certains titres sélectionnés selon l'approche d'impact et les analyses ESG en vigueur avant le 29/12/2023 répondent aux critères de gestion des risques d'obstruction aux ODD (test DNSH pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important ») et aux bonnes pratiques de gouvernance, mais leur contribution positive peut être évaluée comme faible ou non quantifiable. Le cadre d'analyse ayant été amélioré, la contribution positive de certains titres a été révisée. Un ajustement des portefeuilles a été opéré dans les conditions énoncées dans le processus d'investissement.

Afin de sélectionner les sociétés dans lesquelles nous allons investir, nous commençons par nous intéresser à celles qui contribueront positivement aux ODD grâce à leurs produits et/ou à leurs pratiques. Au sein de ce groupe de sociétés, nous sélectionnerons uniquement celles qui promeuvent la mixité dans l'ensemble de l'organisation. Pour ce faire, nous utilisons des critères quantitatifs et qualitatifs de mixité et d'inclusion.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indice de Référence : MSCI WORLD NET TOTAL RETURN EUR INDEX. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Nous investissons uniquement dans des sociétés qui contribueront positivement aux ODD et qui promeuvent également la mixité dans leur organisation grâce à des critères quantitatifs et qualitatifs. Par conséquent, notre indicateur de durabilité se décompose en entreprises ayant un impact faible, modéré ou élevé. Lorsque nous

construisons le portefeuille, nous nous assurons également que nous sommes alignés sur un scénario à 2 °C. L'idée est donc d'avoir un impact à la fois environnemental et social.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

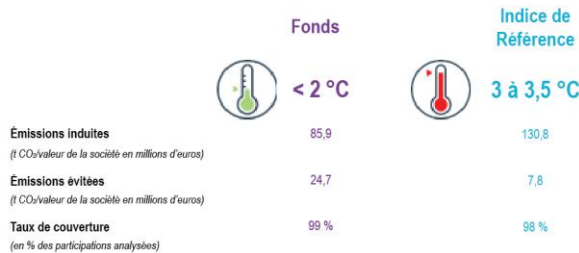
Thèmes des ODD		Fonds	Indice de Référence	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers	
Environnement	CLIMAT	38 %	24 %	9	13
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C				
	BIODIVERSITÉ	24 %	12 %	6	11
	Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme				
	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	5 %	1 %	12	
Social	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	28 %	17 %	1	2
	Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail				
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	24 %	17 %	3	4
	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité				
	DIVERSITÉ ET INCLUSION	100 %	26 %	5	10
Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous					

Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, ses piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »). Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes ».

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Notre méthodologie a évolué et nous avons désormais une répartition légèrement différente de celle de l'année dernière. Cependant, la sélectivité reste la même. Nous demeurons également alignés sur un scénario à 2 °C, sans changement par rapport à l'année dernière

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données

relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de la société aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux salariés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles. Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
Indicateurs des PAI supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des

Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.

En 2023, il n'y a eu aucune controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner la liquidation du portefeuille.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
02/01/2023-
29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ELI LILLY & CO UN USD	Produits pharmaceutiques	4,68	États-Unis

MICROSOFT CORP UW USD	Logiciel	4,19	États-Unis
OSTRUM SRI MONEY.I-C EUR	Services de conseil	3,76	France
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Produits chimiques spéciaux	3,68	France
NVIDIA CORP UW USD	Semi-conducteurs	3,27	États-Unis
ASTRAZENECA PLC LN GBp	Produits pharmaceutiques	2,97	Royaume- Uni
ECOLAB INC UN USD	Produits chimiques : Diversifiés	2,92	États-Unis
MACQUARIE GROUP LTD AT AUD	Services d'investissement	2,83	Australie
WASTE MANAGEMENT INC UN USD	Services de gestion et de traitement des déchets	2,79	États-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES UN USD	Services de traitement des transactions	2,78	États-Unis
PROCTER & GAMBLE CO/THE UN USD	Produits d'hygiène personnelle	2,57	États-Unis
AMERICAN WATER WORKS CO INC UN USD	Eau	2,38	États-Unis
ORANGE FP EUR	Services de télécommunications	2,20	France
UNION PACIFIC CORP UN USD	Chemins de fer	2,12	États-Unis
GENERAL MOTORS CO UN USD	Automobiles	2,12	États-Unis

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.

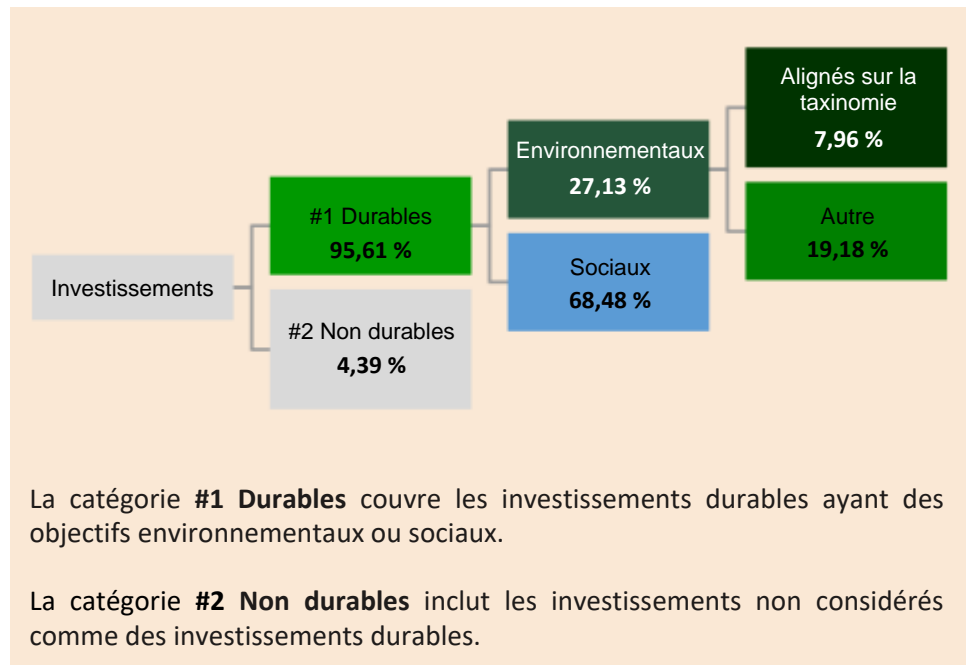


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 95,61 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Technologies de l'information	21,1	22,1
Santé	15,6	12,1
Finance	14,5	15,2
Matériaux	11,3	4,1
Industrie	11,0	11,9
Consommation discrétionnaire	8,7	11,0
Consommation de base	7,7	6,8
Services aux collectivités	4,3	2,6
Services de communication	4,0	7,2
Énergie	-	4,5
Immobilier	-	2,5
Fonds communs de placement	0,5	-
Liquidités et quasi-liquidités	1,3	-

Répartition MSCI

Répartition par secteur : au 31/12/2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 7,96 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le portefeuille a investi dans Michelin. Michelin est un acteur très engagé dans l'industrie automobile, attaché à jouer un rôle dans la transition écologique du transport, que ce soit en proposant des pneus écologiques, en améliorant la logistique ou en investissant dans de nouvelles technologies de véhicules électriques fondées sur des systèmes à hydrogène. La société a tiré 13 % de son chiffre d'affaires de pneus classés A et B en termes de résistance au roulement, conformément aux spécifications de l'acte délégué du Règlement sur la taxinomie, limitant les pneus aux deux classes de résistance au roulement les plus élevées du marché. En outre, Michelin défend une culture d'entreprise où l'inclusion de la diversité est considérée comme importante et comme une source de force, qui commence par une représentation des femmes à hauteur de 36 % au sein de son comité exécutif. La société s'est fixé des objectifs ambitieux, avec pour objectif de « Devenir la référence du secteur en matière d'égalité hommes-femmes » et d'atteindre cette égalité parmi les cadres supérieurs et les responsables du Groupe d'ici 2030. Elle mesure sa progression par le biais de différents indicateurs, tels que son indicateur IMDI (Index du Management des Diversités et de l'Inclusion), sur lequel elle vise à atteindre 80 sur 100 à l'horizon 2030 (contre un score de référence de 50/100 en 2019). Cet indicateur s'articule autour de cinq piliers : la mixité, l'identité, la plurinationalité du management, le handicap et l'égalité des chances.

Autre niveau d'action, Michelin a la volonté d'inculquer une culture de la diversité et de l'inclusion au sein de son organisation, en aidant chaque individu à prendre conscience de ses propres biais de perception. Depuis 2020, tous les responsables du Groupe ont bénéficié d'une demi-journée de formation de sensibilisation aux biais et aux stéréotypes, avec 3 000 nouveaux participants formés en 2022. Michelin compte également un groupe d'employés, Women Forward, ayant vocation à faire progresser le sujet de la parité hommes-femmes en organisant un système de mentorat ainsi que des diagnostics et des événements de réseautage.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent légèrement différer du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹**

Oui

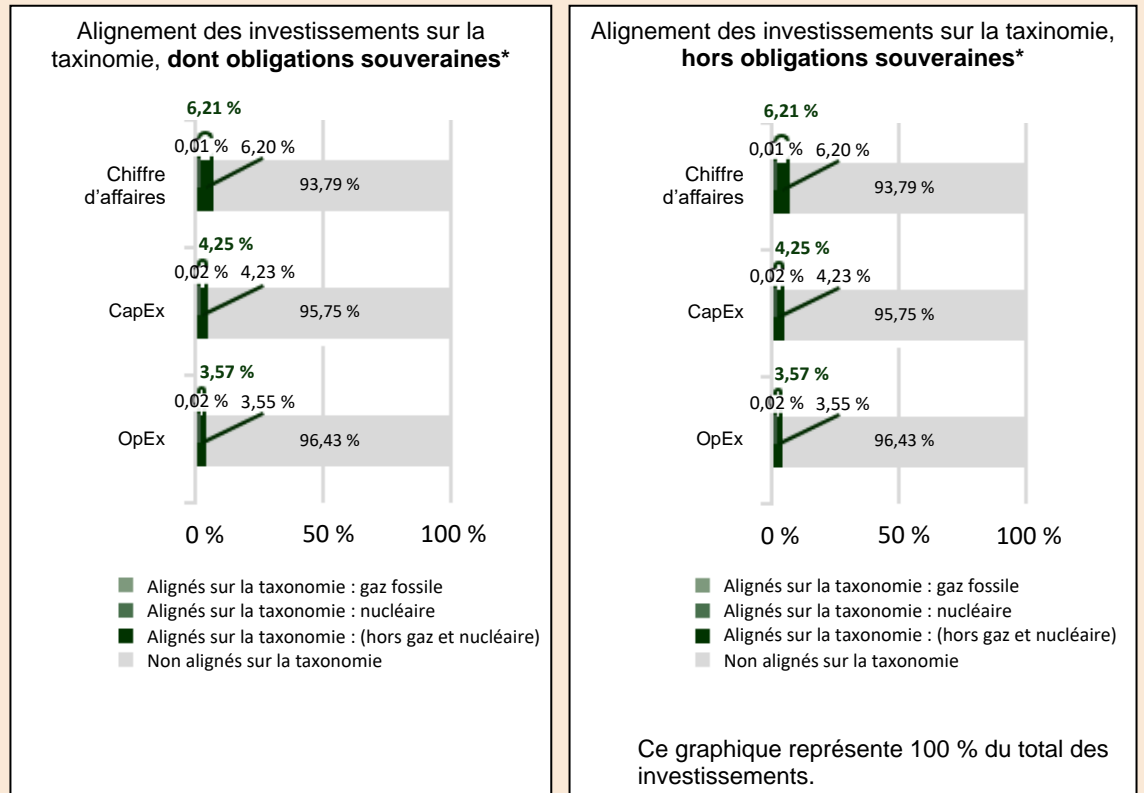
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 2,85 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

La différence entre les pourcentages d'investissement alignés sur la taxinomie peut également s'expliquer par 1) l'évolution du cours des actions concernées (par exemple, Sunrun est très volatile) 2) l'achat/la vente/le renforcement et la réduction (par exemple, nous avons vendu notre exposition à Orsted au S2 24, nous avons procédé à des renforcements et réductions au cours de l'année sur certains des titres renouvelables comme Sunrun...) 3) le niveau de liquidités dans le portefeuille 4) l'augmentation des informations publiées par la société dans le portefeuille concernant l'alignement sur la taxinomie



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a investi 27,13 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 19,18 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire. Le Fonds ne s'engage pas à respecter une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le Women Leaders and Diversity Equity Fund étant un fonds mondial, il présente une exposition importante aux sociétés américaines qui ont des objectifs et des activités environnementaux, mais qui ne publient pas sur l’alignement avec la taxinomie de l’UE. Sunrun en est un exemple, menant des activités concentrées sur le développement, l’installation et la maintenance de systèmes photovoltaïques pour le marché résidentiel aux États-Unis. En plus d’être le leader du marché dans son domaine, la société est bien positionnée sur le pilier de la diversité et de l’inclusion, notamment avec une femme PDG, et 50 % de femmes dans l’équipe de direction. En 2018, la société s’est engagée à atteindre une parité salariale entre les sexes de 100 % pour ses employés, qu’elle a réalisée cette même année. Elle propose jusqu’à 8 semaines de congés parentaux payés pour tous les employés.



Quelle était la proportion d’investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 68,48 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l’intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l’un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l’inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent à favoriser l’accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d’une alimentation saine, de la connaissance et de l’éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l’inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d’œuvre.

Eli Lilly est une société pharmaceutique américaine fondée en 1876. Par conséquent, elle ne conduit aucune activité alignée sur la taxinomie verte, mais elle est éligible sur le pilier social. La société est membre du Women Leaders and Diversity Equity Fund depuis son lancement en 2019. Eli Lilly a l’ambition d’accroître la représentation des femmes au sein de son personnel et a mis en place des politiques de diversité et d’inclusion au cours des dernières années qui se sont avérées fructueuses. Les résultats se traduisent par une amélioration des indicateurs de diversité. Par exemple, entre la fin de l’année 2017 et la fin de l’année 2023, le nombre de femmes occupant des postes de direction chez Eli Lilly est passé de 41 % à plus de 51 % dans le monde. La société remplit actuellement deux de nos trois critères quantitatifs. Aujourd’hui, son Comité exécutif compte un tiers des femmes (quatre sur treize). Elles occupent des postes essentiels

dans le secteur, tels que ceux de Directrice financière et de Vice-présidente exécutive de la qualité mondiale. Cette proportion est supérieure à la moyenne pour l'industrie pharmaceutique, où les femmes représentent en moyenne seulement 24 % des membres du comité exécutif.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
 - En 2023, l'analyste ESG de Mirova dédié au Women Leader and Diversity Equity Fund a mené une campagne d'engagement globale visant à recueillir toutes les informations qualitatives potentielles concernant la D&I des sociétés du Fonds, ainsi qu'un engagement ciblé pour toutes les sociétés qui ne remplissaient plus aucun critère quantitatif, notamment CyberArk et Eurazeo. Les entreprises ont reçu un fichier Excel personnalisé à remplir lorsque des informations étaient manquantes, et des appels ont été effectués en complément avec plus de 20 entreprises au cours de l'année.

- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier des pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, le cas échéant, que les entreprises modifient leurs pratiques. Mirova fait notamment partie du 30 % Club depuis 2019. De plus, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption des meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre en grande partie les concepts d'une gouvernance axée sur le développement durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires.

Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur sur le long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

- **En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Global Green Bond Fund

Identifiant d'entité juridique : 2221 002Y14BV82OF3N 65

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 91,96 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 5,16 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'investir dans :

- des obligations vertes (et/ou obligations sociales, vertes et sociales) émises par des émetteurs privés, des banques, des entités supranationales, des banques de développement, des agences, régions et des États dont l'objectif est de financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement et/ou la société ; et/ou
- des obligations émises par des émetteurs privés dont les activités économiques contribuent à la transition durable à travers leurs activités ou services (c'est-à-dire des acteurs spécialisés dans les projets écologiques et sociaux) et à la réalisation d'un ou de plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations unies (les « ODD »).

Les obligations vertes sont des obligations qui ont un impact environnemental dans la mesure où elles financent des projets liés à la transition environnementale. Les obligations sociales sont des obligations dont le produit est utilisé pour lever des fonds destinés à des projets nouveaux et existants, socialement solides et durables, qui permettent d'obtenir de meilleurs avantages sur le plan social. La qualification d'une obligation verte ou sociale est le résultat d'un processus d'analyse interne par le Gestionnaire financier basé sur quatre critères, dérivés des principes d'obligations vertes et sociales, tels que définis par l'ICMA (International Capital Market Association) :

- Utilisation du produit : la documentation juridique lors de l'émission de l'obligation doit préciser que l'utilisation des fonds permettra le financement ou le refinancement de projets assortis d'avantages environnementaux/sociaux.
- Processus d'évaluation et de sélection des projets : l'émetteur doit communiquer les objectifs de durabilité environnementale/sociale des projets et les critères d'admissibilité.
- gestion du produit : Le produit net de l'obligation verte/sociale, ou un montant égal à ce produit net, doit être crédité à un sous-compte, transféré dans un sous-portefeuille ou suivi de toute autre manière par l'émetteur de manière appropriée, et faire l'objet d'une attestation par l'émetteur dans le cadre d'un processus interne formel lié aux opérations de prêt et d'investissement de l'émetteur pour les projets écologiques/sociaux.
- reporting : L'émetteur doit s'engager à fournir des rapports réguliers sur l'utilisation des fonds pour que l'obligation soit considérée comme verte/sociale. Outre l'analyse ci-dessus, le Gestionnaire financier utilise des critères supplémentaires pour définir l'éligibilité des obligations vertes/sociales, notamment :
 - l'évaluation des pratiques générales de la société ou la gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets financés ;
 - l'évaluation de l'impact environnemental du projet visant à identifier et à investir uniquement dans un projet ayant un impact environnemental positif significatif.

Le Fonds vise à contribuer à maintenir les hausses de températures mondiales à un maximum de 2 degrés Celsius. Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable. 97,12 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la

taxinomie de l'UE s'élevait à 11,20 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 75 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et Néant dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

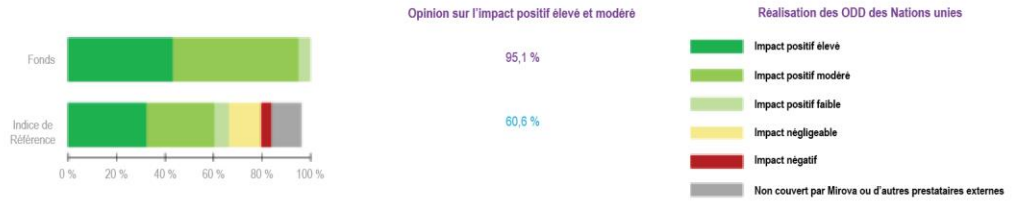
Il n'existe pas d'indice de référence pour ce fonds. Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Le fonds reste fidèle à sa stratégie de base : financer des sociétés qui conçoivent, produisent et commercialisent des services et des produits adaptés à l'économie à faibles émissions de carbone. En moyenne, plus de 80 % ont été investis dans des projets de stabilité climatique visant à limiter le réchauffement climatique à 2° (ODD 9 et 13). 62 % ont été investis dans des projets qui contribuent à des écosystèmes sains (ODD 14 et 15) et 43 % du fonds a financé des qui apportent des solutions aux ressources grâce à une utilisation efficace et circulaire des ressources naturelles. Le fonds est conforme au scénario à 1,5 degré.

Pour atteindre un tel niveau d'incidence environnementale, nous appliquons notre propre méthodologie afin de sélectionner les obligations vertes et durables ayant une incidence positive élevée et modérée et d'exclure les émissions dont l'incidence est négligeable ou négative. Cette approche ascendante constitue la première étape de notre processus.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

Thèmes des ODD		Fonds	Indice de Référence	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers	
Environnement	CLIMAT	85 %	54 %		
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C				
	BIODIVERSITÉ	62 %	44 %		
	Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme				
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	43 %	26 %		
Sociaux	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	6 %	3 %		
	Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail				
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	7 %	1 %		
	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité				
DIVERSITÉ ET INCLUSION	Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous	4 %	3 %		

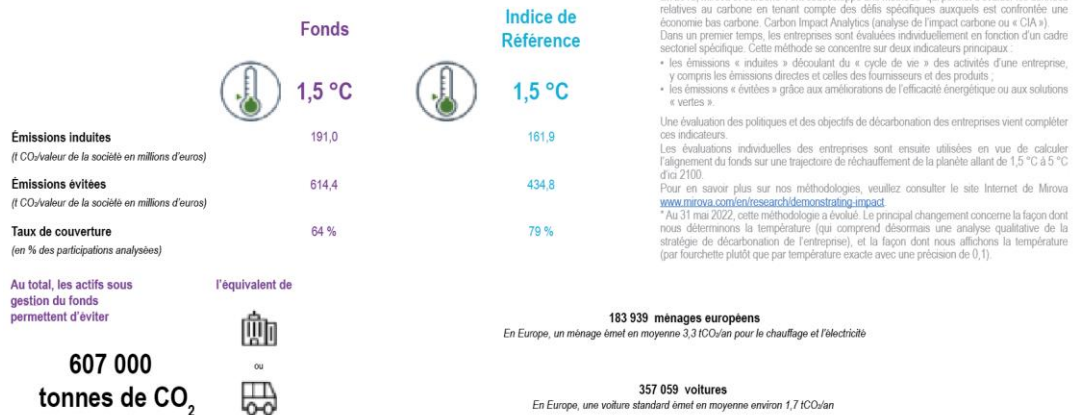
Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/

Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'évaluer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »). Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes ».

L'évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

* Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous afflions la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Toutefois, par rapport à l'année dernière, le fonds a eu plus d'émissions notées positivement mais moins d'émissions engagées et aucune émission notée neutre. En termes d'ODD, le fonds s'est davantage concentré sur les projets

environnementaux que sur les projets sociaux, ce qui peut s'expliquer par l'augmentation du poids de l'exposition au crédit par rapport aux titres souverains.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et/ou pratiques des émetteurs et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les obligations vertes finançant des activités économiques qui sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères du Gestionnaire financier consistant à ne pas nuire de manière significative.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs de chaque émetteur ou projet financé par l'obligation verte dans laquelle un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;

- l'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux droits fondamentaux et aux questions de personnel par le biais de ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de l'émetteur (ou de l'empreinte du projet financé par l'obligation) sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter les violations du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de la gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions sont les suivantes :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice du droit de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de l'émetteur sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de l'investissement est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO ₂ /kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
Indicateurs des PAI supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des

Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En 2023, il n'y a pas eu de controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner la liquidation du portefeuille Mirova Global Green Bond Fund.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BUNDESUBL-120 0 % 10/10/25	Titres souverains	3,35	Allemagne
DEUTSCHLAND REP 0 % 15/08/50*	Titres souverains	1,66	Allemagne

UK TSY GILT 0,875 % 31/07/33*	Titres souverains	1,55	Royaume- Uni
DEUTSCHLAND REP 0 % 15/08/30*	Titres souverains	1,52	Allemagne
AUTONOMOUS COMMU 2,822 % 31/10/29*	Autorité régionale	1,51	Espagne
VENA ENERGY CAP 3,133 % 26/02/25*	Énergie - Sources alternatives	1,50	Singapour
CHILE 0,830 % 02/07/31*	Titres souverains	1,37	Chili
UK TSY GILT 1,500 % 31/07/53*	Titres souverains	1,36	Royaume- Uni
FRANCE O.A.T. 1,750 % 25/06/39*	Titres souverains	1,15	France
ERG SPA 1,875 % 11/04/25*	Énergie - Sources alternatives	0,88	Italie
JUNTA ANDALUCIA 0,500 % 30/04/31	Municipalité- Comté	0,88	Espagne
CHILE 3,500 % 25/01/50*	Titres souverains	0,87	Chili
BTPS 4,000 % 30/10/31*	Titres souverains	0,86	Italie
ERG SPA 0,500 % 11/09/27*	Énergie - Sources alternatives	0,84	Italie
ECOLAB INC 2,125 % 01/02/32	Produits chimiques - Spécialité	0,84	États-Unis

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.

* Obligations vertes.

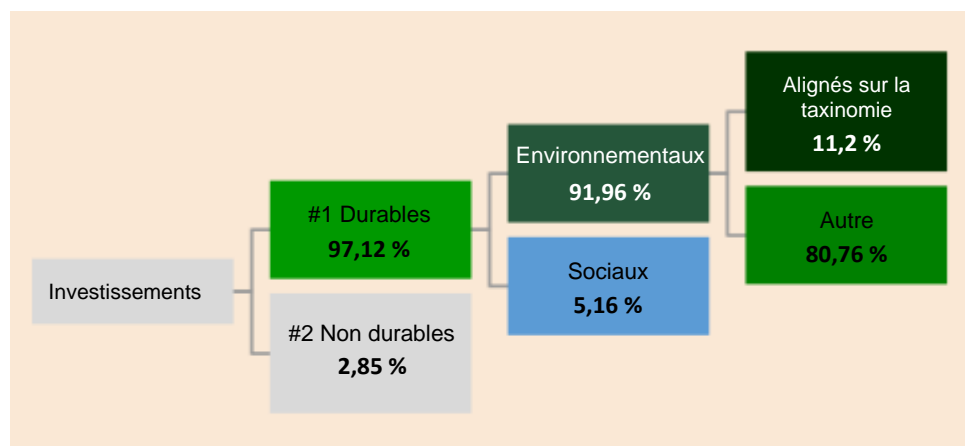


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 97,12 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Technologies de l'information	25,5	22,1
Santé	21,3	12,1
Finance	14,3	15,2
Consommation discrétionnaire	9,4	11,0
Matériaux	9,1	4,1
Industrie	8,9	11,9
Services aux collectivités	6,6	2,6
Consommation de base	1,8	6,8
Services de communication	-	7,2
Énergie	-	4,5
Immobilier	-	2,5
Liquidités et quasi-liquidités	3,2	-

Répartition MSCI

Répartition par secteur : au 31/12/2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 11,20 % des actifs nets

du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans Orsted, dont l'opinion en matière de durabilité est la suivante : « impact positif élevé »

Ørsted A/S fournit des solutions en matière d'énergie renouvelable. Elle opère dans les secteurs d'activité suivants : énergie éolienne, bioénergie et énergie thermique, distribution et solutions clients et autres activités.

Mirova considère que la société contribue positivement à la réalisation de l'atténuation du climat. Par conséquent, la société se voit attribuer une opinion ESG de « impact positif élevé ».

Selon le fournisseur de données de Mirova, l'alignement sur la taxinomie d'Orsted correspond à 73 % au niveau de l'entreprise. En outre, les obligations vertes d'Orsted présentent des avantages environnementaux élevés et sont clairement conformes à la stratégie de la société. Par ailleurs, la société assure une bonne gestion des risques pour ses projets et dispose d'une évaluation complète de l'impact des projets financés.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent différer légèrement du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹**

Oui

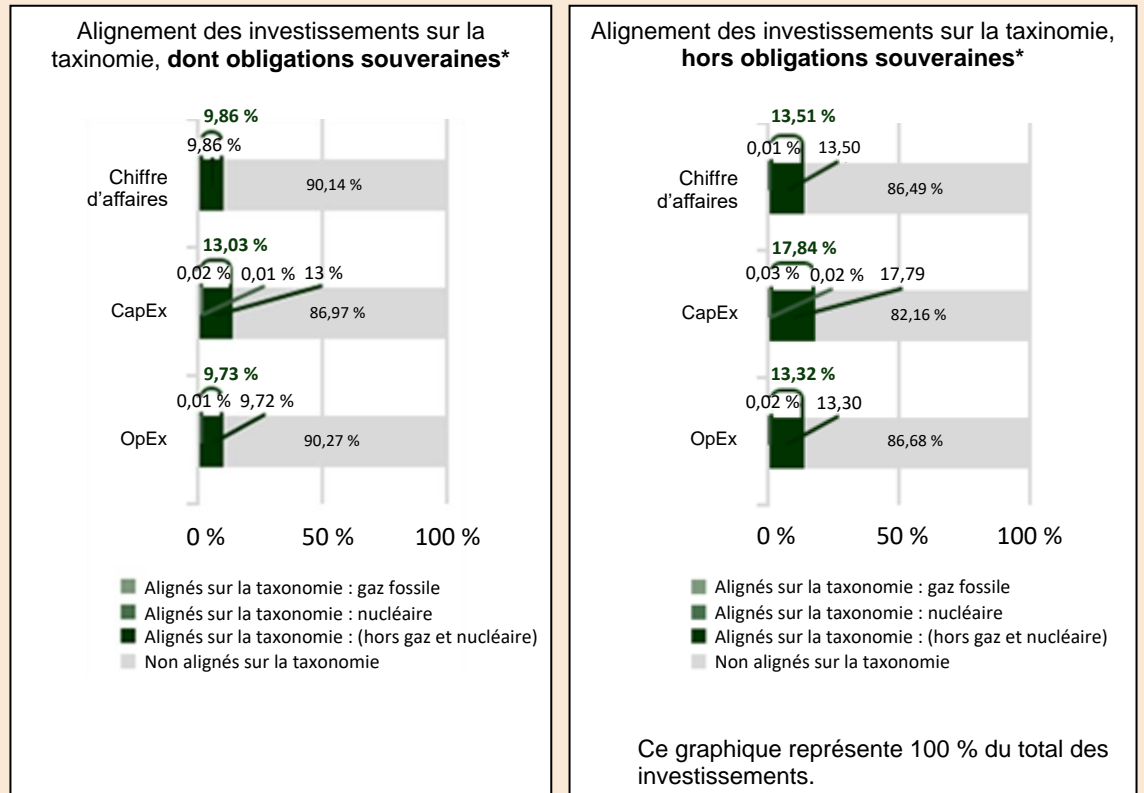
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 4,55 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

Toutefois, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est estimé à 11,2 %. Au cours de l'exercice, le fonds s'est maintenu au-dessus de son objectif de 10 %. Les fluctuations proviennent des achats et des ventes dans le portefeuille et des changements dans la méthodologie de calcul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a investi 91,96 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 80,76 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les activités de financement de projets (ou les activités ou les pratiques des émetteurs) qui :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans l'obligation verte du Chili, dont l'opinion en matière de durabilité est : « impact positif élevé »

Le cadre des obligations vertes du gouvernement chilien alloue du capital à des projets à fort impact, dont le plus important est le développement de lignes de métro à Santiago. En particulier, la rénovation ou l'extension des infrastructures et des

subventions ou incitations pour promouvoir les transports publics. Le cadre ESG de Mirova a attribué une opinion ESG de « impact positif élevé », car ces projets contribuent clairement à atténuer le changement climatique. La transaction n'est pas alignée sur la taxinomie, car l'obligation verte du Chili a été imprimée en 2019, avant l'entrée en vigueur de la taxinomie verte officielle de l'UE.

Le Fonds ne s'engage pas à respecter une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. .



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 5,16 % dans des obligations finançant des activités qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés défavorisées économiquement ou socialement, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que l'émission ou l'émetteur suivent de bonnes pratiques de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les activités de financement de projets (ou les activités ou les pratiques des émetteurs) qui :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans MEXIQUE GSB, dont l'opinion en matière de durabilité est : « impact positif élevé »

Le gouvernement du Mexique vise à renforcer son programme 2030 en matière de durabilité. La majeure partie de l'utilisation des produits est allouée à des projets sociaux. Les projets sociaux éligibles sont pertinents pour les problèmes auxquels le pays est actuellement confronté, tels que l'accès aux services de base (santé, éducation et eau), l'accès aux infrastructures de base, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Le gouvernement mexicain a déployé une structure de gouvernance solide pour le cadre des obligations liées aux ODD, permettant à tous les ministères et agences de se coordonner. L'opinion de Mirova sur l'impact et l'intégrité de la transaction est très positive.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
 - À titre d'exemple, le fonds s'est engagé auprès de Stora Enso Green Bond, dont l'opinion est : impact positif modéré. Au cours de l'année 2023, Mirova s'est entretenue avec Stora Enso sur plusieurs sujets concernant les questions de diversité et d'inclusion, le capital humain et les rapports sur les incidences des obligations vertes. Il est clair que le programme d'obligations vertes a été utilisé pour financer la « gestion forestière durable », qui est un aspect essentiel de la chaîne de valeur de Stora Enso. Mirova considère que l'opération d'obligations vertes est entièrement alignée sur la stratégie de l'émetteur visant à garantir des ressources forestières durables pour ses activités. En outre, l'émetteur a utilisé 100 % du produit pour financer de nouvelles activités (90 % CAPEX). De plus, Stora Enso a lancé une nouvelle stratégie pour la biodiversité et a développé un indicateur clé de performance et un plan d'action en rapport avec cette question. Mirova attend de l'émetteur qu'il améliore la transparence de son rapport en ce qui concerne la méthodologie de calcul des indicateurs d'incidence et qu'il fasse vérifier son rapport par une tierce partie.

- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires. Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur sur le long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les Indices de Référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?**
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493 00MAEYDPR2I2EW 45

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 83,06 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 12,80 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'investir dans :

- des obligations d'utilisation du produit émises par des émetteurs privés, souverains ou agences dont l'objectif est de financer des projets ayant une incidence environnementale et/ou sociale positive (obligations vertes, sociales, vertes et sociales) ; et/ou
- des obligations classiques émises par des émetteurs privés dont les activités économiques contribuent positivement, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies.

Les objectifs du fonds étaient 90 % d'investissements durables (SI), 50 % d'investissements durables environnementaux (SIE) et 1 % d'investissements durables sociaux (SIS).

La première étape de notre processus de gestion est l'analyse ESG, réalisée par notre équipe dédiée. Elle permet de déterminer si un émetteur ou une émission est équitable ou non. Cette équipe garantit un niveau élevé d'investissement durable. L'évolution de l'investissement durable depuis 2022 (à savoir : 96,1 % en 2022 et 95,8 % en 2023) est liée à toutes les obligations investissables de Mirova, qu'elles soient vertes ou conventionnelles. L'évolution du chiffre d'investissement durable s'explique par les variations de la liquidité du fonds. 95,87 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 7,51 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le Fonds vise à contribuer à maintenir les hausses de températures mondiales à un maximum de 2 degrés Celsius. Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut investir dans des obligations émises par des entreprises ou dans des obligations d'utilisation du produit qui serviront au financement d'activités économiques contribuant aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de l'émetteur ou du projet financé par les obligations d'utilisation du produit avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données d'une qualité adéquate. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à l'un des objectifs environnementaux susmentionnés et peut ne pas contribuer, à tout moment, à l'ensemble des objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de Référence : BLOOMBERG EUROAGG 500 TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds reste fidèle à sa stratégie de base : financer des sociétés qui conçoivent, produisent et commercialisent des services et des produits adaptés à l'économie à faibles émissions de carbone. 77 % ont été investis dans des projets de stabilité climatique visant à limiter le réchauffement climatique à 2° (ODD 9 et 13). 56 % ont été investis dans des projets qui contribuent à des écosystèmes sains (ODD 14 et 15) et 36 % du fonds a financé des qui apportent des solutions aux ressources grâce à une utilisation efficace et circulaire des ressources naturelles. Nous avons augmenté la pondération des obligations vertes et durables dans notre Fonds de 82 % en décembre 2022 à 90 % en décembre 2023. Le fonds est conforme au scénario de 1,5 degré contre 2/2,5 pour notre indice (méthodologie Carbone 4).

Nous continuons d'exclure les questions ayant une incidence négligeable ou négative et favorisons clairement les questions avec une incidence positive élevée et modérée.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

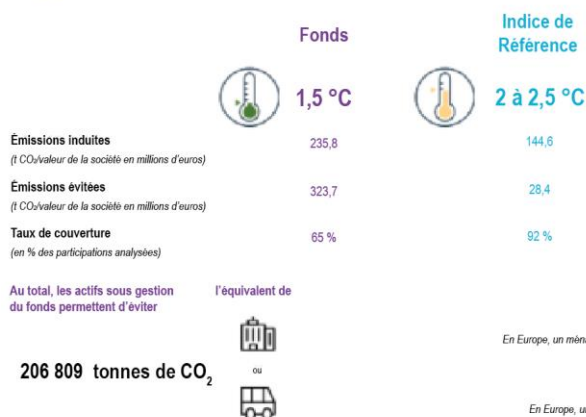
Thèmes des ODD		Fonds	Indice de Référence	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers
Environnement	CLIMAT	77 %	9 %	
	Limitier les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C			
	BIODIVERSITÉ	56 %	5 %	
	Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme			
Sociaux	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	36 %	2 %	
	Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire			
	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	13 %	5 %	
	Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail			
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	12 %	2 %	
	DIVERSITÉ ET INCLUSION	6 %	4 %	
Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous				

Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes ».

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

*Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Mirova reste fidèle à sa stratégie de base : financer des sociétés qui conçoivent, fabriquent et commercialisent des services et des produits adaptés à une économie bas carbone. 77 %, comme l'année dernière, ont été investis dans des projets de stabilité climatique visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °

(ODD 9 et 13). 56 %, contre 42 % l'année dernière, ont été investis dans des projets qui contribuent à des écosystèmes sains (ODD 14 et 15) et 36 %, contre 34 %, du fonds a financé des qui apportent des solutions aux ressources grâce à une utilisation efficace et circulaire des ressources naturelles.

Les obligations vertes et durables ont représenté près de 90 % de la VL à la fin de décembre 2023. Les changements dans la répartition sont dus à des opportunités sur le marché.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et/ou pratiques des émetteurs et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les émetteurs dont les activités économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères du Gestionnaire financier consistant à ne pas nuire de manière significative.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des

modèles commerciaux des émetteurs ou des projets financés par l'utilisation des produits de l'obligation dans lesquels un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux droits fondamentaux et aux questions de personnel par le biais de ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de l'émetteur (ou de l'empreinte du projet financé par l'obligation) sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.
Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de l'émetteur sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de l'investissement est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.

En 2023, il n'y a pas eu de controverses importantes au cours de l'exercice qui pourrait entraîner la liquidation du portefeuille.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO ₂ /kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
Indicateurs des PAI supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BTPS 4,000 % 30/10/31*	Titres souverains	4,12	Italie
SPANISH GOV'T 1,000 % 30/07/42*	Titres souverains	2,68	Espagne

BTPS 1,500 % 30/04/45*	Titres souverains	2,60	Italie
REP OF SLOVENIA 0,125 % 01/07/31	Titres souverains	2,55	Slovénie
UNITED MEXICAN 1,350 % 18/09/27	Titres souverains	2,52	Mexique
BTPS 4,000 % 30/04/35*	Titres souverains	2,09	Italie
REP OF KOREA 0 % 15/10/26*	Titres souverains	2,01	Corée du Sud
OSTRUM SRI CASH PLUS I C EUR	Fonds du marché monétaire	1,92	France
EUROPEAN UNION 0,400 % 04/02/37*	Titres souverains	1,86	Belgique
HUNGARY 1,750 % 05/06/35*	Titres souverains	1,73	Hongrie
FRANCE O.A.T. 1,750 % 25/06/39*	Titres souverains	1,66	France
IRISH GOVT 1,350 % 18/03/31*	Titres souverains	1,61	Irlande
CHILE 0,830 % 02/07/31*	Titres souverains	1,38	Chili
COMM FRANC BELG 3,750 % 22/06/33	Municipalité- Comté	1,37	Belgique
CORP ANDINA FOM 0,625 % 20/11/26*	Banque supranationale	1,35	Venezuela

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.

* Obligations vertes



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

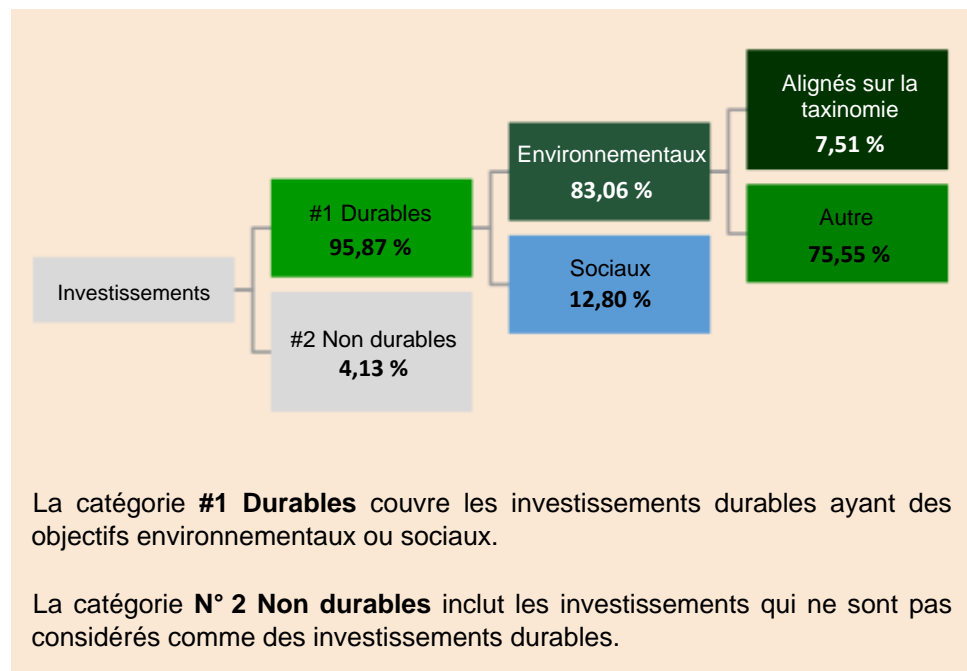
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 95,87 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉMETTEUR	Fonds %	Indice	Fonds	Indice
			<i>Duration modifiée</i>	
Agences gouvernementales	33,1	56,8	3,6	4,0
Entreprises	39,7	20,1	1,7	0,9
Cyclique	7,0	5,0	0,3	0,2
Finance	18,6	8,6	0,8	0,3
Défensif	14,1	6,5	0,6	0,3
Titrisé	2,0	6,8	0,1	0,3
Agences et supranationaux	18,8	16,3	1,2	1,1
Fonds communs de placement	0,8	-	0,0	-
Liquidités et quasi-liquidités	5,6	-	0,0	-

Nomenclature BCLASS. Les contrats à terme sur obligations sont intégrés aux obligations d'État

Répartition par secteur : au 31/12/2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 7,51 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund a investi dans Orsted, dont l'opinion en matière de durabilité est : « impact positif élevé »

Ørsted A/S fournit des solutions en matière d'énergie renouvelable. Elle opère dans les secteurs d'activité suivants : énergie éolienne, bioénergie et énergie thermique, distribution et solutions clients et autres activités. Mirova considère que la société contribue positivement à la réalisation de l'atténuation du climat. Par conséquent, la société se voit attribuer une opinion ESG de « impact positif élevé ».

Selon le fournisseur de données de Mirova, l'alignement sur la taxinomie d'Orsted correspond à 73 % au niveau de l'entreprise. En outre, les obligations vertes d'Orsted présentent des avantages environnementaux élevés et sont clairement conformes à la stratégie de la société. Par ailleurs, la société assure une bonne gestion des risques pour ses projets et dispose d'une évaluation complète de l'impact des projets financés.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent différer légèrement du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹**

Oui

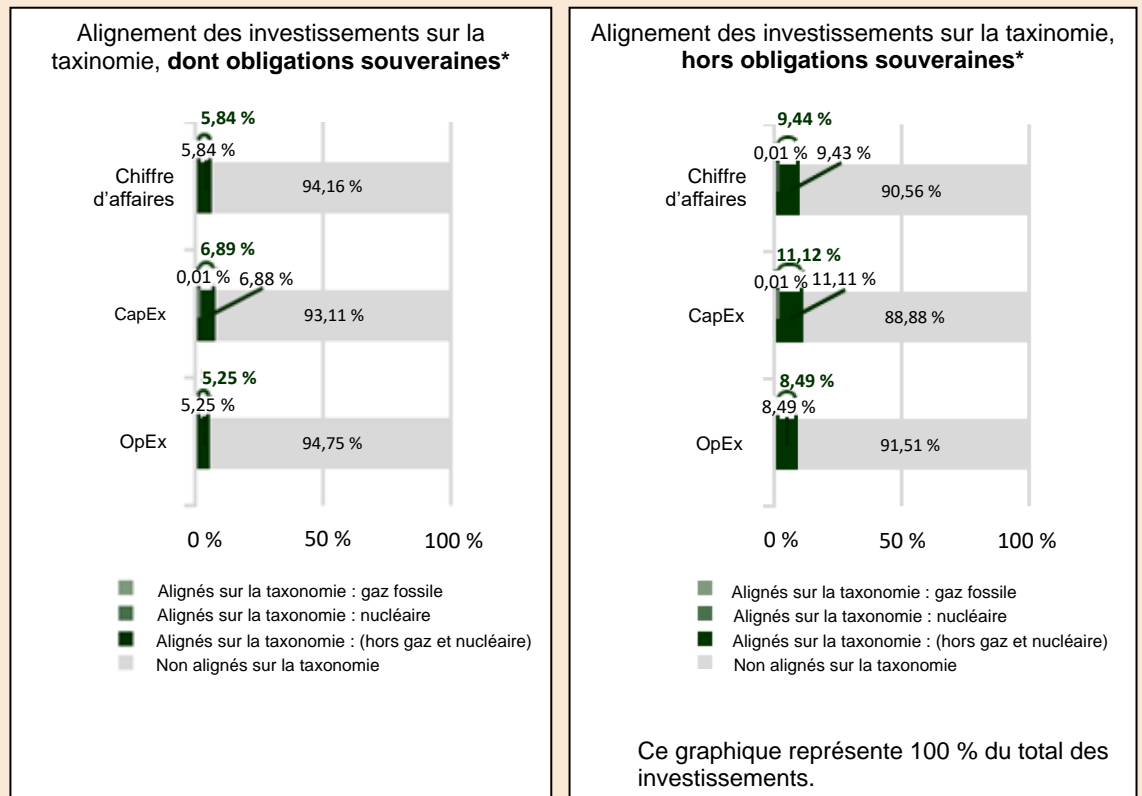
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Remarque : nous investissons par le biais d'obligations vertes.

Nous investissons dans des obligations émises par des services aux collectivités. Mais dans ce cas, nous investissons uniquement dans des obligations vertes qui excluent les gaz fossiles. Nous n'avons pas de position dans des obligations vertes qui financent les activités nucléaires. Comme les annexes du règlement SFDR donnent une définition très stricte des investissements dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire, nous aimerions souligner que, selon nous, nous n'investissons pas car notre analyse est basée sur l'obligation et l'activité du projet financé. Toutefois, par le biais de l'obligation investie, nous permettons à des sociétés exposées aux combustibles fossiles de se développer.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 3,36 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

L'évolution du pourcentage d'alignement sur la taxinomie de ce fonds (soit : 8,80 % d'alignement à la fin de 2022 et 7 % à la fin de 2023) peut également s'expliquer par un rééquilibrage du portefeuille, le manque de disponibilité des données d'alignement sur la taxinomie au niveau des projets financés par les obligations vertes, car l'équipe de gestion des portefeuilles obligataires de Mirova dépend des fournisseurs de données.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a investi 83,06 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 75,55 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les activités de financement de projets (ou les activités ou les pratiques des émetteurs) qui :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou

- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.

Le portefeuille de Mirova peut comprendre des émetteurs de dette notés positivement pour leur contribution aux ODD environnementaux, mais dont le modèle commercial n'est pas entièrement aligné sur les critères de la taxinomie verte de l'UE. Ainsi, les obligations classiques émises par des sociétés productrices d'électricité qui mettent en œuvre un plan de transition robuste, efficace et crédible ont leur place dans les portefeuilles de titres à revenu fixe de Mirova. À titre d'exemple, le fonds a investi dans l'obligation verte du Chili, dont l'opinion en matière de durabilité est : « impact positif élevé ».

Le cadre des obligations vertes du gouvernement chilien alloue du capital à des projets à fort impact, dont le plus important est le développement de lignes de métro à Santiago. En particulier, la rénovation ou l'extension des infrastructures et des subventions ou incitations pour promouvoir les transports publics. Le cadre ESG de Mirova a attribué une opinion ESG de « impact positif élevé », car ces projets contribuent clairement à atténuer le changement climatique. La transaction n'est pas alignée sur la taxinomie, car l'obligation verte du Chili a été imprimée en 2019, avant l'entrée en vigueur de la taxinomie verte officielle de l'UE.

Le Fonds ne s'engage pas à respecter une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 12,80 % dans des projets ou des émetteurs qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés défavorisées économiquement ou socialement, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que l'émission ou l'émetteur suivent de bonnes pratiques de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les émetteurs dont les activités ou les pratiques (ou dont les produits des obligations visant à financer des projets) :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;

- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Les obligations qui répondent à des thématiques sociales font l'objet d'une analyse approfondie par l'équipe de recherche ESG afin d'identifier la contribution aux ODD liés aux thématiques sociétales. Aujourd'hui, il n'existe aucun alignement possible avec une taxinomie sociale.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans le groupe KBC dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif faible ». La société est une importante institution financière belge. Le niveau actuel d'alignement sur la taxinomie n'est pas communiqué, car les sociétés du secteur financier et, en particulier, les banques divulguent les données relatives à l'alignement sur la taxinomie à partir de 2024. Selon le cadre ESG de Mirova, l'objectif principal de KBC en termes de durabilité est social, l'entreprise ayant un impact positif grâce à des pratiques avancées en matière de qualité du travail.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux

et sociaux associés à chaque secteur. Par exemple, Mirova s'est engagée auprès de Tennet, Tennet (programme GB 2022).

- Les sources renouvelables ne représentant que 26 % de l'électricité produite aux Pays-Bas en 2020 et 44 % en Allemagne, il semble y avoir un écart entre l'objectif de Tennet et la capacité renouvelable du pays, point au sujet duquel Mirova avait demandé des précisions en signant avec Tennet. Les réponses étaient détaillées et semblaient conformes aux meilleures pratiques par rapport aux autres opérateurs. Le cadre comprenait trois catégories, mais au final, 100 % des fonds étaient alloués aux services de raccordement, permettant de transporter 100 % d'énergie renouvelable. Les investissements n'ont pas concerné le réseau, car il n'était pas possible de garantir qu'il ne transporterait que de l'énergie propre. Il est cependant possible d'agir sur la construction du réseau et des infrastructures dans le but d'introduire de l'électricité renouvelable. C'est le but des services de raccordement. Ces activités nous semblent très positives et nous confirmons l'évaluation d'impact positif modéré. GB a été retirée de la liste de surveillance.
 - Obligation sociale émise par le Mexique : lors de la définition d'une obligation, nous examinons deux éléments : l'identification d'une population bénéficiaire et la mise en œuvre d'activités ayant un impact sociétal élevé. Dans le cadre de l'obligation sociale émise par le Mexique, nous avons constaté que les bénéficiaires n'étaient pas suffisamment identifiés pour chaque catégorie d'intervention. Par conséquent, le plus grand défi du Mexique est de fournir des mesures d'impact sur la population cible spécifique ; le processus d'allocation est également plus difficile et les mesures ne sont pas strictes. Le Mexique prévoit de travailler sur davantage de mesures vers 2025 et de suivre les recommandations de Mirova. C'est pourquoi Mirova a décidé de garder l'émetteur sur la liste de surveillance pour 2024, afin de vérifier si les changements suggérés en termes de transparence accrue des indicateurs clés de performance sont suivis par le Mexique. Si ce n'est pas le cas, la notation de l'émission sera abaissée.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires.

Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur sur le long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Euro Green & Sustainable Corporate Bond Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493 00NGBY43BJCJ2T 38

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental** : 63,23 %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social** : 33,71 %



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'investir dans des obligations d'émetteurs privés : L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'investir dans des obligations d'émetteurs privés :

- dont les activités économiques apportent, ou devraient apporter de façon significative, une contribution positive à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques, et/ou
- qui utilisent les produits des obligations dans l'objectif de financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif (obligations vertes, sociales, vertes et sociales). Le Fonds vise à contribuer à maintenir les hausses de températures mondiales à un maximum de 2 degrés Celsius.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 35 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 10 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

96,95 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 10,65 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers. Certains titres sélectionnés selon l'approche d'impact et les analyses ESG en vigueur avant le 29/12/2023 répondent aux critères de gestion des risques d'obstruction aux ODD (test DNSH pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important ») et aux bonnes pratiques de gouvernance, mais leur contribution positive peut être évaluée comme faible ou non quantifiable. Le cadre d'analyse ayant été amélioré, la contribution positive de certains titres a été révisée. Un ajustement des portefeuilles a été opéré dans les conditions énoncées dans le processus d'investissement.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de Référence : BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Mirova reste fidèle à sa stratégie de base : financer des sociétés qui conçoivent, fabriquent et commercialisent des services et des produits adaptés à une économie bas carbone. 67 % ont été investis dans des projets de stabilité climatique visant à limiter le réchauffement climatique à 2° (ODD 9 et 13). 38 % portaient sur des projets contribuant à la bonne santé des écosystèmes (notamment par le biais des ODD 14 et 15) et 21 % sur des projets soutenus par le fonds apportant des solutions visant une utilisation efficace et circulaire des ressources naturelles.

Fin décembre, les obligations vertes et durables s'élevaient à 30 % des participations. Notre fonds est conforme au scénario de 1,5 degré contre 2,5-3 °C pour notre indice (méthodologie Carbone 4).

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

Thèmes des ODD		Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers	
		Fonds	Indice de Référence
Environnement	CLIMAT	67 %	29 %
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C		
	BIODIVERSITÉ	38 %	14 %
	Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme		
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	21 %	4 %
Sociaux	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	22 %	17 %
	Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail	17 %	
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	9 %	9 %
	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	9 %	
	DIVERSITÉ ET INCLUSION	16 %	15 %
Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous	15 %		

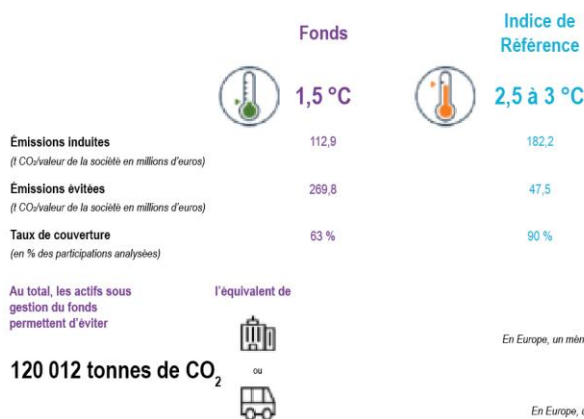
Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/

Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes » ;

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et du recours à une nouvelle méthodologie. En effet, pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un snapshot de fin de période alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne des trimestres de la période de référence. Dans le rapport de contribution aux ODD en matière de stabilité climatique, nous pouvons toutefois indiquer que notre performance a progressé de 54 % à 67 %, et que le fonds est toujours conforme au scénario de 1,5 °C contre 2,5-3 °C pour l'indice.

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?*

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et/ou pratiques des émetteurs et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les émetteurs dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements dans le Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire financier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des émetteurs ou des projets financés par l'utilisation des produits de l'obligation dans lesquels un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux droits fondamentaux et aux questions de personnel par le biais de ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de l'émetteur (ou de l'empreinte du projet financé par l'obligation) sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.
Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter les violations du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de la gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions sont les suivantes :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice du droit de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de l'émetteur sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de l'investissement est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement. Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé à > 50 % à ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements - Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
Indicateurs des PAI supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des

Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement.

En 2023, il n'y a eu aucune controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner la liquidation du portefeuille Mirova Euro Green & Sustainable Corporate Bond Fund.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SPAREBANK 1 SR TR 15/07/27*	Banques commerciales - hors États-Unis	1,47	Norvège
MIROVA EU.H.Y.GREEN AND SUST.BD.Z-NPF€	Fonds commun de placement en obligations	1,32	France

MEDTRONIC GLOBAL 3,000 % 15/10/28	Instruments médicaux	1,30	Luxembourg
BANCO BILBAO VIZ 4,375 % 14/10/29	Banques commerciales - hors États-Unis	1,24	Espagne
AGCO INTERNATION 0,800 % 06/10/28	Matériel agricole	1,16	Pays-Bas
NATL GRID PLC 3,875 % 16/01/29*	Distribution électrique	1,12	Royaume- Uni
SMITH & NEPHEW 4,565 % 11/10/29	Produits médicaux	1,10	Royaume- Uni
MIROVA EURO SHORT TERM SUS BD I/A (EUR)	Alimentation - divers/diversifié	1,09	Luxembourg
DIGITAL EURO FIN 2,500 % 16/01/26*	REIT diversifiés	1,09	États-Unis
GENERAL MILLS IN 3,907 % 13/04/29	Alimentation - divers/diversifié	1,03	États-Unis
CRDT AGR ASSR TR 27/09/48	Assurance vie/santé	1,02	France
MOTABILITY OPS 3,500 % 17/07/31	Location de véhicules/d'équipements	1,01	Royaume- Uni
CRD MUTUEL ARKEA TR 25/10/29	Établissement bancaire diversifié	1,00	France
PROCTER & GAMBLE 0,350 % 05/05/30	Cosmétiques et articles de toilette	0,99	États-Unis
TELEFONICA EUROP TR	Téléphonie intégrée	1,01	Pays-Bas

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.

* Obligations vertes.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

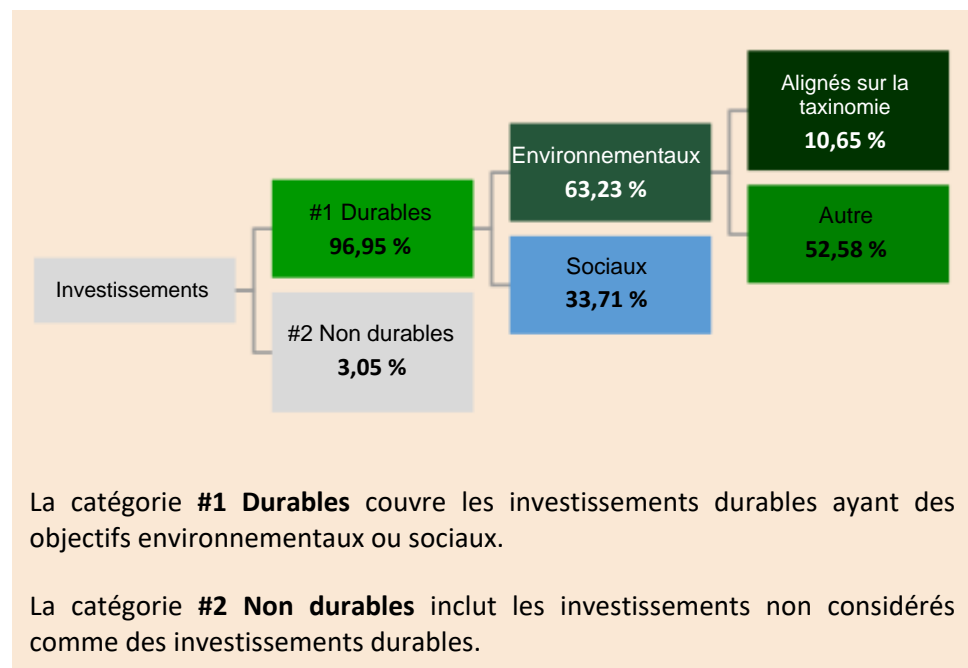
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du règlement SFDR. 96,95 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉMETTEUR	Fonds %	Fonds Duration modifiée
Agences gouvernementales	-	0,4
Entreprises	86,3	3,7
Cyclique	21,2	0,9
Finance	38,7	1,5
Défensif	26,5	1,3
Titrisé	0,4	0,0
Agences et supranationaux	8,6	0,4
Fonds communs de placement	3,1	0,0
Liquidités et quasi-liquidités	1,6	0,0

Nomenclature BCLASS. Les contrats à terme sur obligations sont intégrés aux obligations d'État

Répartition : au 31/12/2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage

d'alignement fourni est prudent. 10,65 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans EDP, dont l'opinion en matière de durabilité est la suivante : « impact positif élevé ».

Le cadre des obligations vertes d'EDP est conçu pour allouer des fonds à des fins de financement ou de refinancement d'actifs dans la catégorie des énergies renouvelables, avec un accent particulier sur les installations de production d'énergie éolienne et solaire. Selon l'ensemble de données de taxinomie de Mirova, l'alignement EDP équivaut à 49 % du chiffre d'affaires. En cohérence avec la stratégie environnementale de l'émetteur, EDP a défini un solide plan de décarbonation prévoyant des objectifs concrets à court terme. À titre d'exemple, la société vise à passer au vert d'ici 2030 et à sortir du charbon d'ici 2025. Pour atteindre ces objectifs, EDP s'est engagé à mettre en place un important programme d'investissement de 19 milliards d'euros, qui devrait fournir jusqu'à 20 GW de capacité énergétique propre d'ici 2025. Ces mesures devraient réduire les émissions de CO2 (Scopes 1 et 2) de 70 % par rapport aux niveaux de 2015. En raison de la qualité des actifs et de la cohérence avec la stratégie de décarbonation, la transaction est classée comme ayant un impact positif fort.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent différer légèrement du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹**

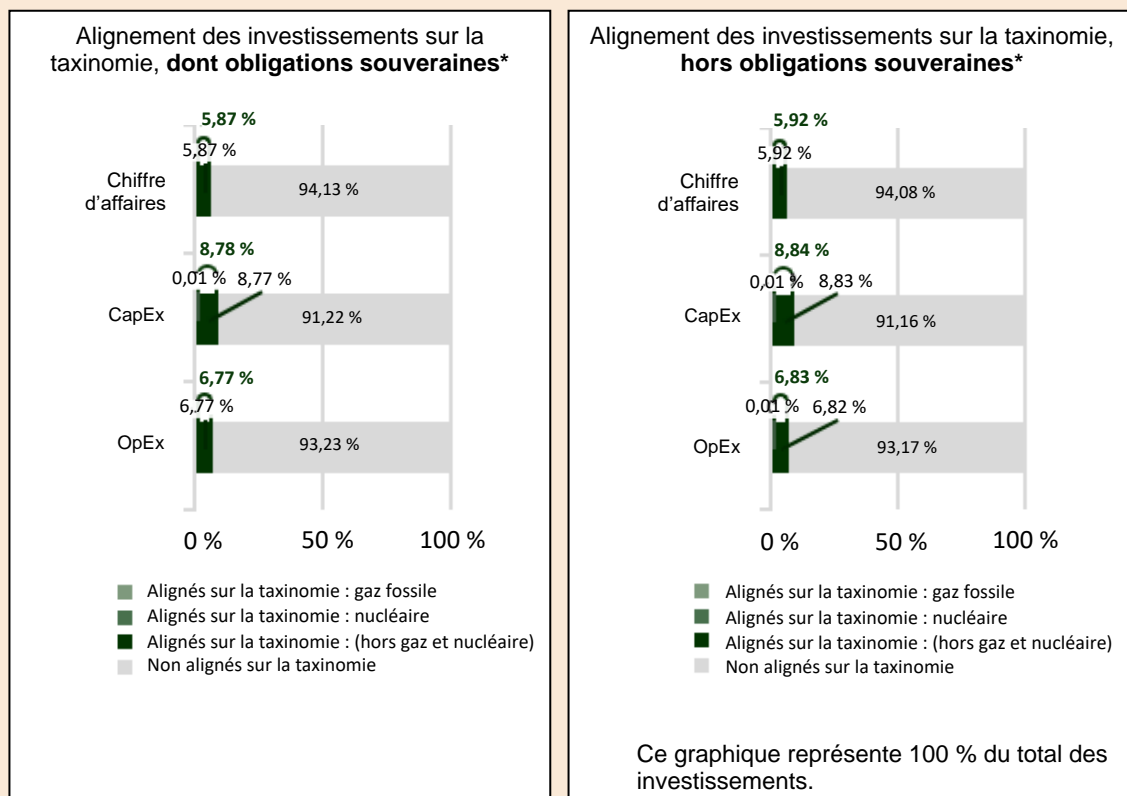
Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 3,17 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

L'alignement sur la taxinomie fait référence à une activité économique éligible qui contribue de manière substantielle à la réalisation d'au moins un objectif climatique et environnemental, tout en ne causant aucun préjudice important aux autres objectifs et en respectant les normes minimales en matière de droits de l'homme et les normes concernant les conditions de travail. L'alignement sur la taxinomie représente le pourcentage d'investissement de l'actif net du Fonds dans des sociétés dont les activités économiques sont alignées sur un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

Tout écart (à la hausse ou à la baisse) en matière d'alignement sur la taxinomie ou tout autre ICP coïncide avec la décision d'investissement à des fins de construction de portefeuille. La réallocation au sein des secteurs et des sociétés a entraîné une évolution de 8,23 % à 7,96 %. Dans ce cas très précis, le fonds respecte toujours les objectifs fixés en début d'année, que nous réitérons pour l'année suivante.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 63,23 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 52,58 % d'investissements durables non alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les émetteurs dont les activités ou les pratiques (ou dont les produits des obligations visant à financer des projets) :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans Séché Environnement, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré ».

Séché Environnement propose des services et des conseils en matière de gestion et de traitement des déchets. La société est spécialisée dans le transport, le tri, l'incinération



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

et l'élimination des déchets ménagers ainsi que dans la collecte, le traitement et l'élimination des déchets industriels dangereux.

Mirova considère que la société a un impact positif modéré, car son modèle commercial relève les principaux défis de l'économie circulaire. Séché Environnement assure la valorisation et le traitement des déchets pour des autorités locales et des clients industriels, situés principalement en France. En outre, la société est spécialisée dans le traitement des déchets dangereux (environ 60 % du chiffre d'affaires total), la décontamination et la réhabilitation des transformateurs contenant des pyralènes (PCB) et la valorisation des matériaux rares, présentant un bénéfice environnemental.

La valorisation énergétique fait également partie des missions de l'entreprise (biogaz notamment). Par ailleurs, Séché Environnement tire parti de ses sites d'enfouissement pour exploiter des fermes solaires. À l'heure actuelle, et selon le fournisseur de données de Mirova, le niveau d'alignement sur la taxinomie est nul.

Le Fonds ne s'engage pas à respecter une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 33,71 % dans des émissions ou des émetteurs qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et le dialogue social, ou investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux/sociaux et que l'émission ou l'émetteur suive de bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les émetteurs dont les activités ou les pratiques (ou dont les produits des obligations visant à financer des projets) :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans KBC Group, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif faible ».

La société est une importante institution financière belge. Le niveau actuel d'alignement sur la taxinomie n'est pas communiqué, car les sociétés du secteur financier et, en

particulier, les banques divulgueront les données relatives à l'alignement sur la taxinomie à partir de 2024.

Selon le cadre ESG de Mirova, l'objectif principal de KBC en termes de durabilité est social, l'entreprise ayant un impact positif grâce à des pratiques avancées en matière de qualité du travail.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur. Dans le cadre de ce fonds, un engagement a été pris avec Tennet GB 2022, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré ». Les sources renouvelables ne représentant que 26 % de l'électricité produite aux Pays-Bas en 2020 et 44 % en Allemagne, il semble y avoir un écart entre l'objectif de Tennet et la capacité renouvelable du pays, point au sujet duquel Mirova avait demandé des précisions en signant avec

Tennet. Les réponses étaient détaillées et semblaient conformes aux meilleures pratiques par rapport aux autres opérateurs. Le cadre comprenait trois catégories, mais au final, 100 % des fonds étaient alloués aux services de raccordement, permettant de transporter 100 % d'énergie renouvelable. Les investissements n'ont pas concerné le réseau, car il n'était pas possible de garantir qu'il ne transporterait que de l'énergie propre. Il est cependant possible d'agir sur la construction du réseau et des infrastructures dans le but d'introduire de l'électricité renouvelable. C'est le but des services de raccordement. Ces activités nous semblent très positives et nous confirmons l'évaluation d'impact positif modéré. GB a été retirée de la liste de surveillance.

- **Engagement collaboratif** : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires.

Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les certifications, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493 00UDCKPF3YTNRZ 12

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 65,52 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 31,97 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'investir dans des obligations d'entreprises :

- dont les activités économiques apportent, ou devraient apporter de façon significative, une contribution positive à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques, et/ou
- qui utilisent les produits des obligations dans l'objectif de financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif (obligations vertes, sociales, vertes et sociales).

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 35 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 10 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

97,49 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. 65,5 % de l'actif net du Fonds était aligné avec des IDE. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 7,96 %.

Toute fluctuation peut résulter d'une transaction au sein du portefeuille ou de changements résultant de la méthodologie de calcul de la construction du portefeuille.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indice de référence : ICE BOFA MERRILL LYNCH EUR HY BB-B TOTAL RETURN EUR.

L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Mirova reste fidèle à sa stratégie de base : financer des sociétés qui conçoivent, fabriquent et commercialisent des services et des produits adaptés à une économie bas carbone. 60 % ont été investis dans des projets de stabilité climatique visant à limiter le réchauffement climatique à 2° (ODD 9 et 13). 39 % ont été alloués à des projets qui contribuent à la bonne santé des écosystèmes (ODD 14 et 15, entre autres) et 22 % du fonds ont soutenu des projets qui apportent des solutions aux ressources par une utilisation efficace et circulaire des ressources naturelles.

Fin décembre, les obligations vertes et durables s'élevaient à 30 % des participations. Notre fonds est conforme au scénario de 1,5 degré, par rapport à 2/2,5 degrés pour notre indice (méthodologie Carbone 4).

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

Thèmes des ODD		Fonds	Indice de Référence	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers	
Environnement	CLIMAT	60 %	27 %		
	Limitier les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C				
	BIODIVERSITÉ	39 %	17 %		
	Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme				
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	22 %	7 %		
	Sociaux				
DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail	19 %	7 %		
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	19 %	12 %		
Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité					
DIVERSITÉ ET INCLUSION	16 %	7 %			
Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous					

Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des données spécifiques auxquelles est confrontée une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »). Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes » ;

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Dans le rapport de contribution aux ODD en matière de stabilité climatique, nous pouvons toutefois indiquer que notre performance a progressé de 52 % à 60 %, et que le fonds est toujours conforme au scénario de 1,5 °C contre 2,5/ 3 °C pour l'indice.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et/ou pratiques des émetteurs et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les émetteurs dont les activités économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs de chaque émetteur ou projet financé par l'utilisation d'obligations affectées dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux droits fondamentaux et aux questions de personnel par le biais de ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de l'émetteur (ou de l'empreinte du projet financé par l'obligation) sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter les violations du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de la gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions sont les suivantes :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice du droit de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de l'émetteur sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de l'investissement est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
Indicateurs des PAI supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des

Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En 2023, il n'y a pas eu de controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner une cession du portefeuille du Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Investissements les plus importants		Secteur	% d'actifs	Pays
LIMACORPORATE 01/02/28	TR	Instruments médicaux	1,76	Italie
NEMAK SAB DE CV 20/07/28	2,250 %	Automobile Équipement	- 1,67	Mexique

AFFLELOU SAS	4,250 %	Détail - Centre de services dédiés à la vue	1,49	France
19/05/26				
BCP MODULAR	4,750 %	Location de véhicules/d'équipements	1,47	Royaume-Uni
30/11/28				
ZIGGO	3,375 %	Télévision par câble/satellite	1,44	Pays-Bas
28/02/30				
VODAFONE GROUP	TR	Télécommunications cellulaires	1,40	Royaume-Uni
27/08/80				
PICARD GROUPE	3,875 %	Commerce alimentaire	1,39	France
01/07/26				
SECHE ENVIRONNEM	2,250 %	Traitement des déchets dangereux	1,38	France
15/11/28				
GETLINK SE	3,500 %	Transport - Train	1,31	France
30/10/25*				
IBERDROLA INTL	TR*	Électricité - Intégré	1,25	Espagne
UNIQA INSURANCE	TR	Assurance globale	1,24	Autriche
09/10/35*				
VEOLIA ENVRNMT	TR	Eau	1,23	France
KAPLA HOLDING SA	TR	Location de véhicules/d'équipements	1,23	France
15/07/27				
DARLING GLBL FIN	3,625 %	Alimentation - Produits à base de viande	1,19	Pays-Bas
15/05/26				
CHEPLAPHARM	ARZN	Médical - Médicaments	1,17	Allemagne
7,500 %	15/05/30			

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.

* Obligations vertes



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

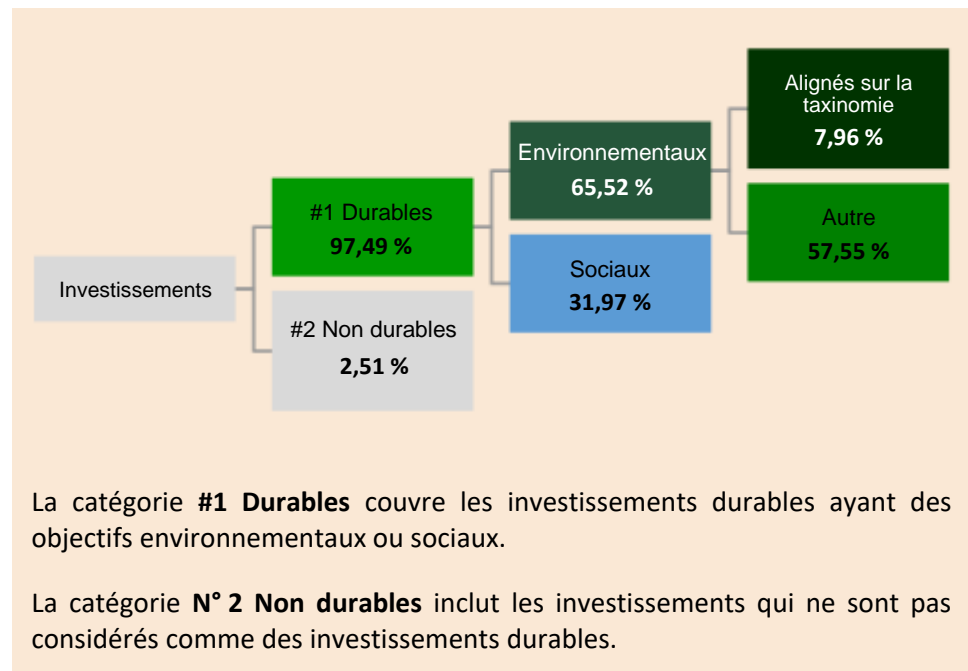
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 97,49 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Remarque : les investissements considérés comme non durables sont les actifs liquides du portefeuille.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉMETTEUR	Fonds %	Indice	Fonds <i>Duration modifiée</i>	Indice
Entreprises	98,8	97,2	3,1	2,9
Cyclique	44,6	43,2	1,5	1,3
Finance	20,5	18,6	0,6	0,5
Défensif	33,7	35,4	1,0	1,2
Agences et supranationaux	0,5	2,5	0,0	0,1
Liquidités et quasi-liquidités	0,7	-	0,0	-

Nomenclature BCLASS. Les contrats à terme sur obligations sont intégrés aux obligations d'État

Répartition par secteur : au 31/12/2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 7,96 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans EDP, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif élevé ».

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le cadre des obligations vertes d'EDP est conçu pour allouer des fonds à des fins de financement ou de refinancement d'actifs dans la catégorie des énergies renouvelables, avec un accent particulier sur les installations de production d'énergie éolienne et solaire. Selon l'ensemble de données de taxinomie de Mirova, l'alignement EDP équivaut à 49 % du chiffre d'affaires. En cohérence avec la stratégie environnementale de l'émetteur, EDP a défini un solide plan de décarbonation prévoyant des objectifs concrets à court terme. À titre d'exemple, la société vise à passer au vert d'ici 2030 et à sortir du charbon d'ici 2025. Pour atteindre ces objectifs, EDP s'est engagé à mettre en place un important programme d'investissement de 19 milliards d'euros, qui devrait fournir jusqu'à 20 GW de capacité énergétique propre d'ici 2025. Ces mesures devraient réduire les émissions de CO2 (Scopes 1 et 2) de 70 % par rapport aux niveaux de 2015. En raison de la qualité des actifs et de la cohérence avec la stratégie de décarbonation, la transaction est classée comme ayant un impact positif fort.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent différer légèrement du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹**

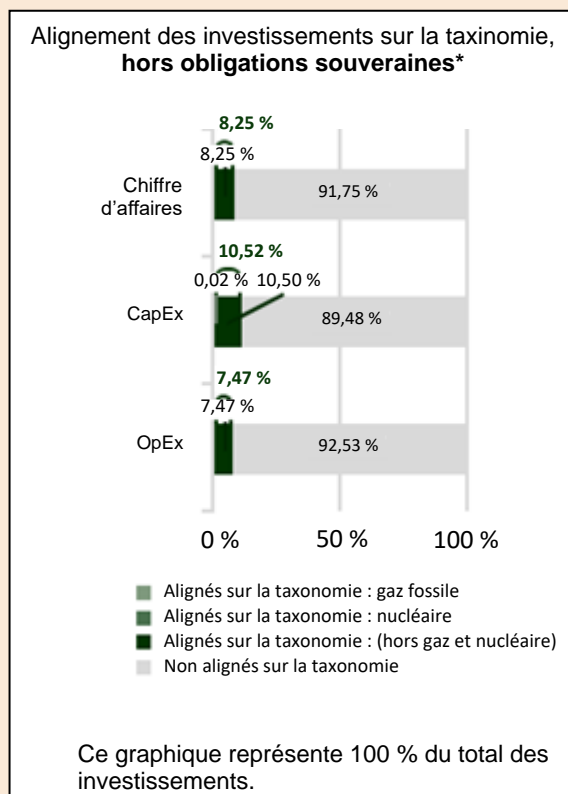
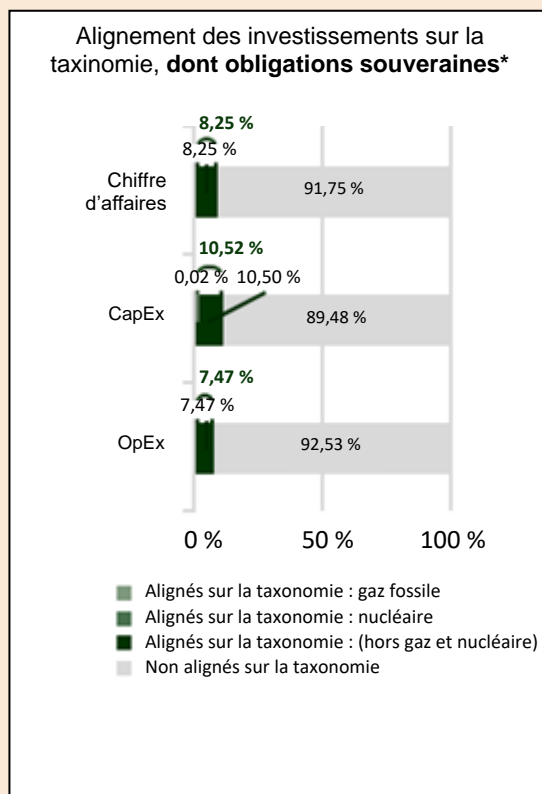
Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 4,89 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

L'alignement sur la taxinomie fait référence à une activité économique éligible qui contribue de manière substantielle à la réalisation d'au moins un objectif climatique et environnemental, tout en ne causant aucun préjudice important aux autres objectifs et en respectant les normes minimales en matière de droits de l'homme et les normes concernant les conditions de travail. L'alignement sur la taxinomie représente le pourcentage d'investissement de l'actif net du Fonds dans des sociétés dont les activités économiques sont alignées sur un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

Toutefois, en dehors de la méthodologie, tout écart (à la hausse ou à la baisse) en matière d'alignement sur la taxinomie ou tout autre ICP coïncide avec la décision d'investissement à des fins de construction de portefeuille. La réallocation au sein des secteurs et des sociétés a entraîné une évolution de 8,23 % à 7,96 %. Dans ce cas très précis, le fonds respecte toujours les objectifs fixés en début d'année, que nous réitérons pour l'année suivante.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 65,52 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 57,55 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les émetteurs dont les activités ou les pratiques (ou dont les produits des obligations visant à financer des projets) :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
 - favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.
- À titre d'exemple, le fonds a investi dans Séché Environnement, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré ».

Séché Environnement propose des services et des conseils en matière de gestion et de traitement des déchets. La société est spécialisée dans le transport, le tri, l'incinération et l'élimination des déchets ménagers ainsi que dans la collecte, le traitement et l'élimination des déchets industriels dangereux. Mirova considère que la société a un impact positif modéré, car son modèle commercial relève les principaux défis de l'économie circulaire. Séché Environnement assure la valorisation et le traitement des déchets pour des autorités locales et des clients industriels, situés principalement en France. En outre, la société est spécialisée dans le traitement des déchets dangereux (environ 60 % du chiffre d'affaires total), la décontamination et la réhabilitation des transformateurs contenant des pyralènes (PCB) et la valorisation des matériaux rares, présentant un bénéfice environnemental.

La valorisation énergétique fait également partie des missions de l'entreprise (biogaz notamment). Par ailleurs, Séché Environnement tire parti de ses sites d'enfouissement pour exploiter des fermes solaires. À l'heure actuelle, et selon le fournisseur de données de Mirova, le niveau d'alignement sur la taxinomie est nul.

Le Fonds ne s'engage pas à respecter une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 31,97 % dans des émissions ou des émetteurs qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et le dialogue social, ou investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux/sociaux et que l'émission ou l'émetteur suive de bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques (ou l'utilisation d'obligations affectées, dont le but est de financer des projets) :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la

- connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans Organon, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré »

Organon & Co. est une société pharmaceutique mondiale basée sur la science qui développe et fournit des solutions de santé innovantes grâce à un portefeuille de traitements sur ordonnance pour la santé des femmes, les médicaments biosimilaires et les marques établies.

Environ 15 % du chiffre d'affaires de la société provient des contraceptifs. La société contribue ainsi au développement durable dans le domaine de la santé et de l'égalité des genres. Certains produits commercialisés aux États-Unis sont couverts par des mesures d'accessibilité telles que des programmes d'assistance aux patients.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise

non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.

- Dans le cadre de ce fonds, un engagement a été conclu avec Iberdrola courant 2023. L'utilisation des fonds d'Iberdrola devrait avoir un impact positif significatif sur la transition vers l'énergie propre et l'optimisation des réseaux électriques. Ils sont répartis dans les catégories suivantes : « accès à l'énergie », capacité renouvelable et efficacité énergétique. Les projets inclus dans ce cadre font partie des activités durables telles que définies dans le rapport final du groupe d'experts techniques de la Commission européenne sur la taxinomie de l'UE. La société a souligné que toutes les infrastructures de transmission et de distribution dans les systèmes étant sur une trajectoire de décarbonation complète étaient éligibles, à l'exception des infrastructures reliant les usines de production avec une intensité de CO₂ supérieure à 100 gCO₂ e/kWh. Il est important que les plans d'action soient conformes et directement liés aux activités et à la stratégie de décarbonation de l'entreprise. Le Groupe s'engage à réduire davantage l'intensité de ses émissions, à moins de 70 gCO₂ /kWh d'ici 2025 (80 GW). Il convient également de noter que depuis 2020, Iberdrola a fermé toutes ses activités liées au charbon et a établi des objectifs approuvés par la SBTi pour réduire les émissions absolues de GES de niveaux 1, 2 et 3 de 65 % d'ici 2030, en prenant pour base l'année 2020. L'émetteur s'est engagé à rendre compte chaque année de l'allocation du produit de cette émission, ainsi que des indicateurs d'incidence pour mesurer les bénéfices des projets. Ces données seront examinées par un tiers lorsque les fonds seront alloués. L'évaluation et la sélection des projets éligibles seront effectuées par le service financier et de trésorerie d'Iberdrola, qui sera épaulé par des représentants de plusieurs services. Les projets doivent être conformes aux politiques de durabilité d'Iberdrola, et l'absence de problématiques ESG potentielles sera vérifiée par les équipes développement durable et responsabilité sociale de l'entreprise tout au long du cycle de vie du projet.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires. Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les certifications, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme. Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493 00NWRGV486AUWX 65

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 82,72 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 14,52 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'investir dans :

- des obligations d'utilisation du produit émises par des émetteurs privés, souverains ou agences dont l'objectif est de financer des projets ayant une incidence environnementale et/ou sociale positive (obligations vertes, sociales, vertes et sociales) ; et/ou
- des obligations classiques émises par des émetteurs privés dont les activités économiques contribuent positivement, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies.

L'alignement des activités économiques de l'émetteur ou du projet financé par les obligations d'utilisation du produit avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données d'une qualité adéquate. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à l'un des objectifs environnementaux susmentionnés et peut ne pas contribuer, à tout moment, à l'ensemble des objectifs. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 50 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 1 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

97,24 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 17,85 %.

L'alignement sur la taxinomie de l'UE est estimé à 18,70 %. Au cours de l'exercice, le fonds s'est maintenu au-dessus de son objectif de 15 %.

Les fluctuations proviennent des achats et des ventes dans le portefeuille et des changements dans la méthodologie de calcul.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indice de Référence : BLOOMBERG EUROAGG 1-3 YEAR TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

85,6 % du portefeuille est investi dans des sociétés ayant une incidence positive élevée et modérée, contre 11 % pour l'indice.

Le fonds cherche à investir dans des projets ou des sociétés à fort impact environnemental : 74 % de nos investissements ont un impact positif sur le climat, contre 9 % pour l'indice.

Grâce à notre exposition aux obligations vertes et durables et aux émetteurs conventionnels qui apportent une solution au développement durable, notre fonds est aligné sur un scénario de réchauffement climatique de 1,5 °C.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

Thèmes des ODD		Fonds	Indice de Référence	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers
Environnement	CLIMAT	74 %	9 %	
	Limitier les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C	9 %		
	BIODIVERSITÉ	59 %	4 %	
	Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans des conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme	4 %		
Sociaux	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	31 %	1 %	
	Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	1 %		
	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	14 %	7 %	
	Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail	7 %		
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	5 %	2 %	
	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	2 %		
	DIVERSITÉ ET INCLUSION	7 %	5 %	
Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous	5 %			

Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (e ODD «i) des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des détails spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes » ;

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Cependant, par rapport à 2022, nos investissements sont toujours dédiés à l'impact environnemental. Les investissements ayant un impact positif sur la stabilité climatique sont supérieurs, et les investissements dans des systèmes écologiques sains et la sécurité des ressources sont légèrement inférieurs. En ce qui concerne le pilier social, grâce à notre investissement dans des obligations durables, nous avons une proportion plus élevée avec une incidence positive sur les besoins de base. Le fonds reste aligné sur un scénario de réchauffement mondial de 1,5 °C.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et/ou pratiques des émetteurs et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les émetteurs dont les activités économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs de chaque émetteur ou projet financé par l'utilisation d'obligations affectées dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux droits fondamentaux et aux questions de personnel par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (notamment l'exposition aux risques pour la santé et la sécurité, ou l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme), • l'analyse de l'empreinte de l'émetteur (ou celle du projet financé par l'obligation) sur les communautés locales et les consommateurs,
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter les violations du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de la gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions sont les suivantes :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice du droit de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de l'émetteur sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de l'investissement est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
Indicateurs des PAI supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs

des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En 2023, il n'y a pas eu de controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner une cession du portefeuille du Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BUNDESUBL-120 0 % 10/10/25	Titres souverains	13,74	Allemagne
ERG SPA 1,875 % 11/04/25*	Énergie Sources alternatives	1,79	Italie

HYPO NOE GRUPPE 0,375 % 25/06/24*	Banques hypothécaires	1,71	Autriche
FERROVIE DEL 0,875 % 07/12/23*	Transport - Train	1,63	Italie
LB BADEN-WUERTT 0,375 % 24/05/24*	Banques régionales - hors États-Unis	1,50	Allemagne
REP OF KOREA 0 % 15/10/26*	Titres souverains	1,49	Corée du Sud
INTESA SANPAOLO 1,500 % 10/04/24	Banques commerciales - hors États-Unis	1,43	Italie
NATL GRID ELECT 0,190 % 20/01/25*	Électrique - Transmission	1,41	Royaume-Uni
ECOLAB INC 2,625 % 08/07/25	Produits chimiques - Spécialité	1,40	États-Unis
INSTIT CRDT OFCL 0 % 30/04/25	Agence souveraine	1,26	Espagne
LEASEPLAN CORP 1,375 % 07/03/24	Finance - Société de crédit	1,23	Pays-Bas
HOLDING D'INFRAS 0,125 % 16/09/25	Eau	1,20	France
KFW 0,050 % 30/05/24*	Banques spécialisées	1,19	Allemagne
SHINHAN BANK 0,250 % 16/10/24*	Banques commerciales - hors États-Unis	1,15	Corée du Sud
SSE PLC 0,875 % 06/09/25*	Électricité - Production	1,10	Royaume-Uni

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.

* Obligations vertes

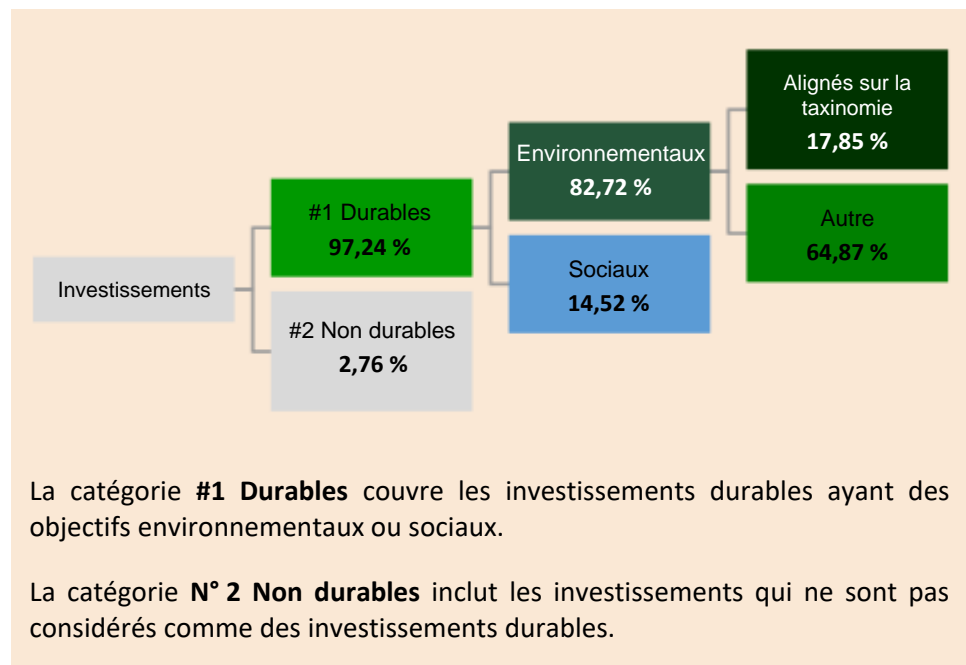


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 97,24 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **N° 2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Remarque : les investissements considérés comme non durables sont les actifs liquides du portefeuille.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉMETTEUR	Fonds	Indice de Référence	Fonds	Indice de Référence
	%		<i>Duration modifiée</i>	
Agences gouvernementales	18,2	50,2	0,5	0,9
Entreprises	61,1	25,8	1,1	0,5
Cyclique	17,5	6,4	0,3	0,1
Finance	20,8	12,5	0,4	0,2
Défensif	22,8	6,8	0,4	0,1
Titrisé	0,8	8,8	0,0	0,2
Agences et Obligations supranationales	18,2	15,2	0,3	0,3
Fonds communs de placement	0,5	-	0,0	-
Liquidités et quasi-liquidités	1,3	-	0,0	-

Nomenclature BCLASS. Les contrats à terme sur obligations sont intégrés aux obligations d'État

Répartition par secteur : au 31/12/2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») :

- (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique,
- (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- (c) la transition vers une économie circulaire,
- (d) la prévention et la réduction de la pollution,
- (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 17,85 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

Le fonds a investi dans Orsted, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif faible ».

Ørsted A/S fournit des solutions en matière d'énergie renouvelable. Elle opère dans les secteurs d'activité suivants : énergie éolienne, bioénergie et énergie thermique, distribution et solutions clients et autres activités.

Mirova considère que la société contribue positivement à la réalisation de l'atténuation du climat. Par conséquent, la société se voit attribuer une opinion ESG d'« impact positif élevé ».

D'après le fournisseur de données de Mirova, l'alignement sur la taxinomie d'Orsted est de 100 %. En outre, les obligations vertes d'Orsted présentent des avantages environnementaux élevés et sont clairement conformes à la stratégie de la société. Par ailleurs, la société assure une bonne gestion des risques pour ses projets et dispose d'une évaluation complète de l'impact des projets financés.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent différer légèrement du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE¹ ?**

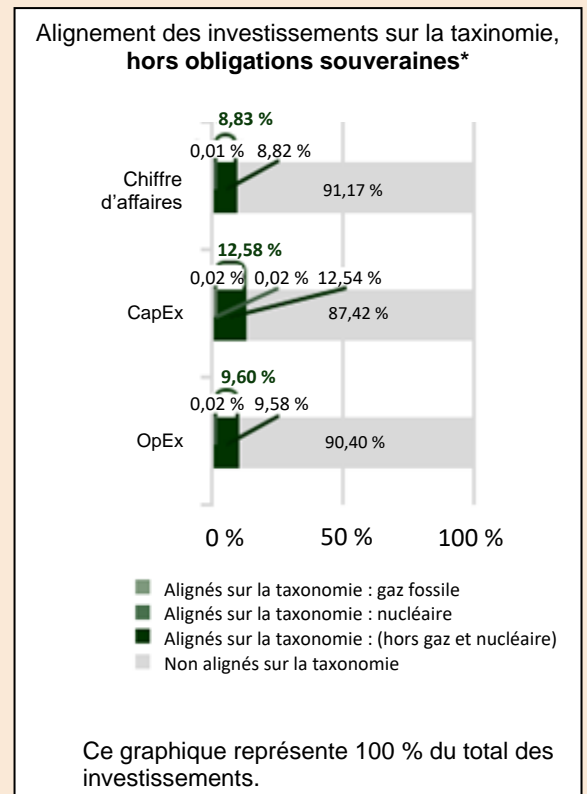
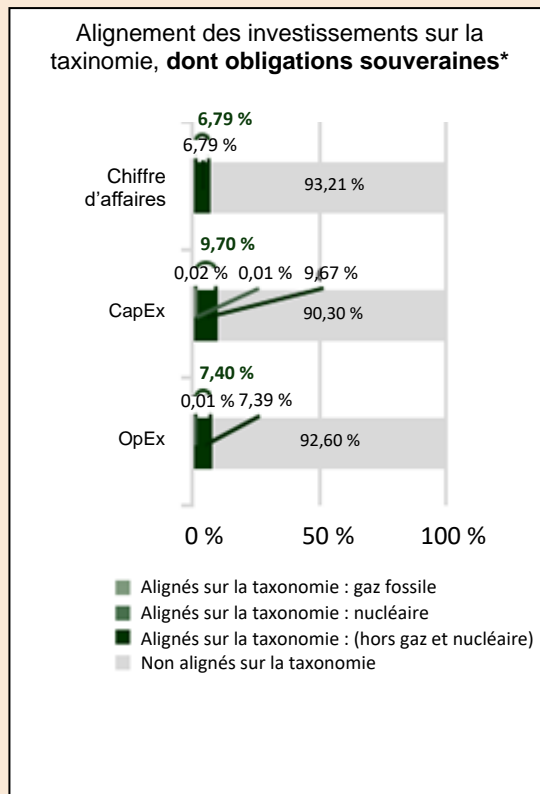
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 2,72 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

L'alignement sur la taxinomie de l'UE est estimé à 18,70 %. Au cours de l'exercice, le fonds s'est maintenu au-dessus de son objectif de 15 %. Les fluctuations proviennent des achats et des ventes dans le portefeuille et des changements dans la méthodologie de calcul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a investi 82,72 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 64,87 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les activités de financement de projets (ou les activités ou les pratiques des émetteurs) qui :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou

- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
 - favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.
- Le fonds a investi dans Ecolab INC, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré ».

En tant que fournisseur de nettoyeurs et de services numériques pour l'eau dans divers secteurs, Ecolab contribue au développement durable en tant que facilitateur au service des industries grâce à des économies d'eau réalisées par un lavage efficace, à une surveillance numérique ainsi qu'à des économies d'énergie dans les processus.

Selon une étude de Mirova, la société génère un impact positif sur la biodiversité grâce au déploiement de processus exceptionnels par lesquels elle octroie des certifications avancées de gestion responsable de l'eau à des sites à haut risque situés dans des bassins d'eau sous contrainte hydrique, garantissant ainsi des avantages tangibles en matière de relations avec les clients, une plus grande confiance des investisseurs, le renforcement de la licence sociale d'exploitation et du dialogue avec les régulateurs et les décideurs politiques. L'alignement actuel de cette société sur la taxinomie est nul.

Le Fonds ne s'engage pas à respecter une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE. .



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 14,52 % dans des projets ou des émetteurs qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés défavorisées économiquement ou socialement, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que l'émission ou l'émetteur suivent de bonnes pratiques de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les activités de financement de projets (ou les activités ou les pratiques des émetteurs) qui :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans le groupe KBC dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif faible »

La société est une importante institution financière belge. Le niveau actuel d'alignement sur la taxinomie n'est pas communiqué, car les sociétés du secteur financier et, en particulier, les banques divulgueront les données relatives à l'alignement sur la taxinomie à partir de 2024.

Selon le cadre ESG de Mirova, l'objectif principal de KBC en termes de durabilité est social, l'entreprise ayant un impact positif grâce à des pratiques avancées en matière de qualité du travail.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur. Un engagement a été pris avec Iberdrola courant 2023.

- L'utilisation des fonds d'Iberdrola devrait avoir un impact positif significatif sur la transition vers l'énergie propre et l'optimisation des réseaux électriques. Ils sont répartis dans les catégories suivantes : « accès à l'énergie », capacité renouvelable et efficacité énergétique. Les projets inclus dans ce cadre font partie des activités durables telles que définies dans le rapport final du groupe d'experts techniques de la Commission européenne sur la taxinomie de l'UE. La société a souligné que toutes les infrastructures de transmission et de distribution dans les systèmes étant sur une trajectoire de décarbonation complète étaient éligibles, à l'exception des infrastructures reliant les usines de production avec une intensité de CO₂ supérieure à 100 gCO₂ e/kWh. Il est important que les plans d'action soient cohérents et directement liés aux activités et à la stratégie de décarbonation de l'entreprise. Le Groupe s'engage à réduire davantage l'intensité de ses émissions, à moins de 70 gCO₂ /kWh d'ici 2025 (80 GW). Il convient également de noter que depuis 2020, Iberdrola a fermé toutes ses activités liées au charbon et a établi des objectifs approuvés par la SBTi pour réduire les émissions absolues de GES de niveaux 1, 2 et 3 de 65 % d'ici 2030, en prenant pour base l'année 2020. Le Groupe s'engage à réduire davantage l'intensité de ses émissions, à moins de 70 gCO₂ /kWh d'ici 2025 (80 GW). Il convient également de noter que depuis 2020, Iberdrola a fermé toutes ses activités liées au charbon et a établi des objectifs approuvés par la SBTi pour réduire les émissions absolues de GES de niveaux 1, 2 et 3 de 65 % d'ici 2030, en prenant pour base l'année 2020. L'émetteur s'est engagé à rendre compte chaque année de l'allocation du produit de cette émission, ainsi que des indicateurs d'incidence pour mesurer les bénéfices des projets. Ces données seront examinées par un tiers lorsque les fonds seront alloués. L'évaluation et la sélection des projets éligibles seront effectuées par le service financier et de trésorerie d'Iberdrola, qui sera épaulé par des représentants de plusieurs services. Les projets doivent être conformes aux politiques de durabilité d'Iberdrola, et l'absence de problématiques ESG potentielles sera vérifiée par les équipes développement durable et responsabilité sociale de l'entreprise tout au long du cycle de vie du projet.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires. Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les certifications, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme. Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Mirova Biodiversity Solutions Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 6367 001EX52546LSRU 43

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 66,53 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 27 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'allouer le capital à des sociétés :

- qui contribuent à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de leurs produits, services ou pratiques ; et
- qui contribuent positivement à la réalisation d'un ou de plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations unies (les « ODD »), notamment ceux axés sur les défis environnementaux et sociaux : ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 14 (vie aquatique), ODD 15 (vie terrestre), ODD 6 (eau propre et assainissement), ODD 3 (bonne santé et bien-être) et ODD 12 (consommation et production responsables).

En outre, compte tenu de l'importance d'atténuer le changement climatique et d'assurer la prospérité de l'écosystème de services, le Gestionnaire financier cherche à construire un portefeuille d'investissement qui représente un scénario économique selon lequel le monde se réchauffera de 2 degrés Celsius maximum, conformément à l'Accord de Paris de 2015 et qui contribue à la préservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses composants. Le cadre de recherche exclusif du Gestionnaire financier en matière de durabilité a été développé pour évaluer l'incidence globale des actifs sur la durabilité et pour retenir les objectifs d'investissement qui contribuent positivement aux ODD sans avoir d'incidence négative significative sur les autres ODD.

Les objectifs du Fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), 65 % dans des IDE (Investissements durables sur le plan environnemental) et 1 % dans des IDS (Investissements durables sur le plan social). L'objectif d'alignement sur la taxinomie était de 5 %. La stratégie d'investissement durable du Fonds vise à atténuer les pertes liées à la biodiversité en investissant dans des sociétés contribuant à réduire les incidences négatives sur la biodiversité par le biais de leurs produits et services, ainsi que dans des sociétés en cours de transition vers des pratiques plus durables.

Elle utilise une approche thématique basée sur l'investissement dans chaque étape des principales chaînes de valeur pour lutter contre la perte de biodiversité :

- Utilisation durable des terres : pratiques agricoles et forestières durables, système alimentaire durable
- Gestion durable de l'eau : efficacité de la consommation d'eau, gestion durable de l'eau, gestion des ressources marines
- Déchets et économie circulaire : gestion des déchets, économie circulaire
- Solutions climatiques : énergies renouvelables, efficacité énergétique et industrielle, transport propre
- Entreprises facilitatrices et ayant adopté les meilleures pratiques.

93,54 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 5,09 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de Référence : 50,00 % : MSCI WORLD NET TOTAL RETURN EUR INDEX. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds. Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Au cours de la période, nous avons surperformé notre indice de référence avec 65,6 % d'investissements ayant une opinion d'impact positif élevé ou modéré. Nous investissons dans des opportunités de croissance structurelle à long terme grâce aux sociétés capables de répondre à la réduction des pressions sur la biodiversité, ce qui se traduit par une contribution de 83 % aux ODD liés à la biodiversité. Au cours de la période, nous sommes restés alignés sur notre objectif d'une hausse de la température inférieure à 2 °C, et la contribution du fonds aux Objectifs de développement durable des Nations unies a surperformé celle de l'indice en 2023. Notre contribution à des thèmes des ODD tels que la biodiversité a été particulièrement positive par rapport à l'indice, conformément à notre stratégie d'investissement visant à atténuer la perte de biodiversité.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

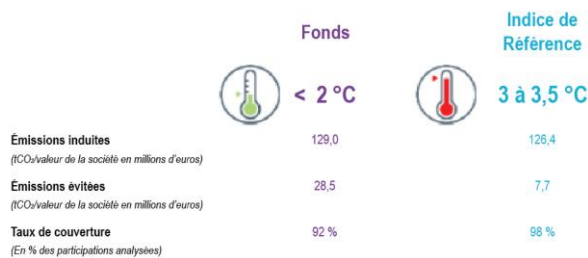
Thèmes des ODD		Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers		
		Fonds	Indice de Référence	
Environnement	CLIMAT	52 %	24 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre dans le but de stabiliser la hausse de température mondiale en dessous de 2 °C			
	BIODIVERSITÉ	83 %	13 %	
Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables pour la nature et l'homme				
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Préserver les stocks de ressources naturelles grâce à une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	34 %	1 %	
Sociaux	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	19 %	18 %	
	Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail			
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	33 %	17 %	
	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité			
DIVERSITÉ ET INCLUSION	31 %	26 %		
Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous				

Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques de la durabilité ainsi que sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des données spécifiques auxquelles est contrainte une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »). Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes » ;

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact. * Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucune comparaison ne peut être effectuée par rapport à la performance de l'année dernière, car le fonds a été lancé mi-décembre 2023.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »).

Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.),
- l'analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits des travailleurs et aux employés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.),
- l'analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement. Vous trouverez de plus

amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI. Les indicateurs des PAI soutiennent la diligence raisonnable du processus d'atténuation des risques de la société en termes de matérialité des risques (ampleur de la PAI) et d'efficacité des mesures d'atténuation (tendance d'année en année). Ils peuvent soutenir l'engagement auprès de l'entreprise en matière d'atténuation des risques.

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO ₂ /kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
Indicateurs des PAI supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents des sociétés et leurs actualités pour identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement. Toute violation grave et répétée des directives de l'OCDE par une société en portefeuille entraînera une classification comme présentant un risque ESG élevé et un engagement immédiat auprès de la société sur le déploiement de mesures correctives. Le manque d'efficacité de ces mesures entraînerait alors une révision à la baisse de la notation ESG et, éventuellement, l'exclusion de la catégorie d'investissement autorisé. En conséquence, au cours de la période considérée, tous les investissements étaient considérés comme conformes aux directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers. Pour illustrer ces entreprises, celles qui fabriquent des solutions de biodiversité mais affichent des tendances climatiques négatives seraient soumises à un engagement prioritaire pour s'aligner sur nos normes minimales relatives aux niveaux 1 et 2.

En 2023, il n'y a pas eu de controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner une cession du portefeuille du Mirova Biodiversity Equity Fund.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
XYLEM INC UN USD	Équipement électronique : contrôle de la pollution	4,62	États-Unis
NOVOZYMES A/S-B SHARES DC DKK	Biotechnologie	4,03	Danemark
ECOLAB INC UN USD	Produits chimiques : Diversifiés	3,94	États-Unis
ZOETIS INC UN USD	Produits pharmaceutiques	3,63	États-Unis
IDEX CORP UN USD	Équipement électronique : contrôle et filtre	3,03	États-Unis

WASTE MANAGEMENT INC UN USD	Services de gestion et de traitement des déchets	2,97	États-Unis
PANASONIC HOLDINGS CORP JT JPY	Produits électroniques grand public	2,92	Japon
ORMAT TECHNOLOGIES INC UN USD	Source d'électricité alternative	2,81	États-Unis
KUBOTA CORP JT JPY	Machines : Agriculture	2,78	Japon
ROCKWELL AUTOMATION INC UN USD	Équipement électronique : contrôle et filtre	2,66	États-Unis
EBAY INC UW USD	Services aux consommateurs	2,52	États-Unis
OSTRUM SRI MONEY.I-C EUR	Services de conseil	2,50	France
BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B UW USD	Logiciel	2,46	États-Unis
BADGER METER INC UN USD	Équipement électronique : Jauges et compteurs	2,44	États-Unis
TRIMBLE INC UW USD	Équipement électronique : Jauges et compteurs	2,44	États-Unis

Les pourcentages affichés sont les résultats au 29/12/2023. Le fonds n'a pas suffisamment d'historique pour fournir des résultats basés sur la moyenne du trimestre.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

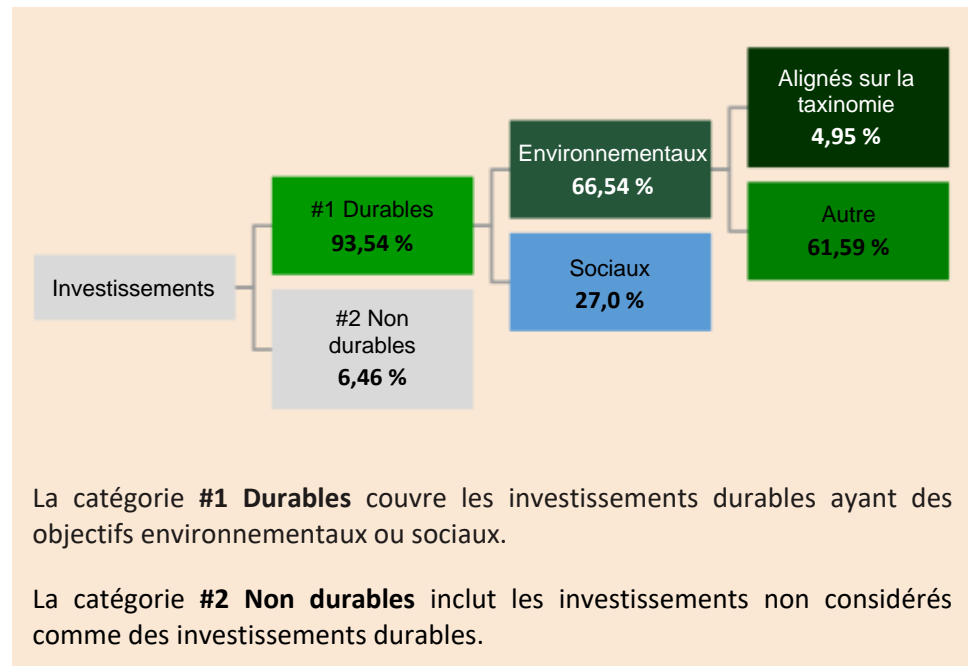
Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 93,54 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Industrie	34,8	11,4
Consommation discrétionnaire	14,7	11,0
Matériaux	14,4	4,1
Technologies de l'information	14,2	22,6
Santé	8,0	12,1
Consommation de base	5,4	6,8
Services aux collectivités	2,8	2,6
Immobilier	2,1	2,5
Finance	-	15,2
Services de communication	-	7,2
Énergie	-	4,5
Liquidités et quasi-liquidités	3,6	-

Répartition MSCI

Répartition par secteur : au 31/12/2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») :

- (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique,
- (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- (c) la transition vers une économie circulaire,
- (d) la prévention et la réduction de la pollution,
- (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 4,95 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans Tetra Tech, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré »

L'entreprise génère une incidence positive sur la biodiversité grâce à ses activités de conseil en ingénierie et de services de conception d'infrastructures. La contribution de ces services aux objectifs mondiaux de développement durable dépend de l'utilisation finale. Environ 10 % des ventes sont liées aux services d'infrastructure d'eau et d'eaux usées, à la circularité de l'eau et au réapprovisionnement des aquifères pour les administrations publiques et les entreprises, mais sont aussi liées aux solutions fondées sur la nature, qui améliorent la résilience climatique, avec notamment des zones d'expansion des inondations fluviales et la préservation de la biodiversité grâce à la conception d'échelles à poissons dans les barrages, qui améliorent la capacité de reproduction des poissons migrateurs, à la conception et la surveillance de la gestion forestière dans les pays en voie de développement et à l'ingénierie des sites d'enfouissement, réduisant la pollution de l'eau grâce à une réduction des percolats. La société a également un impact positif sur le développement social dans la mesure où elle facilite l'accès aux services d'eau essentiels dans les pays en voie de développement.

Elle atténue efficacement les risques liés à son activité, avec une exposition *de facto* limitée de par son activité de consultant en ingénierie. En ce qui concerne le changement climatique, la société a fixé des objectifs approuvés par la SBTi. . Concernant la confidentialité des données, l'entreprise a mis en place une politique adéquate. En ce qui concerne l'atténuation des risques liés à l'éthique (activité intense des marchés publics), l'entreprise a établi un code de conduite complet couvrant presque entièrement tous les aspects pertinents dans le détail. La conformité à ce code est soutenue par des canaux de signalement confidentiels et anonymes, des mesures générales de protection des lanceurs d'alerte et des formations à la conformité.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent légèrement différer du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE¹ ?**

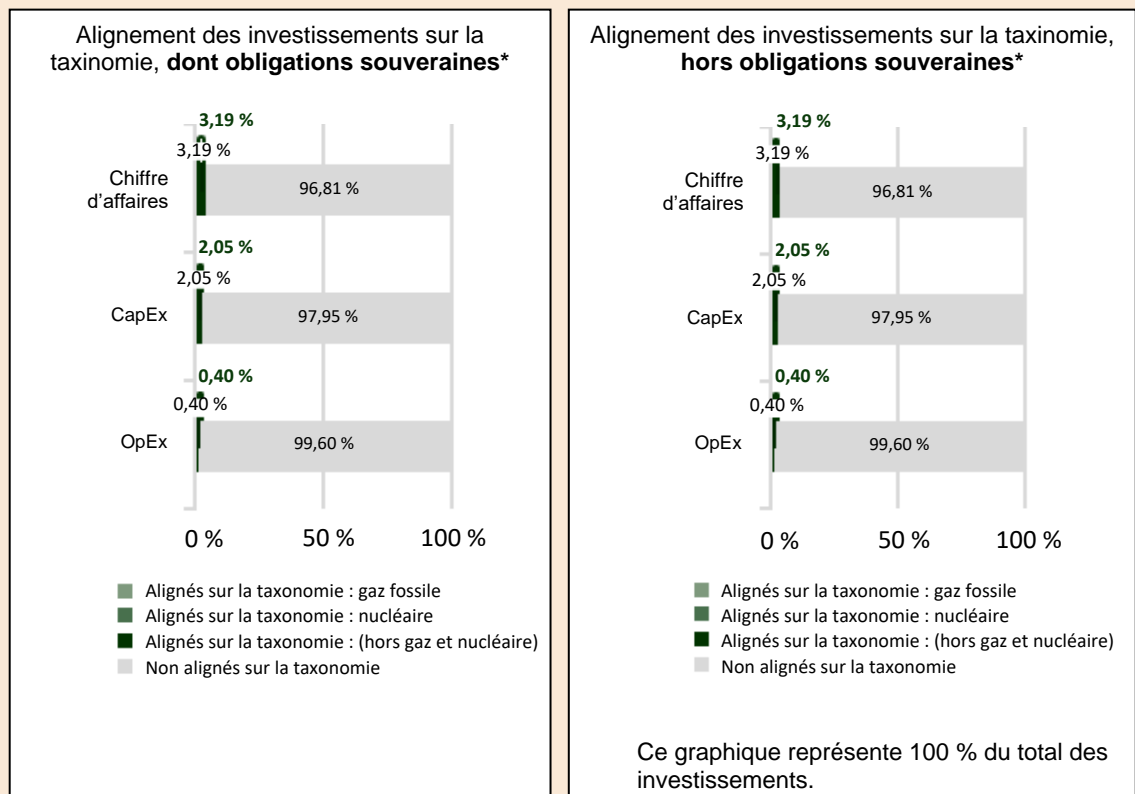
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,50 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet - le fonds a été lancé en 2023.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 66,54 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 61,59 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire.

Ces thèmes visent à identifier les émetteurs dont les activités ou les pratiques (ou dont les produits des obligations visant à financer des projets) :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.

À titre d'exemple, le fonds investit dans Trimble, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif faible »

Trimble propose toute une gamme de solutions basées sur le matériel informatique et les logiciels, ainsi que des services. Les produits comprennent la conception et la

modélisation 3D, l'équipement de précision et les systèmes de collecte et de suivi des données, particulièrement pertinents pour l'agriculture de précision soutenant l'analyse des sols, un facteur clé de la transition vers l'agriculture régénératrice. Les solutions de l'entreprise peuvent être appliquées de manière à réduire les émissions, les déchets et la consommation des ressources et à améliorer la sécurité des employés sur divers marchés finaux : construction civile, agriculture de précision, gestion de flotte et gestion de l'eau. Bien que ces activités représentent au total plus de 40 % de son chiffre d'affaires total selon Trimble, seule une partie de ces revenus provient d'applications bénéfiques pour le développement durable. Nous estimons l'exposition à 15 %, et nous nous attendons à ce que la société concrétise ces avantages à l'avenir.

La société atténue efficacement les risques liés à son activité grâce à leur faible importance, Trimble étant principalement une société de logiciels qui développe une quantité limitée d'équipements électroniques. En outre, le groupe reste relativement petit et a donc des moyens limités pour rendre compte de ses activités en termes de durabilité. Pour gérer la chaîne d'approvisionnement de manière responsable et s'approvisionner de manière responsable en minerais de conflit, l'entreprise a rejoint la Responsible Business Alliance (RBA) et a adopté ses normes. Il convient de noter que l'entreprise est une légère exposition à l'industrie militaire. En ce qui concerne la consommation d'énergie, l'objectif de l'entreprise est d'atteindre 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2025.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 27 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.*

À titre d'exemple, le fonds a investi dans Hermès International SCA, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré »

Hermès est un fabricant de produits de luxe spécialisé dans les produits en cuir, les accessoires, les articles de prêt-à-porter et les textiles en soie. La société promeut la certification de durabilité de sa chaîne d'approvisionnement : d'ici 2024, Hermès vise à obtenir une certification de gestion durable sur toutes les matières premières qui sera auditable par un tiers. La société favorise également l'économie circulaire. Dans l'ensemble, 96 % des peaux usagées sont des sous-produits alimentaires. Pour réduire la pression sur la biodiversité, l'entreprise prend également en compte l'analyse du taux d'utilisation des peaux comme un indicateur de la gestion des ateliers et a développé un référentiel de bonnes pratiques de coupe sur chaque site. La marque « Petit H » est dédiée à la production d'objets conçus à partir de matériaux d'Hermès qui n'ont pas été utilisés dans le processus, ce qui constitue une bonne pratique d'économie circulaire. La société produit des biens de luxe, qui sont globalement de meilleure qualité et qui sont utilisés plus longtemps, contrairement aux produits de mode éphémère. L'entreprise a pris des mesures raisonnables pour prolonger la durée de vie utile de ses produits, telles que le choix de matières premières de haute qualité et la fourniture de services de réparation pour certaines catégories de produits.

La société atténue efficacement les risques liés à son activité. Le traitement du cuir est un processus très consommateur de ressources, avec une forte empreinte hydrique. Le groupe s'est fixé comme objectif de réduire sa consommation d'eau de 5 % par an en intensité sur la période 2018 à 2023, et les résultats sont sur la bonne voie. La société s'est engagée à s'approvisionner entièrement auprès de tanneries effectuant un tannage « sans chrome » d'ici 2024, ce qui est une bonne pratique. Elle améliore les normes liées à l'élevage des crocodiles grâce à l'Association Internationale des Fermiers de Crocodiles. Par ailleurs, les incidences sociales sont considérées comme correctement gérées sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur. Mirova s'est engagée auprès de Xylem, une société de solutions d'eau qui (i) a fixé un objectif de réduction de la consommation d'eau aligné sur les objectifs scientifiques pour la nature. Cet engagement nécessite une évaluation des sites à haut risque hydrique, une coordination avec les communautés locales, une évaluation de l'utilisation de l'eau de référence pour chaque paramètre cible du site, des rapports sur l'avancement et éventuellement la certification des sites conformément à la norme AWS Standard. (ii) a défini en aval des objectifs de niveau 3 afin de tenir compte de la phase d'utilisation des produits, car ils représentent 90 % de l'empreinte de l'entreprise, afin de l'encourager à améliorer l'efficacité énergétique de ses produits. La société est actuellement en attente d'approbation de ses objectifs par la SBTi (iii) améliore la circularité des produits afin de réduire la dépendance aux ressources de matériaux vierges pour la production des produits. La société pourrait tirer parti des bonnes pratiques de sa filiale Evoqua. (iv) accélère le développement de solutions de filtration PFAS pour les services publics de distribution d'eau afin de répondre aux priorités du gouvernement américain en matière d'amélioration de la qualité de l'eau pour les communautés pauvres.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires. Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les certifications, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY

Identifiant d'entité juridique : 5493 00YPRNXXG6CQUZ 15

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 56,96 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 35,91 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est de rechercher une exposition à des sociétés :

- actives dans la fourniture de solutions à faible émission de carbone ; et
- dont les activités économiques contribuent positivement, à travers leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies.

Le Fonds vise à contribuer à maintenir les hausses de températures mondiales à un maximum de 2 degrés Celsius. Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement européen sur la taxinomie :

- (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique,
- (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- (c) la transition vers une économie circulaire,
- (d) la prévention et la réduction de la pollution,
- (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des Investissements durables (ID), avec un objectif de 20 % dans des Investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 20 % dans des Investissements durables sur le plan social (IDS).

Dans la pratique, nous avons largement atteint nos objectifs, car le pourcentage d'investissements durables est égal à 95,6 % et est donc supérieur au seuil de 90 %. Nos investissements durables avec un objectif environnemental représentent 58,7 % du portefeuille, et nos investissements durables avec un objectif social représentent 36,9 %, dépassant largement la limite requise de 20 %. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à l'un des objectifs environnementaux susmentionnés et peut ne pas contribuer, à tout moment, à l'ensemble des objectifs. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable. 92,87 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 8,76 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Il n'existe pas d'indice de référence pour ce fonds.

Comme vous pouvez le constater, toutes les sociétés de notre portefeuille ont une incidence environnementale et/ou sociale positive. Notre méthodologie interne permet de déterminer si ces incidences positives sont faibles, modérées ou élevées. Nous pouvons donc affirmer que 73,3 % de notre portefeuille est investi dans des sociétés dont l'impact positif est modéré ou élevé.

En termes de contribution positive à la réalisation des objectifs de développement durable, la contribution des sociétés au climat et à la biodiversité est particulièrement remarquable.

Il n'est donc pas surprenant que nous soyons alignés sur un scénario de réchauffement climatique de 2°.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

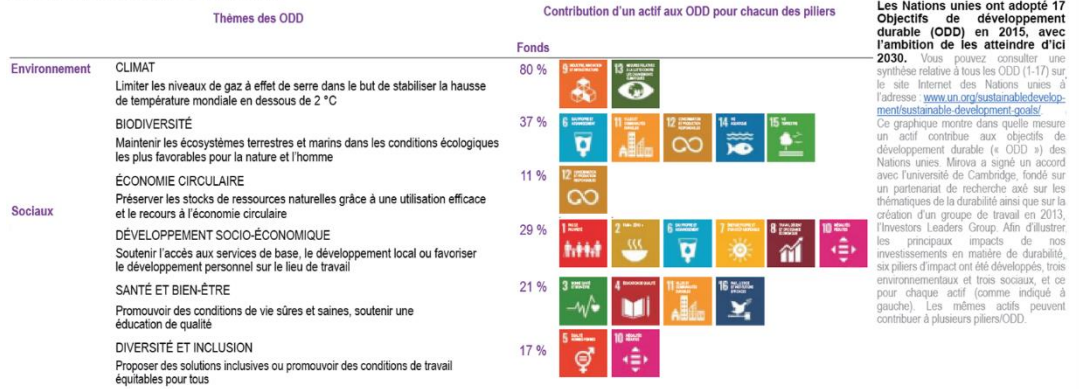
Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif



Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes ».

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un aperçu à la fin de la période, alors qu'ils sont désormais calculés comme une moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Toutefois, l'incidence ESG du portefeuille a été renforcée par rapport à l'année dernière. Cela est dû à une amélioration de notre méthodologie et à une nette amélioration de la contribution environnementale, le score pour le pilier climatique étant passé de 63 % à 80 %. Tous les titres du portefeuille sont classés comme ayant une incidence positive et le portefeuille est aligné sur un scénario de réchauffement global de 2 °C.

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?*

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de la société aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux salariés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.
Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent les principes du PMNU et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération hommes-femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements - Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Plans d'engagement / ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
Indicateurs des PAI supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des

Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.

En 2023, il n'y a eu aucune controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner la liquidation du portefeuille.

Toutefois, un certain nombre de titres ont été retirés du portefeuille pour des raisons ESG et remplacés par des titres mieux notés. Par exemple, Kerry, CRH, Randstadt, Pernod Ricard et Solvay ont été remplacés par Cap Gemini, Saint Gobain, Michelin, ASML et KPN.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV NA EUR	Équipement de technologie de production	7,52	Pays-Bas
CAPGEMINI SE FP EUR	Services informatiques	7,07	France
SIEMENS AG-REG GY EUR	Industries diversifiées	6,13	Allemagne
ANDRITZ AG AV EUR	Machines : Industrie	5,03	Autriche
RENAULT SA FP EUR	Automobiles	4,84	France
GETLINK SE FP EUR	Chemins de fer	4,76	France
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Vêtements et accessoires	4,75	France
STMICROELECTRONICS NV FP EUR	Semi-conducteurs	4,28	Pays-Bas
L'OREAL FP EUR	Cosmétiques	4,22	France
KONINKLIJKE KPN NV NA EUR	Services de télécommunications	4,06	Pays-Bas
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Matériaux de construction : Autre	3,93	France
MICHELIN (CGDE) FP EUR	Pneus	3,61	France
BIOMERIEUX FP EUR	Équipement médical	3,32	France
KBC GROUP NV BB EUR	Banques	3,30	Belgique
DASSAULT SYSTEMES SE FP EUR	Logiciels	3,14	France

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.

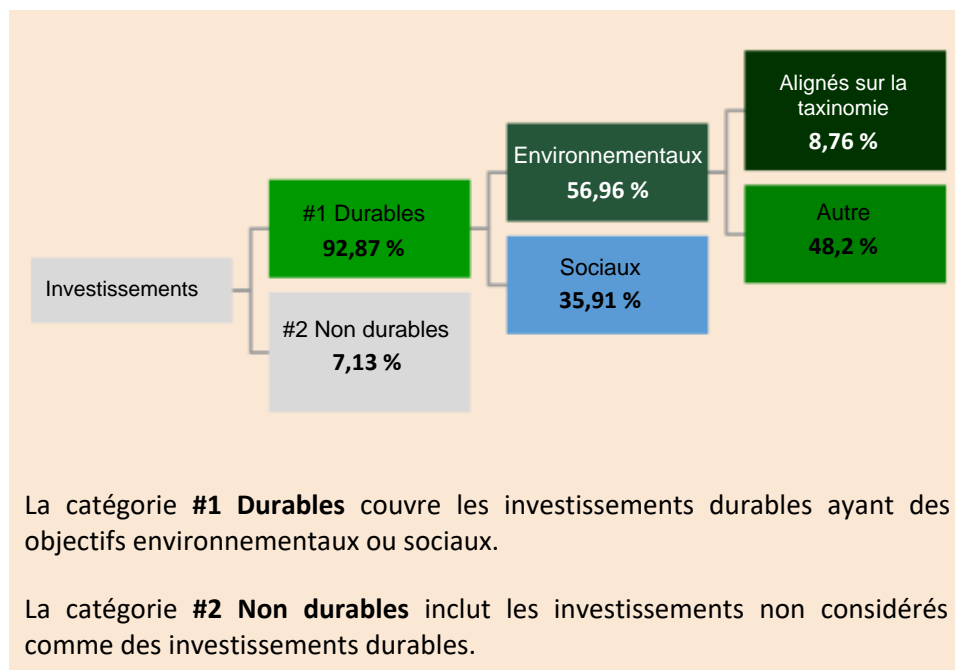


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 92,87 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds sera exposé à la stratégie actions par le biais d'instruments dérivés négociés de gré à gré tels que des swaps sur rendement total (Total Return Swaps, « TRS ») et des contrats d'échange (swaps) sur actions (collectivement, « Dérivés de gré à gré »). Tout en s'exposant à la stratégie actions par le biais de Dérivés de gré à gré, le Fonds investira sa valeur liquidative dans un panier de titres hautement liquides (ci-après le « Panier de titres ») conformément aux Restrictions d'investissement et échangera la valeur de ce Panier de titres contre celle de la stratégie actions.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds
Technologies de l'information	32,3
Industrie	23,6
Consommation discrétionnaire	13,2
Finance	6,4
Consommation de base	6,1
Matériaux	5,3
Services de communication	5,2
Santé	3,4
Liquidités et quasi-liquidités	4,4

Répartition MSCI

Répartition par secteur : au 31/12/2023.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») :

- (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique,
- (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- (c) la transition vers une économie circulaire,
- (d) la prévention et la réduction de la pollution,
- (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. 8,76 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

Par exemple, en 2023, le Mirova Equity Europe Climate Opportunity Fund a investi dans Signify, qui, selon notre méthodologie, a une incidence positive modérée.

La société développe, fabrique et vend des produits d'éclairage dans le monde entier. Signify contribue à une réduction globale de la consommation d'énergie en fournissant des solutions LED à haut rendement énergétique et en augmentant continuellement sa part dans son portefeuille de produits global. Selon le cadre ESG de Mirova, la société se voit attribuer une opinion ESG de « impact positif modéré ». Selon le rapport annuel de la société en 2022, 83 % du chiffre d'affaires était « éligible » selon la taxinomie de l'UE, alors que l'alignement exact correspondait à 11 % des ventes totales.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent légèrement différer du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

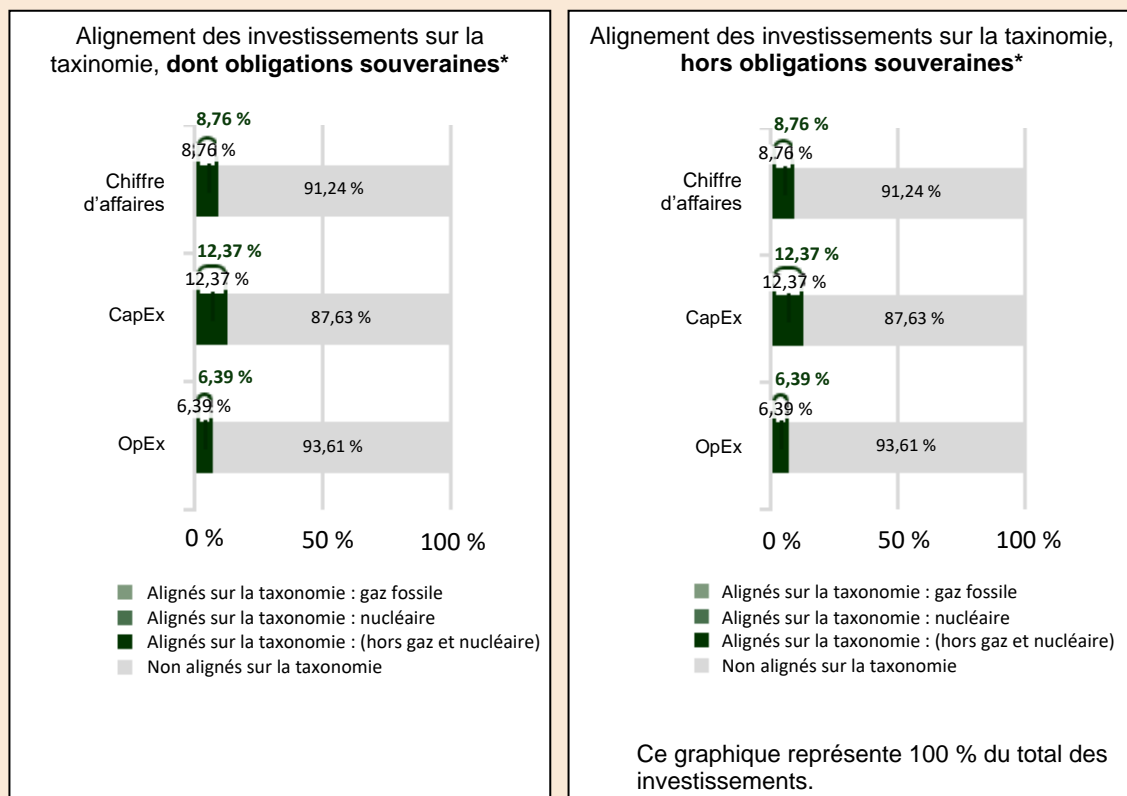
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 8,71 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 56,96 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dont 48,20 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.

Par exemple, en 2023, le Mirova Equity Europe Climate Opportunity Fund a investi dans Capgemini, qui, selon notre méthodologie, a un impact positif faible.

La société fournit une large gamme de services informatiques aux entreprises et aux services publics. Le niveau actuel d'alignement sur la taxinomie est de zéro. Bien que la société souligne l'existence de produits écologiques (notamment les réseaux intelligents pour le secteur de l'énergie), il reste difficile d'évaluer l'importance de ces opportunités par rapport aux catégories existantes de la taxinomie verte de l'UE.

Capgemini est considérée comme une société dotée d'objectifs de contribution environnementale et sociale. Mirova évalue positivement ses pratiques climatiques avancées et sa contribution aux défis climatiques. En 2021, Capgemini a affiné ses ambitions pour s'aligner sur les objectifs de la SBTi et a mis en place une stratégie complète et progressive pour atteindre son objectif, montrant une réduction effective des émissions de carbone au fil du temps.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 35,91 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Par exemple, en 2023, le Mirova Equity Europe Climate Opportunity Fund a investi dans le Groupe KBC, qui, selon notre méthodologie, a un impact positif faible. La société est un institut financier belge de premier plan. Le niveau actuel d'alignement sur la taxinomie n'est pas communiqué, car les sociétés du secteur financier et, en particulier, les banques divulgueront les données relatives à l'alignement sur la taxinomie à partir de 2024.

L'objectif de durabilité de KBC est social, car la société a un impact positif grâce à des pratiques avancées en matière de qualité de travail.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
 - Par exemple, le Mirova Equity Europe Climate Opportunity Fund s'est engagé auprès du Groupe KBC, dont l'opinion d'incidence positive est faible. L'engagement ciblé a eu lieu le 12/12/2023. Cet engagement ciblé était axé sur la sensibilisation croissante et l'engagement des institutions financières sur la manière dont elles mettent en œuvre des stratégies et des politiques liées à la biodiversité et à la nature. KBC est dotée de l'une des politiques climatiques les plus avancées de l'UE. Le groupe est bien préparé pour commencer le déploiement de solutions visant à répondre aux problématiques liées à la nature et à la biodiversité. Il s'agit de l'une des premières entreprises à évaluer les dépendances de la nature et de la biodiversité dans l'ensemble de ses expositions alimentaires et agricoles dans le portefeuille de prêts.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires. Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les certifications, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme. Des informations supplémentaires concernant

les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Point préalable : l'ensemble des données liées aux indicateurs de durabilité/taxonomie sont calculés en faisant la moyenne des résultats des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Europe Sustainable Economy Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493 00TVT6YRMQR4DO 33

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 56,78 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 42,26 %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'investir dans des obligations et/ou des titres de participation émis par des sociétés :

- qui répondent aux opportunités liées aux thèmes durables majeurs tels que la biodiversité, le climat, la diversité, le capital humain, la santé et le développement humain, et
- dont les activités économiques contribuent positivement, à travers leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations unies. Le Fonds vise à contribuer à maintenir les hausses de températures mondiales à un maximum de 2 degrés Celsius.

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % dans des investissements durables (ID), avec un objectif de 30 % dans des investissements durables sur le plan environnemental (IDE) et 20 % dans des investissements durables sur le plan social (IDS).

En pratique, nous avons dépassé nos objectifs, puisque le pourcentage d'investissements durables de 99,3 % est supérieur au seuil de 90 %, et que nos investissements durables avec un objectif environnemental représentent 54,4 % du portefeuille d'une part, et nos investissements durables avec un objectif social représentent 44,9 % d'autre part, ce qui dépasse de loin la limite requise de 30 % et 20 % respectivement.

99,04 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 11,16 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indice de Référence : 50,00 % : MSCI EUROPE NET TOTAL RETURN EUR INDEX + 50,00 % : BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR. L'indice de référence n'est pas destiné à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les indicateurs de performance clés décrits ci-après. Les chiffres correspondent au résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Comme vous pouvez le constater, toutes les sociétés de notre portefeuille ont une incidence environnementale et/ou sociale positive. Notre méthodologie interne permet de déterminer si ces incidences positives sont faibles, modérées ou élevées.

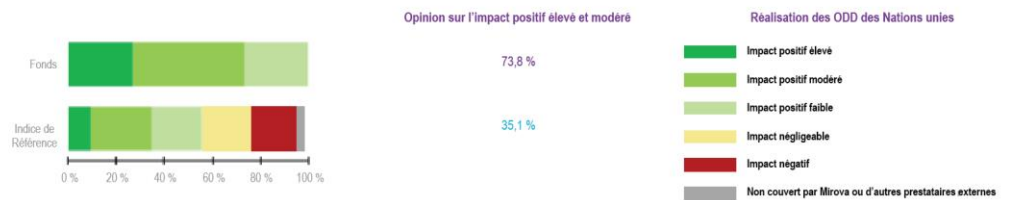
Nous pouvons donc affirmer que 72,9 % de notre portefeuille est investi dans des sociétés dont l'impact positif est modéré ou élevé.

En termes de contribution positive à la réalisation des objectifs de développement durable, les contributions de la société au climat, à la biodiversité et au développement socio-économique sont particulièrement remarquables

Il n'est donc pas surprenant que nous soyons alignés sur un scénario de réchauffement climatique de 2°.

ANALYSE DE L'OPINION SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ*

Pourcentage de l'actif net total hors montants à recevoir et à verser (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion sur la durabilité est conçue de manière à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative strictes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées à l'aide du modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En % d'actifs faisant l'objet d'opinions sur l'impact positif

Thèmes des ODD		Fonds	Indice de Référence	Contribution d'un actif aux ODD pour chacun des piliers
Environnement	CLIMAT	69 %	32 %	9 (Climate Action), 13 (Life Below Water)
	BIODIVERSITÉ	40 %	15 %	1 (Life on Land), 14 (Life Below Water), 15 (Life on Land)
	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	16 %	3 %	12 (Responsible Consumption and Production)
	Sociaux	36 %	19 %	1 (No Poverty), 2 (Zero Hunger), 3 (Good Health and Well-being), 4 (Quality Education), 5 (Gender Equality), 6 (Clean Water and Sanitation), 7 (Affordable and Clean Energy), 8 (Decent Work and Economic Growth), 9 (Industry, Innovation and Infrastructure), 10 (Reduced Inequalities), 11 (Sustainable Cities and Communities), 12 (Responsible Consumption and Production), 13 (Climate Action), 14 (Life Below Water), 15 (Life on Land), 16 (Peace, Justice and Strong Institutions), 17 (Partnerships for Goal Achievement)
	Soutenir l'accès aux services de base, le développement local ou favoriser le développement personnel sur le lieu de travail	19 %		
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	23 %	14 %	
	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	14 %		
	DIVERSITÉ ET INCLUSION	27 %	19 %	
	Proposer des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous			

Les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1-17) sur le site Internet des Nations unies à l'adresse : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, fondé sur un partenariat de recherche axé sur la création d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements en matière de durabilité, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, et ce pour chaque actif (comme indiqué à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers/ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part des valeurs du portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises ayant une opinion ESG « impact positif élevé » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre évaluation de la contribution est basée à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services ayant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales tout au long de leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE

	Fonds	Indice de Référence
	1,5 °C	2,5 à 3 °C
Émissions induites (t CO ₂ valeur de la société en millions d'euros)	123,7	188,2
Émissions évitées (t CO ₂ valeur de la société en millions d'euros)	105,8	29,0
Taux de couverture (en % des participations analysées)	81 %	94 %

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont codéveloppé une méthode* qui permet d'évaluer les données relatives au carbone en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (analyse de l'impact carbone ou « CIA »). Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou aux solutions « vertes ».

Une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises vient compléter ces indicateurs. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées en vue de calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement de la planète allant de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact

* Au 31 mai 2022, cette méthodologie a évolué. Le principal changement concerne la façon dont nous déterminons la température (qui comprend désormais une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise), et la façon dont nous affichons la température (par fourchette plutôt que par température exacte avec une précision de 0,1).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'impact ESG du portefeuille a été renforcé par rapport à l'année dernière. Cela est dû à un changement de méthodologie et à une nette amélioration de la

contribution environnementale, le score du pilier climatique passant de 63 % à 73 %. Tous les titres du portefeuille sont classés comme ayant une incidence positive et le portefeuille est aligné sur un scénario de réchauffement global de 2 °C.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et pratiques des sociétés et à évaluer la qualité des mesures mises en œuvre pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société dans laquelle le produit financier investit à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du Fonds respectaient les critères DNSH du Gestionnaire financier.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle le produit financier investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'une principale incidence négative (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires (RTS) consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Si les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de substitution couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;

- l'analyse de l'exposition de la société aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux salariés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis en accordant une attention particulière sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de sa gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par la société. Les actions comprennent :

- l'engagement individuel direct ;
- l'exercice des droits de vote ;
- l'engagement collaboratif ;
- le désinvestissement.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société dans laquelle le produit financier investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement. Vous trouverez de plus amples informations dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova prend-elle en compte les PAI ?
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les sociétés impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés ayant : • plus de 5 % de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du gaz non conventionnel. Pour les sociétés qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux sociétés dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements/services. Pour les sociétés impliquées dans la production d'électricité (plus de 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux sociétés dont la production est majoritairement alimentée par le charbon, avec une intensité carbone supérieure à 350 gCO ₂ /kWh.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion de sociétés ou de projets portant gravement atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse qualitative interne lorsque cela est pertinent
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des sociétés qui enfreignent le PMNU et les Principes directeurs de l'OCDE* - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés dans lesquelles le produit investit, le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement/ESAP avec les sociétés bénéficiaires des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de ventes de 0 %)
Indicateurs des PAI supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des sociétés dont le plan de réduction des émissions de GES est insuffisant ou inexistant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des sociétés ayant des problèmes et des incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des sociétés qui enfreignent gravement la législation contre la corruption et les actes de corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Le Gestionnaire financier sélectionne les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs

des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Gestionnaire financier examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des sociétés et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont le Gestionnaire financier estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, cessent d'être éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été jugés conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique de la part de notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et des réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des Principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement.

En 2023, il n'y a eu aucune controverse importante au cours de l'exercice qui pourrait entraîner la liquidation du portefeuille.

Toutefois, un certain nombre de titres ont été retirés du portefeuille pour des raisons ESG et remplacés par des titres mieux notés. Il s'agit notamment de Kerry ou Grifols qui ont été remplacés par UCB ou MedinCell.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés au cadre d'analyse de durabilité et les résultats font partie du Test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Les indicateurs des PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
02/01/2023-29/12/2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASTRAZENECA PLC LN GBp	Produits pharmaceutiques	2,19	Royaume-Uni
ASML HOLDING NV NA EUR	Équipement de technologie de production	1,85	Pays-Bas
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN SE CHF	Produits pharmaceutiques	1,79	Suisse
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Produits chimiques spéciaux	1,73	France
MIROVA EU.H.Y.GREEN AND SUST.BD.Z-NPF€	Fonds commun de placement en obligations	1,72	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Matériaux de construction : Autre	1,67	France
DANONE FP EUR	Produits alimentaires	1,58	France
AXA SA FP EUR	Assurance complète	1,58	France
SANOFI FP EUR	Produits pharmaceutiques	1,53	France
L'OREAL FP EUR	Cosmétiques	1,52	France
STMICROELECTRONICS NV FP EUR	Semi-conducteurs	1,40	Pays-Bas
AVIVA PLC LN GBp	Assurance vie	1,35	Royaume-Uni
RENAULT SA FP EUR	Automobiles	1,25	France
INTESA SANPAOLO IM EUR	Banques	1,25	Italie
BANCO SANTANDER SA SQ EUR	Banques	1,25	Espagne

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.

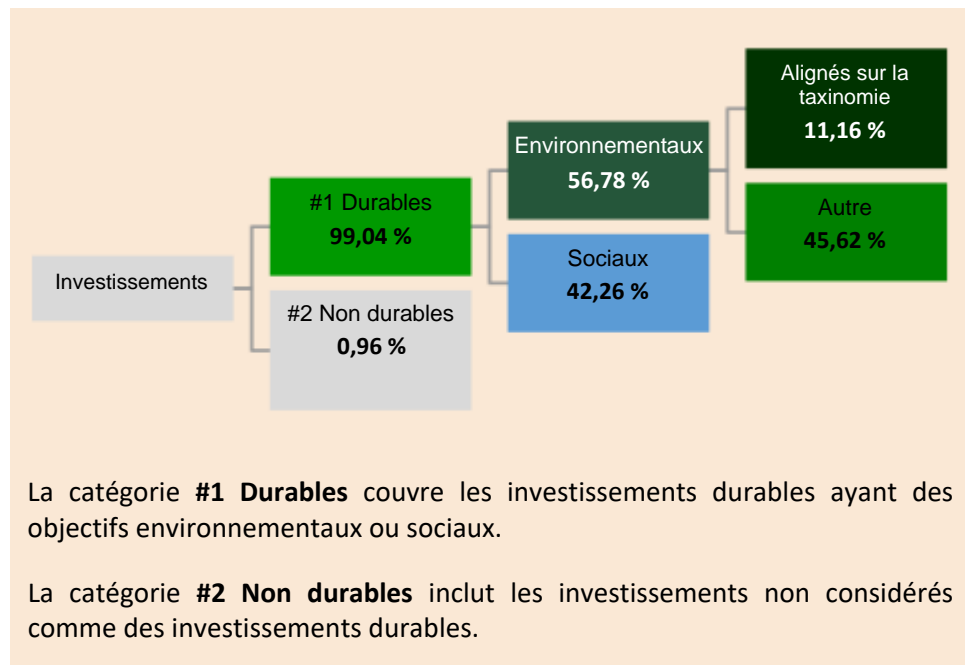


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du Règlement SFDR. 99,04 % des actifs nets du Fonds en moyenne étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (recours autorisé mais peu utilisé).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)	Fonds	Indice de Référence
Entreprises	38,6	50,0
Finance	17,4	21,6
Défensif	13,2	15,3
Cyclique	8,0	13,1
Agences et supranationaux	4,5	-
Titrisé	0,1	-
Fonds communs de placement	2,2	-
Autres produits	54,0	50,0
Liquidités et quasi-liquidités	0,6	-

Nomenclature BCLASS. Les contrats à terme sur obligations sont intégrés aux obligations d'État

Répartition par secteur : au 31/12/2023.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Du fait de son objectif d'investissement durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier

Pour être conformes à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

dispose des données et que leur qualité est adaptée. Elles peuvent également résulter d'estimations lorsqu'un certain nombre d'informations sont manquantes. Les estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. La méthodologie de collecte des données d'alignement et la qualité des données disponibles ne cessent de progresser. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 11,16 % des actifs nets du Fonds en moyenne sont alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans le Signify, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré »

La société développe, fabrique et vend des produits d'éclairage dans le monde entier. Signify contribue à une réduction globale de la consommation d'énergie en fournissant des solutions LED à haut rendement énergétique et en augmentant continuellement sa part dans son portefeuille de produits global. Selon le cadre ESG de Mirova, la société se voit attribuer une opinion ESG de « impact positif modéré ». Selon le rapport annuel de la société en 2022, 83 % du chiffre d'affaires était « éligible » selon la taxinomie de l'UE, alors que l'alignement exact correspondait à 11 % des ventes totales.

Remarque : les résultats présentés ci-après peuvent différer légèrement du résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Ceci s'explique par une différence au niveau des sources de données : les chiffres mentionnés ci-après reposent sur des estimations de fournisseurs de données (ou des données déclarées par l'émetteur et recueillies par des fournisseurs de données), tandis que le résultat global présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut se fonder (pour certains émetteurs) sur les estimations du gestionnaire financier.

Il convient de noter que toutes les données estimées proviennent des fournisseurs de données ou du gestionnaire financier (uniquement pour les données globales dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxinomie de l'UE ?¹**

Oui

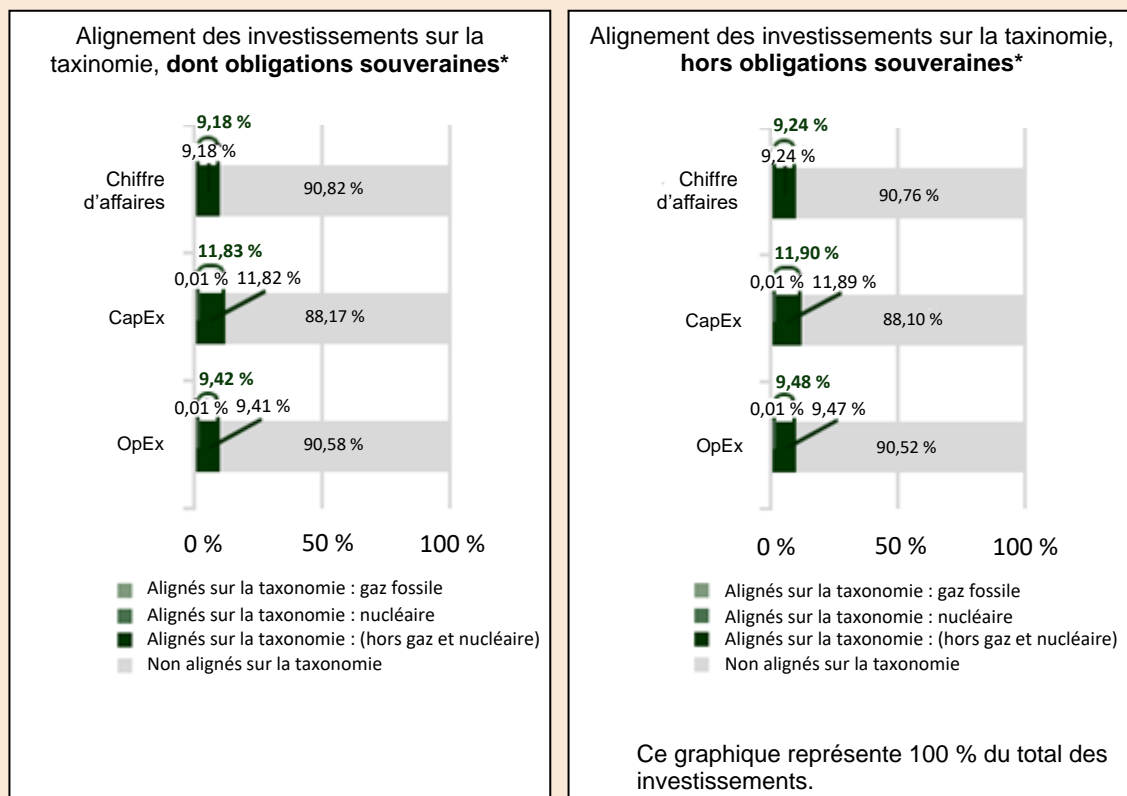
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 5,10 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut pas être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul d'un aperçu de fin de période par rapport à une moyenne de trimestres dans la nouvelle période de référence, calcul précédemment basé uniquement sur des données estimées par rapport à un calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées. Toutefois, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie est passé de 9,18 % à 11 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 56,78 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 45,62 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation de l'incidence sur la durabilité du Gestionnaire financier identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Il y parvient en menant une évaluation globale de la durabilité sur chaque société en portefeuille, qui comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'alignent sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion durable des déchets ou un modèle commercial circulaire.

À titre d'exemple, le fonds a investi dans Séché Environnement, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré »

Séché Environnement propose des services et des conseils en matière de gestion et de traitement des déchets. La société est spécialisée dans le transport, le tri, l'incinération et l'élimination des déchets ménagers ainsi que dans la collecte, le traitement et l'élimination des déchets industriels dangereux.

Mirova considère que la société a un impact positif modéré, car son modèle commercial relève les principaux défis de l'économie circulaire. Séché Environnement assure la valorisation et le traitement des déchets pour des autorités locales et des clients industriels, situés principalement en France. En outre, la société est spécialisée dans le traitement des déchets dangereux (environ 60 % du chiffre d'affaires total), la décontamination et la réhabilitation des transformateurs contenant des pyralènes (PCB) et la valorisation des matériaux rares, présentant un bénéfice environnemental.

La valorisation énergétique fait également partie des missions de l'entreprise (biogaz notamment). Par ailleurs, Séché Environnement tire parti de ses sites d'enfouissement pour exploiter des fermes solaires. À l'heure actuelle, et selon le fournisseur de données de Mirova, le niveau d'alignement sur la taxinomie est nul.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 42,26 % dans des sociétés qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou qui investissent dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux/sociaux et que les sociétés bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Une évaluation globale de la durabilité de chaque société bénéficiaire des investissements est réalisée et comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces thèmes visent à identifier les sociétés dont les activités ou les pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès aux services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la connaissance et de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Le fonds a investi dans Crédit Agricole, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif faible »

La société est une importante institution financière française. Le niveau actuel d'alignement sur la taxinomie n'est pas communiqué, car les sociétés du secteur financier et, en particulier, les banques divulguent les données relatives à l'alignement sur la taxinomie à partir de 2024.

Le Crédit Agricole s'intéresse de près aux questions relatives à l'intégration des aspects environnementaux et sociaux dans ses activités de prêt et d'investissement. Le groupe

a pris des engagements avancés en matière de politique climatique, mais ceux-ci restent à mettre en œuvre concrètement pour les combustibles fossiles autres que le charbon

L'objectif de durabilité du Crédit Agricole est social, car la société génère un impact positif grâce à des pratiques avancées en matière de qualité de l'emploi.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres répondant aux critères de l'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou assimilés et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à renforcer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans le cadre d'un tel engagement, les analystes ESG de Mirova interagissent directement avec les sociétés afin de surveiller leurs performances et leurs progrès sur les questions ESG, et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions pour répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur. Le fonds s'est entretenu avec Tennet GB 2022, dont l'opinion en matière de durabilité est « impact positif modéré » :
 - Les sources renouvelables ne représentant que 26 % de l'électricité produite aux Pays-Bas en 2020 et 44 % en Allemagne, il semble y avoir un écart entre l'objectif de Tennet et la capacité renouvelable du pays, point au sujet duquel Mirova avait demandé des précisions en signant avec Tennet. Les réponses étaient détaillées et semblaient conformes aux meilleures pratiques par rapport aux autres opérateurs. Le cadre comprenait trois catégories, mais au final, 100 % des fonds étaient alloués aux services de raccordement, permettant de transporter 100 % d'énergie renouvelable. Les investissements n'ont pas concerné le réseau, car il n'était pas possible de garantir qu'il ne transporterait que de l'énergie propre. Il est cependant possible d'agir sur la construction du réseau et des infrastructures dans le but d'introduire de l'électricité renouvelable. C'est le but des services de

raccordement. Ces activités nous semblent très positives et nous confirmons l'évaluation d'impact positif modéré. GB a été retirée de la liste de surveillance.

- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova utilise ses droits de vote dans le but d'inciter les sociétés à développer des portefeuilles d'investissement plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable et orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages au cours des échanges avant/après le vote et pour faire opposition à des points ad hoc à l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou coordonner le dépôt de résolutions présentées par des actionnaires. Mirova s'engage également auprès des régulateurs à partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, ainsi que les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur sur le long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence durable ?

Sans objet.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Les Indices de Référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Autres informations destinées aux Investisseurs suisses (non auditées)

1) Informations supplémentaires sur la distribution d'actions en Suisse ou à partir de la Suisse

Représentant et agent payeur en Suisse :

CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, Zurich Branch, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich, Suisse.

Toutes les informations importantes telles que l'acte constitutif et les statuts, le prospectus de vente, le document d'information clé (« DIC »), l'état des achats et des ventes et le rapport annuel ou semestriel peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société et auprès de son représentant en Suisse.

Agent payeur, performance et juridiction :

Concernant les actions distribuées en Suisse, le service de paiement, le lieu d'exécution et le lieu de juridiction en cas de litige se trouvent au siège social du représentant en Suisse, CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, Zurich Branch, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich, Suisse.

Les documents relatifs aux Fonds sont mis à disposition sur la plateforme électronique « www.fundinfo.com ».

2) Informations concernant la publication du TER au 31.12.2023 – exprimé en pourcentage :

	EI NPF	F NPF	G	I	I NPF	J-F	J-N1R	J-S1	M	M1	N	N NPF	N1R NPF	Q	Q NPF	R	R NPF	RE	RE NPF	S1	S1 NPF	SI	SI NPF	Z NPF
	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions
Mirova Global Sustainable Equity Fund	-	1,50	-	0,80	1,00	-	-	-	0,65	0,80	0,90	1,10	0,90	-	-	1,80	2,00	2,40	2,55	-	0,65	-	0,80	-
Mirova US Sustainable Equity Fund	-	-	-	0,80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,15	1,80	-	-	-	-	-	-	-	-
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	-	-	-	1,00	-	-	-	-	0,80	-	1,10	1,30	-	-	-	1,80	-	2,40	-	-	-	-	-	0,90
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	-	-	-	1,00	1,10	-	-	-	0,80	-	1,10	-	-	-	-	1,80	2,00	2,40	-	-	-	-	-	0,90
Mirova Climate Solutions Equity Fund	-	-	0,55	0,80	1,00	-	-	-	-	-	0,90	-	-	0,65	-	1,80	-	2,20	-	-	-	-	-	0,80
Mirova Europe Environmental Equity Fund	-	-	-	1,00	-	-	-	-	0,80	0,80	1,10	-	-	-	-	1,80	-	2,40	-	-	-	-	-	0,90
Mirova Future of Food Fund	-	-	-	-	-	0,76	0,51	0,51	-	-	-	-	-	0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund	-	-	-	0,80	1,00	-	-	-	-	-	0,90	1,10	-	-	0,65	1,80	-	2,40	2,55	-	-	-	0,65	-
Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,70	-	-	-	-	-	-	2,00	-	-	-	-	0,40	-
Mirova Global Green Bond Fund	-	-	-	0,60	-	-	-	-	-	-	0,70	-	-	-	-	1,00	-	1,60	-	0,30	-	-	0,40	-
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	-	-	-	0,60	-	-	-	-	0,30	-	0,70	-	-	-	-	1,00	-	1,60	-	-	-	-	0,40	-
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	-	-	-	0,60	-	-	-	-	-	-	0,70	-	-	-	-	1,00	-	1,60	-	-	-	-	0,40	-
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	0,40	-	-	-	0,70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,20	1,60	-	-	-	-	-	0,50
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	-	-	0,22	0,40	-	-	-	-	-	-	0,50	-	-	-	-	0,80	-	-	-	-	-	-	0,30	-

(1) Voir Note 1.

3) Informations sur la performance du fonds

La performance passée ne préjuge pas des résultats actuels ou futurs. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais encourus lors de l'émission et du rachat de parts.

Les classes d'actions inactives pour lesquelles aucune donnée de performance n'est disponible à ce jour ne sont pas mentionnées dans cette section.

	Nom du Fonds	Code ISIN	Date de lancement	2023	2022	2021
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund F/A NPF (EUR)	LU1616700222	17-10-17	13,54 %	-18,34 %	26,16 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund F/A NPF (USD)	LU1616700735	05-08-19	17,53 %	-23,36 %	17,22 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-I/A (USD)	LU1303736661	01-04-20	18,71 %	-19,83 %	21,36 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-I/A NPF (USD)	LU1956004144	10-03-20	18,56 %	-19,97 %	21,23 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-N/A (CHF)	LU1133053808	11-06-20	13,70 %	-22,92 %	19,90 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-N/A NPF (EUR)	LU1712236527	21-12-20	16,01 %	-22,74 %	19,90 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-N/A NPF (USD)	LU1712236444	12-02-20	18,36 %	-20,06 %	21,06 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-N1R/A NPF (EUR)	LU2167020184	01-10-20	16,05 %	-22,33 %	20,16 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-N1R/A NPF (CHF)	LU2167019848	10-12-20	13,76 %	-23,02 %	19,91 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-N1R/A NPF (GBP)	LU2167020267	08-12-20	17,85 %	-21,73 %	20,43 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-N1R/A NPF (USD)	LU2167019921	01-10-20	18,58 %	-19,86 %	21,23 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-R/A (USD)	LU1303736745	01-04-20	17,57 %	-20,55 %	20,19 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-R/A NPF (EUR)	LU1712237095	06-01-21	14,93 %	-23,58 %	
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-R/A NPF (CHF)	LU1712236790	06-05-20	12,29 %	-23,89 %	18,59 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-R/A NPF (SGD)	LU1712237335	28-04-20	15,80 %	-21,63 %	19,87 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-R/A NPF (USD)	LU1712236956	05-03-20	17,31 %	-20,72 %	19,95 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-RE/A (USD)	LU1303737040	15-12-20	16,87 %	-20,96 %	19,80 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-S1/A NPF (EUR)	LU2167019681	13-07-20	16,48 %	-22,32 %	20,51 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-S1/A NPF (CHF)	LU2167019335	07-05-21	13,90 %	-22,70 %	
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-S1/A NPF (GBP)	LU2167019764	07-05-21	18,12 %	-21,57 %	
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-S1/A NPF (USD)	LU2167019509	07-05-21	19,01 %	-19,70 %	
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-S1/D NPF (CHF)	LU2167019418	07-05-21	13,97 %	-22,64 %	
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-SI/A NPF (EUR)	LU1712236105	08-01-18	16,10 %	-22,59 %	20,25 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-SI/A NPF (CHF)	LU1712235719	08-01-18	7,84 %	-22,31 %	19,67 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-SI/A NPF (GBP)	LU1799977464	11-10-18	17,92 %	-21,73 %	20,91 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-SI/A NPF (SGD)	LU1712237178	04-12-20	17,22 %	-20,57 %	21,23 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-SI/A NPF (USD)	LU1712236014	08-01-18	18,77 %	-19,84 %	21,52 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-SI/D NPF (GBP)	LU1845358313	27-12-18	17,29 %		
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund H-SI/D NPF (CHF)	LU1712235982	08-01-18		-22,99 %	19,78 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund I/A (EUR)	LU0914729453	25-10-13	14,39 %	-17,74 %	27,07 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund I/A (GBP)	LU0914729701	22-07-20	11,72 %	-13,07 %	19,21 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund I/A (USD)	LU0914729610	04-12-18	18,40 %	-22,80 %	18,08 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund I/A NPF (EUR)	LU1623119481	09-02-18	14,16 %	-17,90 %	26,85 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund I/A NPF (USD)	LU1623119564	09-02-18	18,16 %	-22,95 %	17,89 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund I/D (EUR)	LU0914729537	22-10-19	14,39 %	-17,84 %	27,10 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund M/D (EUR)	LU0914729370	25-10-13	14,56 %	-17,58 %	27,22 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund M1/D (EUR)	LU2102402687	10-02-21	14,39 %	-17,72 %	
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund N/A (EUR)	LU0914730626	25-10-13	14,23 %	-17,85 %	26,90 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund N/A NPF (EUR)	LU1623119218	01-02-18	14,01 %	-18,01 %	26,67 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund N/A NPF (USD)	LU1616699549	26-08-19	18,00 %	-23,06 %	17,73 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund N/D NPF (USD)	LU1616699119	20-02-18	17,99 %	-23,06 %	17,72 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund N1R/A NPF (EUR)	LU2348421616	16-06-22			
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund R/A (EUR)	LU0914729966	25-10-13	13,20 %	-18,57 %	25,80 %

Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund R/A (CHF)	LU0914730386	23-09-19	6,58 %	-22,42 %	20,44 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund R/A (GBP)	LU0914730204	26-01-21	10,56 %	-13,97 %	
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund R/A (USD)	LU0914730113	29-01-19	17,17 %	-23,60 %	16,89 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund R/A NPF (EUR)	LU1623119051	09-02-18	12,98 %	-18,75 %	25,53 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund R/A NPF (USD)	LU1623119135	09-02-18	16,93 %	-23,75 %	16,67 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund R/D (EUR)	LU0914730030	30-03-20	13,20 %	-18,59 %	25,77 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund R/D NPF (EUR)	LU1623118913	31-03-20	12,98 %	-18,71 %	25,53 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund RE/A (EUR)	LU0914730469	25-10-13	12,52 %	-19,08 %	25,01 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund RE/A NPF (EUR)	LU1623119648	09-02-18	12,36 %	-19,20 %	24,85 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund RE/D (EUR)	LU0914730543	18-11-19	12,51 %	-19,07 %	25,02 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund S1/A NPF (EUR)	LU2218407984	11-09-20	14,56 %	-17,61 %	27,29 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund SI/A NPF (EUR)	LU1616698574	05-07-17	14,39 %	-17,74 %	27,10 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund SI/A NPF (GBP)	LU2180565801	07-08-20	11,72 %	-13,07 %	19,21 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund SI/A NPF (USD)	LU1616698814	14-06-18	18,40 %	-22,80 %	18,13 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund SI/D NPF (EUR)	LU1616698145	19-12-17		-100,00 %	27,11 %
Mirova Funds	Mirova Global Sustainable Equity Fund SI/D NPF (CHF)	LU1989135535	27-06-19	7,71 %	-21,59 %	21,74 %
Mirova Funds	Mirova US Sustainable Equity Fund H-Q/A NPF (EUR)	LU2382251325	08-06-22	19,00 %		
Mirova Funds	Mirova US Sustainable Equity Fund I/A (USD)	LU2382250863	08-06-22	21,91 %		
Mirova Funds	Mirova US Sustainable Equity Fund R/A (EUR)*	LU2382249428	17-04-23			
Mirova Funds	Mirova US Sustainable Equity Fund R/A (USD)	LU2382249691	08-06-22	20,42 %		
Mirova Funds	Mirova Europe Sustainable Equity Fund I/A (EUR)	LU0552643099	06-09-11	8,80 %	-14,39 %	12,06 %
Mirova Funds	Mirova Europe Sustainable Equity Fund I/D (EUR)	LU0552643172	06-09-11	8,91 %	-14,10 %	12,39 %
Mirova Funds	Mirova Europe Sustainable Equity Fund M/D (EUR)	LU0914730899	21-10-13	9,01 %	-14,04 %	12,38 %
Mirova Funds	Mirova Europe Sustainable Equity Fund N/A (EUR)	LU0914731517	17-01-20	8,71 %	-14,50 %	12,01 %
Mirova Funds	Mirova Europe Sustainable Equity Fund N/A NPF (EUR)	LU1919475415	09-04-21	8,43 %	-14,66 %	
Mirova Funds	Mirova Europe Sustainable Equity Fund R/A (EUR)	LU0552643339	06-09-11	7,90 %	-15,09 %	11,12 %
Mirova Funds	Mirova Europe Sustainable Equity Fund R/D (EUR)	LU0552643412	06-09-11	7,90 %	-15,04 %	11,27 %
Mirova Funds	Mirova Europe Sustainable Equity Fund RE/D (EUR)	LU0914731434	18-11-19	6,87 %	-16,08 %	10,13 %
Mirova Funds	Mirova Europe Sustainable Equity Fund SI/A NPF (EUR)	LU1848746522	06-10-20	8,91 %	-14,30 %	12,32 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund I/A (EUR)	LU0914731780	06-11-13	15,86 %	-14,57 %	17,49 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund I/A NPF (EUR)	LU1956004227	09-04-21	15,74 %	-14,65 %	
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund I/A NPF (USD)	LU1989135709	08-07-19	19,82 %	-19,90 %	9,10 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund I/D (EUR)	LU0914731863	06-06-14			17,51 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund M/D (EUR)	LU0914731608	06-11-13	16,09 %	-14,25 %	17,62 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund N/A (EUR)	LU0914732325	08-11-13	15,70 %	-14,68 %	17,31 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund R/A (EUR)	LU0914731947	06-11-13	14,90 %	-15,27 %	16,50 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund R/A NPF (EUR)	LU1911609912	24-03-21	14,67 %	-15,44 %	
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund R/A NPF (USD)	LU1911610092	08-08-19	18,74 %	-20,64 %	7,92 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund R/D (EUR)	LU0914732085	06-11-13	14,90 %	-15,26 %	16,48 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund RE/A (EUR)	LU0914732168	08-11-13	14,23 %	-15,78 %	15,81 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund RE/D (EUR)	LU0914732242	18-11-19	14,23 %	-15,78 %	15,80 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund SI/A NPF (EUR)	LU1799977381	03-12-18	15,97 %	-14,48 %	17,61 %
Mirova Funds	Mirova Euro Sustainable Equity Fund SI/D NPF (EUR)	LU1956004490	11-04-19	15,97 %	-14,34 %	17,52 %
Mirova Funds	Mirova Climate Solutions Equity Fund G/A (EUR)*	LU2646175450	23-10-23			
Mirova Funds	Mirova Climate Solutions Equity Fund I/A (EUR)	LU2193677080	28-07-20	-11,24 %	-17,43 %	3,65 %
Mirova Funds	Mirova Climate Solutions Equity Fund I/A NPF (EUR)	LU2193677163	09-04-21	-11,39 %	-18,15 %	
Mirova Funds	Mirova Climate Solutions Equity Fund N/A (EUR)	LU2193677320	27-01-21	-11,36 %	-18,10 %	

Mirova Funds	Mirova Climate Solutions Equity Fund Q/A (EUR)	LU2193676785	28-07-20	-11,06 %	-17,88 %	4,85 %
Mirova Funds	Mirova Climate Solutions Equity Fund R/A (EUR)	LU2193677676	28-07-20	-12,10 %	-18,69 %	2,78 %
Mirova Funds	Mirova Climate Solutions Equity Fund RE/A (EUR)*	LU2193677833	30-08-23			
Mirova Funds	Mirova Climate Solutions Equity Fund SI/A NPF (EUR)	LU2193676942	28-07-20	-11,23 %	-18,00 %	4,70 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund H-N/A (GBP)	LU1133054871	01-03-22	4,53 %		
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund H-R/A (USD)	LU2324752778	19-04-21	4,90 %	-20,47 %	
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund H-SI/A NPF (GBP)	LU2218407398	17-11-21	4,78 %	-21,17 %	
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund H-SI/A NPF (USD)*	LU2218407125	05-10-23			
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund I/A (EUR)	LU0914732671	13-12-13	3,03 %	-21,97 %	17,40 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund I/D (EUR)	LU0914732754	13-12-13	3,03 %	-21,82 %	17,42 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund M/D (EUR)	LU0914732598	13-12-13	3,23 %	-21,64 %	17,62 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund M1/D (EUR)	LU2102402760	02-06-20	3,23 %	-21,65 %	17,52 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund N/A (EUR)	LU0914733646	05-06-18	2,88 %	-22,07 %	17,16 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund R/A (EUR)	LU0914733059	13-12-13	2,17 %	-22,62 %	16,37 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund R/A (USD)	LU2324752695	19-04-21	7,38 %	-26,33 %	
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund R/D (EUR)	LU0914733133	10-06-14	2,16 %	-22,60 %	16,43 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund RE/A (EUR)	LU0914733489	04-04-19	1,56 %	-23,07 %	15,53 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund RE/D (EUR)	LU0914733562	18-11-19	1,56 %	-23,07 %	15,73 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund SI/A NPF (EUR)	LU1847728414	16-12-19	3,13 %	-21,89 %	17,54 %
Mirova Funds	Mirova Europe Environmental Equity Fund SI/D NPF (EUR)	LU2218407471	16-03-21	3,29 %	-21,71 %	
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund H-J-F/A (EUR)	LU2549307689	28-11-22	-2,11 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund H-J-N1R/A (EUR)	LU2549307259	28-11-22	-0,25 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund H-J-S1/A (EUR)	LU2549306871	28-11-22	-1,93 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund H-Q/A (EUR)*	LU2713266612	20-12-23			
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund J-F/A (EUR)	LU2549307507	15-11-22	-1,43 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund J-F/A (USD)	LU2549307416	15-11-22	1,97 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund J-F/D (GBP)	LU2549307762	15-11-22	-3,67 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund J-N1R/A (EUR)	LU2549307176	15-11-22	-1,11 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund J-N1R/A (USD)	LU2549307093	15-11-22	2,24 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund J-N1R/D (GBP)	LU2549307333	15-11-22	-3,65 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund J-S1/A (EUR)	LU2549306798	15-11-22	-1,20 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund J-S1/A (USD)	LU2549306525	15-11-22	2,27 %		
Mirova Funds	Mirova Future of Food Fund J-S1/D (GBP)	LU2549306954	15-11-22	-3,48 %		
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund I/A (EUR)	LU1956003500	01-04-19	18,22 %	-14,56 %	16,58 %
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund I/A NPF (EUR)	LU2102402844	09-04-21	17,99 %	-14,73 %	
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund I/A NPF (GBP)	LU2102404030	12-05-21	15,39 %	-9,79 %	
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund N/A (EUR)	LU1956003922	26-01-21	18,05 %	-14,68 %	
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund N/A NPF (EUR)	LU2102402927	26-01-21	17,83 %	-14,85 %	
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund N/A NPF (USD)	LU2102406084	08-03-22	22,62 %		
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund Q/A NPF (EUR)	LU1956003179	01-04-19	18,39 %	-14,43 %	16,75 %
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund R/A (EUR)	LU1956003765	01-04-19	17,01 %	-15,43 %	15,35 %
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund R/A (USD)	LU2102406167	08-03-22	20,98 %		
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund R/D (EUR)	LU1956003849	27-03-20	17,01 %	-15,43 %	15,45 %
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund RE/A (EUR)	LU2102403149	31-03-20	16,32 %	-15,94 %	14,67 %
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund RE/A NPF (EUR)	LU2102403222	31-03-20	16,16 %	-16,07 %	14,54 %
Mirova Funds	Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund SI/A (EUR)	LU1956003419	23-03-20	18,39 %	-14,43 %	16,75 %

Mirova Funds	Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund N/A (EUR) ⁽¹⁾	LU1847728927	24-06-21	6,82 %	-16,87 %	
Mirova Funds	Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund RE/A (EUR) ⁽¹⁾	LU2102406597	30-03-20	5,68 %	-18,31 %	17,03 %
Mirova Funds	Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund SI/A (EUR) ⁽¹⁾	LU1847728505	17-05-19	6,87 %	-16,95 %	18,94 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-I/A (GBP)	LU1472741062	14-01-20	8,22 %	-19,22 %	-2,76 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-I/A (USD)	LU1525463193	01-06-17	8,82 %	-18,62 %	-2,64 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-N/A (CHF)	LU1525463607	01-06-17	4,47 %	-20,80 %	-3,85 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-N/A (GBP)*	LU2572023302	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-N/A (USD)	LU1525463433	27-05-20	8,68 %	-18,72 %	-2,78 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-N/D (CHF)	LU1525463789	19-01-21	4,39 %	-20,87 %	
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-N/D (USD)	LU1525463516	11-02-20	8,04 %		
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-S1/A (GBP) *	LU2572023484	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-SI/A (CHF)	LU1525462971	04-11-20	4,83 %	-20,53 %	-3,52 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-SI/A (GBP)	LU2348422267	13-07-21	8,40 %	-19,16 %	
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-SI/A (USD)	LU1525462898	04-11-20	9,09 %	-18,45 %	-2,47 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund H-SI/D (GBP)	LU2451381995	10-06-22	8,41 %		
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund I/A (EUR)	LU1472740502	01-06-17	6,78 %	-20,32 %	-3,46 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund I/A (USD)	LU1472740841	19-08-20	10,52 %	-25,22 %	-10,27 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund I/D (EUR)	LU1472740684	01-06-17	6,78 %	-20,25 %	-3,45 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund N/A (EUR)	LU1472740924	01-06-17	6,63 %	-20,43 %	-3,59 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund N/A (GBP)*	LU2572506520	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund N/D (EUR)	LU1525463359	22-08-18	6,63 %	-20,37 %	-3,58 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund R/A (EUR)	LU1472740767	01-06-17	6,32 %	-20,66 %	-3,88 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund R/D (EUR)	LU1525463862	26-07-18	6,31 %	-20,63 %	-3,89 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund RE/A (EUR)	LU2102406670	30-03-20	5,67 %	-21,14 %	-4,46 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund S1/A (EUR)*	LU2572506793	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund S1/A (GBP)*	LU2572506876	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund S1/A (USD)*	LU2572506959	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund SI/A (EUR)	LU1525462542	01-06-17	6,99 %	-20,16 %	-3,27 %
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund SI/A (GBP)	LU2348422002	12-07-21	4,49 %	-15,63 %	
Mirova Funds	Mirova Global Green Bond Fund SI/D (EUR)	LU1525462625	09-12-21	7,00 %	-20,12 %	
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund H-N/A (CHF)	LU1133062031	23-01-17	5,85 %	-20,05 %	-3,39 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund I/A (EUR)	LU0914734537	15-10-13	8,13 %	-19,69 %	-2,96 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund I/D (EUR)	LU0914734610	06-11-15	8,13 %	-19,65 %	-2,96 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund M/D (EUR)	LU0914734453	15-10-13	8,45 %	-19,39 %	-2,66 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund N/A (EUR)	LU1185962773	01-12-17	7,98 %	-19,80 %	-3,10 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund N/D (EUR)	LU0914735187	17-10-13	7,98 %	-19,78 %	-3,06 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund R/A (EUR)	LU0914734701	17-10-13	7,65 %	-20,04 %	-3,39 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund R/D (EUR)	LU0914734883	01-02-16	7,67 %	-20,05 %	-3,39 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund RE/A (EUR)	LU0914734966	17-10-13	7,01 %	-20,52 %	-3,97 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund RE/D (EUR)	LU0914735005	18-11-19	7,78 %	-18,68 %	-3,21 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund SI/A (EUR)	LU1469472473	04-10-16	8,34 %	-19,53 %	-2,77 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund H-N/A (GBP)	LU1133061223	17-11-21	7,27 %	-15,27 %	
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund I/A (EUR)	LU0552643685	11-07-11	7,85 %	-15,88 %	-1,36 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund I/D (EUR)	LU0552643768	11-07-11	7,84 %	-16,51 %	-2,05 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund N/A (EUR)	LU1185962187	16-03-15	7,70 %	-16,00 %	-1,49 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund N/D (EUR)	LU0914734370	13-06-18	7,70 %	-16,52 %	-2,04 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund R/A (EUR)	LU0552643842	11-07-11	7,39 %	-16,25 %	-1,79 %

Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund R/D (EUR)	LU0552643925	18-04-17	7,39 %	-16,51 %	-2,04 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund RE/A (EUR)	LU0914733992	04-04-19	6,75 %	-16,75 %	-2,38 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund RE/D (EUR)	LU0914734297	18-11-19	6,88 %	-16,75 %	-2,00 %
Mirova Funds	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund SI/A (EUR)	LU2167020341	14-08-20	8,06 %	-15,71 %	-1,16 %
Mirova Funds	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund EI/A NPF (EUR)	LU2478873008	08-07-22	11,37 %		
Mirova Funds	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund EI/D NPF (EUR)*	LU2623665457	22-06-23			
Mirova Funds	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund I/A NPF (EUR)*	LU2478873263	25-01-23			
Mirova Funds	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund R/A (EUR)*	LU2478873693	14-03-23			
Mirova Funds	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund R/A NPF (EUR)	LU2478873776	22-06-22	9,17 %		
Mirova Funds	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund RE/A (EUR)*	LU2478873859	17-04-23			
Mirova Funds	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund SI/A NPF (EUR)	LU2478873180	22-06-22	7,39 %		
Mirova Funds	Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund Z/A NPF (EUR)	LU2478872968	20-06-22	11,39 %		
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund G/A (EUR)	LU2478818839	20-06-22	4,57 %		
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund H-N/A (GBP)*	LU2584248244	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund H-SI/A (GBP)*	LU2584247865	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund I/A (EUR)	LU2478819050	20-07-22	4,38 %		
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund N/A (EUR)*	LU2478819134	12-04-23			
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund N/A (GBP)*	LU2584248160	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund N/A (USD)*	LU2584248327	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund R/A (EUR)	LU2478819217	22-06-22	3,89 %		
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund SI/A (EUR)	LU2478818912	22-06-22	4,47 %		
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund SI/A (GBP)*	LU2584247949	10-03-23			
Mirova Funds	Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund SI/A (USD)*	LU2584248087	10-03-23			

* Pour cette classe, il n'existe pas de données suffisantes pour fournir aux investisseurs de cette classe des informations utiles sur les performances passées.

⁽¹⁾ Le Fonds a fusionné le 6 septembre 2023.